Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15220 – 7 F

MARDI 4 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après des affrontements qui ont fait plusieurs dizaines de morts

Le gouvernement cherche à neutraliser l'insurrection dans le sud du Mexique

Le gouvernement mexicain a appelé, dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 janvier, « au dialogue et à la recherche de solutions pacifiques », susceptibles de mettre fin à l'insurrection lancée samedi par plus de deux cents guérilleros d'un mystérieux groupe baptisé « Armée zapatiste de libération nationale », dans l'Etat du Chiapas, au sud du pays. L'armée a réinvesti au moins une des cinq localités occupées. Le dernier bilan officiel fait état de cinquante-sept morts, mais des affrontements semblaient se poursuivre à Ocasingo. Les évêques de l'Etat ont offert leur médiation.



Page 3

Au nom de Zapata

LE Chiapas, l'un des Etats les plus pauvres du Mexique, où les Indiens s'opposent depuis des lustres aux grands propriétaires terriens, n'est pas à feu et à sang, comme les premières informations l'avaient laissé croire.

Il n'en demeure pas moins que ce pays connaît depuis le Jour de l'An le mouvement de rébellion paysan le plus sérieux depuis les années 70. S'il apparaît clairement que l'armée a pu investir San-Cristobal-de-Las-Casas, on ne sait trop qui contrôle les quatre autres localités temporairement occupées par les insurgés.

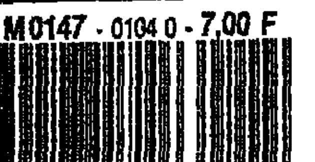
S'agit-il d'un mouvement plus ou moins spontané pour « marquer », comme certains guérilleros l'ont évoqué, le premier jour de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange ratifié entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique (ALENA), et dont les petits agriculteurs du Sud risquent de faire les frais ? Ou faut-il interpréter ces événements comme la résurgence d'une « armée populaire » assez bien organisée, dans un Etat qui sert traditionnellement de base à la guérilla guatémaltèque ?

LA réforme agraire, imposée au début du siècle après la révolution menée par Emiliano Zapata au sud, et dont les rebelles se réclament, et par Pancho Villa au nord, n'a jamais pu connaître de véritable application dans le Chiapas, le seul Etat où les « réactionnaires » avaient remporté une victoire militaire. Depuis, une sévère répression frappa les Indiens du Chiapas, qui forment au moins le quart d'une population de 3,2 millions d'habitants.

En outre, les autorités ne se sont guère opposées aux propriétaires de plantations de bananes ou de café qui voulaient étendre leur emprise sur des terres occupées par les Indiens. Les syndicats paysans – et les journalistes – ont fait les frais de nombreuses exactions jamais vraiment élucidées. Elles ont été, récemment encore, dénoncées par les organisations des droits de l'homme ou par les évêques.

DANS l'Etat du Guerrero, le gouvernement, pour tenter de marginaliser l'opposition, avait évoqué, en 1990, la « réapparition de la guérilla de gauche », décimée par l'armée vingt ans plus tôt. En juin 1993, l'armée avait lancé une opération d'envergure dans le Chiapas, contre « le trafic de drogue », plutôt que d'admettre que la révolte grondait.

Manifestement embarrassé par cette éruption de violence, le pouvoir mexicain a souligné « sa disposition au dialogue politique ». Ses opposants ne manqueront pas de réclamer, en cette année d'élection présidentielle, que cessent les fraudes, la corruption et l'utilisation abusive des ressources de l'Etat.


M 0147 - 0104 0 - 7,00 F

Drogués en Europe : aider ou sévir

I. – Législation d'exception pour la France

Après d'autres pays européens, la France est confrontée à la question de la dépénalisation des drogues douces. Nous commençons la publication d'une série d'enquêtes et de points de vue faisant le point sur la législation et les enjeux sanitaires, économiques, judiciaires et sociaux. Après la situation française, nous examinerons celles de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suisse et des Pays-Bas.

Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf décès par surdoses en 1992 ; 1,4 % des homicides liés à la toxicomanie ; 26,7 % des toxicomanes intraveineux contaminés par le virus du sida ; 20 milliards de francs de chiffres d'affaires réalisés dans l'Hexagone par les trafiquants. La consommation de stupéfiants en France est un « fléau » social et économique en progression, auquel les gouvernements déclarent régulièrement la guerre.

La loi du 31 décembre 1970, pierre angulaire de la lutte contre la drogue « à la française », avait tenté d'articuler la logique de répression du trafic et les impératifs de santé publique. A l'époque, les parlementaires avaient accordé à la toxicomanie le statut de « maladie ». Députés et sénateurs parlaient de « contagion », qualifiaient les intéressés d'« intoxiqués », et Mme Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, évoquait, entre guillemets, les « contaminés ». Après trois lectures à l'Assemblée nationale, dont certaines eurent lieu « de nuit devant des banquettes vides », indiquent les comptes rendus de séance, la législation sur les stupéfiants fut adoptée. Certaines dispositions et notamment le doublement de la durée de la garde à vue, dérogeaient au droit commun. Robert Boulin, alors ministre de la santé publique et de la Sécurité sociale, avait expliqué qu'il s'agissait d'« une catégorie d'individus quelque peu particulière et pour laquelle nous avons, dans ce texte, quelque peu dérogé aux principes fondamentaux des libertés publiques ».

La loi du 31 décembre 1970, relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses reprenait par ailleurs un dispositif de la loi du 15 avril 1954 sur les alcooliques dangereux, qui prévoyait un système d'astreinte à la cure de désintoxication. 1970 vit ainsi naître l' « injonction thérapeutique », prononcée par le procureur de la République et laissant le choix au prévenu, dans des conditions bien définies, entre la prison et les soins. La mesure, appliquée à 4 935 personnes en 1992, est aujourd'hui loin d'avoir fait la preuve de son efficacité. La loi de 1970 avait innové sur un autre terrain, incriminant pour la première fois l'usage individuel, même occasionnel, de substances stupéfiantes, et non plus seulement son usage en société.

LAURENCE FOLLÉA

Lire la suite page 11

M. Balladur envisage une aide à l'école publique

Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a indiqué, dimanche 2 janvier, sur France 2, que le premier ministre « annoncera, dans les tout prochains jours, un programme d'aide aux investissements de sécurité dans les écoles publiques ». On confirmait, lundi matin, à l'Hôtel Matignon, qu'Edouard Balladur a l'intention de proposer un programme d'aide aux établissements publics.

page 7

L'Union économique, phase 2

Les Douze abordent avec circonspection la deuxième étape prévue par le traité de Maastricht

FRANCFORT

de notre correspondant

Conformément au traité de Maastricht, l'Union économique et monétaire est passée le 1er janvier, de sa « phase 1 » à sa « phase 2 ». Alors que les Européens ne songent qu'à leurs 17 millions de chômeurs, ce passage intervient dans l'indifférence et le doute. Qui a encore envie de vanter les mérites d'une monnaie unique et de porter son regard sur l'an 2000 ? Les Douze ne pensent qu'au présent et pratiquent le chacun-pour-soi. Leurs économies « divergent » donc plutôt qu'elles ne « convergent ». L'« europessimisme » s'installe et les réussites indéniables de l'Europe – comme son unité retrouvée sur le GATT – sont loin de suffire à convaincre les populations qu'un écu européen sera la solution à leurs maux.

Pourtant, malgré le scepticisme ambiant, les autorités s'attèlent à faire avancer l'union monétaire. Et la cause « maastrichienne » a repris des couleurs, tirant argument du calme retrouvé sur les marchés des changes. Après les grandes tempêtes de septembre 1992 et de l'été dernier, les cours des monnaies ont bel et bien retrouvé une certaine stabilité. Les marchés financiers semblent penser que les actuelles parités reflètent les valeurs respectives « fondamentales » des économies européennes. C'est du côté du dollar ou du yen que les regards se tournent maintenant.

Les banques centrales sont aujourd'hui convaincues que le SME – devenu plus flexible – n'est pas mort du tout. Le franc devait passer par l'épreuve du feu : il l'a fait victorieusement. D'ici à l'an 2000, il y aura d'autres épreuves pour la France, comme pour les autres pays. Les monnaies ne pourront véritablement rester collées entre elles que lorsque les économies se seront beaucoup rapprochées. L'important est donc la « convergence » réelle.

Ce nouveau SME où les parités doivent être fixes mais ajustables, correspond aux thèses de la Bundesbank pour qui le SME doit rester un système de changes « fixes mais ajustables » jusqu'à la monnaie unique. Le jour J, une fois que les économies se seront suffisamment rapprochées – et pour les Allemands la date importe moins que la qualité de cette « convergence » –, les pays qui seront prêts adopteront brutalement la même monnaie. D'ici là, chacun reste maître de sa politique monétaire : celui qui veut coller au mark le fait, mais à ses risques et péril.

Les politiques monétaires ont ainsi été en grande partie « renationalisées ». A ceux qui voulaient une transition vers la monnaie unique avec une mise en commun progressive des politiques monétaires, la Bundesbank explique que le pouvoir sur la monnaie ne se partage pas. Toute décision européenne, avant le jour J, conduirait à diluer les responsabilités, à faire douter les marchés et finalement à affaiblir la monnaie.

Quand on a tout cela en mémoire, on comprend mieux que la « phase 2 » de l'union ne change pas fondamentalement les choses.

La « phase 1 », engagée le 1er juillet 1990, s'est achevée sur une crise monétaire et sur l'adoption d'un nouveau SME. L'Institut monétaire européen (IME), né le 1er janvier 1994 et qui aura son siège à Francfort dans quelques mois – autre victoire allemande – n'aura, conformément aux textes du traité, aucun pouvoir monétaire. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point. L'Institut n'est pas une banque, la politique monétaire reste dans les mains des Etats souverains jusqu'à la « phase 3 », c'est-à-dire jusqu'au passage à la monnaie unique. Avant l'heure, ce n'est pas l'heure, en somme.

L'Institut ne manquera pourtant pas de travail, puisqu'il doit « contribuer à réaliser les conditions nécessaires au passage à la troisième phase », c'est-à-dire « renforcer la coopération entre banques centrales », « superviser le fonctionnement du SME », « faciliter le développement de l'écu » enfin et surtout, préparer « le cadre réglementaire, organisationnel et logistique » de la future banque centrale qui sera créée en phase trois. L'Institut devra harmoniser les statistiques et définir des instruments européens (par exemple une masse monétaire européenne). Il aura un rôle consultatif sur les orientations des politiques monétaires nationales.

Si les textes sont clairs, les débats n'en sont pas moins dès maintenant très vifs. Que sera concrètement le rôle de l'IME et plus largement que devra être le monétarisme européen ? Maastricht a mis la lutte contre l'inflation au fronton de la future banque centrale, mais le traité n'a pas précisé la méthode. La Bundesbank voudrait une Europe monétaire à son image parce qu'elle est convaincue du bien-fondé de ses conceptions et parce qu'elle estime qu'autrement les Allemands n'accepteront pas d'abandonner leur monnaie. L'écu doit être un grand mark. Mais convaincre les autres peuples des vertus de l'orthodoxie monétaire n'est pas une entreprise idéologique aisée. Ils n'ont pas la même expérience historique de l'inflation et la monnaie a chez eux un statut très différent. D'où un dilemme : l'Europe monétaire doit être allemande pour exister, mais pas trop pour être comprise et admise par les autres.

On l'observe dans les débats actuels : faut-il se fixer un objectif à moyen terme pour la masse monétaire comme en Allemagne ou, comme dans les pays anglo-saxons, se « caler » directement sur le taux d'inflation ? Faut-il une banque centrale européenne décentralisée qui laisse aux nations un pouvoir important ? Faut-il comme en Allemagne imposer aux banques des réserves obligatoires ? A toutes ces questions l'Institut devra répondre.

ÉRIC LE BOUCHER

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM, Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB, Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS, Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Un entretien avec le cardinal Carlo-Maria Martini

« C'est notre vision de la liberté, l'état de la conscience européenne qu'il nous faut, d'urgence, réexaminer »

Archevêque de Milan, Carlo-Maria Martini, soixante-six ans, est l'une des personnalités les plus marquantes de la hiérarchie catholique mondiale. Les observateurs en font même le principal favori d'un éventuel conclave. Né à Turin le 15 février 1927, il a été nommé en 1979 au siège de Milan, à la tête du plus grand diocèse du monde en nombre de prêtres et de fidèles, avant d'être créé cardinal en 1983.

Jésuite brillant, exégète de formation, il a été recteur de l'Université grégorienne et de l'Institut biblique à Rome. Il parle onze langues et a écrit une quarantaine d'ouvrages, notamment des commentaires des Ecritures, des ouvrages de spiritualité et de sociologie.

Le cardinal Martini compte aussi en Italie, où il intervient souvent dans les débats sociaux, politiques et intellectuels, prenant, comme dans l'Eglise, des positions ouvertes. De 1986 à 1992, il a été président du Conseil des conférences épiscopales européennes.

« Ancien président du conseil des épiscopats européens, quel jugement portez-vous sur l'évolution de l'Europe post-communiste ?

– J'emploierai volontiers une image biblique. Nous nous trouvons dans la situation du peuple hébreu à la sortie d'Egypte, après la traversée de la mer Rouge. La grande peur – celle du pharaon – est derrière lui, comme celle du communisme, brutal et totalitaire, est derrière nous. Mais la Terre promise, pour lui comme pour nous, est encore loin. On l'attendait, on l'espérait. En fait, on se trouve encore en plein désert.

» Le désert, c'est l'absence de voies sûres, d'identités, de repères. Le désert, c'est la peur du lendemain, la précarité des conditions de vie, d'emploi, de logement. Le désert, c'est le danger de l'ennemi, toujours tapi et prêt à resurgir. Depuis 1991, l'Europe est dans cette situation d'incertitude, de mouvance, de désert. La peur du totalitarisme a disparu, mais d'autres peurs lui ont succédé qu'on ne pouvait pas prévoir. Pour l'Eglise elle-même, la situation est inédite. L'oppression organisée par le communisme lui indiquait la voie à suivre. Elle lui donnait des certitudes qui s'effondrent aujourd'hui.

» Quelles sont ces nouvelles peurs ? La peur de perdre sa patrie, d'où le raidissement des nationalismes, des régionalismes. La peur de voir se dissoudre les identités, les traditions, d'où la remontée des intégrismes. La peur de perdre son confort et son bien-être personnel, d'où les formes les plus diverses de repli sur soi et d'égoïsme. Il faut traverser ce désert et arriver à la Terre promise. Mais, pour y parvenir, il faut retrouver la foi de Moïse, les yeux de Moïse, qui, dit l'épître aux Hébreux, marchait comme s'il voyait l'Invisible, c'est-à-dire rempli de la confiance de Dieu.

– Est-ce une crise politique ou une crise morale qui aveugle l'Europe aujourd'hui ?

– C'est moins une crise morale qu'une crise de la liberté et de la conscience, une crise des points de repère et des références. Les points de repère ne nous sont plus donnés de l'extérieur, comme à l'époque du communisme. C'est à l'intérieur de soi que le travail est à faire. C'est notre vision de la liberté, l'état de la conscience européenne qu'il nous faut, d'urgence, réexaminer.

– Cette crise est particulièrement violente en Italie. Elle touche une Eglise catholique insérée puissamment dans la réalité politique de votre pays. Que peut-elle faire pour favoriser la recomposition de la société, pour contribuer à l'ébauche d'une nouvelle Italie ?

– Nous sommes dans un très grand moment de confusion politique, sociale, morale. La population éprouve un besoin profond d'honnêteté, de clarté, d'une politique qui vise le service du bien commun. Toutes les forces politiques, sociales, qui ont à cœur cette démarche d'honnêteté et recherchent le bien commun de l'homme et de la société sont appelées à servir et à collaborer. L'Eglise a sa place parmi elles.

– Mais n'a-t-elle pas manqué de vigilance ? N'a-t-elle pas été complice de structures qui ont fait la preuve de leur inefficacité, pour ne pas dire plus ?

– Oui, mais c'est un jugement facile à porter *a posteriori*. Est-ce qu'on pouvait deviner, comprendre ce qui allait se passer ? Les juges italiens eux-mêmes n'auraient-ils pas pu découvrir la situation avant qu'elle n'éclate ? Aujourd'hui, tout le monde en Italie fait face à cet examen de conscience. Etait-ce, de la part de l'Eglise, un manque de vigilance conscient, et donc coupable ? Je ne le pense pas. Ce que je comprenais des faits au début des années 80, je l'ai dit, dénoncé. Mais il y a beaucoup de choses que j'ignorais.

– L'Eglise italienne n'a-t-elle pas eu sa part dans un combat idéologique qui devait justifier certaines alliances, mais qui a servi surtout à justifier certaines erreurs ?

– On peut le penser, en effet, mais vous n'ignorez pas quelle était la situation de l'Italie de l'après-guerre. Toute la politique du pays était déterminée par la lutte contre le danger du communisme. Une alliance sacrée s'est nouée contre lui. Il fallait un bloc politique très fort pour riposter et faire face au bloc communiste. Mais, à l'époque, personne ne pouvait percevoir avec clarté les risques de cette alliance politique anticommuniste tels qu'on les perçoit aujourd'hui.

– Le vote catholique représente un réservoir de voix considérable en Italie. N'est-ce pas une fiction de parler encore de l'unité politique des catholiques ? Il y a un débat dans la Conférence épiscopale italienne pour savoir s'il faut maintenir cette unité ou reconnaître la pluralité du vote catholique. Quelle est votre position ?

– Si vous examinez soigneusement nos déclarations officielles – et pas seulement les commentaires qu'en font les journaux – vous verrez que c'est l'unité autour de certaines grandes valeurs qui est d'abord demandée : valeurs de la famille, du travail, de la solidarité ; attention aux marginaux, aux pauvres, aux étrangers ; valeur de la vie, etc. Mais il est vrai que cette question, trop de fois évoquée, de l'unité des catholiques se pose de manière différente aujourd'hui, à la leçon des dernières élections municipales et depuis le changement de scénario politique.

» Ce qu'il faut demander à chacun – et pas seulement aux catholiques, – c'est la référence au bien commun de tout le pays et la cohérence avec les valeurs que je viens d'évoquer. Il faut exiger des hommes et des femmes qui font la politique une cohérence rigoureuse avec ces principes. Dans la situation actuelle de l'Italie, il est souhaitable que cette cohérence pousse demain un bon nombre d'hommes et de femmes politiquement engagés à proposer des lignes d'action qui s'inspirent explicitement de la doctrine sociale de l'Eglise. Un groupe politique de ce genre pourra alors agir comme levain dans la difficile situation du pays.

– L'encyclique de Jean-Paul II* Veritatis Splendor *se veut une réponse à cette crise morale. Mais ne confirme-t-elle pas d'abord le lecteur dans la vision globalement critique que fait l'Eglise de la société moderne ?

– Je ne suis pas d'accord pour dire que la vision globale de l'Eglise sur la société moderne est négative, critique. C'est peut-être l'opinion d'un certain nombre d'observateurs, mais ce n'est pas la vérité. Le monde actuel est proche des temps du Nouveau Testament, car nous vivons dans une sorte de tourbillon et, plus que jamais, nous avons besoin d'orientations intérieures fermes. Le Nouveau Testament ne prétendait pas apporter une nouvelle idéologie, mais il a donné une vision de foi et d'espérance, et forgé les consciences aux valeurs de l'amour, contribué à l'émergence d'un esprit nouveau, de modèles de vie, de lignes de force et de communautés nouvelles.

– Mais l'Evangile est un message incarné. Or, ce que l'Eglise propose, à travers cette encyclique morale, n'est-ce pas le rappel d'une sorte de norme universelle qui s'applique à toutes les situations, à toutes les cultures ?

– C'est une vision un peu étroite de l'encyclique *Veritatis Splendor*. Ce qui est au cœur de ce document, c'est qu'il existe une vérité du Christ. Ce n'est pas la vérité d'une norme, d'un système. Et c'est à cette vérité du Christ qu'il faut constamment se rallier, si on veut éviter la confusion morale, l'arbitraire, le relativisme qui veut que tout équivaut à tout.

» Mais, vous avez raison, cette vérité est vivante. Elle se réalise dans des lieux, des temps, des conditions historiques qui peuvent être très différents. Elle s'adapte. Elle porte une attention aux problèmes concrets. A cet égard, l'encyclique *Veritatis Splendor* ne fait que souligner les valeurs de la conscience, de la liberté qui sont l'essence même du christianisme.

> « Une Eglise qui se réfère à l'Evangile est une Eglise qui ne cherche pas d'abord à imposer des lois »

– Mais comment le fossé a-t-il pu se creuser entre l'Eglise et, par exemple, des scientifiques, des couples, des fidèles qui ne suivent plus les prescriptions de l'Eglise ?

– Je ne peux parler que de ce que je connais, c'est-à-dire de mon expérience d'archevêque de Milan. Je mesure certainement ce décalage que vous signalez, mais combien de couples, de jeunes, de familles s'inspirent aussi de l'enseignement de l'Eglise ? Celle-ci n'a pas d'autre mission que d'éclairer les hommes à la recherche d'une plus grande authenticité humaine, morale, intellectuelle, spirituelle, de dénoncer tout ce qui va contre la dignité de l'homme.

» Toutefois, je crois aussi que demeurent trop de malentendus. Des couples ont l'impression que l'Eglise n'est pas assez tolérante, ni compréhensive. Des scientifiques pensent qu'elle élève trop de barrières à leurs recherches... Si les positions de l'Eglise passent sans arrêt pour des menaces, des interdits, des condamnations, c'est parce que nous ne faisons pas assez d'efforts pour faire comprendre ce qui est vraiment en jeu et ce qui est substantiel.

» Ce qui est substantiel, ce n'est pas que les gens se rallient à une observance étroite de règles. C'est qu'ils retrouvent le courage d'obéir aux exigences intérieures de leur dignité. Les interdits parfois exprimés n'ont pas d'autre but que d'aider l'homme à conquérir sa liberté, sa vraie liberté. Mais cela n'est pas expliqué et les résistances sont grandes. Il y a donc lieu de clarifier les messages, de montrer que l'Eglise ne requiert rien d'autre que la dignité et l'authenticité de la personne humaine.

– Ce que l'opinion ne comprend pas, c'est en quoi la contraception ou l'usage d'un préservatif pour prévenir l'épidémie de sida sont des atteintes à la dignité de l'homme. Cette question est-elle susceptible d'évolution ?

– En partie, sans doute. Dans ces matières, les deux écueils extrêmes à éviter sont, d'une part – comme je viens de le dire, – une interprétation trop étroite des positions de l'Eglise, d'autre part, le désir de faire tout ce qu'on a envie de faire, sans limite, sans se référer à une quelconque autorité.

» S'il y a une évolution à attendre, elle n'est certainement pas dans la conciliation de ces deux points de vue, mais dans l'explication. Il faut montrer que ce que demande l'Eglise ne se limite pas à des préceptes. Elle veut avant tout susciter la foi, annoncer l'Evangile, montrer comment puiser, dans la prière, la lecture de la Bible, les sacrements, la force pour vivre selon un idéal de liberté, de justice et d'amour. Pour celui qui observe ces choses du dehors, il n'est pas facile de comprendre ce dynamisme spirituel. Mais il peut au moins comprendre que le but recherché est l'authenticité et la vraie liberté.

– Vous dites que l'Eglise ne limite pas son message à des préceptes. Mais le catéchisme universel n'est-il pas rempli de préceptes ?

– Saint Paul dit que les préceptes tuent. L'Eglise doit suivre saint Paul. On ne sauve personne avec des préceptes. On sauve avec la grâce, la proposition d'un idéal à atteindre. Le précepte n'est là qu'à titre de rappel pour baliser un chemin, circonscrire une situation.

» L'Eglise n'a pas à s'interroger d'abord pour savoir si ses préceptes sont ou non suivis. Elle doit se demander plutôt si les hommes ont au fond du cœur l'idéal de l'Evangile et s'ils le suivent. Une Eglise qui se réfère à l'Evangile, c'est une Eglise qui ne cherche pas d'abord à imposer des lois, à vérifier leur observance, mais qui propose aux hommes un idéal, une grâce.

– La crise des vocations menace cette transmission du message évangélique. La discipline de l'Eglise latine, qui réserve le ministère sacerdotal aux seuls hommes célibataires, est-elle aussi susceptible d'évolution ? N'est-il pas possible d'envisager une ouverture aux hommes mariés ?

– Je sais que l'absence ou l'insuffisance réelle du nombre de prêtres dans certaines régions du monde met en cause la substance même de l'Eglise. Il y a une explication sociologique qui tient à la diminution des familles nombreuses ou du prestige du statut du clergé, mais ce n'est pas la seule. Cette situation nous permet de mesurer combien la vocation est toujours un choix difficile, évangélique.

» Alors, vous me demandez si une évolution est possible dans l'accès au ministère ordonné. On s'est souvent posé la question dans l'histoire de l'Eglise, mais je n'ai pas de compétence particulière pour y répondre. S'agissant de la situation en Italie, je ne vois pas de nécessité de changer, mais, pour des régions du monde où la dépression est profonde, je ne nie pas que ce soit une réponse possible. On ne peut toutefois pas l'affirmer autrement qu'à titre exceptionnel. En tout cas, l'Eglise n'aurait aucune difficulté théologique à envisager une telle évolution. Ce n'est qu'un problème de discipline et de tradition, fondé sur des raisons spirituelles et anthropologiques.

– Au synode de 1971, le pape Paul VI – votre prédécesseur au siège de Milan – avait posé la question aux évêques de l'éventuel renoncement à la discipline du célibat. Les évêques avaient choisi majoritairement le statu quo. Quelle serait votre position si avait lieu une nouvelle consultation ?

– Je voterais aussi pour le statu quo si la question était posée d'un point de vue général, valable pour toute l'Eglise. Car les répercussions d'un renoncement à cette discipline seraient aujourd'hui plus négatives que positives. Mais je considère qu'à titre exceptionnel, face à certaines situations, l'évolution pourrait se faire. Elle a déjà, d'ailleurs, commencé de se produire : des ministres anglicans mariés vont faire leur entrée dans le clergé catholique. Des prêtres mariés, de rite oriental, viennent déjà exercer leur ministère dans les pays latins. Ainsi, peu à peu, se crée une situation dans laquelle la question de l'évolution du ministère ordonné pourra être plus facilement posée.

» Mais je répète qu'elle doit l'être à titre exceptionnel, qu'il ne faut pas en faire un principe général, car la contrepartie en serait une division brutale au sein de l'Eglise, plus grave que celle qui a suivi le schisme de Mgr Lefebvre. Vous savez, l'Eglise doit toujours avancer d'un pas qui respecte tout le monde, autant que possible.

> « La réaffirmation de l'identité catholique est parfois mal conçue et mal présentée »

– Mais c'est toujours le pas le plus lent...

– Oui, parce que c'est celui qui respecte les plus faibles. Pour un avantage qui peut être particulier, superficiel, temporaire, on ne prend pas le risque de casser l'Eglise. Tout le travail du Saint-Esprit consiste à faire mûrir des situations nouvelles, à poser les conditions d'un vrai changement, mais sans rupture. Je lui demande, bien sûr, d'accélérer le pas, mais je ne veux pas prendre des décisions, commettre des actes qui soient néfastes à l'unité.

» A la fin du mois de septembre 1993, ici à Milan, j'ai participé à une grande rencontre interreligieuse. Etaient présents le grand rabbin de Jérusalem, des représentants de l'islam, du bouddhisme, des zoroastriens, etc. Il y a vingt ans, une telle initiative aurait provoqué des hurlements. Cette fois, des fidèles très simples sont venus me remercier. Ils avaient compris la grandeur d'un tel pas.

– Vous êtes un avocat ardent du rapprochement avec les protestants et les orthodoxes. N'êtes-vous pas inquiets par la panne actuelle du dialogue œcuménique ?

– Non, il faut redresser cette image qui veut que le dialogue œcuménique soit en panne. Je dirais qu'au contraire se multiplient les rencontres entre chrétiens de toute confession. A l'ouverture, le 6 novembre dernier, du synode du diocèse de Milan, j'avais invité les représentants de toutes les Eglises chrétiennes de la région. Ils auront même un droit d'intervention dans les assemblées et les commissions. Sans doute au sommet des Eglises, y a-t-il des obstacles dogmatiques, disciplinaires qui ralentissent la marche en avant, avec les anglicans par exemple. Mais cela ne m'a pas empêché de recevoir en 1992 l'archevêque de Cantorbéry et de me faire inviter chez lui l'an prochain. On aurait tort de porter un jugement critique sur l'ensemble du dialogue œcuménique en se limitant aux seules difficultés du sommet et des hiérarchies.

– On est toutefois loin de l'élan de Vatican II. Les partenaires habituels du catholicisme ne prennent-ils pas ombrage de cette réaffirmation de l'identité catholique, qui est devenue l'axe même du pontificat de Jean-Paul II ?

– Sans doute, les résistances structurelles sont-elles plus fortes qu'on ne l'avait imaginé dans les années 60. Sans doute, la réaffirmation de l'identité catholique est-elle parfois mal conçue et mal présentée. A l'ouverture de notre synode de Milan, j'ai dit que nous ne voulions aucune réaffirmation catholique, aucun prosélytisme, aucune initiative pour chercher à conquérir une influence. Nous voulons être seulement nous-mêmes, au service d'une société, et sans faire de tort à personne.

– Vous avez présidé un grand rassemblement œcuménique en 1989 à Bâle. Depuis, vos partenaires protestants et orthodoxes de la Conférence des Eglises chrétiennes (KEK) réclament un Bâle II. Mais la partie catholique tarde à donner une réponse...

– Il faudra sans doute quelque chose qui ressemble à un nouveau rassemblement œcuménique avant la fin du deuxième millénaire, mais il doit être préparé avec les meilleures chances de succès. Ce n'est pas un rassemblement en soi, spectaculaire, coûteux, peu adapté à nos difficultés actuelles qui améliorera la situation. La relance du dialogue entre les confessions viendra surtout d'un changement du cœur, d'une plus grande disponibilité de chacun envers l'autre. S'il s'agit d'exprimer cette conversion, alors oui, un grand rassemblement serait bien venu. Mais ne cherchons pas à cacher notre absence de conversion par des initiatives d'éclat.

» Quoi qu'il en soit, c'est à tous les niveaux, y compris avec les confessions non chrétiennes, juive, musulmane, bouddhiste, et sur des sujets plus essentiels qu'il faut dialoguer. Mais pas de dialogue sur le dialogue. Bien sûr, on peut continuer à discuter entre nous de politique, de justice, de droits de l'homme, mais il y a des sujets religieux, spirituels – la prière, la dévotion à Dieu, la présence de l'absolu dans le monde, la charité – auxquels les hommes de religion devraient davantage s'attacher et sur lesquels ils devraient exprimer quelques principes communs et convictions de fond.

– Votre intention est-elle toujours, comme vous l'avez parfois exprimé, de vous retirer à Jérusalem, voire d'y être enterré ?

– A Jérusalem, oui, car c'est la Ville sainte où se concentre toute l'histoire. C'est même de cette Ville que se comprend toute l'histoire. Alors oui, j'aimerais me retirer et finir mes jours à Jérusalem.

– Enterré à Jérusalem... ou dans la crypte de Saint-Pierre (1) ?

– A Jérusalem. C'est là que se trouve le tombeau du Christ, pas ailleurs. »

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS
et HENRI TINCQ

(1) C'est dans la crypte de la basilique Saint-Pierre de Rome que sont enterrés les derniers papes.

MEXIQUE

■ ATTAQUES SURPRISES. Deux à trois cents guérilleros se réclamant de l'Armée zapatiste de libération nationale ont tenté en vain, le Jour de l'an, de s'emparer par surprise de cinq villes de l'Etat du Chiapas, dont San-Cristobal-de-las-Casas.

■ UN LOURD BILAN. Ces attaques, lancées par un mouvement peu connu jusqu'à présent, ont fait, selon le dernier bilan provisoire, au moins cinquante-sept morts. Les affrontements entre les rebelles et l'armée se sont poursuivis dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 janvier.

■ APPEL A LA GUERRE. Les révoltés ont déclaré «la guerre au gouvernement et à l'armée». Ils réclament notamment une réforme agraire.

■ UNE ÉCONOMIE QUI S'ESSOUFFLE. Pour la première fois depuis six ans, le pouvoir d'achat des Mexicains est en baisse.

Quelques centaines de guérilleros «zapatistes» ont tenté de s'emparer de cinq villes de l'Etat du Chiapas

Des morts sur la chaussée, des édifices publics saccagés, des touristes désemparés : San-Cristobal-de-las-Casas, à 700 kilomètres au sud de Mexico, offrait, dans la soirée du dimanche 2 janvier, un visage de lendemain de bataille.

L'«*insurrection*» de l'armée zapatiste de libération nationale (EZLN) a déjà fait, selon le dernier bilan officiel, au moins cinquante-sept morts, mais les affrontements se sont poursuivis, dans la nuit de dimanche à lundi, au nord-est de San-Cristobal notamment, à Ocosingo, une ville de 30 000 habitants encerclée par l'armée et dont les bâtiments gouvernementaux ont été mis à sac.

Selon les estimations les plus fiables, deux à trois cents guérilleros de l'EZLN, mouvement peu connu jusqu'à présent, ont choisi le jour de l'An pour tenter de prendre le contrôle, vers 4 h 30 du matin, de cinq villes de l'Etat du Chiapas, l'un des plus pauvres du Mexique, frontalier avec le Guatemala et peuplé d'au moins 25 % d'Indiens, souvent analphabètes et sous-alimentés.

Ils sont arrivés dans les localités de Las Margaritas, Altamirano, Chanal-del-Carmen et Ocosingo mais, apparemment, l'effet de surprise a joué à plein à San- Cristobal-de-las-Casas, où ils ont réveillé les 80 000 habitants et les nombreux étrangers – français, allemands, espagnols et latino-américains – venus visiter cette cité touristique célèbre pour son marché indien.

Les guérilleros, armes automatiques au poing, ont investi plusieurs édifices publics, dont l'hôtel de ville, décrété un couvre-feu samedi soir et donné l'assaut, dimanche, à la prison locale. Ils ont libéré 178 détenus, auxquels ils ont proposé de rejoindre leurs rangs. A une dizaine de kilomètres du centre-ville, les rebelles ont par ailleurs attaqué la caserne de la 31e région militaire, sur la base de Rancho-Nuevo, où les combats ont duré plusieurs heures, affirment des des témoins. Selon le gouvernement, vingt-quatre guérilleros et six militaires y auraient perdu la vie.

Le «produit de cinq siècles de lutte»

L'armée a apparemment eu, dans un premier temps, pour consigne de ne pas intervenir, afin de ménager une solution négociée, pour laquelle l'épiscopat local, très engagé aux côtés des pauvres, s'est proposé de travailler. L'armée n'a repris le contrôle de San-Cristobal, dont les touristes peu informés, comme le reste de la population, ne savaient où aller, quelques heures après que les guérilleros eurent quitté l'enceinte de la ville, où périrent vingt sept personnes (vingt-quatre policiers et trois civils), selon les sources officielles.

Affirmant être le «*produit de cinq siècles de lutte*», les membres de l'armée zapatiste ont laissé, placardé sur les murs, un communiqué déclarant «*la guerre au gouvernement et à l'armée mexicaine*», une «*mesure extrême mais juste*».

«*Les dictateurs mènent depuis de nombreuses années une guerre non déclarée et se livrent à un génocide contre notre peuple. Nous appelons tous nos frères à répondre à notre appel : c'est la seule voie pour ne pas mourir de faim face à l'ambition insatiable d'une dictature de plus de soixante-dix ans*», ajoute le communiqué.

La télévision régionale a diffusé un entretien de deux représentants des guérilleros, en uniforme, le visage masqué, munis d'armes et de matériel radio sophistiqués. L'un d'entre eux a réclamé une réforme agraire et de nouvelles élections, dans l'Etat du Chiapas apparemment.

D'après la radio et la télévision mexicaines, le ministre de l'intérieur, Patrocinio Gonzales, ancien gouverneur de l'Etat du Chiapas guère aimé des Indiens, s'est rendu dans le Chiapas dimanche. A Mexico, le candidat officiel à l'élection présidentielle, Luis Donaldo Colosio, a condamné la violence des guérilleros. Il a toutefois noté que les «*efforts significatifs*» réalisés par sa formation, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis soixante-quatre ans, restaient «*insuffisants pour sortir le Chiapas de sa pauvreté*». – (AFP, Reuter, AP.)

Sur les traces d'Emiliano Zapata

Le mouvement déclenché, samedi 1er janvier, par quelques centaines de guérilleros dans le sud du Mexique se réclame *d'une tradition séculaire de soulèvements* d'Indiens et de paysans, symbolisée notamment par Emiliano Zapata, dirigeant révolutionnaire du début de ce siècle.

Les insurgés de l'Armée *zapatiste de libération nationale* (EZLN) occupent plusieurs localités dans l'Etat de Chiapas (Sud) et réclament la destitution du «*dictateur*» Carlos Salinas, l'actuel président de la République, comme l'avait fait, en 1911, Emiliano Zapata (1879-1919) dans l'Etat de Morelos, au centre du Mexique, où son «Armée de libération du Sud» s'empara des villes de Yautepec, Cuautla et Cuernavaca.

Dirigeant de la révolte agraire qui rallia les Indiens de la région, tandis que Pancho Villa, autre métis, levait ses «divisions du Nord», Zapata réclamait la distribution aux paysans des terres des grands «latifundios» et la fin de la dictature de Porfirio Diaz, à la tête du pays de 1876 jusqu'en 1911.

Le meurtre d'Emiliano Zapata en 1919, sur ordre du président de l'époque, et l'établissement dans les années 20 de l'actuel système politique basé sur la prédominance du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) *mirent fin à ces mouvements* de révolte. Pancho Villa, lui, fut assassiné en 1923.

Les revendications des Indiens et paysans ont subsisté et, à la suite de la révolution cubaine, de nouveaux mouvements de guérilla se sont formés dans les années 60 et 70. Le plus connu fut dirigé par Lucio Cabanas, un enseignant dont les partisans avaient séquestré le gouverneur de l'Etat de Guerrero en 1974. – (AFP.)

Pour la première fois depuis six ans

Le pouvoir d'achat a diminué

En attendant que l'ALENA, le traité de libre-échange conclu avec les Etats-Unis et le Canada, fasse sentir ses effets bénéfiques *(lire l'article d'Eric Izraelwicz, page 16)*, l'économie mexicaine s'essouffle. La croissance du produit intérieur brut (PIB) du pays atteignait 4,4 % en 1990. Depuis, elle ne cesse de s'effriter régulièrement. En 1993, elle n'a sans doute pas dépassé 1 %, un rythme inférieur à celui de la croissance de la population (près de 2 % l'an). Résultat, pour la première fois depuis six ans, le pouvoir d'achat du Mexicain a baissé l'an passé.

Il est vrai que cette chute d'activité, qui pourrait annoncer une récession en 1994, a été voulue et pilotée par l'équipe dirigeante. Pour une raison très simple : la folle explosion des importations menaçait l'économie du pays tout entier. Entre 1990 et 1992, le déficit commercial du Mexique a été multiplié par cinq, et celui de sa balance commerciale par trois. A continuer sur une telle pente, la crise financière n'était pas loin, menaçant une politique d'ajustement menée avec constance et détermination depuis près d'une dizaine d'années.

Mais si le Mexique doit afficher sans doute en 1993 des résultats commerciaux médiocres, avec un déficit proche de 20 milliards de dollars (117 milliards de francs), sur d'autres fronts, le bilan est autrement brillant. C'est notamment vrai des finances publiques. Le gouvernement mexicain peut s'enorgueillir d'un budget en excédent, d'une réduction sensible de la dette, enfin d'une inflation assagie (elle est passée en fin d'année en dessous de la barre des 10 % par an).

Sur ce fond de toile globalement positif, l'agriculture mexicaine fait figure de laissée-pour-compte. Alors qu'un Mexicain sur quatre est un rural, elle affiche des taux de croissance médiocres (1 % en 1991), quand ils ne sont pas négatifs comme en 1992 (– 1,4 %). Elle n'assure plus l'autosuffisance alimentaire (maïs, poudre de lait) tout comme elle s'avère incapable de retenir sa population de plus en plus attirée par les «lumières de la ville», celles de Mexico ou des cités nord-américaines. Une grande partie du problème agricole tient au système de propriété privé, peu développé au Mexique du fait de l'existence de terres communales. Le gouvernement, depuis des années, s'efforce d'y remédier. Un programme de privatisation est en chantier mais elle se heurte aux intérêts de caciques locaux tout-puissants.

CUBA : nombre record de réfugiés vers la Floride. – Plus de 3 500 réfugiés cubains sont parvenus sur les côtes de Floride en 1993, un nombre jamais atteint depuis 1980, ont indiqué, samedi 1er janvier, les garde-côtes américains. Il s'agit du plus important exode depuis la fuite de 125 000 Cubains vers la Floride en 1980. Fidel Castro, célébrant, le 1er janvier, le trente-cinquième anniversaire de la révolution, a affirmé que pour continuer à faire face aux difficultés, «*nous devons nous transformer, individuellement et collectivement, en un peuple de géants*». – (AFP.)

HAÏTI : appel du président Aristide à la «résistance». – Les Haïtiens doivent faire plus cette année pour s'opposer au régime militaire, a déclaré le président exilé Jean-Bertrand Aristide, dans un discours en créole diffusé samedi 1er janvier par la Voix de l'Amérique. «*Nous sommes sur la voie de la mobilisation et de la résistance partout*», a-t-il ajouté. – (UPI.)

PÉROU : Lima plongée dans l'obscurité. – Une partie de la capitale péruvienne a été plongée dans le noir pendant 90 minutes, vendredi 31 décembre, juste avant le nouvel an. Selon les autorités, il s'agit d'un attentat attribué au mouvement terroriste maoïste, le Sentier lumineux, qui a pour habitude de marquer ainsi la nuit de la Saint-Sylvestre. Le Sentier lumineux avait revendiqué une série d'actions terroristes la semaine dernière à Lima. – (AP.)

PROCHE-ORIENT

La mise en œuvre de l'accord de Washington sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho

Israël pose des conditions à la reprise des négociations

Israël a adressé, dimanche 2 janvier, un message à l'OLP, exigeant de la centrale palestinienne qu'elle accepte le «*document du Caire*» sur les modalités de l'autonomie comme base de discussions avant une reprise des négociations. Le gouvernement israélien affirme être parvenu, mercredi dernier, dans la capitale égyptienne, à un compromis avec la délégation palestinienne sur les points essentiels en litige au sujet d'un retrait israélien de la bande de Gaza et de Jéricho. De son côté, l'OLP affirme que ce document reflète le seul point de vue de Jérusalem. Le premier ministre, Itzhak Rabin, a déclaré, dimanche, au cours du conseil des ministres, qu'il fallait attendre que l'OLP change d'attitude. «*Nous allons les laisser mariner*», aurait-il ajouté. Le chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath, a assuré que l'OLP et Israël s'étaient mis d'accord *a priori* pour reprendre les pourparlers de paix, à Taba, en Egypte. Pour sa part, Yasser Arafat, dans un entretien accordé à Radio Monte-Carlo, a exigé «*une application précise et à la lettre*» de l'accord sur l'autonomie, signé, le 13 septembre dernier, à Washington. «*Quand on dit retrait de Gaza et de Jéricho, cela veut dire retrait et non redéploiement. Il faut que ce soit clair pour tous, nous n'allons pas vivre dans un ghetto ou un bantoustan. Nous n'accepterons en aucun cas*, a-t-il ajouté, *ces conditions que Itzhak Rabin et d'autres essayent d'imposer au peuple palestinien*». – (AFP, Reuter.)

Des personnalités palestiniennes demandent une démocratisation de l'OLP

Une délégation de sept responsables palestiniens est arrivée, dimanche 2 janvier, à Tunis, pour rencontrer Yasser Arafat et lui demander une «*démocratisation*» de l'OLP. Présidant ce groupe, Haïdar Abdel Chafi, chef de la délégation palestinienne aux négociations de paix avec Israël depuis la conférence de Madrid en 1991, a indiqué que cette demande est contenue dans un mémorandum signé par 120 personnalités des territoires occupés et de la diaspora. Le texte a été adressé, il y a plus de deux semaines, à M. Arafat et au comité exécutif de l'OLP.

«*Nous voulons l'élargissement de la base de prise de décision pour qu'elle ne reste pas entre les mains d'Abou Ammar* (Yasser Arafat) *tout seul*», a affirmé M. Abdel Chafi, qui a aussi insisté sur la nécessité de mettre en pratique le «*principe de direction collégiale*» au sein de l'OLP. Il a implicitement reproché à M. Arafat de décider seul de la composition des différentes commissions chargées de négocier avec Israël. – (AFP.)

Le roi Hussein affiche son désaccord avec Yasser Arafat

Le roi Hussein a fait part – cette fois, publiquement – de son irritation à l'égard de Yasser Arafat, en lançant un nouvel ultimatum à l'OLP pour qu'elle s'engage à coordonner «sérieusement» sa politique avec la Jordanie.

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Dans un long discours prononcé, samedi 1er janvier, devant le commandement militaire – il est vrai traditionnellement peu enclin à la souplesse vis-à-vis des Palestiniens –, le souverain hachémite a affirmé que son dernier entretien avec le chef de l'OLP, jeudi, à Amman, avait été «*décisif et très franc*». M. Arafat, a-t-il dit, «*a promis que nous pourrons entamer*, [mardi] *à Amman, une coordination sérieuse.*» «*Je lui ai répondu que c'est la dernière chance*, a-t-il ajouté, *et qu'après cela chaque partie devra assumer ses propres responsabilités. Nous ne pouvons continuer ainsi, à parler de coordination ou d'accord, alors qu'ils n'existent pas. C'est pourquoi il faut un engagement significatif et non des paroles.*»

Ce discours très sec, au cours duquel le roi a affirmé avoir demandé à M. Arafat de «*rayer de son dictionnaire le mot confédération*», a d'autant plus surpris les dirigeants de l'OLP que l'entretien de jeudi avait, à leur avis, permis de remettre les choses au point. A son retour à Tunis, M. Arafat avait annoncé de nouvelles réunions jordano-palestiniennes, cette semaine. Après avoir envisagé de les boycotter, l'OLP a décidé d'envoyer à son «ministre» des affaires étrangères, Farouk Kaddoumi, à Amman.

Méfiance traditionnelle

Depuis la signature de l'accord israélo-palestinien, les relations jordano-palestiniennes sont allées en se dégradant et la méfiance traditionnelle entre les deux partenaires s'est renforcée, chacun soupçonnant l'autre de chercher un meilleur accord avec l'«ennemi» israélien . Rasséréné sur son rôle par les dirigeants de l'Etat juif, Itzhak Rabin et Shimon Pérès, le roi Hussein entend d'abord faire prévaloir les intérêts de son pays là où certains Palestiniens le soupçonnent de n'avoir pas totalement renoncé à toute visée sur la Cisjordanie.

Les hésitations de M. Arafat à signer le projet d'accord économique avec la Jordanie mis au point depuis plus de deux mois, tiendraient notamment au fait que ce projet donne à la Banque centrale jordanienne la haute main sur toutes les opérations financières dans les territoires occupés pendant les cinq ans de la période intérimaire d'autonomie palestinienne.

Selon le protocole économique signé, le 1er décembre avec Israël, la Jordanie, dont l'une des préoccupations majeures était le maintien de l'utilisation de sa monnaie dans les territoires occupés, a obtenu le droit d'y rouvrir ses banques et plus de huit ont déjà déposé des demandes. De son côté, le chef de l'OLP, qui n'a pas complètement perdu espoir de voir Israël l'autoriser à ouvrir une banque centrale palestinienne et éventuellement à frapper monnaie, ne voudrait pas se lier trop vite les mains.

La question de Jérusalem, évoquée de plus en plus souvent par le roi – qui a récemment déclaré que «*la seule souveraineté sur la ville sainte ne devait être que celle de Dieu*» –, constitue aussi une pomme de discorde entre Palestiniens et Jordaniens, les premiers reprochant aux seconds de ne pas sembler reconnaître leurs droits sur Jérusalem (les lieux saints musulmans sont toujours administrés sous l'autorité d'Amman).

Le discours du roi Hussein, samedi, risque de compliquer la conclusion d'un accord entre l'OLP et la Jordanie qui reste, pour nombre de Palestiniens, un concurrent plus qu'un partenaire.

FRANÇOISE CHIPAUX

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le général Cot dénonce les « humiliations » dont sont victimes les « casques bleus »

Le général Jean Cot, commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) dans l'ex-Yougoslavie, s'est amèrement plaint, samedi 1er janvier, des *« humiliations »* subies par les « casques bleus », assurant qu'il adopterait une nouvelle stratégie pour mettre fin à cette situation.

Le problème le plus grave de la FORPRONU en Bosnie, *« c'est la réduction progressive, mais sûre de notre liberté d'action en général, en termes militaires, et de notre liberté de mouvement, au travers des humiliations et des tracasseries de plus en plus nombreuses que subissent nos gens partout aux check-points, dans beaucoup de circonstances »*, a déclaré le général Cot. *« Les trois parties sont coupables »*, a-t-il souligné, mais *« pour ne parler que des Serbes, je considère que cette volonté délibérée d'humilier le bras armé de la communauté internationale a atteint des limites, et je ne veux plus le supporter »*.

« On ne peut pas à la fois parler à un Karadzic ou à un Boban ou à un Izetbegovic gentiment à Genève et subir de leur part ce qu'on subit sur le terrain au travers des humiliations et des interdictions », a-t-il dit, évoquant les négociations engagées par les médiateurs internationaux avec les dirigeants des trois partics en conflit – le président bosniaque Alija Izetbegovic, le leader des Serbes bosniaques Radovan Karadzic et celui des Croates bosniaques Mate Boban. A l'issue d'une visite dans la capitale bosniaque, Valéry Giscard d'Estaing a, lui aussi, dénoncé *« l'humiliation »* des forces de l'ONU.

Six personnes au moins ont été tuées depuis samedi à Sarajevo, où trois bases de la FORPRONU ont été touchées par des obus, faisant un blessé léger parmi les « casques bleus » français. Dans leurs messages de Nouvel An, les dirigeants bosniaques ont promis de poursuivre la lutte s'ils n'obtenaient pas ce qu'ils voulaient par la négociation.

Ainsi, le chef des forces serbes de Bosnie, le général Ratko Mladic, a-t-il promis de défendre les portions de territoire sous contrôle serbe dont le dernier plan de paix prévoit la rétrocession. *« Nous devons être prêts à défendre ce que nous avons gagné, mais aussi être prêts, s'il le faut, à combattre jusqu'à la victoire finale »*, a-t-il déclaré.

De leur côté, les dirigeants musulmans ont affirmé que les forces de Sarajevo lanceraient prochainement une offensive pour prendre la vallée stratégique de la Lasva (en Bosnie centrale) si les 65 000 Croates qui y sont assiégés ne partent pas. *(AFP, Reuter.)*

Un homme qui met les pieds dans le plat

Le général Cot a du tempérament. Nul ne l'ignore dans les armées françaises. Les uns disent de lui qu'il sait donner de la voix, autrement dit, « c'est un gueulard ». Les autres préfèrent évoquer sa forte personnalité, voire son mauvais caractère, c'est-à-dire sa capacité à dire souvent tout haut ce que beaucoup pensent tout bas.

En règle générale, partout où il est passé, ses subordonnés ont apprécié les coups de gueule d'un « patron » qui, en 1983, grâce à Charles Hernu qui l'avait distingué, devint le plus jeune général de brigade, à moins de quarante-neuf ans. Promu à cinq étoiles il y aura bientôt quatre ans, Jean Cot a même figuré dans la liste des candidats au poste de chef d'état-major des armées françaises, et sa rivalité – qui n'est pas une légende – avec l'amiral Jacques Lanxade l'a fait exiler, en quelque sorte, en ex-Yougoslavie.

D'aucuns, qui ne l'aiment pas beaucoup, parlent de sa capacité à accumuler les gaffes ou les maladresses, emporté qu'il serait par sa fougue et son franc-parler. Il est vrai que le général Cot ne fait pas habituellement dans la litote. En la circonstance, dans une affaire qui devrait rester toute de diplomatie, il exprime les ressentiments et les amertumes des « casques bleus » lorsqu'il se fâche tout rouge contre l'attitude ambiguë de l'ONU dans « ses palais de Genève », où l'on discute sans considération pour ceux qui se font tuer.

C'est un comportement assez coutumier des chefs militaires – de quelque nationalité qu'ils soient – sur le terrain quand ils observent que « leurs » hommes sont pris pour cibles ou en otage et que, dans le même temps, les diplomates leur donnent l'impression de s'en laver les mains. Le général Cot a donc mis les pieds dans le plat. Il y a quelques jours, le général belge Francis Briquemont, qui est sous ses ordres, avait, à sa manière, dit son écœurement devant la situation, en prétendant qu'il ne lisait même plus les résolutions de l'ONU tant elles ne servaient à rien.

JACQUES ISNARD

IRLANDE DU NORD

Le Sinn Fein durcit sa position

LONDRES

de notre correspondant

Les perspectives de paix en Irlande du Nord s'amenuisent au fur et à mesure des déclarations des représentants du Sinn Fein, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

Dans une interview publiée, dimanche 2 janvier, par un journal de Dublin, Martin McGuinness, le vice-président du Sinn Fein, a affirmé que seule une décision du gouvernement britannique annonçant son intention de *« quitter ce pays »* (l'Ulster) serait acceptable. Cette déclaration fait écho à la position intransigeante défendue depuis vingt-cinq ans par l'IRA, et qui se résume au slogan *« Brits out »* (les Britanniques dehors).

Estimant que la « déclaration de Downing Street » du 15 décembre n'a aucune valeur si le gouvernement de John Major refuse d'adopter, en privé, une position plus conciliante, M. McGuinness a indiqué que le Sinn Fein entend poursuivre pendant deux ou trois semaines ses consultations internes, avant de faire connaître sa position officielle concernant l'offre de paix anglo-irlandaise. Alors qu'à Londres, le gouvernement montre des signes d'impatience, d'autant que cette attente s'accompagne de la reprise de violences en Irlande du Nord, à Dublin, le gouvernement d'Albert Reynolds semble souffler le chaud et le froid.

Bien que solidaire de la position britannique, il se livre en effet à des *« ouvertures »* en direction du Sinn Fein. Selon un porte-parole officiel, M. Reynolds a ainsi déclaré, dimanche, que le temps était venu *« de commencer le processus de démilitarisation »* de l'Irlande du Nord, tout en estimant que le gouvernement britannique devrait s'efforcer de convaincre les « unionistes » protestants d'accepter la réunification de l'Irlande.

L. Z.

SUISSE

La longue marche du capitaine Grüninger

Après plus de cinquante ans de disgrâce, l'officier de police qui sauva la vie de près de trois mille juifs a enfin droit à un début de réhabilitation

BERNE

de notre correspondant

Ailleurs, c'eût été une affaire Dreyfus. En Suisse, ce fut un dossier trop hâtivement clos, devenu tellement encombrant qu'il aura fallu s'y prendre à six reprises pour que justice soit rendue – et encore à moitié. Après cinq refus successifs, le gouvernement du canton de Saint-Gall, en Suisse orientale, s'est enfin résolu à donner suite à une nouvelle demande de grâce en faveur du capitaine Paul Grüninger, ancien chef de la police cantonale destitué en 1939, puis condamné pour avoir facilité l'entrée sur le territoire helvétique de quelque trois mille réfugiés juifs venant d'Autriche au lendemain de l'Anschluss.

« A compter de ce jour, Paul Grüninger est réhabilité politiquement », annonçait de manière laconique, le 30 novembre dernier, un communiqué, ajoutant que son action méritait *« reconnaissance et respect »*. Les autorités de Saint-Gall tenaient cependant à préciser qu'une réhabilitation judiciaire leur paraissait impossible, faute d'être prévue par la procédure cantonale et d'être conforme au principe de la séparation des pouvoirs.

Tel n'est évidemment pas l'avis des divers milieux qui se sont mobilisés afin de réclamer justice pour Paul Grüninger. S'ils se déclarent satisfaits de ce premier pas, ils se montrent déterminés à poursuivre leur démarche jusqu'à une réhabilitation complète de cet officier de police qui avait eu l'audace de braver la loi pour demeurer en accord avec sa conscience.

Rien ne prédisposait au premier abord ce Suisse moyen à sortir des chemins battus, n'était-ce les circonstances exceptionnelles du moment. Ancien maître d'école, protestant, membre du Parti radical et amateur de football, Paul Grüninger avait accepté de se reconvertir dans la police parce qu'il se voulait un homme d'ordre. Devenu commandant de la gendarmerie dans son canton, il ne devait pas tarder à se trouver confronté à un dilemme.

Dans le sillage de l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie en 1938, Berne avait décidé de boucler ses frontières et de renvoyer tous les réfugiés arrivés dans la Confédération après la fermeture. Or, le capitaine Grüninger savait le sort qui attendait les juifs frappant à la porte de la Suisse s'ils étaient refoulés : comme devait le confirmer la Nuit de cristal, ils étaient voués à une mort certaine.

Entre le respect des ordres des autorités fédérales et sa conscience, Paul Grüninger a rapidement fait son choix. Non seulement il a toléré les passages illégaux du Rhin mais il n'a pas hésité à falsifier les dates d'entrée en Suisse des victimes du nazisme. Grâce à lui, entre l'été 1938 et le printemps 1939, près de trois mille juifs ont pu ainsi trouver abri sur le sol helvétique. Les activités de Grüninger finirent par être connues. La Gestapo s'empressa d'alerter les autorités helvétiques tandis que les milieux antisémites et d'extrême droite ne tardèrent pas à réagir à leur tour.



« La barque est pleine »

A Berne, le sang du chef de la police fédérale, Heinrich Rothmund, principal artisan de la politique de renvoi, ne fit qu'un tour. Sous prétexte de ne pas fournir d'arguments au mouvement antisémite, Berne avait déjà obtenu que les frais d'hébergement des réfugiés juifs fussent entièrement pris en charge par les communautés juives suisses, avant même d'ordonner la fermeture de la frontière, le 19 août 1938.

Pour mieux contrôler encore l'afflux des réfugiés, les autorités helvétiques réussirent ensuite à convaincre l'Allemagne d'apposer un signe distinctif la lettre « J » sur les passeports délivrés à ses ressortissants juifs. Cet épisode peu glorieux devait rester dans l'histoire de la Suisse sous l'expression *« la barque est pleine. »*

Lâché par le chef du département cantonal de justice et de police, qui avait d'abord fermé les yeux et laissé faire, Paul Grüninger est suspendu de ses fonctions le 31 mars 1939. Soumis à une enquête administrative, il est licencié avec effet immédiat six semaines plus tard. Commence alors son calvaire. En décembre 1940, le tribunal de district de Saint-Gall le condamne à 300 francs d'amende et aux frais de justice pour *« violation de prescription de service et falsification de documents »*. A quarante-huit ans, l'ancien instituteur se retrouve exclu de la police, sans droit à la retraite et sans emploi.

Objet de médisance et montré du doigt dans son canton d'origine, il se voit contraint de gagner Bâle pour prendre un nouveau départ en 1943. Tour à tour employé dans un magasin d'imperméables, courtier en assurances, instructeur de conduite automobile, ouvrier dans le textile et représentant en tout genre, il exercera de nombreux métiers pour subvenir aux besoins de sa famille. Oublié de tous, ce n'est que dans les années 50 qu'il pourra reprendre son ancien métier d'enseignant dans une école primaire d'un petit village près de Saint-Gall.

Le devoir de désobéissance

C'est de l'étranger que viendront les premiers signes de reconnaissance. Car nombre de ceux qu'il a sauvés n'ont pas oublié. Le nom de Paul Grüninger est cité lors d'un colloque sur l'histoire de l'Holocauste. Et en 1962, il est nommé membre d'honneur de la Ligue internationale des droits de l'homme. Il faudra cependant attendre 1970 pour que dans une lettre, le gouvernement du canton de Saint-Gall reconnaisse son action humanitaire et accepte de lui verser la pension à laquelle il avait droit. L'année suivante, la fondation juive Yad Vashem lui attribue la médaille des Justes, décernée à ceux qui ont sauvé des juifs sous le nazisme. En 1972, octogénaire, Paul Grüninger meurt dans la pauvreté et l'indifférence, sans avoir été réhabilité.

Entre 1968 et 1990, les autorités de Saint-Gall avaient refusé pas moins de cinq demandes de grâce. En 1985 encore, elles déclaraient irrecevable une requête en ce sens d'un député *« faute de preuves sur des faits historiques trop anciens »*. Si des doutes subsistaient dans son esprit, l'entêtement du gouvernement saint-gallois a été battu en brèche par la publication en octobre d'un livre sur « l'Affaire Grüninger » du journaliste suisse alémanique, Stefan Keller (1). Fruit de recherches historiques et d'une enquête minutieuse, cet ouvrage rassemble des documents inédits et des récits de témoins de l'époque : anciens réfugiés, douaniers, passeurs et habitants du village frontalier de Diepoldsau.

L'auteur a retrouvé aux Etats-Unis et en Europe une cinquantaine de rescapés qui exprimaient leur gratitude au capitaine Grüninger. Il ressort aussi de ce livre que l'accueil réservé aux fugitifs par la majorité de la population de Diepoldsau où se trouvait un camp de transit contrastait avec l'ostracisme de la politique officielle.

Concédant enfin un début de réhabilitation à l'ancien policier, le gouvernement de Saint-Gall répondait à une pétition munie de deux mille cinq cents signatures, qu'il venait de recevoir, et aux démarches incessantes entreprises ces dernières années par le comité Vérité pour Paul Grüninger. Parmi les premiers adhérents de ce comité figurait Ruth Dreifuss, devenue entre-temps membre du gouvernement helvétique. Elle sait que son père, Sydney Dreifuss, alors responsable de l'aide israélite aux réfugiés à Saint-Gall, avait été en contact étroit avec le capitaine Grüninger. Après l'introduction de l'obligation de visa en août 1938, les deux hommes avaient antidaté ensemble les documents d'entrée des réfugiés.

Pour Ruth Dreifuss, il ne fait pas de doute que Grüninger *« est un héros »* et qu'il est inconcevable de ne pas lui rendre justice. Aujourd'hui, le gouvernement de Saint-Gall a admis que *« Paul Grüninger a violé consciemment des prescriptions dans le but de protéger des réfugiés. En agissant ainsi, il a consenti à de grands sacrifices personnels »*.

Sa fille, qui en sait quelque chose, ne désespérait pas d'obtenir une réhabilitation judiciaire *« afin que la mémoire de* [son] *père demeure vraiment sans tâche »*. Quoi qu'il en soit, Paul Grüninger aura assumé jusqu'au bout le fait d'avoir accompli son devoir de désobéissance : il disait encore, à la fin de sa vie, qu'il ne regrettait rien et que s'il le fallait, il referait la même chose.

JEAN-CLAUDE BUHRER

(1) *Grüningers Fall*, Rotymhk Verlag, Zurich.

EN BREF

AFRIQUE DU SUD : dix morts dès les premières heures du Nouvel An. – Les violences politiques ont causé, samedi 1er janvier, la mort de dix personnes en Afrique du Sud, près de Johannesburg et à Durban et dans ses environs, selon la police et la télévision. Au moins 4 100 Noirs ont été tués dans des violences à caractère politique en 1993. Deux policiers avaient été tués par balles, vendredi, ce qui porte à 259 le nombre de policiers tués au cours de l'année. – *(AFP.)*

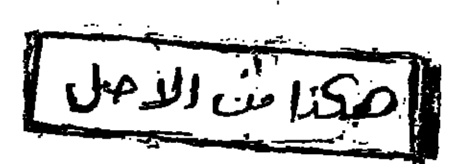
ALGÉRIE : 780 islamistes maintenus en internement administratif au Sahara. – Dans un entretien publié, dimanche 2 janvier, par le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, le président de l'Observatoire national des droits de l'homme, Kamel Rezag-Bara, a indiqué que 780 islamistes sont encore détenus dans deux centres d'internement administratif au Sahara. Ces deux centres, sur les sept ouverts en mars 1992, sont situés, a-t-il précisé, à Oued-Namous dans le département de Béchar et à Aïn-M'guel dans le département de Tamanrasset. – *(AFP.)*

ANGOLA : des installations pétrolières attaquées dans l'enclave de Cabinda. – Pour la première fois dans l'histoire du conflit angolais, des obus de mortier ont été tirés, dimanche 2 janvier, sur des installations de la Cabinda Gulf Oil Company, filiale du groupe américain Chevron, dans l'enclave angolaise de Cabinda. Les obus ont touché les installations de Malongo, base terrestre pour la production offshore, faisant un blessé léger. Des combattants rebelles de l'UNITA et de plusieurs factions du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) sont actifs dans ce petit territoire séparé du reste de l'Angola par un couloir d'accès du Zaïre à la mer. – *(AFP, Reuter.)*

CONGO : nouvelles violences à Brazzaville. – S'ajoutant aux 87 victimes des violences politiques et ethniques dénombrées par les hôpitaux depuis le début du mois de décembre, quatre personnes ont été tuées, au cours du week-end, dans la capitale congolaise. Des sources médicales ont précisé qu'il s'agissait de trois civils et d'un militaire, tués lors d'accrochages entre l'armée et la milice de l'opposition dans le quartier de Bacongo au sud de Brazzaville. L'état-major a reconnu que des militaires participaient – sur des bases ethniques – à ces violences qui mettent régulièrement aux prises les partisans de la Mouvance présidentielle et ceux de la Coalition de l'opposition. – *(AFP, Reuter.)*

TOGO : le général Eyadéma maintient la date des législatives. – Le président Gnassingbé Eyadéma a affirmé, dimanche 2 janvier, que les élections législatives auraient lieu aux dates prévues, les 23 janvier et 6 février. Sept partis d'opposition – dont ceux d'Edem Kodjo et de Yao Agboyibor – avaient réclamé, jeudi, un report du scrutin, en affirmant que la correction des listes électorales n'était pas terminée. A Paris, le lendemain, le Quai d'Orsay avait fait savoir que les conditions d'un *« scrutin régulier et démocratique »* n'étaient pas réunies. – *(Reuter.)*

ALLEMAGNE : ralentissement de l'émigration des Allemands de souche. – L'émigration des Allemands de souche, vivant surtout en ex-URSS, en Pologne ou en Roumanie, s'est nettement ralentie en 1993, près de 219 000 d'entre eux étant partis pour l'Allemagne, soit 12 000 de moins que l'année précédente, selon les statistiques communiquées, dimanche 2 janvier, par les services du ministère de l'intérieur. Depuis l'effondrement du communisme, près de 1,4 million d'immigrants de souche allemande sont arrivés en Allemagne entre 1989-1992. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

EUROPE

RUSSIE

Vladimir Jirinovski menace l'Allemagne d'« une troisième guerre mondiale »

Le dirigeant ultranationaliste russe, Vladimir Jirinovski, a menacé l'Allemagne, qui lui avait refusé un visa d'entrée sur son territoire, d'*« une troisième guerre mondiale »* s'il arrivait au pouvoir à Moscou. Selon l'hebdomadaire *Welt am Sonntag*, publié dimanche 2 janvier, qui précise que ses informations proviennent d'une bande enregistrée, mercredi 29 décembre, par les services secrets et de rapports internes à l'ambassade d'Allemagne en Bulgarie, le président du Parti libéral-démocrate de Russie (PLDR) aurait, d'autre part, affirmé que s'il prenait la tête du gouvernement, il stationnerait *« trois cents mille soldats russes en Allemagne »*.

Vladimir Jirinovski a également averti l'Allemagne que le refus du visa pourrait mener à *« une guerre mondiale »* et à *« un anéantissement total »* de ce pays. Aux membres de l'ambassade qui lui annonçaient cette décision, le chef ultranationaliste a indiqué que s'il devenait chef du gouvernement, les soixante-dix mille militaires et leurs familles encore présents sur le sol allemand et dont le retrait doit être achevée le 31 août, seraient *« maintenus »* et renforcés.

A une question d'un responsable de l'ambassade lui demandant s'il avait l'intention d'occuper l'Allemagne, M. Jirinovski a répondu que les soldats seront là pour *« garantir le dédommagement de la Russie pour la seconde guerre mondiale »*. L'Allemagne devra beaucoup payer et elle deviendra *« un pays pauvre »*, a-t-il poursuivi.

Selon l'hebdomadaire, M. Jirinovski a également adressé des menaces personnelles au diplomate qui lui a annoncé le refus de visa, lui affirmant qu'il allait *« être liquidé »*. Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a jugé *« absolument inacceptable »* l'attitude de M. Jirinovski. *« Mais*, a-t-il ajouté, *nous ne pouvons pas non plus faire abstraction du fait qu'il bénéficie, d'après le nombre de ses électeurs, d'un soutien dans l'opinion publique en Russie »*. – (*AFP.*)

Arrestation du dernier responsable encore en fuite de l'insurrection d'octobre. – Le dernier responsable de l'insurrection d'octobre encore en fuite, le dirigeant néo-fasciste russe, Alexandre Barkachov, a été arrêté, jeudi 30 janvier, sur son lit d'hôpital par la police, après avoir été grièvement blessé par balles par des inconnus a annoncé, dimanche, son mouvement dissous « Unité nationale russe ». Alexandre Barkachov, quarante ans, dirigeait un des principaux groupes armés qui ont assuré la défense du Parlement rebelle lors de la crise de septembre et octobre derniers. Il était parvenu à prendre la fuite lors de l'assaut lancé par l'armée contre le bâtiment de la « Maison Blanche » le 4 octobre. – (*AFP.*)

ASIE

AFGHANISTAN

Renversement d'alliances et combats acharnés à Kaboul

La guerre a repris à Kaboul depuis samedi 1er janvier. Une coalition imprévue des extrêmes, ex-miliciens pro-communistes et fondamentalistes islamiques, menace le régime du président Rabbani. Les combats ont fait des centaines de morts et de blessés.

Après six mois d'une trêve armée entrecoupée de brutaux affrontements et de tirs de roquettes, la guerre civile a repris samedi dans toute sa violence. L'Afghanistan nous avait habitués à des rebondissements imprévisibles, à commencer par celui qui avait amené la chute du régime communiste en avril 1992 après la défection du général Abdul Rashid Dostom, à la tête de ses miliciens ouzbeks. Malgré tout, l'impossible coalition entre les islamistes du Hezb-i-Islami du premier ministre en titre, Gulbuddin Hekmatyar, et le général Dostom a pris tout le monde par surprise, et a failli causer la chute du régime de Kaboul.

Après deux jours de combats acharnés, le chef de l'Etat, Burhannudin Rabbani, et son principal soutien, l'ex-ministre de la défense, Ahmad Shah Massoud – tous deux appartenant au Jamiat-i-Islami – semblaient avoir contenu l'offensive contre Kaboul, qui a fait des dizaines de morts et des centaines de blessés, en particulier au sein de la population civile, sur laquelle est tombée une pluie d'obus et de roquettes tandis que des quartiers changeaient plusieurs fois de mains. La guerre a aussi repris dans plusieurs provinces, en particulier dans le Nord et dans sa capitale, Mazar-i-Sharif, où le Jamiat affirme avoir pris le contrôle de l'aéroport.

Samedi, les soldats du général Dostom avaient attaqué par surprise plusieurs points-clés de la capitale, rapidement appuyés par les hommes du Hezb. Les combats avaient fait rage autour des ministères des finances et de la défense, à proximité du palais présidentiel et dans l'aéroport, que se disputaient les deux camps, chacun clamant victoire. Dimanche, il semble que les forces loyalistes du président Rabbani soient parvenues à reprendre une partie du terrain perdu tandis que l'aviation, qui lui était restée fidèle, bombardait les positions du général Dostom et le quartier général de M. Hekmatyar, à Charasyab. Les combats étaient toujours aussi violents, lundi matin à Kaboul.

Le président Rabbani a *« invité toutes les forces du djihad à s'entraider pour mener la guerre sainte contre les bandits de Karmal »* (ancien chef du régime communiste), et a affirmé qu'il s'agissait *« d'une nouvelle phase du djihad qui ne peut être différenciée des combats des quatorze années précédentes »* contre le régime communiste soutenue par l'armée soviétique. Un des commandants du clan Dostom a déclaré : *« Nous avons lancé cette attaque parce que nous voulons changer le système politique. Nous voulons le rendre acceptable par toutes les minorités du pays. (...) Rabbani dirige le pays pour le seul bénéfice des Tadjiks. » « Toutes les forces islamiques ont décidé cette offensive pour mettre fin à une situation douloureuse »*, a indiqué Haji Farid, porte-parole de M. Hekmatyar, ajoutant que l'objectif de ce dernier était l'établissement d'un gouvernement islamique.

Totale surprise

Certains partis ont apporté leur soutien à l'un ou l'autre des deux camps en présence, tandis que d'autres restent dans l'expectative, selon des informations en provenance d'Afghanistan ou du Pakistan. Il faut dire que la surprise semble avoir été totale, que l'issue des combats reste incertaine, et que la nouvelle coalition regroupe deux mouvements jusque-là à couteaux tirés, sur le terrain comme idéologiquement. Le Pakistan a lancé un appel à un cessez-le-feu immédiat, estimant que l'accord de paix de mars dernier, qui avait instauré le partage du pouvoir entre Hezb et Jamiat, fournissait le cadre permettant d'aboutir à un règlement durable. Par ailleurs, l'ambassade d'Iran à Kaboul a été touchée par les bombardements.

La guerre est ainsi relancée dans un pays où les clivages semblaient s'être figés ces derniers temps et où le fanatique M. Hekmatyar paraissait de plus en plus isolé. Certes, la tension était récemment montée entre Tadjiks et Ouzbeks, ces derniers ayant, par exemple, pris au clan Rabbani une position stratégique dans le Nord le 23 décembre. Mais, le 28 encore, huit personnes avaient été tuées à Kaboul lors de combats entre partisans du général Dostom et Hezbis. Ces derniers ne manquaient pas une occasion de fustiger le chef ouzbek, accusé de communisme et d'atrocités, au point que tout accord entre ces deux ennemis jurés semblait impossible.

Et pourtant, c'est bien à un renversement d'alliances – certes tactique – que Kaboul doit de replonger, une fois de plus, dans une guerre intestine sans fin qui continue de détruire ce que l'intervention soviétique avait laissé debout. Poudrière ou bourbier aux confins de l'Asie centrale et du sous-continent indien, l'Afghanistan semble bien loin de la paix à laquelle l'immense majorité des civils aspirent, par-delà les différences politiques, religieuses, ethniques ou de personnes. Un temps considéré comme l'« homme fort » de Kaboul, M. Massoud n'a guère réussi à unifier les forces qui s'opposaient aux ambitions hégémoniques du Hezb. Il le paie aujourd'hui avec la volte-face du général Dostom. Mais rien ne permet de penser que l'alliance de ce dernier avec M. Hekmatyar sera plus solide.

PATRICE DE BEER

BELGIQUE

Bataille rangée entre Turcs et Kurdes

BRUXELLES

de notre correspondant

De violents accrochages ont opposé, samedi 1er et dimanche 2 janvier, plusieurs centaines de Turcs et de Kurdes dans un quartier du centre de Bruxelles, Saint-Josse, peuplé en majorité d'émigrés turcs.

Ces derniers ont ressenti comme une provocation le rassemblement, dans un local privé du quartier, de quelque deux cents Kurdes partis de Bonn pour une marche de protestation qui devait se terminer cette semaine par un défilé devant le Parlement européen. Les émigrés turcs ont donné l'assaut lorsque les Kurdes ont hissé un drapeau sur le bâtiment dans lequel ils se trouvaient. Au cours des affrontements qui ont suivi, plusieurs personnes ont été légèrement blessées, dont cinq policiers, et des commerces ont été saccagés. Dimanche soir, les forces de l'ordre se sont de nouveau opposées violemment à de jeunes Turcs, munis de couteaux, de battes de base-ball et de cocktails Molotov. La police a procédé à une cinquantaine d'arrestations.

Certains responsables locaux regrettent que cette réunion ait eu lieu en un endroit de la ville où elle pouvait passer pour une provocation. Mais le ministre de l'intérieur, Louis Tobback estime que la contre-manifestation n'était pas spontanée et qu'il y avait des *« loups gris »* (extrémistes turcs) parmi les protestaires très organisés et décidés à en découdre. De son côté, l'ambassade de Turquie a lancé un appel au calme tout en affirmant que cela était *« à mettre au compte des provocations du PKK »*.

Après l'intervention de la police, les Kurdes ont été transférés dans un centre d'hébergement où ils ont commencé une *« grève de la faim illimitée »*. Ils semblent décidés à profiter de l'écho donné par les médias belges pour faire entendre leur voix de façon plus spectaculaire que devant le Parlement européen. Des défilés kurdes devant le siège du conseil des ministres européens et celui de la Commission ont déjà eu lieu a plusieurs reprises dans l'indifférence quasi générale.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

TURQUIE : attentat du PKK. – Le séparatisme kurde a fait ses premières victimes de l'année avec la mort de neuf personnes, dont deux policiers, tuées par des militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le sud-est de la Turquie, ont affirmé, dimanche 2 janvier, les autorités de la région. Des militants du PKK ont arrêté, samedi soir, deux autocars sur la route qui relie Diyarbakir à Elazig. Ils ont fait sortir huit personnes qu'ils ont abattues dans un champ, a-t-on ajouté de même source. Lors d'une autre opération, des militants du PKK ont ouvert le feu sur une voiture de police qui patrouillait, samedi soir, dans les rues d'Igdir, dans l'est de la Turquie. Un policier a été tué et un autre blessé. – (*Reuter.*)

CHYPRE

Formation d'un nouveau gouvernement de coalition dans la partie turque de l'île

Le leader chypriote turc, Rauf Denktash, a approuvé, samedi 1er janvier, le cabinet de coalition droite-gauche qui lui a été présenté par le premier ministre, Hakki Atun, chef du Parti démocrate (PD) de centre-droit, qui dispose de quinze des cinquante sièges au Parlement. M. Atun avait été chargé de former un gouvernement après les élections du 12 décembre dans la zone de Chypre du Nord et avait signé, vendredi, un protocole de coalition avec le Parti républicain turc (PRT, gauche, treize sièges) de Ozker Ozgur.

Le PD et PRT détiennent chacun cinq portefeuilles dans le gouvernement de la République turque de Chypre du Nord, autoproclamée en 1983 et reconnue uniquement par Ankara. La coalition gouvernementale a déclaré, vendredi, qu'un règlement au différend chypriote doit être basé sur le statut *« égal »* des deux peuples chypriotes, turc et grec, ainsi que sur leur *« souveraineté commune sur l'île »*. – (*AFP.*)

CHINE

Le remaniement monétaire du 1er janvier a provoqué une débauche de consommation

La Chine a terminé l'année 1993 dans une frénésie de consommation causée par le remaniement monétaire qui prévoit la convertibilité partielle du yuan et la suppression des « certificats de devises étrangères » (FEC). Dans son message de Nouvel An, le premier ministre Li Peng a déclaré que son pays ne représentait pas une menace pour le monde. L'ambassadeur américain à Pékin, J. Stapleton Roy, a affirmé pour sa part que la Chine avait accompli des progrès « considérables » dans le domaine des droits de l'homme.

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine a accueilli l'année 1994, avant de saluer celle du chien dans le calendrier lunaire, qui débutera le 10 février, sans pétards – désormais interdits – mais, à tout le moins dans les villes, dans une débauche consumériste provoquée par le remaniement monétaire qui a aboli un contrôle absolu de la parité du yuan (ou *renminbi*) instauré voici quarante-cinq ans (*le Monde* du 31 décembre 1993).

Dans une lointaine réminiscence des scènes de panique immortalisées à Shanghai lors de la déroute nationaliste de 1949, des foules de Pékinois se sont précipités non plus, cette fois, vers les banques pour retirer leurs avoirs, mais vers les nouveaux temples du commerce pour y dépenser le papier monnaie convertible qu'ils avaient accumulés plus ou moins légalement. Tout y est passé : téléviseurs couleurs grand format et bijoux en or, monceaux de cartouches de cigarettes étrangères et coûteux produits de la pharmacopée traditionnelle...

L'essentiel était de se délester des FEC avant la date fatidique du samedi 1er janvier qui les ferait ramener au taux de la monnaie proprement dite, jusqu'alors non convertible, mais surtout dévaluée de 50 %. A la Banque de Chine, une aimable pagaille a régné jusqu'à la fermeture des guichets le 31 décembre à midi, le personnel s'étant laissé déborder par les détenteurs de FEC qui tentaient de les convertir en devises. Il fallut invoquer une invérifiable panne d'ordinateur pour calmer la situation jusqu'à lundi, premier jour ouvrable de l'ère de la semi-convertibilité.

Le *renminbi* a ouvert, par décret de la Banque populaire – la banque centrale – à son ancien taux de change sur le seul marché parallèle, soit 8,70 pour 1 dollar. Du coup, lundi, la valse des étiquettes avait repris ses droits dans le commerce de détail pour les marchandises importées et dans d'autres services spécialisés (hôtellerie, restauration), en dépit d'une circulaire interdisant les hausses de prix répercutant la dévaluation.

L'administration de l'aviation civile, par exemple, annonçait une augmentation de 55 % *« environ »* (sic) de ses tarifs pour les billets achetés en monnaie nationale, mais consentait, en conformité avec des instructions venues au cours du week-end, à pratiquer l'ancien tarif pour les paiements en FEC tant que ceux-ci seraient disponibles. Une certaine confusion planait sur quantité d'arrangements noués à titre non officiel, au cours des douze années d'existence de la double monnaie, entre la communauté étrangère et l'administration chinoise.

Pas d'optimisme pour Hongkong

Toutefois, les banquiers étrangers estiment que cette confusion se dissipera avec le temps, et la mort du système de double taux de change a été généralement accueillie par la communauté d'affaires comme un pas important vers l'économie de marché.

L'optimisme n'était en revanche pas au rendez-vous à Hongkong au seuil de 1994, en raison des mises en garde que les responsables chinois ont multipliées durant les fêtes contre le gouverneur Chris Patten. Celui-ci s'est vu vertement indiquer qu'il était *« ridicule »* de s'imaginer qu'il ait son mot à dire sur la composition des instances de la colonie après sa rétrocession en 1997.

Sans totalement fermer la porte à une reprise des négociations qui se sont déroulées tout au long de 1993 sans le moindre progrès, et que la Chine considère avoir été rompues par M. Patten, Pékin a fait savoir que c'était *« à celui qui a semé le trouble de réparer ses conséquences »*, c'est-à-dire à Londres d'annuler les modestes projets de démocratisation soumis par le gouverneur au Conseil législatif (Legco). Sans plus de considération pour les institutions hongkongaises, un représentant de Pékin a accusé M. Patten de *« vivre encore à l'époque de la diplomatie des canonnières du XIXe siècle »* et réitéré l'intention de la Chine de dissoudre en 1997 toutes les instances élues. Projet qu'un autre officiel du continent a résumé par une formule qui, pour une population de petits commerçants, à le mérite de la clarté : *« Nous disons : le patron a changé. »*

Les nuages qui ne cessent de s'accumuler sur l'avenir de la quatrième place financière du monde n'ont pas empêché la bourse d'y conclure l'année en battant tous ses records. Cette bonne santé, qui contraste avec l'époque où le moindre froncement de sourcil pékinois provoquait la chute de l'indice Hang Seng, s'explique par la confiance à long terme des investisseurs étrangers et la spéculation locale. Des observateurs ont toutefois mis en garde les petits investisseurs contre les risques de krach.

FRANCIS DERON

CAMBODGE : les Khmers rouges confirment leurs propositions de paix. – Alors que les combats se poursuivent entre forces gouvernementales et Khmers rouges, les deux parties ont désigné, dimanche 2 janvier, leurs représentants pour discuter d'une réconciliation nationale, a annoncé le prince Ranariddh, fils du roi Sihanouk et premier premier ministre. Phnom-Penh sera représenté par deux ministres, Veng Sereyvuth (sihanoukiste) et Sok An (PPC, ex-communiste), et les Khmers rouges par Tep Khunnal et Chuon Prasith. – (*AFP.*)

PAKISTAN : nouveaux pourparlers indo-pakistanais. – L'Inde et le Pakistan ont entamé, dimanche 2 janvier, à Islamabad, des discussions sur l'épineuse question du Cachemire, qui envenime leurs relations depuis la partition du sous-continent en 1947. Après une première session dans la matinée, les deux négociateurs ont rencontré le premier ministre pakistanais, Benazir Bhutto. – (*AFP.*)

REPÈRES

ÉRYTHRÉE

Infiltrations islamistes à partir du Soudan

Le président érythréen, Issaias Afeworki, a annoncé, dans un entretien diffusé vendredi 31 décembre par la radio d'Etat, que les forces armées érythréennes ont tué vingt combattants islamistes qui avaient franchi clandestinement la frontière, en provenance du Soudan.

M. Issaias a fait état de vagues d'infiltrations de guérilleros islamistes de différentes nationalités, opérant à partir du Soudan. Ces incursions répétées constituent, a-t-il souligné, une véritable déclaration de guerre. *« Ces gens prétendent qu'ils viennent libérer toute la région et qu'ils sont en rapport avec les mouvements de djihad d'Afghanistan et d'autres pays »*, a-t-il ajouté, en précisant que deux des infiltrés tués la semaine dernière avaient été identifiés comme Marocains. *« La source du problème se trouve au Soudan,* a affirmé le président érythréen ; *nous ne voulons pas que cette guerre menée contre l'Erythrée reste secrète »*. – (AFP.)

MAROC

Protestations après la suppression des aides de la France aux frères Bourequat

Les comités de lutte contre la répression au Maroc viennent de protester contre la décision du gouvernement français de supprimer les aides qu'il avait consenties aux trois frères Bourequat, de nationalité marocaine et française, depuis leur libération du bagne marocain de Tazmamart, le 30 décembre 1991. Ils soulignent que cette mesure a été annoncée après la publication du livre d'Ali Bourequat *Dix-huit ans de solitude : Tazmamart* (*le Monde* du 3 décembre 1993).

Le porte-parole du Quai d'Orsay avait auparavant expliqué que les frères Bourequat avaient bénéficié, *« à titre exceptionnel, d'aides importantes dans le but de faciliter leur réinsertion dans la société française »*, mais que, ceux-ci *« disposant de ressources propres, cette assistance est désormais sans objet »*.

Se préparant pour les élections municipales

M. Tapie met en place son dispositif de campagne à Marseille

Bernard Tapie a jeté les bases de sa candidature aux prochaines élections municipales à Marseille. Le président de l'OM s'appuie, notamment, sur les élus municipaux socialistes opposés à Robert Vigouroux (majorité présidentielle), sénateur et maire. Il devrait tenter de conquérir un siège au conseil général des Bouches-du-Rhône en mars prochain et mise, pour consodider ses positions, sur un succès local de la liste du MRG, qu'il conduira aux élections européennes de juin. Un récent sondage d'opinion, qui le place en deuxième position derrière Jean-Claude Gaudin, mais loin devant M. Vigouroux, tend à confirmer que son audience auprès des électeurs marseillais a peu souffert de ses démêlés judiciaires.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le temps n'est plus aux petites phrases qui entretenaient, jusqu'ici, l'ambiguïté sur ses intentions concernant la mairie de Marseille. M. Tapie ne veut pas seulement, tel un bon Samaritain, « *contribuer à sortir Marseille de la situation où elle est* », comme il le déclarait encore, le 10 octobre dernier, sur France 2. Il a, cette fois, bel et bien lancé le processus de sa candidature aux prochaines élections municipales. De nombreux indices confirment, en effet, son choix.

La naissance, le 17 décembre dernier, de l'association Marseille d'abord en est un des plus probants. Présidée par Marius Masse, le seul député socialiste marseillais rescapé des dernières élections législatives, et cautionnée par Edmonde Charles-Roux, veuve de Gaston Defferre, elle est principalement animée par les amis de Charles-Emile Loo, maire du cinquième secteur et fidèle de M. Tapie, qui en est le délégué général.

Officiellement, Marseille d'abord, nom repris de celui des listes Defferre aux municipales de 1977, se veut une structure de réflexion, visant au renouveau de la démocratie participative à Marseille. Que ses responsables se recrutent, tous, parmi les opposants déclarés à M. Vigouroux, dont dix élus socialistes appartenant au groupe de M. Loo, ne serait que pur hasard.

« *C'est une paralysie de la pensée*, s'est indignée Mme Defferre, *de croire qu'on puisse travailler contre quelqu'un* » et, particulièrement, « *contre ceux qui assument les responsabilités écrasantes de la ville de Marseille* ». Cette protestation est démentie, cependant, par M. Masse, qui, à l'adresse de M. Vigouroux, a vivement critiqué « *les dépenses exagérées et somptuaires qui n'apportent rien de concret et de productif pour notre ville* », alors que « *certains quartiers de Marseille n'ont pas encore le tout-à-l'égout* ».

M. Loo s'est remis à l'ouvrage

La nouvelle association se situe également en marge de la fédération socialiste, avec laquelle M. Masse, comme M. Loo, est plus qu'en froid : le premier a mal vécu l'échec de sa candidature à la présidence du comité de ville du PS ; le second est l'un des deux seuls élus socialistes à n'avoir pas quitté le groupe Energie Sud de M. Tapie.

La seule question est de savoir à quel moment Marseille d'abord officialisera son engagement en faveur du président de l'OM. « *Le moment venu*, suggère, sans fard, M. Loo, *il pourrait y avoir un grand rassemblement autour de Bernard Tapie. Comme aux régionales, il sera difficile de trouver un meilleur leader pour la gauche non communiste.* »

Le maire du cinquième secteur a déjà reproduit l'organisation de la campagne qu'il avait concoctée au profit de M. Vigouroux il y a cinq ans, avec la création de huit commissions géographiques, calquées sur les secteurs électoraux de Marseille, et de treize commissions thématiques chargées d'élaborer un programme municipal. Si elle obtient, sur le terrain, le succès escompté, l'association servira de structure d'accueil à M. Tapie ; sinon, le président de l'OM créera son propre mouvement, que Marseille d'abord viendra épauler.

M. Tapie a pris plusieurs autres initiatives convergentes. Le président de l'OM va, ainsi, installer le siège du MRG sur la Canebière, comme il l'avait fait pour celui de sa liste lors des régionales, en 1992 (Marseille d'abord, de son côté, prenant possession des locaux laissés libres par le parti de M. Tapie).

Le président de l'OM vient d'acquérir une villa sur la Corniche, à Marseille, et veut également créer, localement, une affaire industrielle, de façon à démontrer sa volonté de s'installer durablement dans la ville. Il a également renoué les contacts avec la CGT du port, afin de bien marquer son intérêt pour l'un des secteurs essentiels de l'économie marseillaise.

Il est acquis, enfin, que M. Tapie se présentera aux élections cantonales de mars prochain aux côtés d'autres candidats du MRG. Il devrait jeter son dévolu sur l'un des cantons renouvelables des quartiers Nord de Marseille, où se situe son électorat populaire de prédilection, qui est aussi celui du PCF et du Front national (on cite, notamment, le huitième canton, détenu par une élue communiste, Jeanine Porte).

Le « fonds de commerce » de l'OM

Le président de l'OM, qui ne joue plus aucun rôle au conseil régional, dont il ne suit plus les travaux, acquerrerait ainsi une nouvelle légitimité à Marseille, qu'il avait quittée en mars dernier pour la circonscription de Gardanne. Un succès lui fournirait, de surcroît, le moyen d'exercer une influence directe sur les socialistes, au conseil général, pour les amener à une alliance aux municipales.

Quoi qu'il en soit, M. Tapie ne dévoilera pas ses batteries avant les élections européennes de juin, qui, à Marseille, seront pour lui un sondage grandeur nature. Reste l'OM, son véritable « fonds de commerce » électoral. Il vient d'être réélu à la présidence du club pour quatre ans, et l'on peut parier qu'il ne cédera sa place que s'il y est contraint. Dans ce cas, comme il l'a déclaré, il choisirait lui-même son successeur et conserverait, autant que possible, la haute main sur les affaires du football marseillais.

M. Tapie, pourtant, n'est pas sûr de pouvoir concrétiser ses projets politiques puisque ceux-ci dependent de l'issue des procédures judiciaires dans lesquelles il est impliqué. Comme un récent sondage d'opinion, commandé par l'UDF, vient de le démontrer (1), son audience, à Marseille, n'a que peu souffert de ses démêlés avec la justice. Le chef de file de la droite marseillaise, Jean-Claude Gaudin, arrive nettement en tête des candidats potentiels aux prochaines municipales, avec 32 % des intentions de vote, mais M. Tapie, avec 24 %, est en deuxième position, très loin devant M. Vigouroux, qui ne recueille que 9 %.

Le maire est devancé par le candidat du Front national, Ronald Perdomo (14 %, son niveau des municipales de 1989) et par celui du Parti communiste, Guy Hermier (10 %). L'actuel président du conseil général, Lucien Weygand (PS), n'obtient que 6 % des intentions de vote.

Ce sondage met fin aux spéculations sur une éventuelle alliance entre la droite et le maire de Marseille, puisque M. Gaudin réalise un moins bon score avec M. Vigouroux que lorsqu'il conduit sa propre liste (à l'inverse M. Vigouroux ne bénéficie que d'un gain de 2 points lorsqu'il est associé à M. Gaudin). Si rien ne venait modifier ces données électorales, le prochain scrutin municipal se résumerait donc à un affrontement entre M. Gaudin et M. Tapie, mais, aujourd'hui, ils ne sont encore, ni l'un ni l'autre, officiellement candidats...

GUY PORTE

(1) Sondage effectué pour l'UDF par l'institut BVA les 30 novembre et 1er décembre derniers auprès de 1 003 personnes âgées de dix-huit ans et plus.

Après la polémique provoquée par la révision de la loi Falloux

Le premier ministre va annoncer un programme d'aide aux écoles publiques

Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a indiqué, dimanche 2 janvier, à « L'heure de vérité », sur France 2, « *que le premier ministre annoncera, dans les tout prochains jours, un programme d'aide aux investissements de sécurité dans les écoles publiques* ». « *Ces mesures s'appliqueront le premier jour d'application de la loi Falloux modifiée*, a ajouté M. Lamassoure. *Je pense qu'à partir de là tout le monde aura ce qu'il souhaitait (...). L'essentiel, c'est, quand même, que les enfants reçoivent la meilleure formation dans des établissement convenablement équipés.* »

« *Je n'arrive pas à comprendre que certains s'indignent du fait qu'une loi républicaine permet, maintenant, aux collectivités locales de contribuer au financement de travaux de sécurité dans les écoles libres de la même manière qu'elle finance ces travaux dans les écoles publiques* », a ajouté le ministre délégué, qui juge cette affaire « *extraordinairement archaïque* ».

Par ailleurs, M. Lamassoure a déclaré, à propos de l'expulsion vers l'Iran de deux Iraniens réclamés par la Suisse, que « *dans les affaires de lutte contre le terrorisme international, moins on en dit, mieux cela vaut* ». « *Nous avons donné* [aux Suisses] *les explications qu'ils nous demandaient, et ils nous ont indiqué (...) qu'ils avaient compris* », a ajouté le ministre.

M. Lamassoure a enfin indiqué que la France « *ne peut tolérer* » les propos tenus par le dirigeant ultranationaliste russe Vladimir Jirinovski. « *S'il les maintient, je ne vois pas comment nous pourrions l'accueillir en France*, a-t-il déclaré. *Les propos tenus au seujet de la Bulgarie, du peuple roumain, des Etats baltes, de la Finlande, de la Turquie et d'autres pays ne sont pas acceptables. Je tiens à dire aux représentants roumains, bulgares et baltes, notamment, que nous considérons que leur sécurité est notre sécurité et que nous serons très attentifs à faire en sorte que ces pays puissent bénéficier des mêmes conditions de sécurité que tous les autres pays du continent européen.* »

Commentant le message de vœux de M. Mitterrand

Le PS approuve l'idée d'un « nouveau contrat social »

Le message de vœux de fin d'année de François Mitterrand et, notamment, sa proposition d'établir « *un nouveau contrat social pour l'emploi* » ont été reçus favorablement au PS. Samedi 1er janvier, sur Europe 1, Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, s'est déclaré « *sensible* » au fait que le chef de l'Etat ait « *mis le doigt sur le problème central de la société française, le chômage, qui mine tout et ronge tout* ». « *Que le président de la République*, a-t-il ajouté, *ait dit que notre société ne pouvait pas vivre plus longtemps avec ce mal (...), je trouve que c'est là sa responsabilité, en tant que garant de l'unité nationale.* »

Initiateur depuis longtemps de cette idée, Jean Poperen s'est également félicité de voir le chef de l'Etat la faire sienne. « *L'évolution des choses impose cet objectif*, a expliqué l'ancien ministre socialiste, *faute de quoi on ira en effet vers de graves ruptures sociales (...). Reste à mettre en œuvre, à agir pour cet objectif : c'est l'affaire de tout le mouvement social.* » Lundi 3 janvier, sur France-Inter, Laurent Fabius a formulé, à son tour, « *l'espoir que le gouvernement, ainsi que les entreprises, se saisissent de cette idée* ».

Les responsables de la droite avaient marqué, dès le 31 décembre, moins d'empressement. Bruno Mégret, numéro deux du Front national, a reproché au chef de l'Etat de « *surfer sur la vague des évènements* ». « *Avec M. Mitterrand, la politique quitte le domaine de l'action pour celui de l'incantation et des bonnes intentions*, a-t-il dit, *et, pendant ce temps, la France périclite.* » Yves Galland, président du Parti radical, a déclaré qu'« *appeler à un nouveau pacte social serait plus crédible si le socialisme de François Mitterrand n'avait pas si durement accru les inégalités* » et que « *le président de la République serait mieux qualifié pour donner des leçons de morale si son septennat n'avait pas été synonyme d'« affaires »*.

Tout en estimant que le gouvernement « fait le maximum »

M. Chirac préconise une « autre politique » pour lutter contre le chômage

« *Le moment n'est pas venu de répondre à cette question* », a indiqué, lundi 3 janvier, sur Europe 1, Jacques Chirac, interrogé sur la date de sa déclaration de candidature pour l'élection présidentielle. Préférant parler de « *la* » campagne présidentielle, en général, plutôt que de sa propre campagne, le président du RPR a apporté son soutien au « *gouvernement* », qui « *fait le maximum pour redresser la situation* », tout en critiquant sur certains points, implicitement, l'action d'Edouard Balladur.

Se disant favorable à la révision de la loi Falloux, le maire de Paris « *comprend qu'on fasse des réserves sur la procédure* » qui a été utilisée pour faire adopter définitivement le texte au Sénat. M. Chirac a affirmé que « *l'école publique a aussi besoin d'être aidée* » et s'est prononcé pour « *un grand plan, financé par une partie des recettes de privatisation* ». De même, M. Chirac a déploré « *l'absence d'une grande politique* » en matière de recherche (nucléaire, spatiale et médicale). « *Ce qui fut une priorité dans les années 60 ne l'est plus* », a-t-il regretté.

L'ancien premier ministre a repris à son compte l'idée d'une « *autre politique* » dans ce domaine, mais il l'a également préconisée pour la lutte contre le chômage. Il a ainsi estim é que la loi quinquennale pour l'emploi, dite loi Giraud, est « *un pas important dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant* ». Appelant à cette autre politique, M. Chirac a indiqué qu'il faut « *dépenser plus pour l'insertion* », afin de « *ne pas s'installer dans une culture du chômage* ». A ce propos, il a souligné que « *des changements profonds sont nécessaires* » pour combattre le développement du phénomème des SDF (sans domicile fixe). Le président du RPR a cité des opérations du type Téléthon, l'aide accrue aux associations caritatives et l'augmentation des moyens pour l'aide et la réinsertion.

Interrogé sur l'affaire des Iraniens expulsés de Paris vers Téhéran, alors que leur extradition était demandée par la Suisse, M. Chirac a déclaré qu'il n'a « *pas les élements pour porter un jugement* ».

Au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Perben plaide pour une liste unique de la majorité aux élections européennes

Invité, dimanche 2 janvier, du « Grand Jury RTL-*le Monde* », le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben, a justifié l'expulsion par la France de deux agents iraniens vers l'Iran (*le Monde* du 1er janvier) en déclarant qu'« *il est des moments, des dossiers, des risques, des menaces internationales, des problèmes de relations entre Etats qui peuvent déboucher sur des décisions de ce type, qui font passer l'intérêt global de la nation avant tout autre considération* ».

M. Perben estime que le débat sur les candidats à l'élection présidentielle viendrait « *en son heure, en 1995* » et qu'il faut que « *l'ensemble de la majorité se consacre entièrement à la péparation de l'avenir à l'action parlementaire* ». Pour les élections européennes, il a souligné que le gouvernement dont il est membre « *mène dans l'unité une politique européenne* » et que « *les Français ne comprendraient pas – et ils auraient raison* » – *la présentation de « deux listes, une RPR et une UDF, pour le renouvellement du Parlement européen* ».

Enfin, sur la révision de la loi Falloux, M. Perben a affirmé que « *les choses ne se sont passées ni dans le secret, ni dans la surprise* » et que « *la France d'aujourd'hui vit sa laïcité de façon très calme* ». « *Nous devons faire confiance aux collectivités décentralisées pour gérer ce problème. Cela ne bouleversera ni la vie scolaire, ni l'équilibre financier des collectivités locales* », a-t-il assuré.

Création des Amitiés Louis-Terrenoire

D'anciens déportés et résistants et des personnalités politiques de tous horizons se sont rassemblés dans une association, les Amitiés Louis-Terrenoire, qui organise son assemblée constitutive le 10 janvier à Paris. Louis Terrenoire, mort il y a deux ans, ancien journaliste à *l'Aube*, quotidien d'inspiration chrétienne fondé en 1932, fut résistant et déporté à Dachau. Député de l'Orne en 1945, il avait été secrétaire général du RPF, le parti créé par le général de Gaulle, puis ministre. Maurice Schumann, sénateur (RPR) du Nord, Maurice Couve de Murville (RPR) et Pierre Messmer (RPR), anciens premiers ministres, Marie-Claude Vaillant-Couturier (PCF), ancienne députée, Christian Pineau, socialiste, ancien ministre, et des personnalités comme le colonel Henri Rol-Tanguy (PCF) et Jacques Foccart (RPE) sont membres de cette association, créée par Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat de 1962 à 1967, Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA), fondée par Louis Terrenoire, et Charles Joineau, membre de la présidence de la Fédération nationale des déportés, internés et résistants patriotes (FNDIRP), également fondée par Louis Terrenoire.

COHABITATION : M. Fabius critique le « bouclage tranquille ». – Laurent Fabius a critiqué, lundi 3 janvier, sur France-Inter, la mise en place d'une « *espèce de bouclage tranquille de notre administration, de notre économie et de nos médias, qui fait qu'il y a une assez grande facilité de la part du premier ministre à faire passer ses thèmes* ». L'ancien premier ministre juge déterminante la façon dont s'exerce aujourd'hui la cohabitation, car, a-t-il dit, on « *ne sait plus qui fait quoi* ». « *Il y a là, dans cette mécanique de la cohabitation*, a-t-il relevé, *une grande habileté de la part du premier ministre.* »

EXTRÊME GAUCHE : Lutte ouvrière souhaite une liste commune avec la LCR. – La direction nationale de Lutte ouvrière s'est adressée, le 13 décembre dernier, à la direction de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), pour lui proposer de présenter une liste commune de ces deux organisations trotskistes aux élections européennes de juin prochain. Dans son numéro du 24 décembre, l'hebdomadaire *Lutte ouvrière* observe que « *la LCR tente, actuellement, un regroupement plus large* », avec d'anciens communistes, mais que ce projet « *semble irréalisable sur des bases politiques claires* ».

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

COMMUNICATION

Trois syndicats de journalistes contre le groupe Hersant

Le tribunal de Paris va juger de la légalité du rachat des « Dernières Nouvelles d'Alsace »

En participant *via* la Société alsacienne des médias (SAM), entité qui regroupe les intérêts du banquier Jean-Marc Vernes et de Robert Hersant au rachat du quotidien strasbourgeois *les Dernières Nouvelles d'Alsace* (*DNA*), le groupe Hersant s'est-il mis en infraction avec la loi de 1986, et notamment avec l'article 11 qui interdit à un groupe de presse de contrôler plus de 30 % de la diffusion des quotidiens d'informations politiques et générales? Le dossier sera plaidé au fond, mercredi 19 janvier, devant le tribunal de grande instance de Paris, à l'appel du Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) et de deux autres syndicats de journalistes, le SNJ-CGT et la CFDT, indique un communiqué du SNJ diffusé lundi 3 janvier.

A l'automne dernier, le SNJ avait déjà assigné en référé les filiales du groupe Hersant qui avaient participé au rachat en juillet du titre alsacien. Le syndicat avait alors demandé aux tribunaux de prononcer l'illégalité du contrôle et le franchissement, à cette occasion, du seuil de 30 % de la diffusion des quotidiens français.

Renvoyant le débat au fond, le tribunal de grande instance de Paris, présidé par Françoise Ramoff, avait suspendu et prorogé le délai de clause de session ouvert aux journalistes des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (*le Monde* du 23 octobre 1993). Le SNJ avait alors indiqué *« réserver de poursuivre son action pour la transparence et le pluralisme »*. Rejoint, sur l'action au fond, par les syndicats de journalistes CGT et CFDT, le SNJ demandera le 19 janvier au tribunal de grande instance de Paris de *« dire et juger, cette fois-ci, que l'absorption des* Dernières Nouvelles d'Alsace *permet au groupe Hersant de posséder ou contrôler, directement ou indirectement, plus de 30 % de la diffusion des quotidiens français et cela en infraction à l'article 11 de la loi de 1986 »*. Selon les calculs du SNJ, le groupe Hersant détiendrait 32,95 % de la diffusion totale des quotidiens français.

Parallèlement à cette procédure, la chancellerie est revenue sur la position qu'elle avait adoptée cet été qui indiquait que le seuil de 30 % de la diffusion totale n'avait pas été franchi par le groupe Hersant – ce qui signifiait l'abandon des poursuites – pour diligenter une enquête préliminaire sur l'application de la loi de 1986 à l'occasion de la prise de contrôle du quotidien alsacien (*le Monde* daté 10-11 octobre 1993).

Enfin, récemment, la cour d'appel de Paris, saisie par les actionnaires minoritaires des *DNA*, a condamné le 15 décembre le groupe Hersant à leur offrir une garantie de cours (*le Monde* du 17 décembre 1993). A cette occasion, note le SNJ, *« la cour d'appel a clairement indiqué que le groupe Hersant contrôlait à la fois les groupes Socpresse et France-Antilles, un contrôle au cœur de la bataille juridique autour des* DNA *et, par conséquent, au centre de l'audience du 19 janvier »*.

Prônant la création d'un conseil national

Les Clubs de la presse s'interrogent sur le journalisme face à la violence

BAYONNE

de notre correspondant

Le quatorzième congrès de l'Union des clubs de la presse de France (UCPF), réunissant en décembre une trentaine d'entre eux (soit une centaine de journalistes), alternativement à Biarritz et à Saint-Sébastien, avait mis à l'ordre du jour le thème «le Journaliste face à la violence». *«Non pas pour explorer par le détail seulement les rapports entre l'exercice de la profession et un climat de violence politique ou nationaliste*, insiste Guy Olharan, président du club de la presse du Pays basque, *mais pour aborder toutes les violences auxquelles est confronté le journaliste : à travers les sports, face aux faits-divers ou de par les pressions économiques »*.

La présence de professionnels venus d'Espagne, de Roumanie, de Russie, d'Ukraine, de Bulgarie et d'Haïti, ainsi que des témoignages sur l'Algérie, ont donné à ce congrès une dimension transnationale. Pour principale proposition, les congressistes ont souhaité la création d'un Conseil de la presse, organisme consultatif sans pouvoir coercitif, mais capable de tirer la sonnette d'alarme lorsqu'il le faut. A l'instar du Press Council britannique ou du Conseil de la presse du Québec, cette instance constituée de journalistes et de représentants du public pourrait être saisie et se saisir des dérapages, autant pour les dénoncer que pour les prévenir . Par exemple, en cas d'atteinte à la vie privée ou de complaisance envers la violence ou le spectaculaire.

« Dans notre esprit, il ne s'agit nullement de créer un ordre qui ne dirait pas son nom, prévient Gérard Eder, journaliste au quotidien *Sud-Ouest*. *Ce serait simplement une sorte d'observatoire qui rendrait publics, à intervalles réguliers, des avis »*. L'expérience paraît prouver qu'à Londres ou à Montréal, aujourd'hui, on tient compte de ce genre d'avertissement, tant au niveau de la responsabilité individuelle du journaliste (peut-il tout écrire, tout dire et tout montrer?) que de la responsabilité collective d'une rédaction. Avant de formuler cette proposition, les journalistes avaient examiné, témoignages à l'appui, plusieurs formes de violences.

Le congrès de l'UCPF a aussi salué la mémoire des 59 journalistes qui, en 1993, ont trouvé la mort en faisant leur métier (*le Monde* du 30 décembre 1993). Et parmi les invités, le ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, a apporté un éclairage sur les débordements et les drames récemment survenus dans les stades. Enfin, André de Forgeac (France 3 Limoges) a été élu nouveau président de l'UCPF.

MICHEL GARICOIX

RADIO FM : NRJ, premier réseau privé en Allemagne. – Le groupe privé radiophonique NRJ vient de racheter 50 % de Radio Xanadu, la troisième radio de Munich par l'audience. Xanadu deviendra « Energy », comme les autres radios allemandes détenues par NRJ à Berlin, Leipzig, Dresde et Chemnitz. NRJ couvre ainsi un bassin d'audience potentiel de 16 millions d'habitants, ce qui fera du groupe NRJ, selon son président Jean-Paul Baudecroux, « *le premier réseau privé allemand* ». Le rachat de Xanadu renforce la politique de développement international que le groupe de M. Baudecroux (NRJ, Chérie FM, Rire et chansons) souhaite développer en Europe du Nord.

LÉGION D'HONNEUR

Les promotions et les nominations du Nouvel An

Nous poursuivons la publication de la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du 1er janvier 1994 (*le Monde* du 2 janvier).

Premier ministre

Est promu *officier* :

M. Alain Prost, pilote de formule 1.

Est nommé *chevalier* :

M. Alain Minc, président de société.

Affaires étrangères
PROTOCOLE

Est nommée *chevalier* :

Mlle Sylvie Guillem, artiste chorégraphique.

Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Sont promus *officiers* :

MM. Xavier de Beaulaincourt, ancien sous-préfet hors classe; Marcel Carton, ancien agent contractuel à l'ambassade de France au Liban; Joseph de Fabre de Mazan, fondateur et premier président de l'Association des saint-cyriens dans la vie civile; René Feger, conseiller honoraire à la cour d'appel de Dijon; Antoine Grimaldi, directeur honoraire de la chambre de métiers des Bouches-du-Rhône; Pierre Robert, secrétaire-trésorier de la section du Sénégal de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Robert Bertrand, ancien trésorier principal des finances; Jacques Dozol, ancien inspecteur central des impôts; David Feingold, ancien chef des études à Electricité de France; Jean-Paul Gueraud, ancien inspecteur général à la SNCF; Jean Hely, président de l'Union des sections des Côtes-d'Armor et de Lannion de la société nationale. Les Médaillés militaires; Désiré Malet, ancien inspecteur principal de la jeunesse et des sports; Michel Marty, administrateur civil hors classe en retraite; Guy Pedroncini, ancien doyen à la faculté des lettres du Mans; Roger Richard, ancien chef de service administratif au ministère de la défense.

Premier ministre

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Angoulvent, président du directoire d'une société de presse; Michel Aurillac, avocat; Roger Cazenave, PDG d'une société; Gérard Debreu, prix Nobel d'économie, professeur d'université; Philippe Dondoux, conseiller d'Etat; Mme Anne Dupuy, conseiller d'Etat honoraire; MM. André Fossat, directeur départemental adjoint honoraire des postes et télécommunications; Mme Françoise Gallouédec-Genuys, directrice de recherche au CNRS; Jacqueline Gasté, dite Line Renaud, chanteuse, comédienne; MM. Marcel Jullian, éditeur, journaliste, écrivain; René L'Helguen, vice-président d'un conseil général; Michel Mohrt, membre de l'Académie française; Gabriel de Poulpiquet de Brescanvel, ancien exploitant agricole; Roger Prain, directeur général d'une banque; Fernand Ranson, ancien agent de maîtrise dans une papeterie; Edouard Salustro, membre de section au Conseil économique et social.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Paul Barety, avocat; Jean Bianconi, procureur de la République adjoint; Jean-Pierre Bonon, président d'une chambre de commerce et d'industrie; Bernard Brochand, président de société; Bernard Brochier, président du pôle européen de plasturgie; François Bujon, président de société; Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française; Mme Anne-Marie Coqueblin, directeur général du Crédit municipal de Paris; MM. Bernard Daeschler, président d'un tribunal de grande instance; Bernard Dandrel, président de la Fédération française des banques alimentaires; Jean-Grégoire Depouilly, président d'un tribunal administratif; Jean Desalme, délégué permanent du Secours catholique de Paris; Claude Durand, président-directeur d'une société d'édition; Dominique Fremy, auteur d'encyclopédies; Jean Giran, professeur d'université; Gérard Gorcy, chargé de cours dans une université; Jean-François Houssin, chef de cabinet du délégué interministériel à la sécurité routière; Michel Klein, vétérinaire; Jean-Michel Lemoyne de Forges, professeur d'université; Le Père Maillard de La Morandais, recteur de la basilique Sainte-Clotilde à Paris; Philippe Menard, professeur d'université à Paris-Sorbonne; Maurice Moreau, président d'une union patronale; Jean-Claude Narcy, journaliste; Maurice Paul, pharmacien; Jean-Louis Prévost, président du directoire d'une société de presse; Emmanuel Rodocanachi, directeur général de banque; Roland Ruet, sénateur honoraire, président d'honneur d'un conseil général; Jacques Teule, chef de projet au secrétariat général de la défense nationale; Jean-Pierre Teyssier, vice-président de société; Jacques Thirion, professeur titulaire d'archéologie à l'Ecole nationale des chartres; Jacques Truchet, professeur émérite d'une université; Jean-Claude Tulard, président d'un institut; Guy Vaschetti, avocat; Bertrand Weil, professeur des universités, praticien hospitalier; Emmanuel Weintraub, chargé de cours à l'université Paris-III; Léon Winter, administrateur de sociétés.

Promotion du travail

Sont nommés *au grade de chevaliers* :

MM. Marcel Bart, ébéniste d'art; Claude Calisti, chef du service des explosifs au laboratoire central de la préfecture de police; Georges Catoire, chef d'entreprise; Mme Marie-Claire Chapeyrou, ancien chef de section dans une direction départementale de la poste; MM. Michel Cohet, responsable régional d'une mutuelle d'assurances; Joël Conan, conseiller du ministre du développement industriel et commercial du Cameroun; Marc Descombin, chef d'entreprise; Daniel Durand, ouvrier chaudronnier; Pierre Foucher, ancien chef d'entreprise, maire, conseiller général; Jean-Marie Gianella, chef d'entreprise, vice-président d'un tribunal de commerce; Maurice Hersan, président d'une caisse d'allocations familiales; Daniel Le Yondre, ingénieur d'études et de fabrications; Robert Morel, chef des services techniques dans une académie; Pierre Pic, maître artisan boulanger-pâtissier; Hervé Ségaud, agent de maîtrise; Maurice Seguin, ancien agent administratif dans une société d'automobiles.

Relations avec l'Assemblée nationale

Est promu *officier* :

M. Mohammed Lardjl, président d'associations de rapatriés.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jacques Barthélémy, membre du Conseil économique et social; Louis Joanne, ancien député; François Saucier, directeur de service à l'Assemblée nationale.

Relations avec le Sénat
– Repatriés –

Est promu *officier* :

M. Amédée Bouquerel.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Pierre Burgat, président d'une association de rapatriés; Norbert Cepi, président d'une amicale de rapatriés; Mohammed Djedid, président d'une union départementale d'anciens combattants; René Travert, sénateur-maire honoraire.

Affaires sociales santé et ville

Sont promus *officiers* :

MM. Yves Commissionat, vice-président de l'Académie nationale de chirurgie dentaire; Raymond Gateimand, chirurgien honoraire; Guy de Moustier, président de l'association d'hygiène sociale du Doubs; Louis René, ancien président du conseil national de l'ordre des médecins; Jean Samaille, directeur de l'Institut Pasteur de Lille; Michel Soulé, professeur des universités.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Pierre Assie, directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Poitou-Charentes; Maurice Bancarel, ancien directeur de l'URSSAF; Mme Geneviève Bonzom, directeur d'hôpital; Madeleine Bribet, médecin-chef de service des hôpitaux de Paris; MM. Louis Charbonnel, ancien président du conseil d'administration de l'URSSAF du Rhône; Yves Espieu, président du conseil d'administration de l'association générale des régimes de retraites complémentaires; Michel Fauqueux, secrétaire général du Secours catholique; Jean-Pierre Ferrier, professeur des universités; Mme Marie-Claude Guillard, présidente d'associations caritatives; Claudie Jeanne, surveillante générale des services médicaux à l'hôpital de Bicêtre; MM. Didier Le Bret, directeur du service de la sécurité sociale; Mlle Solange Lebrun, ancienne assistante sociale; M. Yvon Lemarié, inspecteur général des affaires sociales; Christian Marie, directeur de la caisse nationale des allocations familiales; Mme Madeleine Mézeix, directrice-fondatrice à Emmaüs Alternative; MM. Hermann Piwnica, professeur des universités; l'abbé Renaudin, chargé de mission à l'Union des fédérations d'organismes HLM; Gérard de Turckheim, président d'honneur de l'association des amis de parents et d'enfants inadaptés du Haut-Rhin; Edouard Vartanian, administrateur et fondateur d'un institut; Michel Vidal, président d'honneur de l'union départementale des associations familiales des Bouches-du-Rhône; Jacques Viviès, directeur des affaires sanitaires et sociales de Paris.

Santé

Sont promus *officiers* :

MM. Eugène-Louis Bréhéret, ancien chirurgien-dentiste; Jean-Paul Joly, ancien médecin ophtalmologiste.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Louis Dephilippe, chirurgien-dentiste; Marc Lerat, professeur des universités; Robert Magnin, professeur des universités; Georges Mallard, praticien hospitalier au centre hospitalier de Moulins; André Rascol, professeur honoraire des universités; Jean Trazzini, directeur du centre hospitalier général de Béziers; Jacques Vidal, professeur des universités.

Intérieur et aménagement du territoire

Sont promus *officiers* :

MM. Ivan Barbot, préfet en service détaché; Marcel Bayle, adjoint au maire de Toulon (Var); Maurice Cassaing, ancien maire de Jurançon (Pyrénées-Atlantiques); Max Chaminadas, maire de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes); Georges Chometon, président du conseil général du Puy-de-Dôme; Julien Deroudilhe, président du conseil général du Vaucluse; Frédéric Dugoujon, conseiller général du Rhône; Bernard Grimpret, colonel de sapeurs-pompiers; Maurice Ligier, adjoint au maire de Saint-Maurice-sous-les-Côtes (Meuse); Philippe Massoni, préfet de police de Paris; Raymond Nart, inspecteur général de la police nationale; René Nectoux, conseiller régional d'Ile-de-France; Gilbert Rastoin, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur; Pierre Remond, maire du 17e arrondissement de Paris; Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, ancien maire de Rambouillet; M. Jean Zuccarelli, ancien maire de Bastia.

Sont nommés *chevaliers* :

Mme Denise Anguil, administrateur civil au ministère; M. Marc Avrain, maire de Saint-Père (Nièvre); Mme Janine Bardou, président du conseil général de la Lozère; Simone Bondeux, adjoint au maire de Château-Chinon (Nièvre); MM. Gilbert Bonnemaison, maire d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis); Robert Boscher, ancien conseiller municipal d'Argentan (Orne); Jean Bourrerie, maire de Mérignas (Gironde); Jean-Claude Caron, conseiller général des Hauts-de-Seine; André Clert, adjoint au maire de Niort (Deux-Sèvres); Claude Clochard, pilote d'hélicoptère à la base de Pau (Pyrénées-Atlantiques); Bernard Collin, vice-président du conseil général de la Haute-Marne; Lucius Cornier, adjoint au maire de La Grande-Motte (Hérault); Christian Dausque, pilote, chef de la base d'hélicoptères de Lorient (Morbihan); Guy Desessart, vice-président du conseil régional de Picardie; Mme Françoise Elkann, présidente d'une association charitable; MM. Jean-Claude Fabry, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis; Henri Ferretti, conseiller régional de Lorraine; Charley Fons, commissaire divisionnaire de la police nationale; Marcel Fortier, sénateur honoraire d'Indre-et-Loire; Michel Fromet, ancien député, adjoint au maire de Blois (Loir-et-Cher); Francis Galizi, conseiller général des Alpes-de-Haute-Provence; Mme Michèle Girard, conseiller régional de Bourgogne; MM. Claude Guérin, directeur central de la sécurité publique; Joseph Guez, président d'une association culturelle; Jacques Guimezanes, commissaire divisionnaire de la police nationale; Francis Hardy, conseiller général de la Charente; Le Père Isnard, ancien curé de Puimoisson (Alpes-de-Haute-Provence); Jean Labardens, adjoint au maire de Courbevoie (Hauts-de-Seine); Jean Le Carpentier, vice-président du conseil général du Calvados; Gérard Lemée, contrôleur des services techniques au centre de déminage d'Ajaccio; Jean Morazzani, commissaire divisionnaire de la police nationale; Alfred Nomblot, conseiller général des Hauts-de-Seine; Serge Paquy, commissaire divisionnaire de la police nationale; Raymond Poirier, maire de Luisant (Eure-et-Loir); Bernard Prades, directeur général adjoint de société; Georges Renault, ancien maire d'Acheville (Pas-de-Calais); Le Père Repetto, curé de la basilique Notre-Dame de Nice (Alpes-Maritimes); Serge Rochet, directeur de l'établissement de soutien opérationnel et logistique de la zone Est; Alain Rondepierre, préfet du Tarn; Jean-Michel Roulet, directeur de la logistique de la police nationale; Guy Sautter, conseiller général du Bas-Rhin; Olivier Stirn, ancien député, ancien ministre; Edmond Vacant, maire de Mozac (Puy-de-Dôme); Louis Vadrot, maire de Tazilly (Nièvre); Guy Joachim, Elie Vissac, vice-président du conseil général de la Haute-Loire; Pierre Weisenhorn, maire d'Illfurth (Haut-Rhin).

Aménagement du territoire et collectivités locales

Est promu *officier* :

Bertrand Cuny, maire de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

Sont nommés *chevaliers* :

Deriot, président du conseil général de l'Allier; François Dubanchet, maire de Saint-Etienne; Charles Haby, vice-président du conseil général du haut-Rhin; Philippe Leroy, vice-président du conseil régional de Lorraine; Roger Poudonson, maire de Duisans.

Justice

Sont promus *officiers* :

MM. Francis Aribaut, ancien président de la chambre internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires; Jacques Chariot, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris; Gérald Deville, conseiller à la Cour de cassation; Mme Alice Dieuzeide, conseiller honoraire à la Cour de cassation; MM. Jean Lesire, conseiller honoraire à la Cour de cassation; Jean Libouban, avocat général à la Cour de cassation; Bernard Magniny, conseiller d'Etat; Noël Museux, magistrat en service détaché au ministère des affaires étrangères; Jean-Claude Peyre, conseiller à la Cour de cassation; André Sohm, avocat honoraire au barreau de Riom; Henri Vray, premier président de la cour d'appel de Limoges.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Robert André, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chartres; Jacques Audion, commandant militaire adjoint du palais de justice de Paris; Paul-Louis Aumeras, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nice; Charles Cathala, président du tribunal administratif de Toulouse; Charles Cutteau, président du tribunal de grande instance de Grenoble; Jean-Marie Coulon, président du tribunal de grande instance de Nanterre; Jean-Hervé Cren, avocat au barreau de Paris; Robert, Pierre Fabre, conseiller à la Cour de cassation; Jacques Faure, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Jacques Forget, conseiller à la Cour de cassation; Hubert Lafont, avocat au barreau de Paris; Vincent Lamanda, premier président de la cour d'appel de Rouen; Raymond Leclercq, président de chambre à la cour d'appel de Paris; Paul Nemo, avocat au barreau de Paris; André Perret, avocat honoraire au barreau de Lyon; Jean-Pierre Pomier, avocat général près la cour d'appel de Paris; André Reignier, président honoraire du tribunal de commerce du Mans; Bernard Thavaud, président de chambre à la cour d'appel de Versailles; Fortuné Thouati, président de chambre à la cour d'appel de Douai; Mme Ginette Vanderstichele, greffier en chef honoraire au tribunal de grande instance de Paris; le Père de Valhaire, ancien aumônier de la maison d'arrêt de Rouen.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Besognet, directeur adjoint technique dans un office français d'exportation; Yves Ploux, ingénieur.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Etienne Connet, directeur général d'une société; René Hascoët, administrateur civil hors classe; Philippe Masson, ancien professeur agrégé d'histoire.

Affaires étrangères
PERSONNEL

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Bellivier, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale; Jean-Pierre Lacroix, conseiller des affaires étrangères à l'administration centrale; Philippe Louët, ministre plénipotentiaire; François Michel, ancien ministre plénipotentiaire.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Gérard Cros, ambassadeur de France au Chili; Mme Marie-Claude Guilhaudis, ambassadeur auprès de l'OCDE; MM. Philippe Lecourtier, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale; Jean Lévitte, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques; Francis Lott, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides; Paul Poudade, conseiller des affaires étrangères à l'administration centrale.

PROTOCOLE

Est promu *officier* :

M. Albert Bouyat, président d'une association de Français expatriés.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Pierre Amado, professeur d'histoire des civilisations; Jacques Bailly, délégué de la Commission des Communautés européennes; Philippe Bernard, docteur en médecine; Mgr Henri Bodet, secrétaire général d'une œuvre pontificale; MM. Xavier Bouis, ingénieur en chef de l'armement; Michel Chalhoub, président d'un groupe de sociétés; Sidney Emery, délégué général d'un groupe industriel; Gilbert Grey, directeur général de banque; Mme Christiane Kammermann, présidente d'une association de Français expatriés; MM. Jean-Claude Le Moine, représentant d'un groupe industriel; Jean Louy, administrateur de l'Association pour le renforcement du rôle européen de Strasbourg; Jean de Miribel, professeur retraité; Mme Claude Ross, fondatrice d'écoles françaises; M. Guy Turbet-Delof, ancien professeur d'université.

Action humanitaire et droits de l'homme

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Mario Bettati, professeur d'universités; Marc Trubert, délégué départemental des œuvres hospitalières d'une organisation caritative.

Affaires européennes

Sont nommés *chevaliers* :

M. Jean-Louis Dewost, directeur général du service juridique de la Commission des Communautés européennes; Mme Geneviève Monjuré, ancien assistant administratif à l'Union de l'Europe occidentale; M. Claude Rameau, professeur de l'Institut européen d'administration des affaires.

Education nationale

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Emmanuel Bonnichon, inspecteur d'académie; Richard Couillerot, inspecteur d'académie; Jean-Claude Maestre, recteur de l'académie de Nantes; Jean Piaud, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire; Lucien Sénécat, inspecteur général de l'éducation nationale.

Sont nommés chevaliers :

MM. Lucien-Louis Bayle, président d'honneur de l'association départementale des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris; Jules Bedos, ancien directeur de l'école de techniciens en chaufferie du Rhône; Roger-Guy Blanc, secrétaire général de l'académie de Bordeaux; René Blanchet, recteur de l'académie de Montpellier; Claude Croubois, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional honoraire; Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie de Strasbourg; Mme Chantal Hospital, proviseur de lycée à Chamalières; MM. Jean Laurain, ancien professeur de philosophie; Yves Leblanc, directeur des affaires scolaires de la région d'Ile-de-France; Michel Moreau, recteur d'académie; Mme Marie-Claude Oury, recteur de l'académie d'Orléans-Tours; MM. Antoine Payen de la Garanderie, professeur à l'université catholique de l'Ouest, à Angers; Jean-Louis Perier, proviseur du Centre international de Valbonne, Claude Roche, professeur des universités à l'université de Caen; Mme Michèle Jeanne Sellier, directrice du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres; M. Michel Vintrou, professeur de chaires supérieures au lycée Pierre-de-Fermat, à Toulouse.

Economie

Sont promus *officiers* :

MM. René Bouet, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes; Pierre Cortesse, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes; Jean Lévy, président de société; Jean Poincaré, ancien vice-président de banque.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Michel Apchin, PDG de société; François Arsac, inspecteur général des finances; Guy Berger, conseiller maître à la Cour des comptes; Paul Boeda, ancien inspecteur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes; Didier Bruneel, secrétaire général de la Banque de France; Antoine Brunet, conseiller maître à la Cour des comptes; Bruno Durieux, ancien ministre, administrateur de l'INSEE; Gérard Eskénazi, président de société; Jean Flory, délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurances; Gérard Guillet, président de société; Daniel Lallier, inspecteur général des finances; Jacques Lebeau, ancien attaché principal d'administration centrale; Pierre Le Roux, vice-président, directeur financier d'une société; Denis Samuel-Lajeunesse, président de banque; Christian Satour, directeur général de services départementaux; Gabriel Vangreveiinghe, conseiller d'Etat; Mme Marguerite Villetelle, ancien attaché principal d'administration centrale.

Industrie, postes télécommunications et commerce extérieur

Sont promus *officiers* :

M. Raymond Audibert, PDG de société; Marcel Gérente, ingénieur général des mines; Serge Michel, PDG de sociétés; Maurice Seigner, directeur général adjoint à France Telecom; Claude Tacque, directeur général de société; Michel Tardieu, délégué général de l'Institut de l'entreprise; Michel Walter, directeur financier à La Poste.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marcel Arnould, professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris; Marc Bey, directeur général de la Fédération des industries mécaniques; Mme Nicole Bru, PDG d'un laboratoire pharmaceutique; MM. Jean-Pierre Cuny, PDG de sociétés; Jean Duchêne, ancien cadre dans un groupe pétrolier; Jean-Michel Fauve, directeur des affaires internationales d'Electricité de France; Werner Hanau, directeur de société; Jacques Hardange, inspecteur général à France Telecom; Jean-Pierre Hugon, ingénieur général des mines; Pierre Jean, président d'une société filiale de Gaz de France; Jacques Lenormand, directeur général adjoint à La Poste; Gilles Ménage, président d'Electricité de France; Jean Poulain, directeur d'usines dans un groupe industriel; Serge Renaud, PDG de société; Henri Serres, ingénieur en chef des télécommunications; Michel Staib, directeur général adjoint d'un groupe industriel; Joseph Tassy, PDG de société; Christian de Torquat de la Coulerie, président du conseil de surveillance de l'Entreprise minière et chimique; Gérard Vial, directeur au Commissariat à l'énergie atomique.

Equipement, transports et tourisme

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Chevalerand, médecin-chef à la direction générale de l'aviation civile et de la météorologie nationale; Edouard de Clebsattel, président d'une fédération d'agents maritimes; Henry Lefranc, ingénieur général des ponts et chaussées; Jean-Camille Piétri, inspecteur général de l'équipement.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Michel Bernardy, PDG d'une agence de voyages; Benoît Bertrand, directeur de la Compagnie générale maritime; Henry Dilhac, conseiller technique au Conseil national du tourisme; Dimitri Georgandelis, chef de projet à Aéroports de Paris; Francis Guiot, directeur dans une entreprise de travaux publics; Philippe Lapillonne, ingénieur général des ponts et chaussées; Patrick Le Lay, président et administrateur de sociétés; Michel Merlay, directeur à la SNCF; Pierre Parisot, directeur général dans une entreprise de travaux publics; Guy Payan, directeur à la RATP; Jean-Pierre Picavet, géomètre expert; Michel Pinseau, architecte; Gilbert Santel, directeur à l'administration centrale; Louis Vellardocchia, patron d'un canot de sauvetage.

(A suivre.)

Les intempéries en France

Des milliers d'automobilistes ont été bloqués par la neige dans la Tarentaise

Les routes d'accès aux stations de sports d'hiver Tignes et Val-d'Isère (Savoie), qui avaient été fermées dimanche 2 janvier en raison des fortes chutes de neige, ont été rouvertes lundi 3 en début de matinée. Plusieurs milliers de personnes ont ainsi été bloquées dans la vallée de la Tarentaise au moment où le chassé-croisé des vacanciers avait déjà provoqué de sérieux embouteillages.

CHAMBÉRY

de notre correspondant

« Nous avons recueilli aussi bien des vacanciers qui avaient mis parfois une dizaine d'heures pour descendre de Tignes et de Val-d'Isère que ceux, notamment des étrangers, qui souhaitaient monter dans les deux stations. C'est la première fois que nous sommes contraints de loger autant de monde... »

Selon Paul Viallet, premier adjoint de Bourg-Saint-Maurice (Savoie), près de quatre mille personnes ont ainsi passé la nuit de dimanche 2 à lundi 3 janvier dans la commune de Haute-Tarentaise, hébergées dans les hôtels mais aussi dans la salle des fêtes, le gymnase, la halte-garderie ou la caserne du 7e BCA (bataillon chasseurs alpins). En gare, la SNCF avait mis à disposition un train chauffé dans lequel ont pu dormir 1 200 personnes, et quelque 250 à 300 vacanciers ont été logés directement chez les habitants qui s'étaient mobilisés dans un vaste élan solidaire.

Conséquence des fortes chutes de neige qui se sont abattues sur les Alpes samedi et dimanche, la vallée de la Tarentaise a donc renoué ce week-end avec les traditionnels bouchons qui l'avaient rendue célèbre avant que les Jeux olympiques de 1992 ne permettent la construction d'une autoroute, prolongée d'une « deux fois deux voies » entre Chambéry et Moutiers. Si aucune victime n'est heureusement à déplorer, le premier chassé-croisé de la nouvelle année a ainsi été sérieusement perturbé dimanche 2 janvier, jour où le point de comptage de la DDE, situé à Cevins, près d'Albertville, a enregistré 21 000 véhicules dans le sens des retours et 15 000 dans le sens de la montée vers les stations.

Les premiers ralentissements ont été signalés dès 9 heures du matin. A midi, on enregistrait 40 km de bouchons entre Moutiers et Sainte-Foy-Tarentaise, et la situation s'aggravait encore en milieu d'après-midi lorsque plusieurs avalanches contraignaient les autorités à fermer la route d'accès aux stations de Val-d'Isère et de Tignes. L'indiscipline des automobilistes, ayant tendance à s'arrêter pour mettre ou pour enlever leurs chaînes un peu n'importe où, malgré les consignes des gendarmes et des services de l'équipement, visiblement excédés, a encore aggravé la situation.

Lundi 3 janvier, alors que neige et pluie avaient enfin cessé, la situation redevenait petit à petit normale sur les routes savoyardes, la circulation ayant été rétablie dès 9 heures du matin sur les accès de Tignes et de Val-d'Isère. *« Nous avons délivré des certificats de route bloquée aux vacanciers qui ont été contraints de passer une nuit supplémentaire dans notre station afin qu'ils ne soient pas pénalisés par leur employeur en arrivant mardi matin au boulot »*, raconte Michel Giraudy, directeur de la station de Val-d'Isère, qui en a vu d'autres.

PHILIPPE REVIL



Alors que le Sud-Ouest enregistre une forte montée des eaux

L'état d'alerte est maintenu sur le réseau Seine, Marne et Oise

Les nouvelles inondations que l'on craignait dans le Nord-Est n'ont finalement pas eu lieu. Ni la Meurthe ni la Moselle n'ont débordé, après avoir atteint leur cote maximale samedi 1er janvier. Il semble que le retour du froid en altitude a transformé la pluie en neige et évité la fonte tant redoutée en Lorraine. La décrue était déjà bien amorcée, lundi 3 janvier.

La veille, un homme qui promenait ses deux chiens près de Guise (Aisne) avait été retrouvé noyé dans l'Oise en crue.

En région parisienne, seule la Marne a continué à monter jusqu'au dimanche 2 janvier, inondant quelques pavillons entre Meaux et Lagny, en Seine-et-Marne. Mais les services d'annonce des crues restent en état d'alerte sur tout le réseau Seine, Marne et Oise, car les perturbations atlantiques doivent encore se succéder.

L'inquiétude se portait, lundi 3 janvier, vers le Sud-Ouest, où de fortes pluies ont gonflé la Dordogne et ses affluents. Des cotes d'alerte ont été atteintes dimanche à Coutras et Abzac (Gironde), ainsi qu'à Ribérac et Brantôme (Dordogne). Cependant, aucune évacuation n'avait encore été décidée, lundi matin. Dans le département du Lot, où la pluie n'a pratiquement pas cessé durant la fin de la semaine, la cote d'alerte a été atteinte à Cahors, Figeac, Bretenoux et Capdenac.

La montée du Lot est ressentie jusqu'à Entraygues (Aveyron). Seuls des champs et quelques routes secondaires étaient noyés.

Pluie record sur Toulouse

Le Sud-Ouest aura connu une année 1993 particulièrement humide, après les sécheresses de 1990 et 1991. A Toulouse, indiquent les services de Météo-France, il est tombé 915 litres d'eau par mètre carré sur l'ensemble de l'année, ce qui constitue un record depuis la création de la station météorologique de Blagnac, en 1947.

La moyenne des précipitations à Toulouse est en effet de 650 litres par mètre carré. Le record précédent, remontant à 1974, s'était limité à 882 litres. La tendance à l'humidité, amorcée en 1992, fait craindre de nouvelles inondations en cas de pluies à répétition.

Le Jour de l'An endeuillé par plusieurs accidents de montagne

Les mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours, qui ont accru les risques d'avalanches en montagne, ont entraîné la mort ou des blessures graves pour plusieurs personnes skiant ou randonnant dans les massifs des Alpes françaises. Dans le Queyras, au-dessus du village de Ceillac (Hautes-Alpes), un Marseillais, André Maxant, trente-neuf ans, a été emporté, samedi 1er janvier, par une coulée de neige alors qu'il faisait du ski hors piste.

Chaussés de baskets

A Grenoble, un jeune Suédois de vingt-sept ans, Clas-Hakan Enander, luttait contre la mort après avoir été grièvement blessé, vendredi 31 décembre, par une avalanche alors qu'il pratiquait le hors-piste à Val-d'Isère (Savoie) en compagnie d'un guide et de trois autres Suédois. L'une des jeunes femmes du groupe, Ulrica Glimalv, vingt-trois ans, ensevelie dans la même coulée, a pu sortir, samedi, de l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice où elle était en observation.

Quant aux sept randonneurs qui s'étaient rendus, vendredi, dans le massif de la Chartreuse et dont on était sans nouvelles, ils ont été retrouvés, samedi, alors qu'ils redescendaient dans la vallée, en compagnie de cinq autres personnes, après avoir passé quelque temps au refuge de Jusson (Isère). Chaussés pour certains de simples baskets, ces randonneurs avaient, selon les hommes du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), emprunté une voie de retour considérée comme dangereuse en cette période de l'année.

SOCIÉTÉ

Le féminisme à l'épreuve aux Etats-Unis

Les grandes aînées prennent leur retraite, alors que les hommes s'organisent pour se défendre

WASHINGTON

correspondance

Le mouvement féministe souffre-t-il d'une crise d'identité? Telle est la question posée par le mensuel *The Atlantic* dans un numéro récent, et à laquelle l'auteur de l'article répond affirmativement en faisant état des courants divers agitant une communauté féministe qui a toujours souffert d'une *«âpre guerre civile»* sur ses priorités et ses objectifs. En tout cas, la controverse et l'expression souvent stridente de points de vue divergents déconcertent la grande majorité des femmes, qui, tout en reconnaissant que le féminisme militant a amélioré le statut de la femme dans la société, hésitent à s'associer au mouvement. Tout cela à la satisfaction d'un certain nombre de groupes d'hommes paranoïaques, comme la Fondation pour la libération du mâle, la Défense des droits masculins, la Coalition nationale des hommes libres.

Il s'agit de groupes marginaux, mais reflétant le malaise de nombreux hommes désireux de s'accrocher à leurs positions dominantes. Ils se sentent contestés, critiqués ou même ridiculisés, comme dans le film *Thelma et Louise* ou dans divers feuilletons télévisés. Ils sont déconcertés par les positions virulentes prises par certains troupes féministes. Bref, ils s'estiment les victimes de cette *«guerre non déclarée entre les sexes»*, comme Susan Faludi l'expose dans son livre *Backlash* (Retour de bâton).

L'arrivée de Bill Clinton à la Maison Blanche et le rôle important attribué à sa femme Hillary entretiennent leurs craintes diffuses de souffrir d'une discrimination favorisant les minorités ethniques (Noirs, Hispaniques, Asiatiques), mais aussi les femmes. Craintes imaginaires, comme le soulignent divers sondages, dont celui du magazine *Newsweek*, établissant que les hommes contrôlent toujours 82 % des grandes affaires, 79 % du Congrès, 80 % des médias.

Les dirigeantes féministes peuvent s'inquiéter d'un certain piétinement du mouvement, dans son incapacité à rallier la masse des femmes. Ainsi, selon un sondage Gallup récent, 59 % des femmes interrogées estimaient que les femmes doivent rester au foyer et laisser aux hommes leur vocation traditionnelle de protéger et d'entretenir la famille. On peut se demander toutefois si les voix discordantes qui se font entendre dans les milieux dirigeants du mouvement féministe et la retraite (la désertion, selon certains) des pionnières, des fondatrices du féminisme comme Betty Friedman et Gloria Steinem, n'encouragent pas une certaine désaffection.

Un certain piétinement

Il est significatif qu'à peu près au même moment ont paru deux ouvrages de femmes exprimant des préoccupations et des vues très éloignées. Catherine McKinnon, professeur de droit à l'université du Michigan, dans un livre reprenant quelques-uns de ses essais antérieurs, va très loin dans l'offensive qu'elle mène contre la pornographie. L'hétérosexualité, explique-t-elle en substance, est un système social visant à la domination des femmes par les hommes. La pornographie, créée par les hommes, soutient et renforce ce système. Ainsi, non seulement la pornographie elle-même, mais des images de femmes nues, des propos grossiers ou déplacés, représentent un acte de violence, une infraction aux droits fondamentaux des femmes. Bref, l'Etat se doit d'intervenir pour bannir toutes les formes d'expression visuelle ou orale portant atteinte à *«l'égalité des femmes»*.

Diverses organisations de défense des droits civils s'inquiètent, dénonçant la thèse de Mme McKinnon comme une atteinte à la liberté d'expression, protégée par la Constitution. Katie Roiphe reproche justement au professeur McKinnon d'en rester au stéréotype des malheureuses jeunes femmes pures et innocentes aux prises en permanence avec des hommes lascifs, poussés par une bestialité incontrôlable.

Cette jeune étudiante sortie récemment de l'université de Princeton parle en *«femme de terrain»* des viols commis, notamment dans l'université , par un camarade connu de la victime (*«date rape»*). Mais elle va très loin en semant le doute sur l'authenticité des rapports des jeunes femmes concernant leur expérience malheureuse. *«Il est impossible de déterminer combien de ces récits sont de fidèles comptes-rendus de ce qui s'est vraiment passé»*, estime-t-elle, ajoutant que, dans les campus, les féministes activistes ont créé un climat d'anxiété. Et elle en déduit que la peur du viol est une hystérie nationale. Mais les féministes ont beau jeu de rappeler que le nombre des femmes violées a augmenté, justifiant les craintes des jeunes femmes conscientes de leur vulnérabilité.

La troisième vague

La voix de l'hérétique Katie est isolée et n'est pas entendue chez les jeunes femmes ralliées à la cause féministe, notamment dans les collèges et même dans les écoles du secondaire. Cette troisième vague (un des groupes les plus importants a pris le titre de Société d'action directe de la troisième vague) veut briser les dernières barrières de la totale émancipation des femmes. Elles n'entendent pas se contenter des gains déjà obtenus dans les domaines économique, social et politique par leurs aînées, auxquelles elles rendent un hommage poli, tout en leur reprochant d'avoir déserté. Elles veulent donner un contenu plus large à leurs activités, quitte à les intégrer dans l'action menée par d'autres groupes et même à s'associer aux hommes pour lutter contre le racisme, la pollution, la pauvreté, etc.

Les féministes «historiques» ignorent l'impatience et l'impertinence de leurs cadettes. *«Là où j'aurais été très satisfaite par un petit progrès, les jeunes voient surtout ce qui est encore mauvais et en sont indignées»*, déclare Gloria Steinem. Quant à Betty Friedman, doyenne du mouvement féministe, qu'elle lançait il y a trente ans par son livre *la Mystique féministe* (elle ouvre aujourd'hui un nouveau combat pour les personnes du troisième âge), elle estime que *«ces jeunes femmes avancent la cause avec un entrain merveilleux. Si elles continuent, dans trente ans, nous n'aurons plus besoin d'un mouvement féministe. Nous aurons peut-être atteint la véritable égalité»*.

Dans l'immédiat, la cacophonie des voix au sein du mouvement est de nature à déconcerter la masse des femmes et à les détourner d'un engagement. La multiplicité des affaires de harcèlement sexuel complique les relations entre hommes et femmes. Aucune règle précise, aucune jurisprudence, n'a encore défini clairement le critère du harcèlement sexuel. Dans le doute, beaucoup d'hommes se montrent prudents. Il vaut mieux ne pas tendre la main à une collègue avant que celle-ci n'en ait pris l'initiative, a déclaré un député de Géorgie. Une exagération? Tout comme celle de féministes comme Andra Dworkin et Catherine McKinnon, estimant que, dans une société dominée par les mâles, les relations hétérosexuelles peuvent être assimilées à un viol.

HENRI PIERRE

REPÈRES

CATASTROPHES

120 morts dans un accident d'avion en Sibérie

Les 111 passagers et neuf membres d'équipage de l'avion de transport civil de la compagnie russe Baïkal qui s'est écrasé, lundi 3 janvier à 12 h (5 h à Paris) à Irkoutsk ont péri. Selon l'agence ITAR-TASS qui communique ce bilan, les réacteurs de l'appareil, un Tupolev 154 qui effectuait la liaison entre Irkoutsk au sud de la Sibérie (est de la Russie, non loin de la frontière avec la Mongolie) et Moscou, se seraient brusquement arrêtés peu après le décollage. L'avion s'est écrasé dans une zone non habitée et a pris feu en touchant le sol. Le Tupolev 154 est un appareil de construction soviétique équipé de trois moteurs turbopropulseurs et capable d'emporter jusqu'à 180 passagers. Cet accident est le second dans l'ancienne Union soviétique en guère plus d'une semaine. Le 26 décembre dernier, un Antonov 26 s'était écrasé dans le brouillard de la ville arménienne de Gyumri, tuant 35 personnes. – *(AFP, AP.)*

FAITS DIVERS

Le cargo français échoué en Sardaigne devra être remorqué

Un cargo mixte de la Société nationale Corse Méditerranée, le *Monte Stello*, qui assurait la liaison entre Marseille et Porto-Vecchio, s'est échoué à l'aube du 1er janvier sur un îlot de l'archipel de la Madeleine, au nord de la Sardaigne. Drossé à la côte par des vents soufflant à plus de 100 kilomètres à l'heure, le cargo a été éperonné par un rocher et a été victime d'une importante voie d'eau. Deux hélicoptères de la marine nationale ont pu hélitreuiller dans la journée les soixante et un passagers et les vingt-deux membres de l'équipage. Dans la journée de dimanche, profitant d'une accalmie, deux remorqueurs italiens ont pu approcher de l'épave et constater que le cargo français avait perdu son fioul. Incapable de reprendre la mer par ses propres moyens, le *Monte Stello* devra être remorqué lorsque le temps le permettra.

LYON

L'ancien président de Maillard et Duclos maintenu en détention

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rejeté, vendredi 30 décembre, une nouvelle demande de liberté présentée par Robert Bourachot, ancien président du directoire de l'entreprise Maillard et Duclos et ancien directeur régional du groupe Dumez. La chambre d'accusation avait déjà rejeté une première demande de mise en liberté, le 3 décembre. Mis en examen pour «abus de biens sociaux, faux et usage de faux», par Philippe Assonion, juge d'instruction près du tribunal de Bourg-en-Bresse, Robert Bourachot avait été incarcéré le 18 novembre. Trois autres personnes sont mises en examen dans le cadre de cette affaire : Philippe François et Gérard Tamet, anciens directeurs technique et financier de l'entreprise, et Jean-François Donzet, gérant de la société FJM Conseil d'entreprise dont la société avait fourni d'importantes prestations à Maillard et Duclos, et qui a également été écroué. Robert Bourachot aurait reconnu l'existence d'une caisse noire tout en affirmant que les autres dirigeants du groupe en avaient connaissance. En revanche, il n'aurait toujours pas indiqué quels auraient pu en être les bénéficiaires. – *(Bur. rég.)*

ENVIRONNEMENT

Au nord de la Guyane

La mise en eau du barrage de Petit-Saut s'accompagne de quelques mesures de protection de la faune

Mammifères terrestres et arboricoles en grand péril, reptiles et autres rampants condamnés en majorité, arbres et plantes voués à la décomposition : commencée mardi 4 janvier, la mise en eau du barrage hydroélectrique de Petit-Saut, au nord de la Guyane, sur le fleuve Sinnamary, va engendrer, selon Michel Barnier, *«une atteinte irréversible à l'écosystème local»*.

Lors d'une récente rencontre avec la presse, le ministre de l'environnement a tenu à rappeler que la décision de construire cet ouvrage n'avait pas été prise par ce gouvernement et il a manifesté son *«opposition formelle»* au projet d'un second barrage étudié par EDF, dans la mesure où celui de Petit-Saut risque d'être insuffisant dans trente ans. Mais, d'ici là, comme l'a indiqué M. Barnier lui-même, *«beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts du Sinnamary...»*

Cette mise en eau, qui doit durer de six à huit mois, va progressivement inonder de 300 à 350 kilomètres carrés de terres (l'équivalent de trois fois la surface de Paris), soit 0,3 % de la forêt tropicale humide guyanaise, et il s'agit aujourd'hui de *«sauver ce qui peut l'être»*. Dans cette optique, le ministre de l'environnement a présenté un *«programme de protection et de suivi de l'évolution de la faune sauvage terrestre»*, auquel participent également le Muséum national d'histoire naturelle, le CNRS, l'INRA et bien entendu EDF, qui en assure l'essentiel du coût (18 millions de francs).

Au fur et à mesure de la montée de l'eau, trois à six équipes de capture, notamment composées de vétérinaires et de scientifiques, devront récupérer, de l'aval vers l'amont, les animaux en fuite, qui seront transférés dans une unique «zone de relâcher», de 16 000 hectares, à proximité de la retenue et de la route d'accès.

«Suivi écologique»

Cette faune fera l'objet d'un radio-pistage et d'un «suivi écologique» au moins jusqu'en 1996. Par ailleurs, trois gardes de l'Office national de la chasse sont chargés de faire respecter l'interdiction de chasser dans cette zone. De même, toute utilisation touristique ou autre du vaste plan d'eau créé par le barrage, très diverticulaire, avec formation d'une grande île et de nombreux îlots, a été prohibée.

Selon EDF, la déforestation aurait entraîné des dommages encore plus importants pour l'environnement, avec la construction de nombreuses voies d'accès (déjà, une route longue de 43 kilomètres a été tracée), l'érosion et l'instabilité des berges, etc. Mais la décomposition des végétaux va altérer la réoxygénation naturelle de l'eau et une deuxième station de pompage a été installée sur un petit fleuve côtier voisin, sans que les habitants de Sinnamary, la commune la plus proche de Petit-Saut, soient certains de recevoir une eau potable de grande qualité.

Aux yeux d'une majorité de Guyanais, l'édification de ce barrage était indispensable, compte tenu, en particulier, des coûts d'importation du fuel. La mouvance indépendantiste y voit également un élément d'autonomie. Pour les écologistes en revanche, dont le Fonds mondial pour la nature, qui devait manifester sa désapprobation mardi 4 janvier devant le ministère de l'environnement, d'autres solutions énergétiques, comme le solaire, étaient possibles, surtout sous le ciel guyanais. Face à l'éventualité d'un deuxième barrage, M. Barnier a, du reste, préconisé le développement des énergies renouvelables dans ce département d'outre-mer.

Gain record au Loto

La grand-mère en or d'Aigues-Mortes

Les grands-mères d'Aigues-Mortes se sentent observées. Toute une ville, curieuse, regarde ses vieilles dames d'un autre œil, depuis que l'une d'entre elles est devenue le plus gros gagnant de l'histoire du Loto national. Elle doit empocher 59 726 340 francs, pour avoir été la seule à cocher les six bons numéros (12-17-30-33-38-39) du tirage du 1er janvier, agrémenté d'une cagnotte spéciale «Jour de l'An» de 55 millions de francs.

Souhaitant garder l'anonymat, elle a envoyé son fils et son petit-fils annoncer la nouvelle au buraliste qui avait enregistré le ticket. Grand-mère «X» préside désormais le club très fermé des veinards qui ont dépassé les 50 millions de francs : ils ne sont que huit. Elle dispose de soixante jours pour venir toucher son pactole. Les gains du Loto sont nets d'impôt, mais elle sera assujettie à l'impôt de solidarité sur la fortune lors de sa prochaine déclaration de revenus. Bien placé, son trésor pourrait lui rapporter dix-sept mille francs par jour. Nul doute qu'avec un pareil train de vie, la mystérieuse grand-mère ne restera pas longtemps anonyme.

JUSTICE

D'après les résultats d'une enquête déclenchée par le parquet de Lille

Des responsables de SOS racisme étaient rémunérés par un organisme de formation

Une enquête diligentée par le parquet de Lille à propos du fonctionnement d'une association régionale spécialisée dans la formation des immigrés a mis en évidence la rémunération versée, entre 1986 et 1992, à Harlem Désir puis à Hayette Boudjema, anciens responsables de SOS racisme. Ces derniers indiquent qu'ils étaient employés comme conseillers de l'association.

LILLE

de notre correspondant

Deux anciens responsables de SOS-Racisme, Harlem Désir et Hayette Boudjema, ont été pendant plusieurs mois rémunérés par un organisme de formation de la région Nord-Pas-de-Calais. Au premier, l'ARSEM (Association régionale pour la formation de l'éducation des migrants) a versé un salaire mensuel de 8 916 F de novembre 1986 à août 1987; la seconde a perçu de la même façon une rémunération de janvier 1988 à octobre 1992.

L'information a été révélée par l'hebdomadaire *le Point* à la suite d'une perquisition effectuée dans les locaux au siège de l'ARSEM à Lille au début du mois de novembre par les inspecteurs de la police judiciaire. Cette perquisition était opérée dans le cadre d'une enquête préliminaire déclenchée par le parquet de Lille à la suite d'une note du trésorier payeur général (TPG). Celui-ci, après avoir constaté des dysfonctionnements, a arrêté un plan de redressement qui s'est notamment traduit par une diminution du nombre de salariés. L'ARSEM en compte aujourd'hui cent trente après en avoir connus jusqu'à cent soixante-dix.

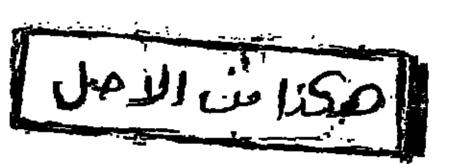
Créée en 1978, l'ARSEM est une association de formation dont le budget annuel de 35 millions de francs, et est alimentée par l'Etat et les collectivités territoriales sur la base de conventions passées sur appel d'offres. L'association accueille de quatre mille à quatre mille cinq cents stagiaires chaque année et apparaît comme un organisme que chacun, tant du côté de la nouvelle direction que du TPG, estime être un outil de formation important à conserver en bon état de marche.

L'ancien président, Jean-Claude Provo, maire (PS) de Hem (Nord) jusqu'en 1983, justifie pour sa part le recours aux services de l'ancien président de SOS-Racisme, puis de son ancienne vice-présidente *«L'ARSEM est une association qui se préoccupe de lutte contre l'illettrisme et d'alphabétisation des migrants*, explique-t-il. *En 1986, avec la décentralisation, la région s'est vu confier la compétence en matière de formation. C'était la période de mise en place des TUC, des contrats d'insertion, des SIVP. Il fallait réfléchir, ne pas se tromper... J'ai souhaité obtenir le meilleur des avis pour les plus défavorisés de nos concitoyens. Comme nous l'avions fait avec Bertrand Schwartz pour les missions locales, nous avons fait appel à Harlem Désir comme expert consultant. Celui-ci a cessé sa collaboration quand il est entré à Europe I. Par la suite, sur son conseil, j'ai fait appel à Hayette Boudjema»*.

Harlem Désir, pour sa part indique que l'ARSEM avait fait appel à lui après son passage à «l'Heure de vérité». *«Nous étions alors les seuls à formuler des propositions concrètes*, explique-t-il. *Il s'agissait de savoir si les formations proposées étaient ou non adaptées au public visé.»*

JEAN-RENÉ LORE

NOYADE : le corps du premier adjoint au maire de Palavas-les-Flots (Hérault) découvert dans un étang. – Le corps de Jean-Louis Molle, premier adjoint au maire de Palavas-les-Flots (Hérault), qui avait disparu depuis près d'un mois, a été découvert, dimanche 2 janvier, flottant dans l'étang de l'Or, près de La Grande-Motte. Pêcheur professionnel, M. Molle avait été vu pour la dernière fois le 7 décembre, alors qu'il relevait ses filets sur l'étang. Les recherches entreprises, à l'époque, par les pompiers et les sauveteurs de la station balnéaire s'étaient révélées vaines.



Drogués en Europe : aider ou sévir

Suite de la première page

Le gouvernement justifiait ainsi la mesure : *« A une époque où le droit à la santé et aux soins est progressivement reconnu à l'individu (...), il paraît normal, en contrepartie, que la société puisse imposer certaines limites à l'utilisation que chacun peut faire de son propre corps, surtout lorsqu'il s'agit d'interdire l'usage de substances dont les spécialistes dénoncent unanimement l'extrême nocivité. »* Dans le même temps, une recherche fondamentale sur *« la dépendance de l'organisme à l'égard du chanvre indien »* était confiée à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Des études contradictoires sont parues depuis, les uns affirmant qu' *« il n'y a pas de drogue douce »* (1), les autres qu' *« il reste à élucider les mécanismes exacts »* de la modification sensorielle entraînée par la prise de cannabis (2). La dépendance psychologique induite par la consommation des substances contenant du tétrahydrocannabinol (THC) (3) est communément admise, mais la querelle fait rage quant aux effets destructeurs du THC sur l'organisme, notamment sur ses implications exactes dans la transmission neuronale. En marge d'un débat scientifique non tranché et chargé d'idéologie, aujourd'hui, le constat est le suivant : le nombre de consommateurs réguliers de cannabis et de ses dérivés (résine, marijuana, huile) est évalué à 1 million de personnes sur le territoire français, et la SOFRES a récemment estimé que les fumeurs occasionnels étaient environ 5 millions. Ils risquent deux mois à un an de prison ferme, et une amende de 500 francs à 15 000 francs.

En 1991, sur 45 063 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), environ 35 000 ont concerné des usagers, 5 500 des usagers-revendeurs, 4 000 des trafiquants locaux et 1 000 des trafiquants internationaux (4). Les fumeurs de cannabis ont été les premiers interpellés (27 928), devant les consommateurs d'héroïne (10 499), et de cocaïne (803). Les dernières données disponibles attestent de la jeunesse des personnes interpellées pour ILS (66,71 % ont moins de vingt-cinq ans), et de leur désœuvrement (65,69 % sont sans profession). Le statut social du trafiquant dans certaines banlieues défavorisées augure mal de l'avenir : trafiquer devient un métier, hautement rémunérateur, et le dealer un modèle.

La théorie de l'« escalade » reste par ailleurs l'objet d'une polémique. Peut-on déduire du fait que les consommateurs de drogues dures ont dans leur immense majorité commencé par fumer du haschich ou de la marijuana, que tous les fumeurs de cannabis deviendront un jour dépendants de l'héroïne ou de la cocaïne ? La question se pose aussi devant la recrudescence de la consommation de substances hallucinogènes (LSD ou Ecstasy), dans de nouveaux rituels collectifs. Nombreux sont ceux qui considèrent que cette hypothèse, non démontrée, est obsolète.

Les antiprohibitionnistes, dont les thèses ont gagné la France, font le pari d'un *« usage récréatif »* du cannabis, une consommation qui serait limitée à certaines occasions, ou associée, au même titre que l'alcool, à un moment de détente. Ils soutiennent que *« le cannabis n'a jamais tué personne »* et qu'un suivi médical des consommateurs n'est pas adapté.

Le « grand débat » de Charles Pasqua

Les promoteurs de la légalisation vont plus loin que les partisans de la suppression des peines de prison pour les consommateurs – en 1991, 2 309 usagers ont été condamnés à des peines fermes privatives de liberté (5). Ils réclament le contrôle par l'Etat de la production, du commerce et de la délivrance, parfois médicalisée, des substances stupéfiantes. Au-delà des réserves de principe qu'elle suscite, la proposition reste théorique, aucun pays *n'ayant osé pour l'instant mettre la* formule à l'épreuve.

Le 23 juin 1993, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, formulait publiquement le vœu d'un *« grand débat dans le pays et au Parlement »* sur la question de la dépénalisation des drogues dites « douces ». Le 29 juin, le professeur Jean-Paul Séguéla, conseiller de M. Pasqua en la matière, annonçait dans une interview au *Figaro* le dépôt d'un projet de loi pour le mois d'octobre et estimait que la loi de 1970 méritait d'être *« dépoussiérée »*. Le 8 juillet, il déclarait, dans les colonnes du *Quotidien du médecin*, que la formule de l'injonction thérapeutique constituait à ses yeux *« une véritable dépénalisation (alternative à la prison) dès lors qu'elle s'effectue sous un contrôle médical strict »*.

En septembre, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, se prononçait contre toute dépénalisation et, le 21, M. Balladur présentait solennellement un plan de lutte gouvernemental contre la drogue et la toxicomanie (*le Monde* du 23 septembre). Une commission d'experts devait être nommée, chargée de *« réfléchir aux aspects souvent conflictuels »* du problème, et de remettre son rapport avant la fin de l'année. M. Pasqua a dévoilé, mercredi 22 décembre à l'Assemblée nationale, le nom de son président, le professeur Roger Henrion (*le Monde* du 23 décembre 1993), mais ses membres restent à désigner.

Les préoccupations sanitaires du législateur de 1970 ont permis de déplacer la toxicomanie dans le champ pathologique. Depuis l'apparition de l'épidémie de sida, cette approche relève de l'évidence. Le gouvernement de M. Balladur l'a compris, qui a timidement pris en marche le train de la « réduction des risques », une politique visant en priorité non pas l'abstinence mais l'amélioration de la prise en charge sanitaire (prévention des hépatites et du sida) et sociale (réduction de la délinquance, de la désocialisation) des toxicomanes. La distribution ou l'échange de seringues stériles, la délivrance de méthadone et la prescription de produits de substitution, en particulier par les généralistes, sont les trois outils de cette stratégie.

Face à la contamination croissante des usagers de drogue par le virus du sida, et devant la menace qu'ils représentent pour le reste de la population, M. Douste-Blazy, et, dernièrement, Jacques Chirac, président du RPR, ont demandé aux policiers d'exercer leur contrôle avec une approche plus compréhensive et plus humaine envers les toxicomanes utilisateurs de seringues – dont le port constitue une *« présomption d'usage »* justifiant une interpellation. Dans son rapport au premier ministre, le professeur Luc Montagnier soulignait cette ambiguïté : *« La pénalisation de l'usager le rend clandestin, donc difficile à identifier, à amener en contact avec le dispositif de soins (...). »* La présomption d'usage, propre à la France et au Luxembourg, se révèle *« un obstacle majeur aux programmes d'échanges de seringues »*, selon le professeur Montagnier.

Déjà, le 10 décembre 1970, Pierre Mazeaud (UDR), rapporteur de la commission des lois, affirmait devant les députés qu'*« il restera à vaincre les causes profondes du malaise qui peuvent inciter la jeunesse à recourir aux paradis artificiels »*. Un intergroupe parlementaire était créé pour *« la recherche de ces causes et la lutte à mener »*. Son bureau était présidé par le député UDR des Hauts-de-Seine, un certain Charles Pasqua.

LAURENCE FOLLÉA

	Nombre de toxicomanes (en milliers)	En % de la population totale
Italie	300	0,52
France	150	0,26
Grande-Bretagne	150	0,26
Espagne	100	0,25
Suisse	30	0,44
Pays-Bas	21 à 23	0,14

(1) *Il n'y a pas de drogue douce*, de Gabriel Nahas, éditions Buchet-Chastel, 334 pages, 130 F.

(2) *Etat des connaissances neurobiologiques sur les produits de consommation illicite*, de Fabrice Trovero, Sylvain Pirot et Jean-Pol Tassin (INSERM unité 114), rapport réalisé à la demande de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie.

(3) Le cannabis contient des alcaloïdes – substance organique azotée d'origine végétale, de structure chimique complexe, douée d'une action puissante, souvent toxique, sur l'organisme – appelés cannabinoïdes. Le delta 9 tétrahydrocannabinol, ou THC, est le cannabinoïde actif majeur du cannabis.

(4) *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1991 par les services de police et de gendarmerie*, La Documentation française, 1992.

(5) Source : Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), URA, CNRS 313.

Prochain article :

Espagne : les idées fausses

CLÉS/ Définitions

■ Libéralisation de l'usage. La consommation de stupéfiants reste illégale, mais elle est tolérée. Les textes qui interdisent l'usage de drogues ne sont ni modifiés ni abrogés, mais en quelque sorte « mis en sommeil ».

■ Dépénalisation de l'usage. La consommation de stupéfiants reste illégale, elle est tolérée, mais l'usager n'est plus passible de sanctions pénales, donc de peines de prison.

■ Légalisation. Tous les stupéfiants illicites sont mis en vente libre au même titre que les drogues licites, alcool et tabac. La production et la commercialisation relèvent d'un monopole d'Etat, la distribution de certains produits peut être médicalisée, et l'incitation à la consommation reste prohibée (théorie du « commerce passif »).

POINT DE VUE

Briser les idées de dépénalisation et de légalisation

par Jean-Paul Séguéla

DÉPÉNALISATION et légalisation : c'est le leitmotiv d'un petit nombre seulement d'individus qui préfèrent baisser les bras devant un fléau qu'ils estiment endémique. La drogue, seule alternative, seule réponse au « mal-vécu » de certains jeunes ou moins jeunes qui ne trouvent plus actuellement leurs repères dans une société qui leur est, selon eux, hostile ? Je ne veux pas y croire. Nous ne devons pas y croire. La réalité de l'existence n'est pas celle d'un paradis artificiel où l'on n'est plus maître de soi, dépendant de quelques substances chimiques dont les effets sont de plus en plus redoutables.

Lutter contre la drogue doit être *la priorité de tous les gouvernements*, que ce soit envers leurs citoyens ou par rapport à la société dans laquelle ces mêmes citoyens aspirent à vivre. Les drogues, telles que le LSD, l'héroïne, le crack, le cannabis, n'ont aucune utilité en médecine. En revanche, de nombreuses drogues comme la morphine, les amphétamines, les barbituriques ou les tranquillisants, sont couramment prescrites à faible dose afin de soulager la souffrance et de soigner les malades.

Les différents arguments proposés par les anti-prohibitionnistes sont les suivants : la prohibition imposée par les Etats-Unis profite aux pays riches au détriment des pays pauvres ; la prohibition est une atteinte aux libertés individuelles ; l'usage de la drogue n'est qu'une mode provoquée par la prohibition ; l'inégalité des traitements entre l'alcool et le tabac, d'une part, et les drogues, d'autre part, est une injustice – certains vont même jusqu'à affirmer que si la levée de l'interdiction de l'usage des drogues était réalisée, il serait possible de faire un bon usage de celles-ci ; la prohibition est un échec, la prohibition coûte cher et provoque des mesures répressives exorbitantes.

La diversité de ces affirmations, souvent contradictoires, montre le degré de complexité et la gravité des problèmes que poserait une abolition, même partielle, de la prohibition. Celle-ci entraînerait immédiatement une forte augmentation du nombre de consommateurs. Ces personnes finiraient par se droguer quotidiennement. Elles en viendraient à s'injecter ou à absorber des « cocktails » invraisemblables déjà identifiés chez des toxicomanes lourds. Le nombre d'accidents de santé deviendrait de plus en plus préoccupant.

Des médecins « dealers en blouse blanche »

Vouloir limiter l'autorisation de l'usage à certaines drogues, à certaines personnes, à certains types d'usage, ou à certains modes d'absorption, est du domaine de l'utopie. Alors que le nombre de consommateurs serait multiplié par 100 ou par 1 000, comment imaginer un seul instant que des individus mineurs, entre autres, auraient plus de difficultés pour se procurer de la drogue ?

La distribution aux seuls héroïnomanes lourds, sur prescription ou contrôle médical, d'héroïne ou de méthadone, produits toxicogènes classés comme stupéfiants par les conventions internationales, serait un encouragement à la toxicomanie, contraire à l'éthique des médecins. Cette prescription, rappelons-le, cautionne l'usage de produits sans aucune valeur thérapeutique. Elle est dommageable pour la santé. Il n'est pas tolérable que des médecins deviennent des « dealers en blouse blanche » et participent à l'entretien de la toxicomanie. Ne serait-ce pas là une sorte d'euthanasie ?

Ceux qui réclament à cor et à cri la distribution d'héroïne ou de méthadone sous contrôle ont en vérité un objectif précis, parfois clairement exprimé par certains d'entre eux : la distribution d'héroïne, avec les cultures sociales adéquates, doit être un premier pas vers la libéralisation. Aucun partisan de la libéralisation ou de la légalisation n'exprime sa position à l'égard des médicaments psychotropes. Ceux qui maintiennent que ces médicaments doivent être vendus exclusivement en pharmacie et uniquement sur prescription médicale n'arrivent pas à expliquer pourquoi l'abus d'une drogue leur paraît moins dangereux pour la santé publique que celui d'un médicament psychotrope.

Choisir entre prohibition et libéralisation, c'est choisir la politique du pire. C'est choisir entre les plus mauvaises de toutes les drogues issues du trafic de quelques-unes ; c'est choisir entre une politique sanitaire et sociale et une politique économique ; c'est, enfin, choisir entre une politique de la santé et une politique du « plaisir ». Notre communauté internationale s'est prononcée en ratifiant les conventions de 1961 (sur les stupéfiants), de 1971 (sur les substances psychotropes) et de 1988 (sur le trafic illicite).

Le combat contre la drogue est pour nos citoyens la grande priorité, avant le chômage, le risque nucléaire, l'éclatement de la famille et le sida. La prohibition est très solidement ancrée dans l'opinion publique mondiale, y compris chez *les toxicomanes, qui, en grande* majorité, accusent les anti-prohibitionnistes de vouloir leur mort. Prévenir, informer, afin de maîtriser et de combattre ce fléau : telles doivent être nos priorités, car la drogue menace déjà les générations futures dès la fin des classes primaires. Nous devons protéger l'humanité contre les polluants externes et internes, et, pour survivre, nous devons nous défendre contre toutes ces sortes de polluants au risque de nous perdre.

► Le professeur Jean-Paul Séguéla est le conseiller pour la lutte contre la toxicomanie de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

DÉFENSE

Après avoir quitté l'armée en décembre 1993

Le général Roquejeoffre demande au gouvernement de remédier aux insuffisances de la Force d'action rapide

Dans un article du mensuel *Défense nationale* de janvier, le général d'armée Michel Roquejeoffre dresse un tableau de la Force d'action rapide (FAR), qu'il a commandée jusqu'à la fin de l'année 1993, tout en soulignant qu'*« il reste encore des capacités à augmenter »* pour l'améliorer.

Forte de quelque 47 000 hommes, la FAR a pratiquement dix ans d'existence et, en 1994, elle détache pas moins de 8 000 de ses hommes en ex-Yougoslavie, en Somalie, au Cambodge et dans différents pays d'Afrique. Le concept de force aéromobile qui est à la base de cette formation a inspiré plusieurs armées étrangères.

« Malgré les qualités [de la FAR], écrit le général Roquejeoffre, qui a quitté l'armée en décembre 1993, *des insuffisances existent, en particulier dans l'équipement et le degré de professionnalisation. Celles-ci ont été mises en exergue dans la plupart des interventions »* hors de France, et l'opération « Daguet » dans le Golfe en a fourni des exemples.

Le général Roquejeoffre demande que la France continue d'améliorer l'informatique de commandement adaptée aux théâtres extérieurs, en mettant en place un système de transmissions qui fonctionne en toute sécurité. Il suggère que la FAR dispose en propre d'une capacité de renseignement *« minimale »* – unités de recherche humaine, engins de reconnaissance autopilotés – indépendante de celle que possède la brigade de renseignement en cours de constitution. Il réclame des moyens anti-chars aptes au tir de nuit et par mauvaise visibilité, et des missiles d'une portée de 130 kilomètres tirés par les lance-roquettes multiples dont la FAR est équipée. Il souhaite que soit accrue la mobilité de la 11e division parachutiste, notamment par l'attribution à son profit d'hélicoptères de transport lourd qui lui appartiennent en propre au lieu de dépendre de la 4e division aéromobile. *« La FAR*, ajoute-t-il, *souffre d'une insuffisance organique en moyens logistiques »* pour le ravitaillement, le maintien en condition, l'acheminement, le transit et la santé des hommes.

Recruter « des troupes de métier »

Constatant que la FAR est, pour l'instant, composée à parts égales de militaires du rang appelés et engagés, le général Roquejeoffre insiste sur la nécessité de recruter *« des troupes de métier »* pour la plupart des actions extérieures. *« Il est absolument nécessaire*, écrit l'ancien « patron » de la FAR, *que la part de professionnels soit plus importante, d'autant que le déséquilibre est réel entre unités de combat, totalement ou largement professionnalisées, et les unités de commandement, d'appui et de soutien, essentiellement à base d'appelés. »*

Si des efforts ont été consentis depuis 1983, date de la création de la FAR, *« il reste cependant encore des capacités à augmenter*, estime le général Roquejeoffre. *Celles-ci devront faire l'objet de réflexions plus approfondies, afin que cette FAR acquière dans un futur proche un niveau de suffisance indispensable, pas plus, pas moins, lui permettant de s'engager efficacement avant ou en avant des autres. »*

En 1994, la FAR va perdre, au bénéfice du 3e corps d'armée, qui fonde le corps blindé et mécanisé, une des cinq divisions qui la constituent aujourd'hui. Il s'agit de la 27e division alpine. De même, il est prévu que les formations d'appui-feu de la FAR soient réunies au sein d'une brigade d'artillerie.

SPORTS

ALPINISME

Tentative d'ouverture d'une « directissime » dans le petit Dru

Le totem de Marc Batard

Le guide de haute montagne Marc Batard, quarante et un ans, a entrepris, le 27 décembre, l'ascension de la face ouest du petit Dru qui culmine à 3 733 mètres. L'alpiniste, qui dispose d'une réserve de vivres de vingt et un jours, espère conclure sa course en deux semaines. Mais les très mauvaises conditions météorologiques qu'il rencontre depuis quatre jours ont retardé sa progression.

GRENOBLE

de notre correspondant

Marc Batard, qui réside au pied du mont Blanc, est parti en « voyage » sur l'un des sommets les plus convoités de la vallée de Chamonix, le petit Dru. Cet adepte des courses chronométrées dans les montagnes des Alpes et de l'Himalaya – en 1988 il fit tomber le record d'ascension de l'Everest (8 848 mètres) en l'escaladant en vingt-deux heures et trente minutes – a décidé de partir à la conquête d'un totem de granit haut de mille mètres seulement, formé d'immenses dalles. Mais il le parcourera à la vitesse d'un « escargot ». Ce bloc de rocher est, il est vrai, presque vertical et lisse. Pendant longtemps on considéra ce mur comme le *« prototype même de l'impossible »*. Mais il fut finalement escaladé, au mois de juillet 1952, par une cordée de quatre alpinistes dont Lucien Bérardini et Guido Magnone. *« Dans le domaine de l'alpinisme, les exploits les plus étonnants ne constituent jamais que des bornes provisoires aux limites de l'impossible, voire de l'impensable »*, commenta alors Maurice Herzog.

Aujourd'hui encore, tout contribue à placer le Petit Dru au rang des mythes alpins. Les rochers qui s'élèvent dans le ciel sont décrits comme des *« flammes de pierres »*, aux couleurs rouge et jaune. Les principales difficultés de la voie *« normale »* se nomment le *« bloc coincé »*, le *« dièdre de quatre-vingt-dix mètres »* ou encore le *« rappel pendulaire »*...

Marc Batard a choisi de s'engager dans cette face en plein hiver. *« A un moment où les conditions météorologiques sont les plus horribles »*, affirment les gendarmes de haute montagne de Chamonix. En effet, le vent, le froid et la tempête n'ont pas cessé depuis quatre jours, rendant très difficile la progression du guide. Ainsi, il ne s'est élevé que de cinquante mètres les 31 décembre et le 1er janvier. Et dimanche il n'est pas sorti de sa « valise de l'extrême » qu'il convoie pendant son ascension comme un bagage ordinaire, dans lequel il dispose une partie de son matériel d'escalade et son ravitaillement. Pendant la journée il hisse le long de la paroi cette valise d'une quarantaine de kilos, puis il la transforme, le soir, en bivouac. *« Avec ce dispositif, je peux résister à tout. Il va bouleverser la pratique des grandes ascensions extrêmes en solitaire »*, affirme le campeur des cimes.

Mais il a également élaboré, avec le concours de deux médecins membres de l'association pour la recherche en physiologie de l'environnement (AREP), un programme nutritionnel qui lui assure un certain confort gastronomique.

« Magret de canard en son duvet de raviolis »

Ses menus ont un goût de haute cuisine. Installé à 3 200 mètres d'altitude le soir du réveillon du premier janvier, alors qu'une violente tempête de neige balayait le massif du Mont-Blanc, Marc Bartard a pu apprécier un plat, conservé sous vide, qui ne manquaient pas de saveur et d'une pointe d'humour. Il dégusta, en effet, un *« magret de canard en son duvet de raviolis, sauce Drus »*... *« Le but est d'allier forme, performance, récupération rapide et plaisir de manger pour un alpiniste de très haut niveau en situation extrême »*, note l'un de ses médecins.

Enfin l'alpiniste, qui éprouve un certain goût pour la communication, a emporté deux téléphones portatifs. Ils lui permettent de faire partager aux auditeurs de *France Info*, son aventure aux Drus. A son tour il peut s'informer auprès de *Météo France* et connaître, quand il le souhaite, l'état de santé de ses proches.

Ce voyage dans le très médiatique *« enfer alpin »*, qui débuta par une rotation héliportée pour déposer Marc Batard au pied de la paroi, irrite certains chamoniards. *« Il y a un moment où la sagesse doit l'emporter*, déclare sèchement le président de la compagnie des guides de Chamonix, Jean-Claude Charlet. *Vouloir à tout prix défier le mauvais temps est une erreur. On ne respecte pas, ainsi, l'esprit de l'alpinisme. Marc Batard joue avec le feu »*. Il rappelle le drame qui se joua, dans les mêmes conditions météorologiques, au mois de février 1971, dans la « directissime » de la pointe Walker (4 208 mètres) aux Grandes Jorasses. L'alpiniste Serge Gousseault mourut d'épuisement et de froid à trois cents mètres du sommet après une lutte d'une dizaine de jours dans la célèbre paroi. Son compagnon, le guide René Desmaison, fut sauvé *in extremis* par un hélicoptère

Bernard Prud'Homme, directeur de l'office du tourisme de Chamonix et également guide de haute montagne, juge que la tentative de Marc Batard dans l'une des plus belles faces du massif du mont-Blanc *« est un peu tirée par les cheveux. Le téléphone et l'hélicoptère sont de trop »*. Lui aussi estime que les cinq guides soviétiques, de très haut niveau, qui étaient partis, à la fin de la semaine dernière, à la poursuite de leur confrère français, ont eu raison de redescendre.

Joint par téléphone dimanche soir, l'alpiniste solitaire confirmait son intention de *« sortir »* une nouvel itinéraire dans la face ouest du Petit Dru. Ce dernier devrait être encore plus rectiligne que les *« directissimes »* américaines et françaises qui courent de part et d'autre de l'étroite voie qu'il veut tracer (1). La première s'en éloigne de cinq mètres, la seconde du double. Si Marc Batard parvient au sommet du Petit Dru par l'itinéraire qu'il s'est fixé, il n'aura, finalement, parcouru que trois cent cinquante mètres « vierges » sur les mille mètres de son ascension (2). Mais il aura ouvert une dixième « route » dans cette prestigieuse et élégante face (3). Ces quelques centaines de mètres supplémentaires, gagnés sur « l'impossible », suffiront-ils à faire de cette ascension un authentique exploit ?

CLAUDE FRANCILLON

(1) Les *« directissimes »* américaines et françaises furent tracées respectivement, au mois d'août 1965, par John Harlin et Royal Robbins, en trois jours, et, au mois août 1980, par Philippe Martinez et Claude Rémy en deux jours.

(2) Marc Batard a emprunté l'*itinéraire* commun qui mène au point de départ des voies américaines et françaises qui s'élève au-dessus du glacier du Dru. La sortie des deux *« directissimes »* est également commune et elle sera utilisée par l'alpiniste pour atteindre le sommet du Dru.

(3) Au mois d'avril 1993 Marc Batard a réalisé une première intégrale solitaire dans la face ouest du petit Dru en dix-neuf jours.

TENNIS

Controverses et questions autour du dopage

Rumeurs sur les courts

En déclarant, vendredi 24 décembre, que certains joueurs usaient de substances interdites, sans toutefois apporter de preuves, l'Allemand Boris Becker, triple champion de Wimbledon, a relancé la rumeur autour du dopage dans le monde du tennis. Bien que les contrôles aient été multipliés en 1993, aucun résultat « positif » n'a été annoncé. Pour certains, l'absence de dopage semble toutefois peu probable dans un sport dont les gains sont alléchants et qui sollicite de plus en plus les organismes.

« Des mecs chargés, j'en vois dans tous les tournois. » Cette exclamation de Yannick Noah, lors d'un entretien accordé au mensuel *Rock and folk* en août 1980, secoua fortement le Landerneau du tennis. Bien qu'il ait démenti ses propos quelques jours plus tard, l'affaire fit d'autant plus de bruit. Car Noah était allé très loin, déclarant que les contrôles antidopage étaient rares et connus de tous quinze jours à l'avance, un laps de temps suffisant pour éliminer toute substance interdite. Il dénonçait la loi du silence, révélant aussi qu'il ne refusait pas de fumer un petit « pétard » de temps en temps, un petit paradis artificiel pour apaiser quelques angoisses. Il avait, de plus, lâché quelques noms : celui de Bjorn Borg, alors quintuple vainqueur de Roland-Garros et numéro un mondial, et de Victor Pecci, finaliste surprise des Internationaux de France en 1979.

Depuis, quelques joueurs ont pris le relais de l'ancien champion français. Ainsi, lors des Internationaux de France 1992, Steffi Graf s'étonna de n'avoir été contrôlée que trois fois en dix ans de carrière et expliqua qu'un simple regard sur les jambes de ses adversaires était suffisant pour comprendre qu'elles avaient ingurgité de drôles de potions magiques. Toutefois, comme Yannick Noah, elle ne put apporter de preuves.

Même cas de figure avec Boris Becker, qui a allégué, à la veille de Noël, dans un entretien accordé à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, que certains joueurs de tennis se dopaient. Le joueur allemand a accusé l'Association des tennismen professionnels (ATP) de cacher la vérité : *« Cela jetterait le discrédit sur le milieu du tennis, et les partenaires financiers s'en iraient. Le fait qu'aucun joueur n'ait été sanctionné jusqu'à présent est une plaisanterie »*, a-t-il expliqué, disant que le cocktail utilisé par les joueurs était très varié : anabolisants, cocaïne, amphétamines ou marijuana, mais affirmant, bien sûr, que lui-même n'avait jamais goûté à de tels poisons. Le lendemain, Mark Miles, directeur exécutif de l'ATP, a démenti les propos du triple vainqueur de Wimbledon, affirmant qu'*« à ce jour aucun joueur n'a été reconnu positif pour avoir consommé une substance qui lui aurait valu une suspension »*.

Renforcement des contrôles

Pourtant, ce genre d'explication ne satisfait personne. Pourquoi le tennis serait-il épargné quand tous les autres sports doivent reconnaître la réalité du dopage lorsque les contrôles sont conduits avec sérieux ? Dans un milieu où les enjeux financiers sont considérables, où les joueurs doivent franchir des dizaines de fuseaux horaires, les stimulants sont forcément tentants. Tout en niant la réalité du dopage, l'ATP en est ainsi venue, dans la plus grande discrétion, à proposer des cures de désintoxication aux joueurs devenus dépendants de la cocaïne.

Cela n'a été possible qu'au prix d'un grand écart sémantique : l'ATP a en effet opéré une subtile distinction entre toxicomanie et dopage, contrairement aux autres grands sports professionnels américains confrontés au même problème, le basket-ball et le football. En mars 1993, Marc Miles, le patron de l'ATP, pouvait donc annoncer un renforcement très net des contrôles antidopage et des sanctions sur le circuit professionnel masculin sans prendre trop de risques : une des plus vieilles manières de contourner le problème est de ne pas chercher les substances qui en sont la cause. En 1993, lors de neuf rendez-vous du circuit international, 431 tests – trois fois plus qu'en 1992, envoyés dans des laboratoires certifiés du Comité international olympique – ont été effectués auprès de 231 joueurs. Dix-sept des vingt meilleurs du monde ont été testés, dont certains plus de trois fois.

Autre particularisme de l'ATP : le régime des sanctions est moins sévère que dans les autres sports et les noms de ceux qui acceptent de suivre des cures de réhabilitation ne sont pas divulgués. Cela tend à accréditer l'idée que le tennis est moins gravement atteint que les autres. Pourtant l'ATP ne fait pas l'économie d'une autre contradiction en menaçant de suspension à vie les joueurs qui ne se plieraient pas à ses contrôles. Le jeu du secret est pourtant une arme à double tranchant : faute de certitudes, la rumeur entretenue par les champions eux-mêmes ne cesse d'enfler. L'association du tennis féminin, quant à elle, préfère ignorer le problème.

Fermeté française

Boris Becker souhaiterait, à l'avenir, que tous les finalistes des tournois soient systématiquement contrôlés, comme les vainqueurs d'étapes du Tour de France ou les médaillés des grandes compétitions sportives telles que les Jeux olympiques ou les championnats du monde d'athlétisme.

Roland-Garros est le seul tournoi du Grand Chelem où l'ATP, la Fédération française de tennis (FFT) et l'Etat œuvrent pour des contrôles communs, qui ne seraient donc pas dépendants de la seule juridiction de l'ATP, puisque la France est soumise à la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives. *« Lors de l'édition 1993, nous avons effectué une trentaine de contrôles, tous négatifs*, se souvient Pierre Talbot, médecin de la FFT spécialement chargé du dopage. *Ce résultat est d'autant plus sûr que les instances du sport français doivent soumettre tout résultat au ministère de la jeunesse et des sports. En 1994, grâce à l'extension du stade de la porte d'Auteuil, des locaux plus spacieux seront réservés au contrôle antidopage. »*

Pierre Talbot estime que la France a joué un grand rôle pour contribuer à développer les contrôles antidopage dans le tennis : *« En 1990, lorsque nous avons institué le système, l'ATP a traîné des pieds, arguant que le tennis était un sport propre. Elle avait un peu peur de perdre son indépendance. Devant la fermeté des pouvoirs publics français, elle a fini par accepter, créant son propre réseau de contrôle antidopage. »*

Comment expliquer, malgré cet arsenal mis en chantier depuis trois ans, qu'aucun joueur n'ait été déclaré positif quand tout le monde crie au dopage ? *« Il est très facile de disparaître quelques mois pour prendre du muscle et de revenir une fois que l'organisme a éliminé les substances interdites*, note le docteur Talbot. *Il faudra, à l'avenir, prévoir et renforcer les contrôles inopinés hors des tournois. »* En 1994, la visite de médecins sera autorisée dans les camps d'entraînement. Ils auront pour mission de déceler, en priorité, les anabolisants utilisés pour développer la masse musculaire. *« Le seul contrôle positif connu, à ce jour, en France, reste celui d'un joueur de troisième série*, précise le docteur Talbot. *Il a avoué qu'il avait fumé une drôle de cigarette avant un match. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Substances et suspensions

Depuis mars 1993, l'Association des joueurs professionnels a renforcé la lutte anti-dopage en publiant une liste de produits divisée en trois classes et en alourdissant les peines encourues.

Classe I : Stéroïdes et dérivés, agents masquants. Un an de suspension lors du premier contrôle positif et suspension à vie en cas de récidive.

Classe II : Stimulants et analgésiques. Trois mois de suspension lors du premier contrôle positif, un an lors du deuxième et suspension à vie en cas de récidive.

Classe III : Caféïne, codéïne, anesthésiques locaux et corticostéroïdes. Avertissement pour le premier contrôle positif, trois mois de suspension au deuxième et une peine d'un an en cas de récidive.

Toutes les suspensions seront prochainement rendues publiques. Traitements ou programmes d'accompagnement pour la désintoxication seront recommandés par un superviseur médical de l'ATP.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France
Nationale 1 Pro « A »

Limoges a rejoint Antibes et Cholet en tête du Championnat de France, dimanche 1er janvier, en s'imposant à Dijon (87-83), lors d'un match en retard de la troisième journée.

NATATION

Réunion de Hongkong
(petit bassin)

Alexandre Popov a battu, samedi 1er janvier, à Hongkong, le record du monde du 100 mètres nage libre en petit bassin. Le Russe a couvert la distance en 47 s 83. Médaillé d'or du 50 m et du 100 m nage libre aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992, champion d'Europe du 100 m en 1991 et 1993 Popov n'avait pas participé aux premiers championnats du monde de natation en bassin de 25 m qui se sont disputés à Palma de Majorque.

L'avenir du fort d'Aubervilliers

Les occupants des terrains ne croient pas au projet de Cité des arts

Le maire d'Aubervilliers espère toujours que l'Etat l'aidera à financer son projet de *« lieu de rencontre entre l'art et les nouvelles technologies »*, qui remplacerait les centaines de carcasses de voitures qui occupent les 26 hectares du fort proche de la porte de La Villette. Les résidents actuels des lieux demeurent plus réservés.

Un théâtre équestre, une fourrière, deux maçons, quelques entreprises de travaux publics et de transports de matériaux, des entrepôts de meubles, une caserne de gendarmes mobiles, piteusement installée dans des bâtiments provisoires, deux garagistes, trois établissements de *« casse »* automobile, qui revendent des pièces détachées, une entreprise de nettoyage, des jardins ouvriers, deux sculpteurs... et des centaines de carcasses de voitures abandonnées, le fort d'Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, construit en 1843 sur décision de Thiers et désaffecté depuis 1960, ressemble à *un bric-à-brac à ciel ouvert. Et* pourtant ce capharnaüm se situe à deux stations de métro de la Cité des sciences de la Villette.

Propriété de l'Etat, ce gigantesque no man's land de 26 hectares ne doit sa survie qu'à un projet de construction sur le site d'un hôpital, toujours repoussé, jamais réalisé, puis définitivement abandonné. *« J'ai connu cinq projets d'hôpitaux*, se souvient Pierre Lavergne, président de l'association des 26 locataires du Fort et patron d'Azur-Auto-Casse. *Cela a commencé par un CHU de 1 800 lits pour se terminer par un petit hôpital de 400 vieillards à l'époque où Jack Ralite, maire de la commune, était ministre de la santé. »* A soixante et un ans, Pierre Lavergne est la mémoire du lieu. Il a le sentiment, comme la cinquantaine de personnes qui travaillent dans le Fort, de vivre la fin d'une époque.

Car les activités traditionnelles du fort ne survivront pas à la construction de la Cité des Arts (*le Monde* du 7 février 1992) dont *rêve Jack Ralite (PC). Une* moderne cité radieuse qui s'articulerait autour de deux grands pôles : le Métafort, *« lieu de rencontre entre l'art et les nouvelles technologies »* et le Centre national de restauration du patrimoine (CNRP).

Une révolution post-industrielle qui devrait faire passer le fort, d'ici la fin du siècle, de l'âge de la mécanique auto à l'ère du *« multimédia »*, pour reprendre l'expression de Pascal Santony, chargé du projet auprès du maire. Coût de l'opération : 265 millions de francs. La commune espère que l'Etat prendra à sa charge les trois quarts de la facture.

Epargné par l'urbanisation

Pierre Lavergne, lui, n'y croit pas un instant : *« Comment voulez-vous que l'Etat qui, dans le même département, doit financer la construction du grand stade de Saint-Denis, puisse s'engager à payer une Cité des arts ? »* interroge-t-il goguenard, avant de conclure, de son sympathique accent du midi : *« A mon avis, elle a du plomb dans l'aile, la Cité ! »*

Eludant la question du coût, Pascal Santony souligne, pour sa part, la *« complémentarité »* des deux projets. Il dénonce au passage la position *« privilégiée »* des récupérateurs d'épaves qui *« bénéficient d'un énorme espace à 2 km de Paris, dont ils disposent comme bon leur semble »*.

En attendant, le fort d'Aubervilliers coule des heures exquises, miraculeusement épargné par l'urbanisation galopante de la proche banlieue. Le plus étonnant dans cet espace clos où parviennent assourdis les bruits de la ville voisine, c'est l'étonnante cohabitation entre des travailleurs manuels, camionneurs et mécanos, et deux artistes qui y ont élu domicile *professionnel*.

Sculpteur sur bois et altuglass, Côme Mosta-Heirt a trouvé son bonheur dans un hangar de 600 m² dont il a refait la verrière. *« Pour moi qui travaille sur le rapport de la peinture dans l'espace, c'est une vraie chance d'être ici. »* Fils d'immigré algérien né dans l'Aveyron, Rachid Khimoune a installé son atelier, il y a huit ans, dans une petite maison au cœur du Fort, à laquelle on accède par un chemin ombragé, bordé de *dinosaures, d'autruches, de crocodiles* et autres humanoïdes entièrement composés de matériaux de récupération. Etrange coin de campagne pour un artiste qui a choisi le moulage – en caoutchouc de synthèse – du matériau urbain (pavés ou plaques d'égout) comme mode d'expression privilégié : *« Je travaille sur la « peau des villes du monde », de Pékin à New-York »*, explique joliment le globe-trotter.

Si leurs rapports avec les *« casseurs »* ne sont pas toujours faciles, les deux artistes nourrissent pourtant les mêmes inquiétudes quant à la Cité des arts. *« Je crains que mon espace ne soit rayé de la carte »*, confie Rachid Khimoune. *« La maquette du projet prévoit des ateliers plus petits que celui dont je bénéficie. Je me sens exclu par rapport à mon idée de l'art »*, renchérit Côme Mosta-Heirt. Pourtant, Pascal Santony se veut rassurant : *« L'avis des artistes qui ont donné une âme culturelle à l'endroit sera prioritaire quant à la conception des ateliers. »*

PHILIPPE BAVEREL

Le basket à la recherche de spectateurs

Le développement du jeu de rue ne crée pas un nouveau public

Sport populaire, le basket-ball a connu un fort développement depuis les prestations des géants américains sur les écrans de télévision. En l'espace de deux ans la Fédération française de basket-ball (FFBB) a recensé une croissance du nombre des licenciés de 22 %. Dans certains départements, cette augmentation atteint *même 50 %. Parallèlement*, l'engouement pour le basket de rue fait recette, et le nombre des *playgrounds* ne cessent de s'accroître.

Pourtant, les trois clubs de première division de la région ne ressentent pas les effets de ce que certains appellent *« la fièvre du basket »*. Les spectateurs sont rares. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais on aurait pu penser que l'effet « dream team » drainerait le public jusqu'aux stades. Or, si Coubertin, le stade du Racing PSG, et Marcel-Cerdan, celui du Sporting Club Basket de Levallois, peuvent accueillir respectivement 4 200 et 3 000 personnes, la moyenne des spectateurs lors des rencontres est de 1 500. Quand à l'ASA Sceaux, exilé à l'Agora d'Evry, elle maintient une moyenne de 900 spectateurs, alors que la salle pourrait en contenir quatre fois plus.

Les recettes miracles n'existent pas pour attirer les fans des paniers. Chacun prône sa propre politique et essaye d'enrailler le mouvement. Le Racing PSG *« tente de développer une image du club avec une nouvelle équipe, des loges et des maillots aux couleurs du PSG*, déclare Pierre Chabaud, directeur du développement. *Nous mettons en place une politique tournée vers les jeunes en organisant des journées « triplé » (basket-ball, volley-ball et hand-ball) ou « doublé ». Et nous avons passé un accord avec la RATP afin de permettre le transport des plus éloignés »*.

A Levallois, l'optimisme est moins affirmé. Jean-Pierre Staelens, le président du Sporting Club Basket, confie que *« seules les équipes du haut du tableau dans les sports connus font de bonnes recettes. Notre objectif est donc de progresser et de faire en sorte que les habitants de Levallois s'identifient à l'équipe »*.

Quant à l'ASA Sceaux, il connaît un sérieux handicap. *Le cahier des charges de la ligue lui a imposé de changer de stade. Le voilà exilé à* l'Agora d'Evry. *« Il faut donc*, explique Alain Weisz, *entraîneur, faire savoir aux gens d'Evry que cette équipe est aussi la leur. Nous essayons donc de sensibiliser les entreprises, les lycées et de mobiliser les commerçants. Mais il nous faudra au moins deux saisons. »*

Un réservoir de talents

Les différents responsables ou entraîneurs de club dénoncent le fait que les Franciliens sont des gens trop sollicités. Et pourtant dans les rues de la région on parle « basket », on s'habille « basket », on vit « basket » ou plus simplement on joue au basket. Sur les *playgrounds* (les terrains de plein air) de la proche banlieue, de jeunes acrobates pratiquent le trois contre trois et ont pour modèles les stars de la NBA. Leur adage est *« no coach, no ref, no rules »* (pas *d'entraîneur, pas d'arbitre, pas* de règles).

La FFBB est consciente qu'il existe un réservoir potentiel de talents à condition qu'ils rentrent dans une structure et qu'ils l'acceptent. *« La Fédération entend accompagner le mouvement en créant notamment une ligue d'été qui serait ouverte à tous et une « carte basket »* (prévue pour le printemps) *qui, pour un prix modique, donnera droit notamment à une assurance »* explique Gérard Bosc, directeur technique de la Fédération. *Il faut également que les clubs aient la volonté de sortir d'eux mêmes en mettant en place une structure et des animateurs sur les terrains de plein air. »*

La diplomatie est de rigueur

Mais la diplomatie est de rigueur. *« Le seul moyen de se faire admettre par ces jeunes, peu habitués aux contraintes,* confie Philippe Saint, chargé de mission du « basket en liberté » auprès de la Ligue d'Ile-de France, *est d'envoyer des animateurs qui soient à la fois familiers des* playgrounds *et des clubs »*. A l'image de Moustapha Sonko, qui passe facilement du BCM Gravelines aux *playgrounds*, la Fédération souhaite pouvoir conjuguer « basket classique » et « basket de rue ». *« Car,* estime Gérard Bosc, *pour faire de bons basketteurs, il faut compter avec l'alternance. »*

AURORE TEISSEDRE

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

L'aéroport de Roissy en accusation à la suite d'une pollution de la Marne

La Compagnie générale des eaux (CGE) a déposé, au début du mois de décembre, une plainte auprès du tribunal de Bobigny en Seine-Saint-Denis, à la suite d'une pollution de la Marne. Celle-ci aurait été provoquée par un déversement massif de produits anti-gel sur les avions à l'aéroport de Roissy. La *pollution provenait* en effet d'un des affluents de la Marne, la basse Beuvronne où aboutissent les rejets de la plate-forme aéroportuaire.

Dans la matinée du 1er décembre, la pollution avait été détectée sur une partie de la Marne qui alimente des usines de traitement en eau potable dont celle de Neuilly-sur-Marne. Le taux de nitrite et de ca[...] organique relevé, 2,7 [...] était bien au dessus du taux autorisé (1 mg/litre). Cet incident n'avait eu aucune conséquence sur l'approvisionnement en eau potable car les usines avaient aussitôt stoppé leur approvisionnement sur la Marne pour travailler sur leurs réserves. Didier Julia (RPR), vice-président du conseil régional chargé de l'environnement, *a souhaité* que l'instance régionale s'associe à cette plainte : *« Il faut faire en sorte que de nouvelles solutions soient mises en œuvre pour faire cesser ce type d'agression majeure contre l'environnement. »*

IMMOBILIER

Une radiographie du Val-de-Marne

Lors d'assises organisées à Créteil, par la chambre syndicale d'Ile-de-France de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), des responsable[...] radiographie [...] mo-bilier dans [...]ment. Une étude [...] paraître que le Val-de-Marne compte 510 000 logements, répartis entre un quart de maisons individuelles, et trois quarts d'ensembles collectifs. Le parc locatif est majoritaire avec 241 000 logements, alors que 200 000 appartiennent à leurs occupants. Les logements sociaux, au nombre de 130 000, représentent 27 % du *parc total*.

En ce qui concerne l'immobilier d'entreprises, le marché de bureaux est passé de 4,2 millions de mètres carrés en 1986 à 5 millions en 1993. Cette forte croissance, qui s'est ralentie depuis 1991, est inférieure à celle enregistrée dans la région. Le Val-de-Marne a donc moins bien profité du boom des bureaux, ce qui confirme *« l'absence d'une authentique vocation tertiaire »*. Le 30 mars 1993, *on recensait* 390 000 mètres carrés de [...] disponibles.

SECURITÉ

Renforcement des effectifs de police en Seine-Saint-Denis

Cent cinquante fonctionnaires de police, *issus de la 124e* promotion des gardiens de la paix seront affectés à compter du 3 janvier au département de la Seine-Saint-Denis. Ils rejoindront les 101 policiers nommés *au* mois d'octobre lors de la sortie de la promotion précédente. Cent trente-cinq seront répartis entre les vingt-trois commissariats du département et quinze rejoindront les unités départementales.

Avec ce nouvel apport d'effectifs, et *malgré les départs* enregistrés pendant l'année 1993, le nombre des gardiens de la paix passera à 2 774, au lieu de 2 698 en janvier 1993. Ce renforcement en moyens humains devrait permettre, selon la préfecture, *« de dépasser légèrement le niveau des effectifs de police* (commissaires, effectifs en civil, en tenue, et personnel administratif) *affectés dans le département au premier janvier 1988 »*.

CINÉ[...]

LES [...] NOUVEAUX A PARIS

LA [...] ANIMAUX. Film [...] John Halas et Joy Bat[...] Reflet République, 11e [...]-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-[...]63). v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-[...]-63)

IT'S ALL TRUE. Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel et Bill Krohn, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36). Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA NAGE INDIENNE. Film français de Xavier Durringer : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55). Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS. Film américain de Barry Sonnenfeld, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55). Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

VUK LE PETIT RENARD. Film hongrois d'Attila Dargay, v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THÉATRE

«HUIS CLOS», à l'Athénée

L'enfer de la chair

Presque deux ans après sa création au Centre dramatique national de Lille, un an après une tournée en France, *Huis clos*, pièce maîtresse de Jean-Paul Sartre mise en scène par Michel Raskine, a trouvé le toit parisien qu'elle méritait. Pour la radicalité de sa lecture d'abord : elle s'empare de la moindre cheville du texte pour donner à ce classique une violence très contemporaine, celle d'un trio déchiré par la vie et réuni par la mort. Un condensé de fait divers.

Car Jean-Paul Sartre a décrit sans ambiguïté les acteurs de son drame philosophique : Inès Serrano (Marief Guittier), postière lesbienne morte dans les bras de sa compagne après que celle-ci eut ouvert un robinet de gaz ; Estelle Rigault (Marie-Christine Orry), victime d'une pneumonie après avoir tué son enfant illégitime ; Joseph Garcin (Christian Drillaud), journaliste déserteur et pour cette raison fusillé. Cette réalité aussi dure que concrète, Michel Raskine a choisi de s'y colleter sans fausse pudeur ni bigoterie. L'auteur a concédé à ses fantômes un corps et la volonté de s'en servir. Ce *Huis clos* est donc le champ d'affrontements d'une sensualité jamais montrée en scène. Ces débordements, ces palpitations inquiètes éclaircissent de manière surprenante le propos premier de la pièce, *«l'être pour autrui, l'être par autrui»*, si souvent commenté par les exégètes, les critiques et les professeurs de français.

Si l'on se réjouit de la présentation de *Huis clos* à l'Athénée, c'est aussi pour la qualité de l'équipe artistique que Michel Raskine a réunie autour de lui. Décors, costumes, sons accompagnent sans faiblir des interprètes qui se sont prêtés à ce jeu avec une exceptionnelle générosité. Parmi eux, Marie-Christine Orry : formée au théâtre par Jérôme Deschamps, Antoine Vitez, Georges Aperghis, elle manifeste cette vague inquiétude qui élève une comédienne étonnament drôle au rang d'actrice de premier plan.

O. S.

▶ Théâtre de l'Athénée, 24, rue Caumartin, Paris (9e), métro Havre-Caumartin. Tél. : 47-42-67-27. Le mardi à 19 heures. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. De 90 F à 140 F. Jusqu'au 6 février.



RAMON SENERA/ENGUERAND

A gauche, M.-Christine Orry; à droite, Marief Guittier.

Rencontre avec Marie-Christine Orry

«Rien n'est gagné tant qu'on n'a pas joué»

Marie-Christine Orry a failli ne jamais faire de théâtre. Les cours qu'elle a suivis au conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés lui ont fait rater une première fois son bac. Ennuyeux. Et puis elle voulait devenir peintre ou décoratrice. Elle entre aux Beaux-Arts, mais ne supporte pas l'école. Des professeurs lui ont alors conseillé les cours de théâtre d'Antoine Vitez à Ivry.

«J'avais 24 ans, je ne connaissais rien au théâtre. Mes profs m'ont poussée vers Vitez, Vitez m'a poussée vers le théâtre. Je suis allée à Chaillot pour la première fois. J'ai pris un abonnement et j'ai coché Jérôme Deschamps et Aperghis, au hasard.» Un hasard qui se transformera en collaboration avec deux artistes considérés à l'époque comme en marge. Marie-Christine Orry sera l'une des interprètes de *la Veillée*, le spectacle qui a propulsé les «Deschiens» sur le devant des scènes, et la seule actrice de la troupe de musiciens réunie par Georges Aperghis pour ses premières *Enumérations*.

Elle aura auparavant fait ses classes. A Ivry puis à Chaillot, quand Vitez en aura pris la direction, mais aussi à la télévision. *«Pendant une saison, j'ai fait une émission de sketches,* le Grand Ring dingue... *C'était terrifiant : si le public nous trouvait mauvais, il pouvait nous balancer des éponges mouillées, mais j'ai beaucoup appris. On marchait sur la fraîcheur, des rêves de gamin. A la télé, personne ne savait que j'étais à Chaillot ; à Chaillot, personne ne savait que je travaillais à la télé. J'aime ce côté secret, être là où les gens ne peuvent le soupçonner.»*

Quelques cours ne suffisent pas pour entrer dans la carrière. *«J'avais une espèce de truc mais j'étais plutôt empotée. Et ce qu'on appelait mon emploi, Toinette pour résumer, ne me plaisait pas. Dans une école, on m'apprendrait la tragédie.»* Elle se présente un peu partout, *«rate beaucoup, beaucoup de concours»* puis réussit celui de l'école du Théâtre national de Strasbourg, «l'autre Conservatoire». En présentant une scène de boulevard, extraite de *Madame Sans-Gêne*, de Sardou, puis un air de Polly de *l'Opéra de quat'sous*. Elle y restera trois mois avant d'être appelée par Deschamps. *«Je suis allée le voir, à la fin d'une représentation des* Blouses *à la Bastille. Lui cherchait mon numéro de téléphone depuis quelques jours...»*

La Veillée sera son apprentissage du public : longue série de représentations, huit cents spectateurs chaque soir. Lors d'une étape de la tournée de *la Veillée*, à Villeurbanne, elle rencontre Michel Raskine. Sa première mise en scène, *Max Gericke*, de Manfred Karge, monologue interprété par Marief Guittier (partenaire de Marie-Christine Orry dans *Huis clos*), partage l'affiche du TNP avec la pièce de Deschamps. *«On s'est vus de temps en temps au théâtre, puis à Paris. On est allés à la piscine, on a fait des trucs comme ça et il m'a proposé de jouer Estelle»*...

Marie-Christine Orry n'avait jamais lu *Huis clos*. *«Je correspondais au rôle défini par Michel : une Parisienne, une fille qui joue beaucoup de ses sens, avec des bras, des jambes, un corps, une femme de chair et de sensualité, une femme qui sent les odeurs, voit les couleurs, entend les cris».* Elle découvre une nouvelle manière de travailler, un metteur en scène qui a déjà dessiné l'essentiel du spectacle. *«Je suis entrée directement dans ses propositions, presque comme une aveugle qui se laisse guider. J'ai lu le texte dans le sens qu'il m'avait indiqué. Avec d'autres metteurs en scène, on découvre certains passages du texte au bout de plusieurs semaines de répétitions. Avec Michel Raskine, on étudie tout ce qui peut servir d'appui pour le jeu. Dès que ça part dans la psychologie, on évacue».*

Deux ans après la découverte de *Huis clos*, Marie-Christine Orry retrouve Estelle. Joie immense ? Elle est simplement *«contente, je ne suis pas quelqu'un d'enthousiaste. J'ai toujours peur de me réjouir avant l'heure. Rien n'est jamais gagné au théâtre tant que ça n'est pas joué. Le langage et le corps ont une mémoire incroyable ; un spectacle s'inscrit de manière très surprenante dans la mémoire de l'actrice. Il faut se méfier de soi, des automatismes, sinon on risque de faire un numéro».*

Après *Huis clos*, Marie-Christine Orry continuera sa route avec Michel Raskine, pour une pièce de Labiche, créée en mars prochain à Caen et qui sera reprise cet automne à l'Athénée. L'occasion de travailler encore avec *«un fou furieux de l'imagination»*, dit-elle.

Propos recueillis par **OLIVIER SCHMITT**

SCÈNE : un nouveau magazine. Le théâtre, rien que le théâtre, mais tous les théâtres : *Applaudir, Théâtres magazine* témoigne de la vitalité du spectacle vivant et de ceux qui l'animent. Du mime Marceau à Jean Desailly, de Belmondo à Chéreau, de *Starmania* à Guignol, la petite équipe qui s'est lancée dans l'aventure refuse les cloisons entre public et privé, recherche et boulevard, grandes machines et scènes intimes. Tout ce qui est à l'affiche a sa place dans les 100 pages de papier glacé, dont la mise en scène... donne la parole aux acteurs, aux auteurs, aux metteurs en scène et autres artisans du théâtre. Dossiers, informations pratiques, coups de cœur et actualité, chaque mois *Applaudir* lève le rideau pour convaincre ses lecteurs d'entrer dans les salles. Pour son numéro 4 en janvier, *Applaudir* sera vendu en kiosques.

***▶ Applaudir, Théâtres magazine*. 62, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. Le numéro : 25 F. Abonnement : 11 numéros 200 F.**

CINÉMA



Mort de l'acteur américain Cesar Romero

L'acteur américain Cesar Romero est mort d'une pneumonie le 1er janvier dans un hôpital de Santa-Monica (Californie). Il avait quatre-vingt-six ans.

Grand, fine moustache, sourire éclatant, il avait incarné le «latin lover» type dans une série de westerns où il reprenait à plusieurs reprises le personnage de Cisco Kid, ou dans les comédies musicales de la Fox aux côtés de Shirley Temple. Dans les années 60, Cesar Romero avait été le «Joker» dans la série télévisée «Batman».

Issu d'une famille cubaine de New-York, Cesar Romero, né en 1907, avait commencé à travailler dans un banque de Wall Street, et son succès auprès des femmes l'avait poussé vers les planches de Broadway, puis vers le cinéma.

Après une apparition déterminante dans *la Femme et le Pantin*, de Joseph von Sternberg (1935), Cesar Romero, qui a également joué dans *Cardinal Richelieu*, de Rowland Lee (1935), a tourné dans plus de 70 films de qualité très inégale, notamment dans *Six destins*, de Julien Duvivier (1942), *le Cercle infernal*, de Henry Hathaway (1955), et *le Tour du monde en quatre-vingts jours*, de Michael Anderson (1956).

Jusqu'au tournant des années 90, Cesar Romero, qui ne s'est jamais marié, a poursuivi sa carrière dans des séries télévisées, notamment dans «Falcon Crest», demeurant une figure de Hollywood.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

Le Monde
SCIENCES ET MÉDECINE

ARTS

CLAUDE VIGNON au Musée des beaux-arts de Tours

Le ruffian travesti

TOURS

de notre envoyé spécial

Claude Vignon n'avait pas le sens de la mesure. Il peignit des tableaux par douzaines et eut, dit-on, trente-quatre enfants. Point assez occupé sans doute par ses entreprises artistiques et ses devoirs paternels, il eut encore le temps d'illustrer des romans à la mode et de diriger un négoce d'œuvres d'art dont les bénéfices s'ajoutaient aux commandes qu'il obtenait – et se faisait royalement payer. Marie de Médicis et Gaston d'Orléans, Richelieu, la cour et les chapitres des églises parisiennes du temps de Louis XIII sollicitaient de lui de grands tableaux pour leurs palais et leurs autels, et il les satisfaisait promptement, si promptement qu'il passe pour avoir exécuté les douze figures d'un *Martyre de sainte Catherine* en une journée. Tant d'énergie, de prolixité et de bonnes fortunes laissent pantois. Point de doute : pendant vingt ans, de son établissement à Paris en 1623 à la mort de Richelieu en 1642, Claude Vignon fut le peintre à la mode.

Ignorerait-on les détails de sa biographie, les œuvres – une cinquantaine de tableaux, quelques dessins et des gravures – réunies pour célébrer à Tours, sa ville natale, le quatrième centenaire de sa naissance – le 19 mai 1593 exactement –, suffiraient à le révéler tel qu'en lui-même : excessif et contradictoire, rapide et confus, très habile et se laissant aller à sa facilité. Il y a de l'abattage et de la faconde dans ses toiles, de la grandiloquence et de beaux effets forcés – tout ce qu'il faut pour plaire et rien de ce qu'il faudrait pour retenir.

Toutes cependant, toutes sans exception, traitent de sujets tragiques et sacrés. Saint Wolfgang apparaît à saint Henri, saint Ignace triomphe, le rosaire est institué, Hortarius rend grâce à sainte Valérie, Joseph explique les songes et Cléopâtre meurt. Voilà qui devrait donner à penser et s'émouvoir, à trembler et à s'exalter. Mais Cléopâtre est une large matrone grimaçante et l'aspic un petit dragon qui se tortille en ouvrant une gueule digne de l'hydre de Lerne. Mais sainte Valérie, décapitée, tient sa tête sur sa poitrine du geste d'une ménagère tenant un panier, et son cou tranché est un affreux morceau de boucherie sanglante. Invinciblement, Vignon glisse du noble à l'outré, et de l'outrance à la farce. Rarement vit-on une exposition d'art ancien aussi amusante, aussi paradoxalement et involontairement distrayante.

Doit-il représenter Loth et ses filles, Vignon change celles-ci en filles à soldat enivrant un reître pour lui dérober sa solde. Doit-il exécuter les effigies de quelques grands saints, Ambroise et Augustin, il abuse du prototype du vieillard athlétique, les pieds et les mains énormes, les muscles gonflés et tendus dans des postures qui tiennent assez peu compte de l'anatomie humaine, la barbe prophétique et pointue. Le premier qui se rencontre dans l'exposition peut impressionner. Au quatre ou cinquième, la lassitude gagne. Ses figures féminines ne sont pas moins répétitives. Saintes, sibylles, reines ou vierge, c'est chaque fois la même et forte personne, hanches larges, gorge abondante, épaules et attaches épaisses. Les brocards, les accessoires allégoriques, la pourpre et les dentelles, les couronnes aux gemmes rutilants et les colliers d'or à grosses chaînes et boucles ouvragées n'y changent rien : sous l'héroïne antique ou biblique, perce la paysanne plantureuse, symbole de fertilité fort déplacé en ces scènes religieuses.

Peut-être fut-ce là le malheur de Vignon : qu'il n'ait jamais eu à peindre – ou qu'il n'ait jamais essayé de peindre – autre chose que des sujets sacrés, des allégories du temps et de la sagesse, l'Ancien et le Nouveau Testament et des apparitions. S'il est vrai qu'il ne fut pas indifférent dans sa jeunesse au caravagisme, il abandonna trop vite cette inspiration. Maniérisme, souvenirs des Vénitiens et de Michel-Ange, exemples de Rubens et du Guerchin l'ont écarté bientôt du Caravage. Pour satisfaire la demande et ses ambitions, pour plaire en somme, il s'est rallié au «grand» goût plutôt que de rivaliser avec Ribera. Les formats ont grandi, les compositions se sont peuplées, la couleur l'a ébloui. Evolution violente, mais évolution malheureuse. Vignon s'est voulu sublime, quand il avait de quoi exceller dans le trivial. Il a aspiré au grandiose quand le rustique était son élément.

Le trivial et le rustique se sont vengés. Dans les mises en scène les plus pompeuses, ils ont jeté le trouble. Les visages n'ont pas la noblesse requise, les anatomies la pureté idéale qu'il voudrait, les postures la dignité nécessaire. Etrange spectacle : la vérité la plus vulgaire se rebelle et repousse les voiles et les manteaux sous lesquels le peintre, par respect des conventions, prétend l'embellir. La procession tourne au carnaval chamarré. Dans les tableaux d'autel les plus vastes, il faut prendre le temps de chercher les incongruités, les fautes de goût, les détails inutiles et scabreux qui font le vrai charme de ces tableaux. L'attente n'est jamais déçue. Ainsi du *Triomphe de saint Ignace* – 4 mètres de haut, 2,50 mètres de large – qui compromet l'ordre jésuite dans une mascarade de symboles. Ainsi des ermites parés de velours caressant dont leur ascétisme devrait s'offusquer. Ainsi, dans les eaux-fortes, de scènes à la Callot, corps transpercés par une fourche et saints au tombeau dont les cadavres montrent les premiers signes de la putréfaction.

Ces bizarreries font le meilleur de Vignon. Ruffian travesti en prédicateur, il ne tient pas la pose. On dirait un proche de La Tour – ils sont nés la même année – qui se serait paré des plumes et des drapés jonquille et azur de Vouet ou un personnage de Scarron entré par erreur dans une tragédie de Corneille. Ne serait-ce pas l'un des traits essentiels du baroque que ce mélange discordant des contraires, rencontre comique de l'héroïque et du vulgaire? Et Vignon ne serait-il pas le baroque par excellence, perdu dans un fatras de références et de canons incompatibles, soutenu par son énergie et elle seule, sans conceptions claires, sans connaissances approfondies? Il n'assimile pas, il pastiche. Il ne dose pas une synthèse, il accumule un chaos tourbillonnant et bruyant. Peinture de carnaval.

Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, Vignon perdit peu à peu crédit et gloire. Il continua quelque temps à exécuter des séries colossales, trente tableaux pour la pompe funèbre du cardinal de La Rochefoucauld, onze autres pour un château du duc de Longueville. Puis il semble avoir délaissé son atelier dans les années 1650. La mode avait changé. Extravagances et outrances n'étaient plus au goût du jour, et Vignon, vestige d'une époque déjà ancienne, n'était plus de force à lutter.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard, 37000 Tours ; tél. : (16) 47-05-68-73. Jusqu'au 28 février. A l'occasion de l'exposition paraît une importante monographie, Claude Vignon, 1593-1670, de Paola Pacht Bassani, précédée d'une préface de Jacques Thuillier et d'une étude d'Antoine Schnapper (Arthéna éd., 616 pages, 698 ill., 520 francs).

1,5 million de visiteurs pour l'exposition «Barnes»

Ouverte le 9 septembre dernier, l'exposition «De Cézanne à Matisse, les trésors de la Fondation Barnes», au Musée d'Orsay, a fermé ses portes dimanche 2 janvier. Cette exposition de qualité a battu les records de fréquentation jamais réalisés en France : quelque 1,5 million de personnes ont en effet admiré des chefs-d'œuvre qui n'étaient jamais sortis des Etats-Unis. Le record d'entrées était précédemment détenu par l'exposition «Toutankhamon», en 1967 au Grand Palais, avec 1 240 000 visiteurs. Barnes dépasse également largement l'exposition Matisse, qui avait attiré 735 000 personnes en juin dernier au Centre Pompidou, et qui détenait le record de fréquentation de ces dix dernières années.

Après Barnes, le Musée d'Orsay reprend, du 11 janvier au 13 février, l'exposition «Les Nabis», qui a été interrompue le 21 novembre dernier à cause de la fermeture, pour travaux, du Grand Palais. Cette exposition a déjà attiré plus de 200 000 visiteurs.

La mise en œuvre entre les Douze du traité de Maastricht

■ UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE. En signant à Maastricht, le 7 février 1992, le traité de l'Union européenne, les Douze se sont engagés à réaliser – outre une union politique – une union économique et monétaire. Cette dernière sera réalisée en trois étapes conduisant au plus tard le 1• janvier 1999 à la fixité des taux de change entre les monnaies des pays qui auront satisfait à un certain nombre de règles de bonne gestion, dites critères de convergence.

■ PREMIÈRE ÉTAPE. Commencée le 1• juillet 1990, elle s'est terminée le 31 décembre 1993. Cette première étape a vu la mise en place du grand marché le 1• janvier 1993, avec notamment la libération des mouvements de capitaux. Début 1993 est entré en vigueur le traité d'Union économique et monétaire. Les politiques économiques et monétaires ont été – théoriquement du moins – plus convergentes pour les premières, plus coordonnées pour les secondes. La composition de l'écu a été gelée.

■ DEUXIÈME ÉTAPE. C'est la période de transition vers la phase finale. Au cours de cette deuxième étape commence à fonctionner un Institut monétaire européen (IME). Parallèlement, les politiques économiques doivent davantage converger. Le financement monétaire des déficits publics est interdit. Enfin les banques centrales doivent modifier leur statut, si nécessaire, pour devenir indépendantes du pouvoir exécutif.

■ TROISIÈME ÉTAPE. Elle pourra commencer le 1• janvier .997, ou, si une majorité d'Etats membres (sept sur douze) ne satisfont pas aux critères de convergence, au plus tard – et automatiquement – le 1• janvier 1999. Cette étape finale conduit à la fixation irrévocable des parités et rapidement après à l'introduction de l'écu comme monnaie unique. Un Système européen de banques centrales (SEBC) sera créé, qui comprendra la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales.

COMMENTAIRE

Les chemins sinueux de la convergence

PARCE qu'il est bien bordé, le chemin qui conduit les douze pays de l'Union européenne vers l'Union économique et monétaire (UEM) est plutôt rassurant. D'un côté, une politique monétaire qui, au fil des deuxième et troisième étapes de l'UEM, sera de plus en plus centralisée et organisée, avec à l'horizon un taux d'intérêt et un taux de change uniques.

De l'autre côté, une politique économique visant notamment « une croissance durable et non inflationniste, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de la vie ». Une politique économique dont les principaux instruments resteront les budgets nationaux et, avec eux, les choix faits en matière de recettes fiscales et de dépenses publiques.

La faiblesse du traité

La symétrie des préoccupations économiques et monétaires donne à penser que la croissance et l'emploi ne seront pas sacrifiés à la stabilité des prix ; que la vision rigoriste – presque monétariste – de l'Allemagne, et plus précisément de la Bundesbank, ne sera pas seule prise en compte ; que les pays du Sud, dont le retard économique est encore considérable, ne seront pas freinés en permanence dans leurs efforts de rattrapage par des politiques de stabilisation.

A y regarder de plus près, il apparaît pourtant que la symétrie est plus apparente que réelle et que l'importance donnée aux politiques monétaires et budgétaires n'est pas la même. Certes, la politique monétaire peut, dès la seconde étape, subir de graves avatars et la monnaie unique ne pas voir le jour avant très longtemps. Mais les objectifs sont là suffisamment clairs, le cheminement suffisamment précis pour que gouvernements et opinion publique n'ignorent pas grand-chose d'une dérive ou d'un ratage. Rien de tel ou presque rien, pour la politique économique.

Il est vrai que la future Banque centrale européenne ne sera pas seule à décider. Son pouvoir sera équilibré par l'autorité économique du conseil Ecofin qui réunit les ministres de l'économie et des finances des douze Etats membres.

Le conseil européen qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement a aussi son mot à dire, notamment sur les grandes orientations des politiques économiques à mener. Cela a été fait lors du dernier conseil des 10 et 11 décembre 1993 au cours duquel on a beaucoup parlé de « renforcement de la convergence économique » et de « réduction des déficits budgétaires ».

Mais là est précisément, semble-t-il, la faiblesse du dispositif. Autant l'objectif assigné au SEBC (système européen des banques centrales) est très prioritairement de « maintenir la stabilité des prix », et cela de façon totalement indépendante des gouvernements, autant les politiques économiques vont rester incertaines et ambiguës.

Incertaines, dans la mesure où, à travers les budgets annuels, les choix de chaque Etat membre restent le plus souvent – on l'a vu depuis trois ans – dictés par des considérations nationales. Confrontée au problème de la réunification, l'Allemagne a mis en œuvre une stratégie de taux d'intérêt élevés au lieu de durcir sa politique budgétaire.

Cela au grand dam des autres pays européens qui – étranglés par le loyer de l'argent – ont vu s'aggraver la récession à l'intérieur de leurs frontières. L'incertitude est totale parce que les Etats membres, s'ils doivent considérer « leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonner au sein du Conseil », restent libres de leurs décisions au nom du sacro-saint principe de subsidiarité.

Sûrement incertaines, les politiques économiques vont également demeurer ambiguës. Le traité de Maastricht impose aux Etats membres d'éviter « les déficits publics excessifs » et prévoit, pour faire respecter ce principe, diverses démarches allant de la recommandation à la sanction. N'entreront dans l'Union monétaire en 1997 ou au plus tard en 1999 que les pays ayant respecté divers critères de bonne gestion : en matière de prix, de taux d'intérêt et de taux de change, de déficit budgétaire et d'endettement public.

Des critères trop frustes

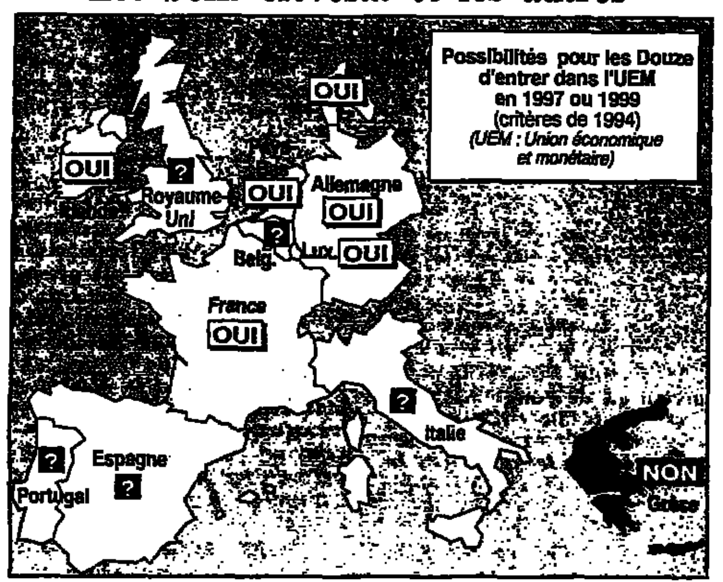
Mais ces critères sont si marqués par la préoccupation de la stabilité qu'ils renforcent la conviction qu'on peut avoir d'une construction dissymétrique : les politiques économiques n'auront-elles pas pour but prioritaire de permettre la réalisation de l'Union monétaire, c'est-à-dire l'unification des taux d'intérêt et des taux de change ? Sans convergence effective, les Allemands et les Britanniques l'ont dit et répété, la fixité des taux de change est une illusion, la monnaie unique une impossibilité.

L'ennui est que convergence n'est pas coopération économique. Converger, pour l'Espagne, le Portugal ou l'Italie, c'est peut-être – sous prétexte de bonne gestion – freiner les investissements pendant une longue période, appauvrir le pays au lieu de l'inciter à rattraper son retard sur la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas.

Le Portugal de Salazar aurait satisfait aux critères de Maastricht. Des critères qui se révèlent trop frustes, trop marqués par l'époque à laquelle ils furent définis, plus préoccupée d'inflation que de chômage. Il faut bien chercher dans le traité pour découvrir qu'un déficit public n'est peut-être pas excessif s'il est causé par des dépenses d'investissement et s'il peut être corrigé à moyen terme. Mais de coopération économique et budgétaire pour des politiques de relance conjoncturelle, il n'est pas question. Une bonne politique de taux fait mieux l'affaire.

ALAIN VERNHOLES

Les bons élèves... et les autres



Aucun pays ne respectait, fin 1993, tous les critères de convergence fixés par le traité de Maastricht. Le critère «prix» était respecté par la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne. Le critère «dette publique» n'était respecté que par l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Luxembourg, la Grande-Bretagne. Le critère « déficit budgétaire » était respecté par le seul Luxembourg. En revanche, le critère « taux d'intérêt à long terme » était respecté huit des Etats membres sauf l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal.

L'UEM, phase 2

Suite de la première page

Plusieurs gouvernements essaient encore d'infléchir les conceptions allemandes. D'abord en cherchant des mécanismes de défense des monnaies qui évitent au SME des crises à répétition d'ici à l'an 2000. Ensuite, en essayant d'accélérer la baisse des taux en Europe, permettant à certains de glisser carrément sous les niveaux allemands. Il s'agit, en d'autres termes, de pouvoir sortir de l'ombre du mark sans subir une attaque meurtrière des marchés financiers.

Comment faire ? En tentant d'organiser une défense «communautarisée». Comme l'avait fait discrètement la Banque de France, le ministre belge des finances, Philippe Maystadt, mais aussi Leon Brittan, se sont fait les avocats de la définition « d'objectifs communs » de politique monétaire, sans attendre l'an 2000. La Commission européenne avait ainsi évoqué, dans un de ses rapports, « une baisse concertée » des taux d'intérêt en Europe. La proposition, trop grossière, a été descendue en flammes par la Bundesbank qui l'a fait rayer du texte. Mais le débat n'est pas clos. Il tourne désormais autour du rôle de l'IME qui, certes, n'est pas une banque, mais qui doit « renforcer la coopération » des banques centrales. Coopération n'est pas communautarisation, mais entre les deux la frontière est incertaine.

L'espoir est mince de convaincre les Allemands que la transition vers la monnaie unique impose d'aller un peu plus progressivement qu'elle ne le pense. Il repose sur un affaiblissement du mark, attendu au cours du premier semestre 1994 du fait de la mauvaise conjoncture outre-Rhin et de la montée du dollar. Cet affaiblissement pourrait fournir l'occasion d'avancer « des propositions de coopérations actives », qui permettraient un début de mise en commun des politiques monétaires entre l'Allemagne et les autres pays du cœur du SME, France, Danemark et Benelux. L'esquisse en quelque sorte d'une petite Europe monétaire à six.

ÉRIC LE BOUCHER

Grande-Bretagne : les taux de change après tout le reste

Il existe une « différence entre ceux qui pensent que le taux de change peut conduire à la stabilité interne et ceux qui pensent que la stabilité doit commencer d'abord au plan intérieur. J'adhère plutôt au deuxième camp, croyant d'abord à la convergence », déclarait, en septembre dernier, Eddie George, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Les autorités monétaires britanniques insistent beaucoup sur l'importance de la seconde étape de l'Union économique et monétaire (UEM), qui doit conduire à la convergence des économies. « Les dangers d'un passage prématuré à [la phase finale de] l'UEM ont été très généralement compris ; c'est pourquoi le traité de Maastricht met autant l'accent sur la nécessaire convergence comme condition préalable à la fixité des taux de change », indiquait M. George.

Si chaque pays membre de l'Union européenne cherchait à répondre aux critères de convergence, surtout en matière d'inflation, un grand pas serait fait pour assurer, à moyen terme, la stabilité des taux de change entre les monnaies, ajoute le gouverneur de la Banque d'Angleterre. Chacun doit pouvoir le faire « par ses propres moyens, en tenant compte des particularités nationales ».

« Sans politiques intérieures avec pour objectif la stabilité, concluait M. George, des taux de change stables seront illusoires. Il est important pour nous d'utiliser la période qui vient pour prendre, au sein de l'Europe, des mesures afin d'assurer cet objectif de stabilité interne quel que soit le système de taux de change. »

Ancien directeur général du FMI

Pierre-Paul Schweitzer est mort

Pierre-Paul Schweitzer, ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI) est décédé à Genève, dimanche 2 janvier, à l'âge de quatre-vingt-un ans, a-t-on appris auprès de son entourage. M. Schweitzer, qui vivait à Paris et à Vandœuvres en Suisse, était le père de l'actuel président de Renault, Louis Schweitzer, et le neveu du docteur Albert Schweitzer. Licencié en droit et diplômé de l'École libre des sciences politiques, M. Schweitzer, né le 29 mai 1912 à Strasbourg, est nommé inspecteur des finances en 1936. Au moment de la déclaration de guerre, il est chargé de mission à la direction des finances extérieures. Son rôle dans la résistance conduit à son arrestation par la Gestapo en 1944. Il est déporté à Buchenwald, d'où il ne sortira qu'en 1945.

Devenu directeur-adjoint des finances extérieures en 1946, il est désigné, en octobre 1947, administrateur suppléant au FMI. En juin 1948, M. Schweitzer est nommé secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne. Il occupera ce poste jusqu'en septembre 1949, date à laquelle il est envoyé à Washington, comme attaché financier à l'ambassade de France. Il suit de près le dossier du plan Marshall et ses implications pour la France.

De retour à Paris en 1953, Pierre-Paul Schweitzer prend alors la direction du Trésor au ministère des finances, en remplacement de François Bloch-Lainé. Il quitte cette fonction en 1960 pour entrer à la Banque de France en tant que second sous-gouverneur. En 1963, il retourne aux Etats-Unis et préside aux destinées du FMI. Son passage à la tête de l'institution financière internationale aura été marqué par une opposition avec les Etats-Unis pendant la crise monétaire qui secoue le monde entre 1971 et 1973. En désaccord avec la première puissance financière mondiale, M. Schweitzer ne pouvait pas se maintenir très longtemps à la tête du FMI. Il quitte ses fonctions en 1973.

De 1974 à 1979, il devient président de la société Petrofigaz avant d'être nommé administrateur-conseiller de la société Unilever et membre du conseil de surveillance du groupe Robeco NV à Rotterdam. Parallèlement, M. Schweitzer assure, jusqu'en 1984, la présidence de la Compagnie de participations et d'investissements Holding à Luxembourg, de la Société financière internationale de participation à Paris et, jusqu'en 1988, de la Compagnie monégasque de banque à Monaco.

M. Schweitzer était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

A. Pu.

CLÉS/ Structures

■ Union économique et monétaire (UEM). – L'objectif d'une Union économique et monétaire a été fixé par le Conseil européen de Hanovre en juin 1988. Le processus conduisant au marché unique apparaissant irréversible, il était apparu nécessaire de le prolonger par une UEM dont le but est d'accompagner l'abolition des frontières et la fin des entraves commerciales de toutes sortes par une politique monétaire et une monnaie commune.

■ Institut monétaire européen (IME). – Remplaçant le Comité des gouverneurs des banques centrales, il est chargé au cours de la deuxième étape de la préparation technique de la phase trois de l'UEM et assure la coordination des politiques monétaires . Les banques centrales gardent leur pouvoir de décision.

■ Système européen des banques centrales (SEBC). – Composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales, il succédera à l'IME qui disparaîtra. Le SEBC aura comme objectif principal la stabilité des prix. Il sera indépendant des gouvernements. Le traité de Maastricht précise que « dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés (...), ni la BCE ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions d'institutions ou organes communautaires, de gouvernements d'Etats membres ou de tout autre organisme ». Le SEBC sera dirigé par un Conseil des gouverneurs composé des membres du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales.

■ Banque centrale européenne (BCE). – Dès le début de la phase 3, la BCE prendra en charge la politique monétaire des pays participants. La politique de change restera du ressort des autorités politiques mais la BCE devra être consultée. Son directoire est composé du président, du vice-président et de quatre autres membres qui seront nommés d'un commun accord au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement. L'indépendance du directoire est assurée par des mandats d'une durée fixe de huit ans non renouvelable. Une révocation ne peut être décidée que par la Cour de justice des Communautés. La répartition des tâches entre BCE et banques centrales nationales se fera en fonction du principe de la « subsidiarité ».

CLÉS/ Lexique

■ Ecu. – L'écu est l'abréviation de European currency unit. Sa valeur est calculée en fonction d'un panier pondéré de monnaies. Elle est actuellement de 6,58 francs. L'écu deviendra, lors de la troisième phase de l'union économique et monétaire, la monnaie unique de l'Union européenne.

■ Convergence. – Les pays de l'Union européenne devront faire converger leurs politiques économiques pour parvenir à réaliser entre eux, de façon assez naturelle, une union monétaire. Les résultats de cette convergence seront mesurés à partir de critères précis. Deux rapports seront établis en 1996, l'un par la Commission, l'autre par l'IME, sur la capacité des Etats membres à aborder la dernière phase de réalisation de l'UEM.

■ Critères. – Ils sont au nombre de cinq : stabilité des prix (taux d'inflation ne dépassant pas de plus de 1,5 % la moyenne des trois meilleures performances) ; pas de déficit excessif des finances publiques (pas plus de 3 % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques : Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) ; limitation de la dette publique (pas plus de 60 % du PIB) ; taux d'intérêt modérés (le niveau des taux d'intérêt nominal moyen à long terme ne devra pas dépasser de plus de 2 % celui des trois pays les moins inflationnistes) ; stabilité des taux de change (les pays membres devront respecter les bandes « normales » de fluctuation du mécanisme de change du SME pendant deux ans au moins sans dévaluation).

■ Subsidiarité. – En vertu de ce principe de base de l'organisation européenne, n'est centralisé que ce qui ne peut être bien traité par des échelons intermédiaires. Dans le cas de l'UEM, il s'agit essentiellement de l'élaboration et de la définition de la politique monétaire. Les banques centrales nationales poursuivront donc d'autres activités.

Tout en accélérant le désarmement douanier entre eux

Le Mexique, le Canada et les Etats-Unis préparent l'élargissement de l'ALENA

Visant à la création du plus grand marché commun du monde (360 millions d'habitants), selon certains critères, et en face de l'Espace économique européen, l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ratifié en 1993 par les trois pays signataires (le Mexique, le Canada et les Etats-Unis) est entré en application samedi 1er janvier. Les droits de douane ont ainsi été réduits sur certains produits, complètement supprimés sur d'autres. Washington, Mexico et Toronto envisagent d'accélérer le désarmement douanier et d'engager immédiatement des négociations pour l'élargissement du marché vers le sud, avec le Chili notamment.

NEW-YORK

de notre correspondant

Samedi 1er janvier, une nouvelle zone de libre-échange est née, celle qui réunit le Mexique, le Canada et les Etats-Unis. Ces trois pays représentent un marché de 360 millions d'habitants et un produit national brut de quelque 6 000 milliards de dollars. En fait, l'accord de libre-échange nord-américain prévoit une baisse progressive, étalée sur quinze ans, des droits de douane entre ces trois pays. Elle a donc été amorcée le 1er janvier 1994. D'après des estimations de Washington, 84 % des importations mexicaines entrent désormais sur le marché américain sans être imposées et 46 % des exportations américaines vont au sud du Rio Grande sans être soumises à aucun droit. D'ores et déjà, les trois pays participant à cette zone envisagent en fait une accélération du désarmement douanier et un élargissement du marché vers le sud.

Dès mercredi 29 décembre, Mickey Kantor, le représentant américain au commerce, a ainsi annoncé que les trois partenaires vont engager des négociations afin de réduire plus rapidement que prévu les droits qui pèsent sur certains produits. L'ALENA prévoit en effet que, si les pays signataires en conviennent, ils peuvent accélérer l'ouverture réciproque de leurs marchés. Tout en appelant Toronto et Mexico à faire connaître les produits pour lesquels une telle accélération pourrait être envisagée, M. Kantor a indiqué que, pour les Etats-Unis, des discussions pouvaient être menées immédiatement pour le vin, le brandy, le verre plat et certains équipements ménagers.

La liste pourrait être allongée, les industriels américains, en accord avec les organisations syndicales de leur secteur, étant invités à informer l'administration de leurs souhaits. L'accord de libre-échange américano-canadien signé en 1988 prévoyait aussi un désarmement douanier progressif étalé sur dix ans, de 1989 à 1998. Des négociations avaient par la suite permis d'accélérer le mouvement. *« Espérons que celles menées dans le cadre de l'ALENA auront autant de succès »*, a déclaré M. Kantor.

Le Chili, premier candidat

Outre un approfondissement du marché, les trois pays de l'ALENA envisagent aussi dès maintenant l'élargissement de leur zone de libre-échange. Bill Clinton a déjà fait savoir qu'il regardait d'un œil favorable la candidature du Chili, le pays considéré comme le plus ouvert et le plus avancé dans la voie de la libéralisation en Amérique latine. Le Chili a déjà des accords de libre-échange avec beaucoup de pays de la région. Des discussions ont été entamées dès 1993 entre Washington et Santiago. Le ministre canadien du commerce, Roy MacLaren, au Mexique du 3 au 5 janvier, doit se rendre les 6 et 7 à Santiago, où il a l'intention de discuter de l'adhésion du Chili à l'ALENA. *« Nos deux pays pourront ainsi renforcer leur croissance économique et leur compétitivité »*, a expliqué M. Mac Laren avant son départ du Canada.

Outre le Chili, presque tous les autres pays d'Amérique latine – à l'exception notable du principal d'entre eux, le Brésil – ont déjà fait connaître leur intérêt pour un rapprochement avec l'ALENA. C'est le cas notamment du Venezuela et de l'Argentine. Il ne devrait cependant y avoir aucune décision et aucune adhésion en 1994, pas même pour le Chili, selon Bowman Cutter, l'un des conseillers économiques de la Maison Blanche. Ce n'est pas en effet une priorité pour Bill Clinton.

Dans cette attente, les différents pays latino-américains devraient continuer à nouer entre eux des alliances. C'est ainsi que le Mexique, membre de l'ALENA, doit signer, le 23 janvier, un autre accord de libre-échange, avec la Colombie et le Venezuela cette fois. La réduction sur dix ans des droits de douane entre ces trois pays devrait donner naissance à un autre grand marché, de 150 millions de personnes. La zone de libre-échange nord-américaine s'en trouvera, de fait, élargie.

ERIK IZRAELEWICZ

Avec un an de retard

L'espace économique européen devient effectif

Outre le passage à la seconde phase de l'Union économique et monétaire, le 1er janvier 1994 marque l'entrée en vigueur, avec un an de retard, de l'Espace économique européen (EEE) dont l'acte de naissance a été signé à Porto (Portugal) le 2 mai 1992. Cet espace regroupe les douze pays de l'Union européenne et cinq pays de l'Association économique de libre-échange (AELE) : l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Islande et la Norvège.

Initialement, la Suisse et le Liechtenstein auraient dû en faire partie. Mais, le 6 décembre 1992, les Suisses ont rejeté par référendum l'intégration de leur pays à la plus importante zone de libre-échange du monde – plus de 370 millions de personnes et un produit intérieur brut égal à 6 750 milliards de dollars (40 000 milliards de francs) au coude à coude avec l'ALENA. Le Liechtenstein, en dépit de l'approbation populaire, devra modifier les accords douaniers avec son voisin helvétique pour rejoindre définitivement l'EEE.

Le nouvel espace économique consacre la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services sur l'ensemble de son territoire. Il ne reprend toutefois que 80 % des dispositions du marché unique. Sont exclus les secteurs de l'agriculture et de la pêche. L'EEE ne touche pas non plus aux politiques fiscales et ne prévoit pas de politique commerciale commune à l'égard des pays tiers.

L'Union européenne et ses cinq partenaires devront lever les obstacles techniques et procéduraux au commerce. Les pays de l'AELE seront tenus de respecter les règles en vigueur dans l'Union en matière de concurrence, d'aides publiques, de contrôle des concentrations et d'ouverture des marchés publics. Une coopération sera établie en matière d'éducation, de recherche et de développement.

La Suède, la Norvège, l'Autriche, la Finlande ont par ailleurs fait acte de candidature à l'Union européenne. Leur adhésion devrait être effective, en cas de ratification, le 1er janvier 1995.

L'intégration régionale en Amérique du Sud

Le Mercosur réduit à nouveau ses tarifs douaniers

L'intégration économique régionale progresse également dans les pays du cône sud de l'Amérique latine (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). Entre les quatre pays qui forment le Mercosur, le marché commun du Sud, une nouvelle réduction – de 7 points – des tarifs douaniers est entrée en vigueur le 1er janvier 1994, tandis que la liste des exceptions a été réduite de 20 %.

Cette réduction douanière entre les pays membres du Mercosur n'est pas une nouveauté. Une première avait eu lieu, en novembre 1991, quelques mois après la signature du traité d'Asuncion (26 mars 1991), qui avait créé le Mercosur entre les quatre pays d'Amérique latine. A raison d'une baisse par semestre, les tarifs douaniers ont ensuite été réduits à quatre reprises en 1992 et 1993, de sorte que, au total, la réduction des tarifs douaniers atteint 82 %. Le processus va d'ailleurs se poursuivre avec, comme objectif, d'arriver à une suppression complète des droits de douane le 1er janvier 1995.

En même temps qu'ils abaissent entre eux leur protection douanière, les quatre Etats membres du Mercosur ont prévu la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) applicable aux pays tiers. Mais tant sa structure que la date de son application restent à déterminer. En principe, le problème sera tranché au prochain sommet du Mercosur, qui se tiendra à Colonia del Sacramento, en Uruguay, le 17 janvier. Etape suivante : coordonner les politiques économiques au sein du Mercosur et instaurer la libre circulation des hommes et des capitaux. Aucune date précise n'existe pour son aboutissement mais, de l'aveu des responsables, elle n'interviendra pas avant l'an 2000, dans le meilleur des cas.

Au-delà des aléas du calendrier, le succès de ce marché commun latino-américain dépendra de la façon dont seront résolus un certain nombre de problèmes. Le moindre n'est pas les disparités économiques énormes qui existent entre les quatre pays membres. *Le Brésil et l'Uruguay*, par exemple, sont aux prises avec une inflation très importante. L'Uruguay est en pleine récession. Et les échanges sont fortement déséquilibrés entre le Brésil et l'Argentine. Autant d'obstacles à une véritable intégration régionale.

J.-P. T

HONGRIE : dévaluation du forint de 1 %. – La Banque nationale de Hongrie a dévalué la monnaie nationale, le forint, de 1 %, a annoncé, dimanche 2 janvier, l'agence hongroise MTI. Cette dévaluation entre en vigueur le lundi 3 janvier. La Banque nationale hongroise justifie cette mesure par le raffermissement du cours du dollar sur les marchés des changes.

ARABIE SAOUDITE : forte compression des dépenses dans le budget 1994. – L'Arabie Saoudite, dont le budget est en déficit depuis 1983, a décidé une forte réduction des dépenses dans le budget 1994. Les dépenses s'élèveront, en 1994, à 42,6 milliards de dollars (250 milliards de francs) contre 52,5 milliards de dollars en 1993, soit une baisse de 20 %. Cette compression substantielle vise, selon un communiqué du ministère des finances, à *« résorber la baisse des revenus pétroliers »* du royaume qui constituent 75 % de ses recettes.

SOCIAL

Allongement de la durée d'activité et de la période de référence

La réforme des retraites de la Sécurité sociale entre en vigueur

La réforme des retraites de la Sécurité sociale introduite par les décrets du 28 août est entrée en vigueur depuis le 1er janvier. En 1994, la durée de cotisation exigée pour obtenir une pension à taux plein passe de 150 à 151 trimestres alors que celle-ci sera calculée en fonction des onze meilleures années et non des dix meilleures. Chaque année, les conditions de départ en retraite seront durcies : *in fine*, la durée de cotisation sera fixée à 160 trimestres (quarante ans) en 2003 et la période de référence à vingt-cinq années en 2008. Ces mesures, qui concernent le régime général, ne s'appliquent donc pas pour l'instant aux régimes spéciaux (fonctionnaires et certains établissements publics comme la SNCF ou EDF-GDF, par exemple). On voit mal comment ces derniers pourront indéfiniment demeurer à l'écart.

Depuis le 1er janvier, il faut avoir soixante ans et avoir cotisé pendant 151 trimestres, au lieu de 150, pour obtenir la retraite de la Sécurité sociale à taux plein, désormais calculée en prenant en compte les onze meilleures années et non plus les dix.

Pour sa première année d'application, cette réforme n'aura guère d'impact financier : 150 millions de francs d'économies, alors que les prestations de retraite du régime général représenteront 325 milliards de francs. Dans la mesure où 60 % des nouveaux retraités totalisent aujourd'hui plus de quarante années d'activité, le nombre de personnes qui devront, cette année, prolonger leur activité ne devrait pas excéder trois mille. Il ne s'agit toutefois, que d'une première étape.

Une hausse prévisible des cotisations

Les modifications introduites par les décrets du 28 août (*le Monde* daté 29-30 août) vont peu à peu provoquer un effet « boule de neige ». En 1995, la durée de cotisation exigée sera de 152 trimestres, alors que le calcul de la pension s'effectuera sur les douze meilleures années. Les années suivantes, le mouvement sera poursuivi. Le 1er janvier 2003, la durée d'activité nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein sera de 160 trimestres, c'est-à-dire quarante années, alors que le calcul sur les vingt-cinq meilleures années sera généralisé en 2008.

A terme, cette réforme – qui sera progressivement appliquée aux assurés nés entre 1934 et 1948, alors que ceux nés après cette période ne profiteront d'aucune phase transitoire – permettra de ralentir dans des proportions non négligeables la croissance des retraites de la Sécurité sociale. En 2010, l'allongement de la durée de cotisation devrait « rapporter » 23 milliards (en francs 1993) et la modification de la période de référence un montant équivalent. Selon les projections du ministère des affaires sociales, on économiserait au total 126 milliards de francs en 2010, soit 22 % de l'ensemble des prestations, à condition que les pensions continuent d'être indexées sur les prix, comme c'est le cas depuis 1987. Lents à se faire sentir, les effets financiers de la réforme ne suffiront probablement pas à éviter une hausse des cotisations et/ou de la contribution sociale généralisée (CSG) dans les prochaines années. Surtout si la situation économique ne s'améliore pas...

Au plan individuel, les conséquences pratiques des modifications introduites le 1er janvier ne seront pas négligeables. Non seulement l'allongement de la durée de cotisation contraindra les assurés à travailler plus longtemps, réduisant d'autant la portée du droit à la retraite à soixante ans, mais le calcul sur les vingt-cinq meilleures années pénalisera particulièrement ceux qui ont mené une carrière irrégulière. Les effets indirects de l'indexation sur les prix se traduisent en effet par une réduction du niveau de pension maximum. Fixé théoriquement à la moitié du plafond de la « Sécu », celui-ci n'atteint plus que 47 % aujourd'hui. Dans une vingtaine d'années, il sera à peine supérieur à 40 %.

Selon les recherches (1) effectuées par Michel Gleizes, responsable du département des études statistiques de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAVTS), la pension d'un salarié dont la carrière aurait été ascendante (il n'aurait atteint le plafond de la Sécurité sociale, soit 12 680 francs par mois actuellement, que dans les dix dernières années de sa vie professionnelle) sera réduite de 8 % en 2015. Un « smicard » subirait quant à lui un manque à gagner de 2 %, alors que ces évaluations, qui se fondent sur une « sous-évaluation » de 1,5 % des pensions par rapport à l'évolution des salaires bruts, tablent sur une réduction de 4,5 % pour les salariés ayant cotisé toute leur vie au niveau du plafond.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Voir le nº 4 de la revue *Retraite et société*, éditée par la CNAVTSS

Le nouveau mode de calcul

Année de naissance	Date du 60e anniversaire	Durée de cotisation (en trimestres)	Période de référence (en années)
1934	1994	151	11
1935	1995	152	12
1936	1996	153	13
1937	1997	154	14
1938	1998	155	15
1939	1999	156	16
1940	2000	157	17
1941	2001	158	18
1942	2002	159	19
1943	2003	160	20
1944	2004	160	21
1945	2005	160	22
1946	2006	160	23
1947	2007	160	24
1948	2008	160	25

Selon une étude du ministère du travail

Le chômage des 50-54 ans a augmenté de 60 % en dix ans

Contrairement à une idée reçue, le chômage des plus de 50 ans a peu augmenté en dix ans. C'est le constat qu'établit une étude de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail, publiée en décembre (*Premières informations*, nº 285). Mais cela est largement dû aux dispenses de recherche d'emploi, accordées aux personnes âgées de plus de 55 ans (1) ou aux préretraites, et n'empêche pas un développement du chômage de longue durée.

Alors que, de décembre 1982 à décembre 1992, l'ensemble des demandeurs d'emploi a augmenté de 43,7 %, le nombre des plus de 50 ans inscrits à l'ANPE ne s'accroît que de 9,1 %. Encore faut-il distinguer : la catégorie des 50-54 ans a progressé de 60 %, dont près de 68 % pour les femmes, tandis que celles des 55-60 ans et des plus de 60 ans ont diminué, notamment à partir de 1984 sous l'effet des dispositions prises à leur égard.

Si la première cause de chômage, pour ces salariés âgés, demeure le licenciement économique, les 50-54 ans, et surtout les femmes parmi eux, y arrivent plus souvent à la suite d'un contrat à durée déterminée. Pour les sorties du chômage, les situations sont différentes selon l'âge. Le retour dans un emploi figure au premier rang pour les 50-54 ans, mais à un niveau proportionnellement plus faible que pour les plus jeunes. Quoique moins nombreuses encore, les reprises d'un travail représentaient 28 % des causes de sortie en 1983, et 17 % en 1992, pour les 55-59 ans, et seulement 6 % en 1983, puis 5 % en 1992, pour les plus de 60 ans.

Dispenses de recherche d'emploi

L'autre raison de sortie du chômage, pour les plus de 50 ans, reste la retraite, qui a concerné 8,5 % des arrêts de recherche d'un emploi en 1992. Mais celle-ci a été supplantée par les dispenses, à partir de 1984, qui ont représenté 64,5 % des arrêts de recherche en 1992, la croissance étant particulièrement forte pour les 55-59 ans. A l'inverse, les plus de 60 ans ont privilégié la retraite, qui a compté pour 45,9 % en 1983, et pour 60,6 % en 1992, dans les motifs de sortie du chômage.

Le chômage de longue durée constitue l'autre trait marquant. Fin 1992, 52 % des demandes d'emploi des chômeurs de plus de 50 ans sont enregistrées à l'ANPE depuis plus d'un an, la moitié d'entre eux (49 %) sont âgés de 50 à 54 ans et 6 % de plus de 60 ans. Mais, du fait des mesures en faveur des plus anciens, la relative stagnation, en volume, dissimule une augmentation de 83 % du chômage de longue durée chez les 50-54 ans, qui révèle une concentration sur cette catégorie dans laquelle se développe le chômage de très longue durée (plus de deux ans et plus de trois ans). Avec le temps, d'ailleurs, le mouvement passe des ouvriers et employés aux cadres.

A. Le.

(1) La dispense de recherche d'emploi est accordée à partir de 55 ans pour les chômeurs non indemnisés, et à partir de 57 ans et deux mois pour les chômeurs indemnisés.



SOCIAL

Révoqué à tort à la suite d'une cabale

Un postier bordelais attend toujours sa réintégration

Depuis quatre ans, Jean-Marie Dupouy, postier à Bordeaux, est en litige avec son administration. Révoqué de ses fonctions en 1992, il n'a toujours pas été réintégré, alors que la justice l'a blanchi de toute accusation.

BORDEAUX

de notre correspondant

Un postier bordelais entame sa quatrième année de combat contre l'administration des postes. La justice lui a donné raison, mais il n'a pas pu rentrer dans ses droits.

A l'automne 1990, Jean-Marie Dupouy, quarante-huit ans, chef de section du service ambulant sur la ligne Toulouse-Limoges, excellemment noté depuis trente ans, était accusé, par treize de ses collègues, d'avoir ouvert du courrier et volé des numéraires. Niant farouchement les faits, il était l'objet d'une action administrative et pénale. En septembre 1990, le tribunal correctionnel de Bordeaux le condamnait à cinq mois de prison avec sursis, 5 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de toute fonction ou emploi public.

D'abord mis à pied avec demi-traitement, il était révoqué en octobre 1992, malgré deux avis réservés du conseil central de discipline, qui avait d'abord demandé un complément d'information, puis, dans le doute, n'avait pas formulé d'avis.

Cagnotte commune

Cette décision était intervenue une semaine avant que Jean-Marie Dupouy comparaisse devant la cour d'appel de Bordeaux, qui l'a relaxé en septembre 1992. En effet, Jean-Marie Dupouy avait auparavant voulu, en suivant la voie hiérarchique, attirer l'attention de sa direction sur certaines pratiques, courantes selon lui, sur la ligne Limoges-Toulouse : non-respect des règlements généraux de La Poste et des priorités du tri, mais aussi absences fréquentes de personnels portés présents sur la liste d'émargement, pour exercer certaines activités extérieures, parfois du travail au noir. Une cagnotte commune sur un CCP Limoges était même alimentée par ce biais.

La cour d'appel a constaté que les accusations portées contre Jean-Marie Dupouy n'étaient étayées d'aucune preuve et d'aucune plainte. Elle admettait donc la thèse d'une cabale contre le postier, décrétait sa relaxe et déclarait irrecevable la constitution de partie civile de La Poste.

Le cas de Jean-Marie Dupouy n'a pas été pour autant réglé. En juillet dernier, on lui annonçait que sa révocation était maintenue malgré l'arrêt de la cour d'appel. Une lettre de son avocat demandant, le 1er septembre, sa réintégration dans ses droits en termes de traitement et de carrière, est restée sans réponse. Quant à la recommandation du Conseil supérieur de la fonction publique, qui arrive aux mêmes conclusions, elle est demeurée sans effet.

Impossible de trouver à La Poste un interlocuteur capable de parler de ce dossier : *« La personne qui a suivi l'affaire est en congé. Rappelez la semaine prochaine. »* Ou encore : *« L'inspecteur de service n'est là que depuis deux ans. Elle ne connaît pas le dossier. »* Et enfin : *« Mais de quel droit vous occupez-vous de cette affaire ? »*

Jean-Marie Dupouy est licencié depuis octobre 1992. Il n'a droit ni au chômage, ni aux Assedic, ni à la Sécurité sociale. Le conseil de discipline n'a voté aucune sanction contre lui. La justice lui a donné raison. Il ne dit qu'une chose sur ses anciens collègues de la ligne Limoges-Toulouse : *« Je suppose qu'ils dorment très bien à l'heure actuelle. »*

PIERRE CHERRUAU

REPÈRES

AUTOMOBILE

Le plan de restructuration de Fiat menace 5000 emplois

Direction et syndicats de Fiat devaient reprendre leurs discussions, lundi 3 janvier, au ministère du travail à Rome, sur le plan de restructuration 1993-1995 du groupe automobile. Qualifié par l'administrateur délégué de Fiat, Paolo Cantarella, de *« douloureux mais nécessaire »*, ce plan menace l'emploi de 4 000 employés et de 1 000 ouvriers ainsi que 10 000 emplois temporaires. Il touche notamment l'établissement d'Alfa Romeo à Arese, près de Milan, qui ne devrait produire que deux modèles d'ici à 1996. Approuvé par le ministre du travail, Gino Giugni, ce plan est contesté par les syndicats qui demandent à Fiat de s'engager dans la réindustrialisation de la région d'Arese et la mise en œuvre de contrats de solidarité. Bruno Trentin, le dirigeant de la CGIL, la centrale syndicale proche du Parti démocratique socialiste (PDS), a demandé l'intervention directe du président du conseil, Carlo Azeglio Ciampi, pour que soit autorisée la vente d'Alfa Romeo à des *« groupes étrangers capables de donner un autre avenir à l'entreprise »*.

ÉNERGIE

EDF et GDF versent 1 540 millions de francs de dividendes à l'Etat

Un arrêté paru au *Journal officiel* du 31 décembre a fixé à 1 540 millions de francs le montant des dividendes qu'ont versés EDF et GDF avant la fin de l'année 1993. Electricité de France a apporté 965 millions, représentant un acompte sur dividendes de 810 millions de francs auquel s'ajoute 155 millions au titre du résultat 1992, en complément des 600 millions déjà versés à titre d'acompte pour 1992. Gaz de France a versé à l'Etat 575 millions, soit un acompte sur dividendes de 450 millions, auquel s'ajoute un dividende de 125 millions de francs, en complément des 500 millions versés en 1992 à titre d'acompte.

SIDÉRURGIE

Les modalités de cession d'activités d'Usinor-Sacilor à Arbed

Les modalités de la cession de certaines activités d'Usinor-Sacilor (produits longs) au luxembourgeois Arbed sont publiées au *Journal officiel* daté du 31 décembre. Le décret autorise ainsi, après avis de la commission de privatisation, la fusion absorption par la société Hardy-Tortuaux (groupe Arbed) de la société Nozal (qui est détenue majoritairement par Usinor-Sacilor), la parité retenue étant de six Nozal pour cinq Hardy-Tortuaux. Il prévoit également la participation d'Usinor-Sacilor, pour 180 millions de francs, à l'augmentation de capital de Hardy-Tortuaux après fusion, ce qui représente 962 567 actions, et enfin la cession à Hardy-Tortuaux de participations d'Usinor-Sacilor : dans Merlin pour 48,2 millions, dans ADS pour 132,7 millions et dans Béraud-Sudreaux pour 14,1 millions. Ces opérations signifient, sur le plan industriel, qu'Usinor-Sacilor cède le train universel de Longwy, l'établissement de Valenciennes et les fonds de commerce des activités palplanches d'Unimétal. Le groupe français se retire également de la fabrication des palplanches et des poutrelles qui seront produites par Arbed en partie sur le train universel de Longwy. En contrepartie, Usinor-Sacilor reprend à Arbed la fabrication et la commercialisation des rails et du fil machine.

ÉTRANGER

Quatre ans après la chute du régime communiste

L'aggravation du malaise social en Roumanie réveille les syndicats

Les ravages de la crise économique – plus d'un tiers de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté – amènent les syndicats roumains à se mobiliser. Ils appellent à une grève générale en janvier pour obtenir la démission du gouvernement.

BUCAREST

de notre correspondant

Quatre ans après la chute du régime communiste, le très net regain de contestation sociale a jeté, au cours du deuxième semestre de l'année 1993, des dizaines de milliers de manifestants dans les rues de Roumanie et multiplié les arrêts de travail dans le secteur public. Et le pire reste sans doute à venir.

« Les syndicats roumains arrivent maintenant à maturité. Ils ont dépassé le simple cadre des revendications salariales auquel ils se limitaient jusqu'à présent, pour aborder le problème de la transition économique. » Le jugement d'Octavian Partenie, conseiller du premier ministre chargé des relations avec les syndicats, semble se confirmer. Les principales confédérations syndicales du pays viennent, en effet, de lancer un appel à la grève générale, prévue pour la deuxième quinzaine de janvier, pour protester contre les effets dévastateurs de la crise économique et demander la démission du gouvernement.

Les sujets de mécontentement des salariés sont légion. Alors que la restructuration du secteur public tentaculaire n'est pas encore commencée, le taux de chômage touche déjà officiellement 10,4 % de la population active, mais le chiffre réel est sans doute plus élevé ; les prix ont augmenté de 300 % cette année, laminant l'épargne et les salaires d'une population qui a déjà perdu 40 % de son pouvoir d'achat depuis 1989.

Plus du tiers des Roumains, selon les chiffres du gouvernement, vivent maintenant en dessous du seuil de pauvreté, avec un salaire mensuel moyen inférieur à 300 francs. Et les nuages s'accumulent à l'horizon. Le FMI vient certes d'accorder un nouveau crédit de 700 millions de dollars à Bucarest, mais celui-ci est assorti de sévères recommandations pour accélérer la réforme et accentuer la rigueur budgétaire.

« Pas de modèle capitaliste »

Autant d'éléments qui devraient, dans un premier temps du moins, peser sur la population et donc fournir de nouveaux bataillons de mécontents à des syndicats qui affirment attirer déjà plus de deux salariés sur trois. Leurs revendications ne sont pourtant pas dénuées d'un paradoxe apparent.

Surfant sur la vague grandissante du mécontentement, ils se sont faits les champions de la réforme, alors qu'à terme celle-ci risque de détourner des syndicats une partie de leurs membres. Les restructurations se traduiront en effet, inévitablement, par une multiplication des faillites. Quant aux 500 000 PME ou associations familiales privées, créées depuis 1990 et qui assurent déjà 30 % du PIB, elles ne sont pratiquement pas syndicalisées.

Cette ambiguïté, Bogdan Hossu, le leader du Cartel Alfa, l'une des principales confédérations syndicales, la récuse : *« Nous défendons la construction d'une économie sociale de marché,* dit-il, *et non un modèle capitaliste de type sud-américain. »* Pour s'adapter au nouvel environnement du pays, les syndicats resserrent progressivement les liens avec leur base. Une vingtaine de confédérations ont aussi participé aux premières négociations collectives avec le gouvernement en 1991. Elles sont maintenant moins de dix, et l'on estime que dans quelques mois il n'en restera plus que trois ou quatre réellement représentatives.

Par ailleurs, les syndicats profitent aujourd'hui d'un effet de vases communicants. *« Les partis politiques sont en perte de vitesse, et le gouvernement a prouvé son incapacité à résoudre la crise »*, assène M. Hossu. Selon lui, les syndicats sont donc *« le seul espoir de la population »*, et ils n'hésitent pas à s'aventurer sur le terrain politique. Miron Mitrea, président exécutif de la CNSLR-FRATIA, l'autre grande organisation de salariés avec le Cartel Alfa et le Bloc national syndical, a ainsi réclamé, il y a quelques semaines, la formation d'un *« cabinet de coalition »*, associant une partie de l'opposition et des formations de l'actuelle majorité. L'idée, depuis, a été largement reprise.

Les syndicats roumains, courtisés par les partis politiques, font monter les enchères, alors que les jours du gouvernement, éreinté par une année difficile, semblent comptés. A moins que les querelles syndicales et la désunion ne fassent retomber le soufflé. Les négociations en ordre dispersé avec le pouvoir ainsi que la question plus sournoise du partage du patrimoine de l'UGSR (environ 5 millions de francs), l'ancien syndicat unique sous le communisme, avaient fait échouer leur précédent appel à la grève générale au mois de mai dernier.

Depuis, les leaders syndicaux ont privilégié le dialogue. Ils gèrent en commun le trésor de guerre de l'UGSR, et c'est d'une même voix qu'ils ont appelé à la mobilisation pour le mois de janvier. A moins que les consultations, ouvertes le 27 décembre par le président Iliescu avec les dirigeants des principaux partis politiques, ne débouchent sur un prochain remaniement gouvernemental. Les syndicats verraient alors leurs premières revendications satisfaites, mais les causes profondes de tensions sociales ne disparaîtraient pas pour autant.

CHRISTOPHE CHATELOT

En raison d'une dévaluation de la monnaie

La concurrence des chantiers navals finlandais est de plus en plus redoutable

Ce n'est pas la traditionnelle et bien connue concurrence des chantiers asiatiques (Japon, Corée du Sud, Chine) qui inquiète aujourd'hui le plus les entreprises de construction navale des Douze, mais l'« offensive » finlandaise. Une offensive qui prend une forme monétaire et financière bien plus que technique ou industrielle. En effet, les autorités d'Helsinki ont, en deux ans, dévalué leur monnaie d'environ 35 % par rapport au franc, alors que l'inflation y est très faible. *« Ces dévaluations de combat,* indique Fabrice Théobald, délégué général de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, *donnent aux constructeurs de ce pays un avantage très supérieur à celui que procurent les taux d'aide – 9 % au maximum – autorisés par la Commission européenne. »*.

Deux autres mesures renforcent encore la compétitivité des chantiers finlandais : l'augmentation en octobre de 10 à 15 milliards de mark (1) des prêts à taux bonifié pour les chantiers, et le fait que l'organisme public de garantie des crédits à l'exportation se contente d'une deuxième hypothèque sur 80 % des prix des navires. Comme le montre le graphique ci-contre, le carnet de commandes des chantiers finlandais a augmenté sensiblement alors que, dans les autres pays traditionnels, il baissait ou stagnait. Kvaerner Masa, principal constructeur finlandais, a remporté il y a quelques mois une commande de quatre grands méthaniers pour Abou-Dhabi en cassant le prix international de près de 30 %. D'autre part, il y a quelques jours, les dirigeants de la société américano-norvégienne de croisière Royal Caribbeau Cruise Lines, qui est pourtant un client fidèle des Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire depuis 1986, a adressé à Kvaerner une lettre d'intention pour la construction de deux paquebots de croisière.

Filiale du groupe public Compagnie générale maritime (CGM), la SNCM (Société nationale Corse-Méditerranée) a annoncé son intention de commander un car-ferry pour les lignes de Corse pour remplacer le *Napoléon*. Le naufrage du *Monte Stello* au large de la Sardaigne (lire page 10) pourrait accélérer la décision de la compagnie et des pouvoirs puyblics. Les responsables des chantiers français craignent qu'au nom du moindre coût cette commande n'échappe aux chantiers de Saint-Nazaire ou du Havre et file en Finlande, qui s'est spécialisée dans la construction de ferries et de paquebots.

F. Gr.

(1) 1 mark finlandais = 0,98 F.

Variation des carnets de commandes

en milliers de tjbc (tonneaux de jauge brute compensée)

8000
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0

Finlande +51%
Corée -1%
CEE -5%
Japon -21%

Total mondial : 24 115,7 ; -6 %
juin 1992
juin 1993
-6 % en % 93/92

Source : Chambre syndicale des constructeurs de navires

Avant une privatisation partielle

Le Portugal veut se doter d'un opérateur unique de télécommunications

LISBONNE

de notre correspondant

Le gouvernement portugais vient d'engager un processus de restructuration du secteur des télécommunications, qui devra aboutir en 1995 à une prudente privatisation (20 % à 30 %). Le projet du ministre des transports et des télécommunications, Ferraira Do Amaral, approuvé la semaine dernière en conseil des affaires économiques, prévoit la création dans une première phase d'un seul opérateur (baptisé Portugal Telecom) par la fusion de deux entreprises publiques : Telephones de Lisbonne et Porto (TLP) et Telecom. En même temps, le gouvernement se propose de négocier un accord avec les actionnaires privés d'une troisième entreprise dont l'Etat *détient plus de 50 % des actions*, pour que celle-ci se fonde dans le nouvel ensemble. L'appel d'offres pour choisir la banque chargée d'évaluer ces trois entreprises doit être lancé tout prochainement.

Selon M. Do Amaral, il faut d'abord concentrer le secteur. *« Aucun pays n'a actuellement trois opérateurs publics dotés de droits exclusifs et assurant un service de base dans les télécommunications. »* Pour privatiser, ensuite, *« sans hâte et avec toutes les précautions »*, l'Etat devrait, selon lui, maintenir son contrôle sur le secteur par le biais d'une *golden share*. La libéralisation des télécommunications dans l'Union européenne est prévue pour 1998. Mais le Portugal a obtenu une dérogation jusqu'en 2003.

« Petites tranches »

La privatisation de Portugal Telecom avancera par *« petites tranches »*, taillées à la mesure des investisseurs nationaux. *« Imaginez le cas d'une privatisation qui porterait d'un seul coup en Bourse 600 millions d'actions. Cela ouvrirait nécessairement la porte aux étrangers, car aucun groupe portugais n'a la capacité financière pour réaliser une opération de cette envergure »*, affirme M. Do Amaral. Concernant la future composition du capital de Portugal Telecom, les autorités portugaises penchent pour un tour de table où figureraient plusieurs investisseurs institutionnels.

Selon le ministre de tutelle, la restructuration n'entraînera pas de licenciements dans le secteur (les trois entreprises actuelles emploient 20 000 personnes). Le nouvel opérateur devrait même élargir ses compétences et introduire au Portugal la télévision par câble.

ALEXANDRE FLUCHER-MONTEIRO

TRANSPORTS

TGV fantôme

Un TGV Sallanches-Paris a été programmé par erreur, samedi 1er janvier à 13 h 01, à l'occasion de la mise en place des trains supplémentaires du Nouvel An. Une trentaine de passagers dûment munis de leurs billets ont dû attendre plus de deux heures en gare de Sallanches (Haute-Savoie) avant de prendre place à 15 h 15 dans un autre TGV, en provenance de Saint-Gervais, dédoublé pour la circonstance.

Les passagers de ce TGV fantôme ont signé une pétition contre le système informatisé de réservation Socrate – qui n'y était pour rien, l'erreur étant due à une entrée intempestive des données. *« En compensation des désagréments occasionnés »*, la direction de la SNCF a décidé de rembourser aux usagers maltraités la moitié du prix de leurs billets en bons de voyages à valoir sur de futurs déplacements en train.

► Lire dans « le Monde-l'Économie » l'article sur « la SNCF enlisée ».

VIE DES ENTREPRISES

Restructuration dans la grande distribution américaine

Le propriétaire de Bloomingdale's entre chez Macy's

NEW-YORK

de notre correspondant

Les prestigieux grands magasins new-yorkais Bloomingdale's (sur l'avenue Lexington) et Macy's (sur la 34e rue) vont-ils bientôt faire partie d'une même groupe, le nouveau géant de la distribution aux Etats-Unis ? Ce pourrait être l'une des conséquences du rachat par Federated (la chaîne qui possède notamment Bloomingdale's) d'une importante créance détenue par une société d'assurances, Prudential, sur R.H. Macy, la maison mère des magasins Macy's, sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites depuis janvier 1992.

Federated, l'une des principales chaînes américaines de grands magasins (plus de 210 magasins, dont les enseignes Abraham and Strauss, Lazarus Rich's and Stern, Bon marché...), a en effet annoncé, dimanche 2 janvier, l'achat, pour 450 millions de dollars (2,7 milliards de francs) d'une partie de la somme (la moitié) due par le groupe de distribution Macy (110 grands magasins) à Prudential Insurance.

Federated avait connu de graves problèmes au début des années 90, n'échappant à la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites qu'en février 1992. Les difficultés de Macy's sont plus récentes. Cette acquisition place Federated parmi les principaux créanciers de Macy's. Ayant retrouvé sa santé financière, Federated souhaite être un acteur important du plan de réorganisation qui sera établi lorsque Macy's aura retrouvé sa capacité à vivre sans l'aide de l'article 11.

Federated parle déjà d'une combinaison des deux groupes, même s'il ne s'agit que d'un *« objectif ultime »*. Il est *« prématuré »* de parler d'une fusion et d'évoquer *« les implications antitrusts »*, a indiqué dès dimanche un porte-parole de Federated.

Le communiqué publié dimanche pour annoncer cette opération fait pourtant état d'un projet de rapprochement qui permettrait de créer *« une seule chaîne de grands magasins nationale »* avec *« un potentiel* (considérable) *pour améliorer l'efficacité de chacun »*. Dans une telle perspective, le nouvel ensemble deviendrait la première chaîne américaine de grands magasins avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de dollars, dépassant l'actuel numéro un, May Department Stores (10,5 milliards). Ce serait alors un beau retournement de situation : en 1988, c'était Macy's qui avait tenté d'acquérir Federated.

E. I.

Selon le « Sunday Times »

La traversée du tunnel sous la Manche coûtera de 1 392 à 2 262 francs

Eurotunnel, qui devait annoncer sa politique tarifaire mardi 11 janvier, a été pris de vitesse par le *Sunday Times*. La traversée aller-retour du tunnel sous la manche coûtera entre 160 et 260 livres, soit de 1 392 à 2 262 francs pour une voiture de tourisme, quel que soit le nombre de passagers, a révélé l'hebdomadaire britannique, dimanche 2 janvier.

Les tarifs seront modulés en fonction des périodes d'affluence. Ainsi, il en coûtera 1 392 francs pour les périodes de mai à juin et d'octobre à décembre. Mais les prix grimperont de 220 à 260 livres, soit 1 914 et 2 262 francs, durant l'été. Des tarifs promotionnels, avec des baisses pouvant atteindre 30 %, seront proposés pour des séjours avec aller-retour dans les cinq jours.

La politique tarifaire ne devait être rendue publique par Eurotunnel que la semaine prochaine pour empêcher les compagnies de car-ferries d'anticiper sur leur concurrent. Selon l'hebdomadaire britannique, les tarifs des ferries devraient être « légèrement moins chers ». Une information que confirme la compagnie Stena Sealink qui annoncera sa nouvelle politique tarifaire à la fin de la semaine. Depuis deux ans environ, les compagnies de car-ferries se sont préparées à l'arrivée d'Eurotunnel. Selon les estimations, la liaison ferroviaire transmanche devrait prendre la moitié du trafic passagers. Le marché transmanche de la ligne Calais-Douvres, sur lequel les navettes Shuttle transportant les voitures individuelles seront mises en service à partir du 7 mai, a poursuivi sa forte croissance en volume. De novembre 1992 à novembre 1993, il a progressé de 34 %. Les compagnies se sont préparées à la concurrence en concentrant leurs forces sur la ligne Calais-Douvres et en abandonnant, pour Stena Sealink et P and O, les dessertes à partir de Boulogne. La guerre des prix a commencé avec la mise en place de tarifs promotionnels au rabais, de l'ordre de 50 francs par personne, et une augmentation des fréquences. Ainsi, en décembre, Stena Sealink a lancé des tarifs aller-retour de 199 francs pour une voiture et quel que soit le nombre de ses passagers à condition que le séjour soit de cinq jours au plus.

La traversée du tunnel sous la Manche avec les navettes du Shuttle prendra 35 minutes contre environ une heure et demie pour les ferries.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACHATS

TOYOTA : un système de conduite automatique à l'étude avec General Motors et Volkswagen. – Le constructeur automobile japonais Toyota Motor Corp. cherche à s'associer avec General Motors Corp. et Volkswagen AG pour la mise au point d'un système de conduite automatique, a affirmé, samedi 1er janvier, le journal japonais *Sankei*. Toyota espère pouvoir constituer une équipe de recherche commune dans la seconde moitié des années 90 avec ces deux constructeurs automobiles. Plusieurs systèmes de conduite automatique sont à l'étude, comprenant l'utilisation de caméras et de détecteurs à ultrasons, de courants électriques ou d'aimants intégrés dans la chaussée à parcourir, tous contrôlés par ordinateur.

PROJETS

TGV : le Japon prépare un nouveau TGV magnétique qui atteindra 550 km/h. – La compagnie ferroviaire japonaise Central Japan Railway (JR Tokai) prépare un nouveau train à grande vitesse linéaire à sustentation magnétique qui atteindra la vitesse de pointe de 550 km/h lors d'essais prévus en 1996, affirme lundi 3 janvier le quotidien *Yomiuri*. Les wagons du train expérimental devraient être prêts au printemps 1995, la compagnie espérant pouvoir entamer sa mise en service d'ici 1998, précise le journal. Le train sera capable de transporter les voyageurs en toute sécurité à une vitesse de 500 km/h. La vitesse commerciale des trains Shinkansen japonais classiques sur roues est de 270 km/h. Le dernier record de vitesse atteint par un Shinkansen nippon est de 425 km/h, en faisant le deuxième train le plus rapide du monde, performance toutefois nettement inférieure à celle du TGV (train à grande vitesse) français qui a atteint 515,3 km/h, record mondial établi en 1990.

ACHAT

GROUPE BRUXELLES LAMBERT : achat de 3,3 % de la SCI après le désengagement de Gardini. – Le Groupe Bruxelles Lambert (GBL) a acquis les 3,3 % du capital du holding agroalimentaire Société centrale d'investissement (SCI) mis en vente par la famille Gardini. Les familles Gardini et Vernes, de concert, conservent la majorité des droits de vote de la société, précise un communiqué paru le 3 janvier. Avant cette cession, la famille Gardini détenait 38,5 % de la SCI et le groupe Vernes en possédait 13,5 %. Les autres actionnaires de la SCI sont la Compagnie de navigation mixte (18 %), la famille Dassault (10 %) et L'Air Liquide (5 %). La Société centrale d'investissements a vu ses pertes s'aggraver très fortement au premier semestre 1993, à 175 millions de francs pour la part du groupe, contre 19 millions de déficit pour les six premiers mois de 1992.

CARREFOUR : acquisition du groupe SSC. – Carrefour a annoncé, vendredi 31 décembre, l'acquisition de 80 % du capital du groupe de distribution italien Societa Sviluppo commerciale (SSC). Cette opération, dont le montant n'a pas été révélé, vise à renforcer à terme la présence de Carrefour en Italie, a précisé le groupe de distribution français dans un communiqué. Il est cependant soumis à l'approbation de l'Autorita garante della concorrenza del mercato (antitrust). Il est prévu que Carrefour assure la gestion de SSC qui exploite quatre hypermarchés à l'enseigne Gran Sole (deux à Milan, un en Vénétie et un autre au sud de Rôme). Le distributeur français a ouvert le 30 juin son premier magasin en Italie à Marcon (Venise).

BFCE et IDI : entrée dans le capital de Gachot – La BFCE (Banque française du commerce extérieur) et le groupe de capital-développement IDI vont faire leur entrée dans le capital de Gachot, le groupe de robinetterie qui connaît d'importantes difficultés financières en raison de ses déboires dans l'informatique. Les actionnaires du groupe vont se prononcer le 3 février, lors d'une assemblée générale extraordinaire, sur une augmentation de capital de 2,4 millions de francs et l'émission d'un emprunt obligataire de 9,6 millions de francs. Cette augmentation de capital sera réservée à la BFCE et à l'IDI, qui devraient la souscrire à parité.

VENTE

CRÉDIT LYONNAIS : cession d'Electricité et Eaux de Madagascar. – Le Crédit lyonnais a cédé en Bourse, vendredi 31 décembre, sa participation de 83,27 % dans la société Electricité et Eaux de Madagascar au prix de 182 francs par action. Ce prix valorise la société à 96,4 millions de francs, ce qui correspond à sa situation nette réelle, précise le Crédit lyonnais dans un communiqué. La participation de la banque, qui était portée par sa filiale Crédit lyonnais assurance, réassurance et courtage, a été cédée à une dizaine d'investisseurs institutionnels et privés, agissant pour leur propre compte. Le conseil d'administration d'Electricité et Eaux de Madagascar a porté à sa tête Jean-François Hénin. Celui-ci entend donner à la société un statut de société d'investissement orientée *« stratégiquement »* vers l'immobilier américain, les junk bonds et l'énergie dans un premier temps et, de manière marginale, vers les marchés naissants, comme le Vietnam. François Pinault, très proche de M. Hénin, ne s'est pourtant pas impliqué dans l'opération.

SOCIAL

BANQUES JAPONAISES : suppression de 10 000 emplois. – Les onze premières banques commerciales japonaises prévoient de supprimer 10 000 emplois d'ici fin mars 1996 sur les 150 000 qu'elle totalisent actuellement, affirme le journal *Nihon Keizai*. Ces banques ont également l'intention de fermer plus de cents succursales et agences au cours de l'exercice en cours qui s'achèvera en mars prochain. La réduction du nombre d'emplois sera obtenue par une baisse des recrutements et par le transfert de certains emplois vers des filiales. Certaines banques envisagent également de proposer des indemnités spéciales pour encourager des départs anticipés à la retraite. Les établissements bancaires japonais doivent faire face à des difficultés financières dues à l'annulation d'une masse importante de créances douteuses de l'ordre de 2 000 milliards de yen (100 milliards de francs).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 3 janvier ⬇ Reprise

La Bourse de Paris a débuté l'année 1994 dans le calme, avant de se reprendre plus franchement par la suite. En baisse de 0,23 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,14 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient en nette hausse de 0,85 % à 2 287,46 points. Le montant des échanges était relativement modeste. La fermeture de la Bourse de Londres, selon les gestionnaires parisiens expliquait en partie la faiblesse de l'activité.

De plus, le marché ne profitait plus des transferts de capitaux de sicav monétaires vers les plans d'épargne en actions. En effet, ces transferts ne bénéficiaient plus de l'exonération fiscale sur les plus-values.

Statu quo sur le franc français lundi matin et sur le MATIF qui après une petite progression à l'ouverture, est revenu à son niveau de vendredi. Le président de la Bundesbank M. Hans Tietmeyer s'attend à un ralentissement de l'inflation en Allemagne en 1994. Les opérateurs anticipent donc une détente monétaire outre-Rhin.

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible, à la mi-séance, on relevait Salomon 4,1 %, la saison des sports d'hiver s'annonçant bonne en raison des neiges abondantes sur le massif alpin. Euro Disney, titre devenu hautement spéculatif, gagnait également 4,1 % dans un marché de 360 000 titres. Eurotunnel progressait de 3,6 % pour 1,8 million de pièces. En revanche, l'annonce tôt dans la matinée, par le Crédit commercial de France (CCF) du lancement d'une augmentation de capital *« imminente »* d'environ 1,3 milliard de francs pesait sur le titre qui abandonnait 2,4 % pour un volume traité de 46 000 actions.

TOKYO, 3 janvier, Clos

Comme vendredi 31 décembre, la journée de lundi 3 janvier a été chômée au Japon en raison des congés du Nouvel An. Jeudi 30 décembre, pour sa dernière séance de l'année 1993, l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo avait progressé de 145,21 points, soit 0,84 %, à 17 417,24 points.

Depuis le 2 décembre

Les banques vietnamiennes peuvent accueillir des actionnaires étrangers

Les banques commerciales vietnamiennes sont autorisées pour la première fois à faire appel sous conditions à des actionnaires étrangers. Aux termes de ces conditions, les banques par actions vietnamiennes doivent posséder un capital légal minimum de 50 milliards de dongs (environ 5 millions de dollars), avoir fonctionné pendant plus d'un an et avoir prouvé leur rentabilité avant de pouvoir faire appel à des actionnaires étrangers, selon cette mesure qui a pris effet à compter du 2 décembre. En outre, leur demande est soumise à l'examen du gouverneur de la Banque d'Etat, Cao Si Kiem, a précisé l'agence vietnamienne AVI.

L'achat des actions peut s'effectuer en dollars américains ou dans d'autres devises étrangères convertibles qui doivent être converties en monnaie vietnamienne, le dong, au taux officiel du jour rendu public par la Banque d'Etat. Les actions réservées aux étrangers sont nominatives et la valeur nominale de chaque titre est inscrite en dongs.

Chaque personne morale étrangère ne peut acheter plus de 10 % du capital social de l'établissement et la valeur totale des titres possédés par l'ensemble des actionnaires étrangers ne doit excéder 30 % de ce capital. Les actionnaires étrangers peuvent devenir membres du conseil d'administration de la banque. Mais ils ne peuvent en assumer la présidence ou appartenir en même temps à plus de deux conseils d'administration.

Les actionnaires étrangers ne sont autorisés à céder leurs actions qu'après cinq ans. Le transfert à l'étranger de leurs dividendes annuels ou de leurs biens après la liquidation de l'établissement doit être conforme au code des investissements étrangers au Vietnam et aux règlements du gouvernement vietnamien sur la gestion des devises.

Développement accéléré du capitalisme à Pékin, Shanghaï et Shenzhen

La Chine compterait 25 millions d'actionnaires

Selon le quotidien des fermiers, environ 25 millions de Chinois, soit 2 % de la population, ont acheté des actions sur les marchés boursiers du pays (*le Monde* daté 2-3 janvier). Le journal, qui cite Ma Zhongzhi, vice-directeur de la Commission gouvernementale des opérations de Bourse, indique que des actions d'une valeur totale de 300 milliards de yuans (50 milliards de dollars) ont été introduites en Bourse entre janvier et juillet, soit un triplement par rapport au début de l'année. 142 sociétés ont été introduites en Bourse pendant cette période, soit une augmentation de 90 % par rapport au début de l'année, a précisé M. Ma. La Chine a ouvert deux Bourses depuis 1991, l'une à Shanghaï et l'autre à Shenzhen, alors que les échanges de gré à gré restent très répandus.

La Commission des opérations de Bourse a d'ores et déjà donné son accord à 115 sociétés à travers le pays pour qu'elles émettent des actions, a encore indiqué M. Ma.

Le développement des marchés boursiers a permis aux Chinois de diversifier leurs placements, autrefois limités aux dépôts bancaires.

CHANGES

Dollar : 5,9005 F ⬇

Lundi 3 janvier, à Paris, le deutschemark était quasiment inchangé, dans un marché très calme, à 3,4014 francs contre 3,4010 francs vendredi 31 en fin de journée, tandis que le dollar reculait légèrement à 5,9005 francs contre 5,9198 francs vendredi soir.

FRANCFORT	31 déc.	3 janv.
Dollar (en DM) ...	1,7365	1,7345
TOKYO	3è déc.	3 janv.
Dollar (en yens)..	Clos	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (3 janv.)	6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (31 déc.)	3 %

BOURSES

	30 déc.	31 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 281,22	2 268,22
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 579,45	1 573,85
Indice SBF 250	1 508,95	1 506,09

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	30 déc.	31 déc.
Industrielles	3 775,88	3 754,09

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	30 déc.	31 déc.
100 valeurs	3 428 80	3 418,40
30 valeurs	2 570,40	2 559,80
Mines d'or	258	257,70
Fonds d'Etat	107,58	107,60

FRANCFORT

	30 déc.	31 déc.
Dax	2 266,68	Clos

TOKYO

	31 déc.	3 janv.
Nikkei Dow Jones..	Clos	Clos
Indice général	Clos	Clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9025	5,9045	5,9455	5,9480
Yen (100)	5,2804	5,2847	5,3360	5,3423
Ecu	6,5826	6,5908	6,5817	6,5929
Deutschemark	3,4030	3,4045	3,4058	3,4088
Franc suisse	3,9908	3,9950	4,0114	4,0175
Lire italienne (1000)	3,4457	3,4489	3,4275	3,4322
Livre sterling	8,7445	8,7535	8,7654	8,7785
Peseta (100)	4,1299	4,1343	4,1025	4,1094

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 11/16	1 13/16
Ecu	6 7/16	6 9/16	6 3/16	6 5/16	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8	5 1/2	5 5/8
Franc suisse	4 3/16	4 5/16	4	4 1/8	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 3/8	8 8/8	8	8 1/4
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 3/16	5 5/16
Peseta (100)	9	9 1/4	8 3/4	9	8 5/16	8 9/16
Franc français	6 3/8	6 1/2	6 3/16	6 5/16	5 7/8	6

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,81 % (2286,51)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 31 décembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours prec.	Cours 31/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8700	5,8955	5,55	6,05
Ecu	6,5745	6,5825	—	—
Allemagne (100 dm)	339,6000	339,8000	329	352
Belgique (100 F)	16,3270	16,3265	15,85	16,85
Pays Bas (100 fl)	303,5500	303,7500	293	314
Italie (1000 lires)	3,4450	3,4435	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,0700	87,0900	83	91
Irlande (1 iep)	8,3030	8,3175	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6945	8,7105	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3645	2,3660	2,85	3,35
Suisse (100 f)	397,4300	398,0800	385	410
Suède (100 krs)	70,6800	70,8400	65	74
Norvège (100 k)	78,4200	78,4200	74	83
Autriche (100 sch)	48,3010	48,3280	47	50
Espagne (100 pes)	4,1355	4,1365	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3400	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3937	4,4377	4,10	4,55
Japon (100 yens)	5,2529	5,2733	5	5,35

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 31/12
Or fin (kilo en barre)	73800	73800
Or fin (en lingot)	73500	73550
Napoléon (20f)	418	421
Pièce Fr (10 f)	376	...
Pièce Suisse (20 f)	418	421
Pièce Latine (20 f)	417	423
Souverain	535	536
Pièce 20 dollars	2560	2560
Pièce 10 dollars	1350	1280
Pièce 5 dollars	735	—
Pièce 50 pesos	2740	2740
Pièce 10 florins	432	440

Matif (Marché à terme international de France)

31 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 17 975

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	130,88	130,32	129,50
Précédent	130,94	130,38	129,60

CAC 40 A TERME
Volume : 27 522

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2282	2305	2261,50
Précédent	2289	2300,50	2276,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Priscilla PAINTON, Timothy SMITH et Anthony

sont heureux d'annoncer la naissance de

Isabel,

le 18 décembre 1993.

143, Dellwood Road,
Bronxville, New-York (10708).

Sophie et Laurent NEUMANN
et leur fille
Lisa

sont heureux d'annoncer la naissance de

Julien,

le 26 décembre 1993.

73, avenue de la République,
75011 Paris.

Béatrice MOUGNE
et
Dominique GIRARD
partagent avec
Clément

la joie d'annoncer la naissance de

Mathilde,

le 11 décembre 1993, à 16 heures.

26, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.

Muriel et Michel CHRYSSOULIS

laissent à leur fils
Alexis
la joie d'annoncer la naissance de son petit frère

Nicolas,

le 21 décembre 1993.

16, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris.

Décès

– Mme Jacques Barbat,
M. Jean-Jacques Barbat,
M. et Mme Bernard Cheyrezy,
Véronique, Aurélie, Barbara, Ingrid et Didier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BARBAT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix du combattant 1939-1945,
chef du personnel civil
de la direction technique
des armements terrestres (e.r.),

leur époux, père, grand-père et parent,

survenu le 29 décembre 1993, à l'âge de soixante-seize ans, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu le mercredi 5 janvier 1994, à 14 h 30, au cimetière nouveau de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière, avenue Pierre-Grenier.

43-49, rue de la Saussière,
92100 Boulogne-Billancourt.

– Mme Paul Fachena,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul FACHENA,

survenu le 29 décembre 1993, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Eaubonne (Val-d'Oise), le mardi 4 janvier 1994, à 11 h 30.

4, rue Picot,
75016 Paris.

– Michel Clech,
Claude Clech,
Leurs épouses,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Germaine CLECH,
née Tortillet,

survenu le 29 décembre 1993, jour de son quatre-vingt-neuvième anniversaire.

L'incinération aura lieu le mardi 4 janvier 1994, au crématoire de Clermont-Ferrand, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marcelle Joseph
a la tristesse de faire part du décès de sa mère

Mme Georges JOSEPH,
née Andrée Brunswick,
« Une artiste ».

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 janvier 1994, au cimetière de Pantin, entrée porte principale, à 10 h 30.

Mme Joseph,
72, rue Saint-Maur,
75011 Paris.

– M. et Mme Philippe Levillain,
Charles-Edouard, Armand et Amédée,
M. et Mme Bertrand Guyonnet-Dupérat,
Laurent, Thomas et Ariane,
font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Bertrand LEVILLAIN,
née Hélène Voiras,

le 21 décembre 1993.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 24 décembre, en la chapelle de l'hôpital Saint-André, à Bordeaux.

80, rue Taitbout,
75009 Paris.
19, rue Rolland,
33000 Bordeaux.

– Jean-François et Boris Malesset,
Raymond Malesset et son épouse,
Marie-Marguerite Malesset,
Parents,
Et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Elisabeth MALESSET,
née Bafour,

le 26 décembre 1993.

Elle venait d'avoir cinquante ans.

Sa soif de vivre, son amour de la vie ont donné l'illusion, un instant, que la maladie pouvait être vaincue.

– Mme Paul Berthaux,
Ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mlle Elisabeth MARGAINE,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 29 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 janvier 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à Paris-6e.

8, rue du Vieux-Colombier,
75006 Paris.

– Mme Léon Rouslacroix,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Léon ROUSLACROIX,

survenu à Marseille, le 27 décembre 1993.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Salima Metmati,
sa fille,
Suzanne Marion,
Maurice Rabotnik,
Catherine Dray-Rabotnik,
sa mère, son oncle, sa cousine,
ont la douleur de faire part du décès de

Cécile RÉGAGNON,
dite Cécile Marion,

survenu le 30 décembre 1993, des suites d'un cancer.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le mercredi 5 janvier 1994, à 10 h 30, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris.

10, rue Cavallotti,
75018 Paris.

– Simon Blumental, Jean-Marie Boeglin, Paule Bolo, Robert Bonnaud, Monique Cahen, Jacques Charby, Hélène Cuénat, Robert Davezies, Didar Fawzy, Jean-Louis Hurst, Christiane Jeanson, Colette Jeanson-Tzanck, Francis Jeanson, Anne Leduc, Georges Mattei, Jean-Claude Paupert, Anne Preiss, Maria Vignes,
ses camarades des réseaux de soutien à la lutte du peuple algérien pour son indépendance,
ont la douleur d'annoncer la mort, survenue le jeudi 30 décembre 1993, à Paris, de

Cécile MARION.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 5 janvier 1994, à 10 h 30, au crématorium du Père-Lachaise (rendez-vous entrée Gambetta).

Anniversaires

– Il y a cinquante ans, le 4 janvier 1944, mon père

Gaston CAHEN,
directeur
de l'Institut français de Sofia,
professeur d'histoire
au lycée de Beauvais,

soixante-six ans,

et ma mère,

Marguerite LAZARD,
institutrice,

cinquante et un ans,

arrêtés par la police allemande, internés au camp de Drancy sous administration française, livrés aux nazis pour le seul fait d'être juifs, furent gazés à Auschwitz, avec le 66e convoi parti de France (1155 juifs, 47 survivants).

Cinquante ans se sont écoulés, et aujourd'hui leur fils,
Pierre-Louis Cahen,
n'a pour héritage que sa seule mémoire.

66, rue Denfert-Rochereau,
92100 Boulogne.

– Le 4 janvier 1944, il y a cinquante ans, ont été arrêtés par la Gestapo, à Amiens,

Raymond et Lucie SCHULHOF,
nos parents,

Louise LÉVY,
notre grand-mère,

Georges HIRSCH,
enfant de huit ans.

Transférés immédiatement à Drancy, ils sont partis pour Auschwitz le 20 janvier 1944, par le convoi no 66, et ne sont pas revenus.

Raymond HIRTZ,
né en 1948,

l'aîné de la troisième génération, s'est donné la mort le 9 janvier 1990.

« Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. »

Soutenances de thèses

– M. Frédéric Calas soutiendra en Sorbonne (Paris-IV), le samedi 8 janvier 1994, à 14 heures, amphithéâtre Milne-Edwards, 3e étage, escalier B, 17, rue de la Sorbonne, sa thèse de doctorat intitulée : « L'imposture épistolaire, étude stylistique du roman par lettres de 1669 à 1782 », dirigée par M. le professeur Pierre Cahné.

– Institut d'études politiques de Paris, Yves Rabier : « Politique internationale du conflit tchadien (1960-1990). Guerre civile et système mondial », thèse de doctorat d'Etat en science politique, vendredi 7 janvier 1994, à 15 heures, 56, rue des Saints-Pères, Paris-7e, 3e étage, salle 303.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

LOTO

SAMEDI 1er JANVIER 1994

19"55 — 2 11 16 22 25 28 + 5

6	5	2 731 615 F
5 + complémentaire	49	27 100 F
5	1 120	4 075 F
4	53 441	108 F
3	879 850	13 F

20"35 — 12 17 30 33 38 39 + 31

6	1	59 726 340 F
5 + complémentaire	9	138 920 F
5	632	6 925 F
4	34 360	163 F
3	622 690	17 F

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 31 décembre 1993 :

DES DÉCRETS

– No 93-1354 du 30 décembre 1993 portant application des dispositions des titres Ier et III de la loi no 93-936 du 22 juillet 1993 relative **aux pensions de retraite et à la sauvegarde de la protection sociale** et modifiant le code de la sécurité sociale ;

– No 93-1362 du 30 décembre 1993 relatif à la manifestation de volonté, **aux déclarations de nationalité, aux décisions de** naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

– Nos 93-1372 à 93-1406 du 30 décembre 1993 portant répartition des **crédits ouverts par la loi de finances** pour 1994 ;

– No 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de **déchets** prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975 ;

– No 93-1414 du 30 décembre 1993 relatif aux placements financiers des organismes d'HLM et modifiant le code de la **construction et de l'habitation.**

Sont publiées au *Journal officiel* du 1er janvier 1994 :

DES LOIS

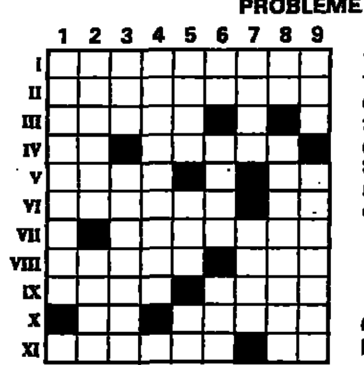
– No 93-1415 du 28 décembre 1993 modifiant les articles 17, 22 et 50 de la loi no 71-1130 du 31 décembre 1971 portant **réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** et les articles 12 et 18 de la loi no 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

– No 93-1420 du 31 décembre 1993 portant modification de diverses dispositions pour la **mise en œuvre de l'accord sur l'Espace économique européen** et du traité sur l'Union européenne :

– No 93-1423 du 31 décembre 1993 autorisant la ratification de l'acte modifiant le protocole sur **les statuts de la Banque européenne d'investissement** habilitant le conseil des gouverneurs à créer un Fonds européen d'investissement.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6206



HORIZONTALEMENT

I. Deviennent coquettes en grandissant. – II. Casse la croûte. – III. Peu hospitalière. – IV. Abréviation. Monument de Paris. – V. Supports. En avance. – VI. Sujet à traiter. Divinité. – VII. Obéit à son chef. – VIII. En France. Point de repère. – IX. D'un auxiliaire. Dans une locution adverbiale. – X. Degré. Quelque chose de rayonnant. – XI. Marque d'affection. Symbole.

VERTICALEMENT

1. Peut souffrir des excès de tension. – 2. Drame. Point flottante. – 3. Ceinture certaines îles. Elargies localement. – 4. Soulèvent un tissu. – 5. Ne se montre pas toujours coulant. Agent de l'identité. Bienheureux. – 6. Furent pincés (épelé). En France. Roule à terre. – 7. Un sale type. Jadis consultée avant un engagement. – 8. En liège. Se déplacent en courant. – 9. Echange de coups. Tendre parure, fraîche pâture.

Solution du problème no 6205

Horizontalement

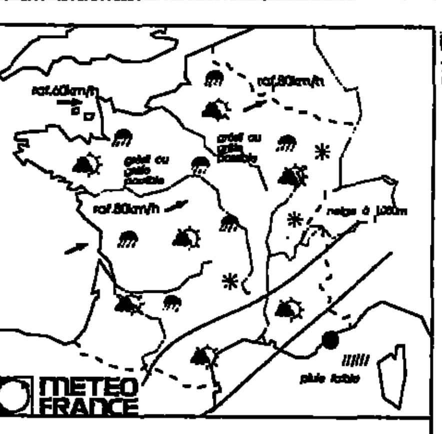
I. Radiesthésiste. – II. Etanchéité. Orme. – III. Cor. Uélé. Minuit. – IV. Anis. Réal. Ire. – V. Paon. Plagistes. – VI. Ill. Paire. – VII. Tiers. Écervelés. – VIII. Ut. Oïl. Airain. – IX. Lest. Osiris. Ire. – X. Phobiques. Née. – XI. Triage. Us. Eté. – XII. Io. Ri. Bêtise. Al. – XIII. Vicinal. Ru. Tope. – XIV. Ede. Oie. Eleusis. – XV. Eta. Russes. Est.

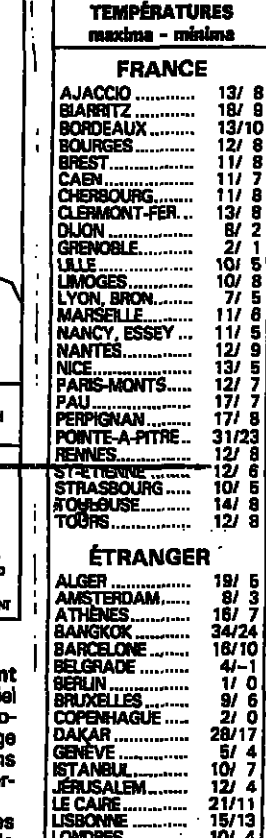
Verticalement

1. Récapitulative. – 2. Atonalité. Roide. – 3. Dariole. Spi. Cet. – 4. In. Sn. Rothari. – 5. Ecu. Psi. Ogino. – 6. Sherpa. Lobe. Air. – 7. Tel. Lie. Si. Bleu. – 8. Hiérarchique. – 9. Et. Egée. Rustres. – 10. Semai. Raie. Iule. – 11. Ils. Vissés. Es. – 12. Son. Tuer. Têtu. – 13. Truie. Laine. Osé. – 14. Emirs. Eire. Apis. – 15. Eté. Usnée. Lest.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	13/ 8
BIARRITZ	18/ 9
BORDEAUX	13/10
BOURGES	12/ 8
BREST	11/ 8
CAEN	11/ 7
CHERBOURG	11/ 8
CLERMONT-FER.	13/ 8
DIJON	8/ 2
GRENOBLE	2/ 1
LILLE	10/ 5
LIMOGES	10/ 8
LYON, BRON	7/ 5
MARSEILLE	11/ 6
NANCY, ESSEY	11/ 5
NANTES	12/ 9
NICE	13/ 5
PARIS-MONTS	12/ 7
PAU	17/ 7
PERPIGNAN	17/ 8
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	12/ 8
ST-ETIENNE	12/ 6
STRASBOURG	10/ 5
TOULOUSE	14/ 8
TOURS	12/ 8

ÉTRANGER	
ALGER	19/ 5
AMSTERDAM	8/ 3
ATHÈNES	16/ 7
BANGKOK	34/24
BARCELONE	16/10
BELGRADE	4/–1
BERLIN	1/ 0
BRUXELLES	9/ 6
COPENHAGUE	2/ 0
DAKAR	28/17
GENÈVE	5/ 4
ISTANBUL	10/ 7
JÉRUSALEM	12/ 4
LE CAIRE	21/11
LISBONNE	15/13
LONDRES	10/ 4
LOS ANGELES	17/ 8
LUXEMBOURG	7/ 4
MADRID	12/ 9
MARRAKECH	22/ 9
MEXICO	21/ 8
MILAN	7/–5
MONTRÉAL	–2/–18
MOSCOU	1/ 0
NAIROBI	26/13
NEW-DELHI	24/10
NEW-YORK	8/ 1
PALMA-DE-MAJ.	16/ 5
PÉKIN	5/–3
RIO-DE-JANEIRO	30/20
ROME	12/ 8
HONGKONG	23/16
SÉVILLE	18/ 6
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	–3/–5
SYDNEY	29/24
TOKYO	9/24
TUNIS	17/11
VARSOVIE	2/–1
VENISE	7/–1
VIENNE	/ 2

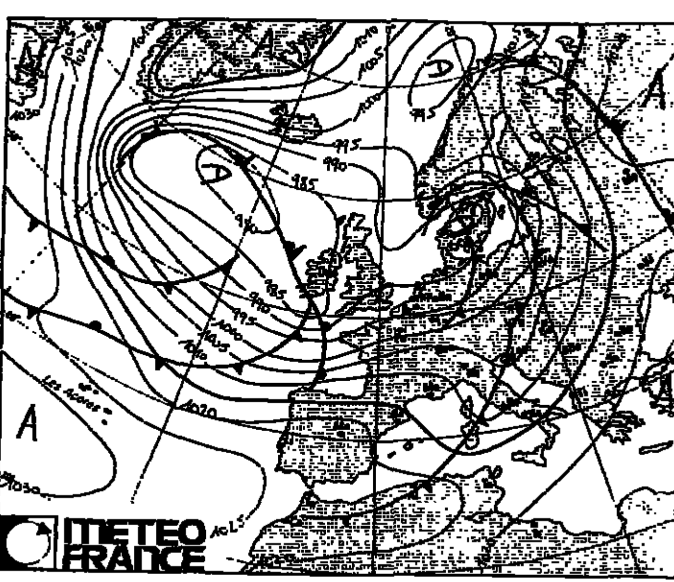
Valeurs extrêmes relevées entre le 02-01-1994 à 18 heures TUC et le 03-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mardi : temps instable avec averses et vent sur une grande moitié nord. – Le matin, le ciel sera couvert et pluvieux sur la Corse, la Provence-Côte d'Azur et les Alpes avec de la neige au-dessus de 1 700 mètres. Ces précipitations s'évacueront en cours de journée et ne concerneront que la Corse en fin d'après-midi.
Partout ailleurs, le temps sera très nuageux. Les averses seront fréquentes sur la moitié nord, le Massif central et les Alpes, avec parfois du grésil et des vents de sud-ouest atteignant 80 km/h dans les rafales. Il neigera au-dessus de 1 000 mètres sur les massifs.
En cours d'après-midi, des éclaircies devraient se développer en plaine sur la moitié sud. Des nuages élevés arriveront sur la Bretagne et atténueront les averses.
Le vent de sud-ouest atteindra 60 km/h en Manche, 70 km/h sur les côtes atlantiques.
Les températures seront plutôt douces : Le matin, il fera entre 3 et 6 degrés sur une grande partie du pays, localement 8 à 10 près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre atteindra 6 à 9 sur la moitié nord du pays, 8 à 12 près de l'Atlantique et 12 à 15 près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 5 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 3 JANVIER

TF 1

15.20 **Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.**
16.15 **Jeu : Une famille en or.**
16.35 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Hélène et les garçons.**
18.20 **Série : Les Filles.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invité : Paul Belmondo.
20.00 **Journal et Météo.**
20.45 **Magazine : Perdu de vue.** Présenté par Jacque Pradel.
22.50 **Magazine : Santé à la Une.** Alimentation : la santé au menu. Invités : le professeur Jacques Fricker (hôpital Bichat), le docteur Jean-Marie Bourre (INSERM), le professeur Henri Joyeux (Institut Curie), le docteur Gérard Pascal, le docteur Alain Ducardonnet (Institut Coeur).
0.20 **Journal et Météo.**
0.25 **Documentaire : Histoire des inventions.**

FRANCE 2

15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.05 **Magazine : Giga.**
18.40 *Jeu : Un pour tous.*
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.50).
20.00 **Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Téléfilm : Au beau rivage.** De Serge Korber, d'après le roman de René Fallet.
22.20 **Magazine : Savoir plus.** Présenté par François de Closets. Comment chasser le mal de dos ? Invités : le professeur Jean-Noël Heuleu, rhumatologue ; le docteur Jean-Yves Maigne, rhumatologue ; le docteur Serge Toffaloni, ostéopathe ; Philippe Moneger, chiropracteur.
23.45 **Journal et Météo.**

Les interventions à la radio
France-Inter, 19 h 20 : « Il y a cinquante ans, les Américains débarquaient », avec Jean-Louis Guillaud et Henri Amouroux.

0.10 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.15 **Série : La croisière s'amuse.**
16.10: **La fièvre de l'après-midi.** Présenté par Vincent Perrot. Invité : Patrick Préjean.
Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Le Jardin de cuivre,* de Simon Vestdijk.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** DE 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Le journal du Rallye Paris-Dakar.** 7ᵉ *étape* : Tan-Tan-Nouadhibou.
20.30 **Le journal des sports.**
20.50 **Cinéma : Fantomâs contre Scotland Yard.** □ Film franco-italien d'André Hunebelle (1967).
22.35 **Journal et Météo.**
23.05 **Magazine : L'Atelier 256.** Invité : Daniel Buren, plasticien. Qu'il vive dix mille ans (l'imagerie maoïste), de Jean-Luc Saumade ; Buren, les arts plastiques, la télévision, de Jean-Claude Mocik ; Ralph Fehlbaum, collectionneur d'architectures, de Marie-Hélène Rebois ; La sculpture de Shannon, de Thierry Silighini.
0.00 **Continentales.**

CANAL PLUS

15.05 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
15.55 **Spécial Zérorama** (rediff.).
16.25 **Cinéma : Le Zèbre.** ■■ Film français de Jean Poiret (1992).
18.00 **Canaille peluche.** Il était une fois... les découvreurs.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Bernard Moitessier.
20.30 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 **Cinéma : Timescape.** ■ Film américain de David Twohy (1991). Avec Jeff Daniels, Ariana Richards, Jim Haynl. *Science-fiction sans surprise.*
22.10 **Flash d'informations.**
22.15 **Le Journal du cinéma.**
22.20 **Cinéma : Le Voyage.** ■■ Film argentin de Fernando Solanas (1992)..
0.35 **Cinéma : Van Gogh.** ■■■ Film français de Maurice Pialat (1991). Avec Jacques Dutronc, Alexandra London, Gérard Sety. *Sublime de beauté et de vérité humaine.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 **Documentaire : Innisfree.** De José Luis Guerin (rediff.).
18.20 **Cinéma d'animation : Snark.** Mexican Food ; Sunstone ; A l'heure de l'image ; Une image ; The Kings of Siam (rediff.).
19.00 **Série : Absolutely.**
19.30 ▶ **Magazine : Archimède.** Proposé par Dominique Leglu, Gero von Boehm, Jean-Jacques Henry et Pierre Oscar Lévy. 1. Les débuts . Naissance d'une île ; Big-bang ; Naissance de la science ; Cuisine préhistorique ; La classification périodique, Mendeleiev ; Premier pas ; Cover-girl ; Livres : Entre le temps et l'éternité, d'Ilya Prigogine et Isabelle Stengers ; Vénus 1874 ; Baptême ; Actualité, le clonage humain ; Bernard Shaw.
20.28 **Chaque jour pour Sarajevo.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Black Mic-mac.** ■ Film français de Thomas Gilou (1986). Avec Jacques Villeret, Isaach De Bankolé, Félicité Wouassi.
22.10 **Magazine : Macadam.** Globus à gogo. Documentaire de Serap Dogu. *Clips, extraits de concerts, découverte de musiciens africains à l'occasion du festival annuel Tempodrom, à Berlin.*
23.10 **Documentaire : Relativ Caputh.** De Thomas Uhlmann. *La vie d'Einstein à Caputh, sa maison de campagne qui lui servait de refuge et où il accueillait de nombreux intellectuels et artistes prestigieux.*
0.10 **Courts métrages : Aki Kaurismaki.** Rocky VI ; Thru the Wire ; Those Were the Days ; Thru the Wire ; These Boots (80 min.).

M 6

14.50 **Magazine : La Vie à pleins tubes.** Présenté par Valérie Pascale.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : L'Etalon noir.**
18.00 **Série : Code Quantum.**
19.00 **Série : Supercopter.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.**
20.50 **Cinéma : Le Convoi.** □ Film américain de Sam Peckinpah (1978). Avec Kris Kristofferson, Ali McGraw, Ernest Borgnine.
22.35 **Cinéma : Saturn 3.** □ Film britannique de Stanley Donen (1980). Avec Kirk Douglas, Farrah Fawcett, Harvey Keitel.
0.00 **Informations : Six minutes première heure.**
0.10 **Magazine : Culture pub.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **L'Histoire en direct.** Malraux, ministre de la culture. Avec Geneviève Anthonioz-De Gaulle, Pierre Moinot, Emile Biasini, André Hollaux.
21.30 **Dramatique.** Pourquoi aujourd'hui, de Jean-Louis Bauer.
22.40 **La Radio dans les yeux.** L'actualité du cinéma.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 7 juillet 1993 à Avignon) : Sancta Ludmilla, oratorio op. 71, de Dvorak, par l'Ensemble vocal d'Avignon, le Chœur de l'Orchestre lyrique de Montpellier, l'Orchestre lyrique de région Avignon-Provence, dir. : Petr Altrichter.
22.40 **Soliste.** Shura Cherkassky, par Georges Boyer.
23.07 **Ainsi la nuit.** Par Olivier Rouvière. Sir John Langton's pavan, de Dowland ; Ode sur la mort de Monsieur Henry Purcell, de Blow ; Time Will Pronounce, de Nyman.
0.00 **L'Heure bleue.**

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Réveillon à Moscou

COMME chaque année, *Vladimir Jirinovski réveil*lonnait en famille, avec cette année la participation exceptionnelle du correspondant de TF 1 qui, au « 20 heures », nous offrit un aperçu de ces sympathiques festivités. Banquet de routine, d'ailleurs, au cours duquel le chef ultra-nationaliste russe se contenta de suggérer de transférer Israël dans un endroit plus tranquille, comme Madagascar, et menaça, s'il parvenait un jour au pouvoir, de déclencher une troisième guerre mondiale contre l'Allemagne, coupable de lui avoir refusé un visa d'entrée. Sur les perspectives que lui offrait la nouvelle année, il se montra plutôt optimiste : cette « année du chien » devrait lui être propice. Il pouvait raisonnablement envisager d'accéder à la présidence du Parlement russe.

Aussitôt ressorti de chez Jirinovski, le correspondant Patrick Bourrat nous rassura. Le chef russe n'en était pas à sa première « tartarinade » et n'avait, en vérité, aucune chance d'accéder à la présidence du Parlement. N'empêche que l'on venait d'accorder la parole à Tartarin, et non pas aux « Grosses têtes » ou dans quelque émission de franche rigolade, mais bien au « 20 heures ». On considérait donc bel et bien cette tartarinade – *« la dernière rodomontade de Vladimir Jirinovski »,* nous avait averti, lors des titres, le présentateur Jean-Claude Narcy – comme une information digne de figurer au sommaire après les inondations en France et la chasse aux détonateurs sur les plages de l'Atlantique.

Accordant du temps à Jirinovski tout en le tournant aussitôt en ridicule, Narcy et Bourrat semblaient avouer une incertitude qui est aussi la nôtre : devant le vociférant clown russe, devons-nous rire ou trembler ? Certes, ce visage grimaçant n'est pas la première image angoissante qui nous provient de Moscou. L'angoisse est même en ce moment un des meilleurs produits d'exportation russes. Prolifération nucléaire, émeutes de la faim, guerre civile, et aujourd'hui fascisme : de quoi n'avons-nous tremblé depuis Gorbatchev ? A voir Jirinovski ouvrir gentiment son petit intérieur aux télévisions étrangères, on soupçonnait même entre l'hôte et ses invités quelque perverse connivence implicite. Accourez donc, chers amis occidentaux, vous ne repartirez pas bredouilles, je vous ferai mon numéro de Jirinovski. L'actuel gouvernement russe n'est d'ailleurs pas exempt du même soupçon : sommes-nous certains qu'il n'escompte pas, en exhibant cet épouvantail, quelque aide supplémentaire des Occidentaux ?

Mais enfin ce clown-là est aussi le triomphateur des dernières élections. Il y a si peu de la bouffonnerie à la tragédie ! Dans l'incertitude, comme Narcy et Bourrat, aucun autre choix ne nous est laissé que rire et trembler en même temps.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 4 JANVIER

TF 1

6.00 **Série : Mésaventures** (et à 4.10).
6.28 **Météo** (et à 6.58, 8.28).
6.30 **Club mini Zig-Zag.**
7.00 **Journal.**
7.20 **Club Dorothée avant l'école.**
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Feuilleton : Hôpital central.**
9.50 **Feuilleton : Haine et passions.**
10.35 **Série : Passions.**
11.00 **Série : Tribunal.**
11.30 **Feuilleton : Santa Barbara.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Cannon.**
15.20 **Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.**
16.15 **Jeu : Une famille en or.**
16.35 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Hélène et les garçons.**
18.20 **Série : Les Filles.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invité : Marc Lavoine.
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.50 **Cinéma : A gauche en sortant de l'ascenseur.** □ Film français d'Edouard Molinaro (1988). Avec Pierre Richard, Richard Bohringer, Emmanuelle Béart.
22.15 **Divertissement : Ciné gags.**
22.20 **Téléfilm : La Rencontre de Tommy et Billy.** De Tommy Whamby, avec Meredith Baxter-Birney, Nathaniel Moreau. *Un garçon de dix ans qui souffre de cauchemars.*
23.55 **Journal et Météo.**
0.00 **Série : Intrigues.**
0.30 **TF1 nuit** (et à 1.30, 2.30, 3.30, 4.05, 4.40).
0.35 **Documentaire : Histoire des inventions.**
1.40 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.00).Plaidoyer pour la nature ; Guyane, le grand vert.
2.40 **Documentaire : *L'Equipe Cousteau* en Amazonie.** Ombres fuyantes : Indiens de l'Amazonie.
3.40 **Documentaire : L'Aventure des plantes.** Quand on est mort c'est pour la vie.
4.45 **Musique.**

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Secrets.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00. Spécial île de La Réunion.
8.30 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
8.55 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.20 **Magazine : Matin bonheur.** Invitée : Rika Zaraï.
11.20 **Flash d'informations.**
11.25 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.40).
12.25 **Jeu : Ces années-là.**
12.59 **Journal et Météo.**
13.40 **INC.**
13.45 **Série : Le Renard.**
14.50 **Série : L'Enquêteur.**
15.40 **Tiercé, en direct de Vincennes.**
15.55 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Les grands orchestres de France.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Magazine : Giga.**
18.40 **Jeu : Un pour tous.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.45).
20.00 **Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Le Grand Restaurant.** ■ Film français de Jacques Besnard (1966). Avec Louis de Funès, Bernard Blier, Folco Lulli.
22.30 ▶ **Magazine : Bas les masques.** Présenté par Mireille Dumas. Je ne sais ni lire ni écrire.
23.45 **Journal et Météo.**
0.05 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.
1.10 **Journal du Rallye Paris-Dakar.**
1.25 **Magazine : Savoir plus** (rediff.).
2.50 **Documentaire : Patagonie Force 10.**
4.15 **Dessin animé** (et à 4.35).
4.30 **24 heures d'info.**

FRANCE 3

7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour les petits loups.**
8.15 **Continentales.** Les reportages de l'actualité en Allemagne (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité en Allemagne : A 9.10, Ordinary People, magazine *d'Afrique du Sud* (v.o.) ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 **Magazine : Génération 3.** Présenté par Marie-Laure Augry. L'œuvre et l'artiste, Richard Texier, de Catherine Terzieff ; A 9.55, Semaine thématique : Immigrés, s'intégrer ? 2. Qu'est-ce que l'intégration ? Invité : Tahar Ben Jelloun.

Les interventions à la radio
France-Inter, 8 h 40 : Jean-Noël Jeanneney (« Radio-Com »).

10.55 **Espace entreprises : L'Homme du jour.**
11.00 **Magazine : Français, si vous parliez.** L'art est-il devenu une marchandise comme les autres ?
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Feuilleton : Tout feu, tout femme.**
13.55 **Magazine : Votre cas nous intéresse.** Guide pratique : les bons placements.
14.25 **Série : Capitaine Furillo.**
15.15 **Série : La croisière s'amuse.**
16.10 **Magazine : La Fièvre de l'après-midi.** Invité : Dave.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Présenté par Pascal Sanchez, en direct du Rallye Paris-Dakar.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** *Animé par Julien Lepers.*
18.50 **Un livre, un jour.** *Histoire des cafés et des cafetiers,* de Jean-Claude Bologne.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Le Journal du Rallye Paris-Dakar.** 8ᵉ étape : Nouadhibou-Nouakchott.
20.30 **Le Journal des sports.**
20.50 **Spectacle : Le 9ᵉ Golden Circus Festival à Rome.** Présenté par Sergio.
22.05 **Journal et Météo.**
22.35 ▶ **Les Brûlures de l'Histoire.** Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. La guerre des ondes, 1930-1950. Invité : Jean-Noël Jeanneney, historien.
23.30 **Magazine : A la une sur la 3.** Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 **Le Journal de l'emploi.** Présenté par Martine Mauléon.
7.25 **Canaille peluche.** La Légende de l'île au trésor.

— *En clair jusqu'à 8.05* —

7.50 **Ça cartoon.** Présenté par Valérie Payet.
8.05 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
9.00 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Isabelle Giordano.
9.05 **Cinéma : A demain.** ■ Film français de Didier Martiny (1992). Avec Laurent Lavergne, Jeanne Moreau, François Cluzet. *Un petit garçon et son extravagante famille.*
10.35 **Flash d'informations.**
10.40 **Surprises.**
10.50 **Téléfilm : Le Combat de Sarah.** De Joseph Sargent, avec Glenn Close, Christopher Walken.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Le Journal du cinéma.**
13.40 **Cinéma : Le Voyage.** ■■ Film argentin de Fernando Solanas (1992). Avec Walter Quiroz, Soledad Alfaro, Ricardo Bartis. *Un jeune homme à la recherche de son père en Patagonie, au Brésil, en Argentine...*
15.50 **Surprises.**
16.10 **Le Journal du cinéma.**
16.15 **Cinéma : Larry le liquidateur.** □ Film américain de Norman Jewison (1991). *Le cabotinage de Dany De Vito est insupportable.*
17.50 **Surprises.**
18.00 **Canaille peluche.**

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 **Ça cartoon.**
18.45 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Robert Altmann, Annie Ross.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Quoi de neuf, Bob ?** □ Film américain de Frank Oz (1991). *Comédie à grimaces.*
22.10 **Flash d'informations.**
22.15 **Cinéma : Retour à Howards End.** ■■ Film britannique de James Ivory (1991) (v.o.). *Adaptation, esthétiquement très soignée, d'un roman de mœurs d'E. M. Forster.*
0.35 **Le Journal du hard.** Présenté par Philippe Vandel.
0.45 **Cinéma : Lady Vices.** Film français, classé X, de Michel Ricaud (1991).
2.20 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
2.45 **Surprises.**

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

16.50 **Feuilleton : Le Grand Bellheim.** De Dieter Wedel (4ᵉ épisode, rediff.).
19.00 **Série : Absolutely.**
19.25 **Documentaire : A l'Est du nouveau.** Un an de CEI, de Jens Meurer. *Une réflexion-enquête sur la CEI, un an après l'éclatement de « l'empire soviétique ». Série en 4 volets.*
20.28 **Chaque jour pour Sarajevo.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte. Pédophilie ou l'enfance violée. Thaïlande, le prix d'un enfant ; Réseaux de pédophiles en Europe ; Que fait l'Europe ? ; Quel traitement pour les pédophiles ? Invités : Marie-France Botte ; Jean-Paul Mari, reporter ; Michel Dubec, expert psychiatre.
21.45 **Soirée thématique : Wolf Biermann, chanteur entre Est et Ouest.** Soirée conçue par William Aldridge et Andreas Ohler.
21.46 **Documentaire : Wolf Bierman.** De William Aldridge. *Le parcours de ce chanteur perpétuellement engagé, né à Hambourg en 1936 dans une famille juive communiste et qui passa à l'Est (par idéal) avant de rejoindre l'Ouest.*
23.15 **Débat : L'Engagement politique des artistes.** Jusqu'à la délation ? Animé par notre collaborateur Luc Rosenzweig. Avec Wolf Birmann et Peter Ensikat. Le débat sera suivi à 23.35 d'ex*traits de concerts* de Wolf Biermmann à Leipzig et Cologne.
23.45 **Débat : Les chanteurs engagés ont-ils des enfants.** Animé par Luc Rosenzweig. Avec Wolf Biermann, Anna Prucnal et Daddy Yod. Le débat sera suivi à 0.15 d'extraits du récital de Wolf Biermann à Prague.

M 6

7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.10 **Les Matins d'Olivia** (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 **M 6 boutique.** Télé-achat.
9.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 1.05, 6.05).
10.55 **Série : Daktari.**
12.00 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : Les Routes du paradis.**
13.25 **Série : Drôles de dames.**
14.20 **Magazine : La Vie à pleins tubes.**
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : L'Etalon noir.**
18.00 **Série : Code Quantum.**
19.00 **Série : Supercopter.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.**
20.50 **Série : Les Enfants d'Avonlea.** La Malle mystérieuse. La Sorcière d'Avonlea. *Deux épisodes de la grande saga familiale canadienne.*
22.40 **Série : Mission impossible.** Le Catafalque.
23.40 **Série : L'Heure du crime.** La Mort est sans rancune.
0.30 **Informations : Six minutes première heure.**
0.40 **Les Petites Pièces montées.** Les coulisses du nouveau spectacle de Philippe Découflé.
2.30 **Rediffusions.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel médecine.** Histoire de la ménagerie du Muséum (1793-1993».
21.30 **IIIᵉʳᵉˢ Rencontres franco-allemandes.** Les médias, facteur de cohésion ou de destruction sociale ?
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Le roman de Tancrède et de Clorindre.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Patrick Williams.
0.50 **Musique : Coda.** Lyne Clevers (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 4 septembre lors de la Saison musicale 1993 de Royaumont) : Zwölf Gedichte aus Pierrot Lunaire, de Kowalski ; Pierrot Lunaire op. 21, de Schœnberg, par l'Ensemble Recherche ; sol. : Towako Sato-Schœllhorn, Margarete Jungen, sopranos, Benidikt Koehlen, piano.
23.07 **Ainsi la nuit.** Tombeau Les Regrets, de Saint-Colombe ; Sonate pour violonet violoncette, de Ravel ; En blanc et noir, de Debussy ; Tombeau de Monsieur de Lully, de Marais.
0.00 **L'Heure bleue.** Carnet de route, par Philippe Carles. Invités : Sylvain Kassap, saxophoniste-clarinettiste.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Fantôme

Certains des dévoués vacanciers hivernaux qui avaient, par civisme, choisi le train plutôt que la voiture pour quitter la Haute-Savoie n'en ont pas été récompensés. Ils se sont retrouvés sur le quai de la gare de Sallanches à attendre, dans la froidure, un TGV fantôme. Ils étaient en règle, ils avaient leurs billets, leurs réservations, ils avaient déféré à la sacro-sainte obligation du compostage. Seul manquait le train.

Socrate, bien sûr, fut mis en cause et honni comme il se doit chaque fois qu'un convoi fait la ligne buissonnière. Le pauvre philosophe a bon dos, mais son fantôme, en dépit de sa légendaire sagesse et de sa longue patience, finira bien par se lasser d'être impliqué dans tous les péchés des chemins de fer. Il a déjà payé.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec le cardinal Martini

Archevêque de Milan, Carlo-Maria Martini est l'une des personnalités les plus marquantes de la hiérarchie catholique mondiale. Des observateurs en font même le principal favori d'un éventuel conclave *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le roi Hussein en désaccord avec l'OLP

Dans un long discours prononcé, samedi 1er janvier, devant le commandement militaire jordanien, le roi Hussein a fait part de son irritation à l'égard de Yasser Arafat, en lançant un nouvel ultimatum à l'OLP pour qu'elle s'engage à coordonner « sérieusement » sa politique avec la Jordanie *(page 3)*.

Suisse : la réhabilitation du capitaine Grüninger

Après plus de cinquante ans de disgrâce, l'officier de police qui sauva la vie de près de trois mille juifs a enfin droit à un début de réhabilitation *(page 4)*.

Chine : une débauche de consommation

La Chine a terminé l'année 1993 dans une frénésie de consommation causée par le remaniement monétaire qui prévoit la convertibilité partielle du yuan et la suppression des « certificats de devises étrangères » (FEC) *(page 6)*.

COMMUNICATION

Le rachat des « DNA » devant les juges

Le tribunal de Paris va juger, le 19 janvier, de la légalité du rachat des « *Dernières Nouvelles d'Alsace* » par le groupe Hersant *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Les intempéries en France

Les routes d'accès aux stations de sports d'hiver Tignes et Val-d'Isère (Savoie), qui avaient été fermées dimanche 2 janvier en raison des fortes chutes de neige, ont été rouvertes lundi 3 en début de matinée. Des milliers d'automobilistes ont été bloqués par la neige dans la vallée de la Tarentaise *(page 9)*.

SPORTS

Marc Batard à l'assaut du Petit Dru

Le guide de haute montagne Marc Batard a entrepris, le 27 décembre, l'ascension de la face ouest du Petit Dru, qui culmine à 3 733 mètres. Mais les très mauvaises conditions météorologiques de ces quatre derniers jours ont retardé sa progression *(page 12)*.

CULTURE

« Huis clos » à l'Athénée

Huis clos, pièce maîtresse de Jean-Paul Sartre, mise en scène par Michel Raskine, a trouvé à l'Athénée le toit parisien qu'elle méritait. Histoire d'un trio déchiré par la vie et réuni par la mort. Un condensé de fait divers *(page 14)*.

ÉCONOMIE

La réforme des retraites entre en vigueur

Depuis le 1er janvier, il faut avoir soixante ans et avoir cotisé pendant 151 trimestres, au lieu de 150, pour obtenir la retraite de la Sécurité sociale à taux plein, désormais calculée en prenant en compte les onze meilleures années et non plus les dix *(page 16)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Initiatives

Au travail, chacun dévoile ses manies, grandes ou petites. Certains ont recours à un cérémonial pour se mettre en condition, d'autres ont besoin de s'approprier l'espace en créant leur environnement... Une promenade attendrie dans l'univers de nos tics.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-l'Economie » folioté de I à X

Le numéro du « Monde » daté 2-3 janvier 1994 a été tiré à 461 434 exemplaires

L'année des « Visiteurs »

Grâce à quelques gros succès, 1993 a été un bon cru pour le cinéma français

Les bilans officiels de l'année 1993 pour le cinéma seront triomphaux : non seulement l'exclusion du cinéma et de l'audiovisuel du GATT a rendu le monde du cinéma (français) euphorique, mais, en apparence, tous les clignotants sont au vert.

Pour la première fois depuis 1982, la fréquentation en salles a connu un remontée significative, de l'ordre de 8 %, pour atteindre environ 125 millions d'entrées (1), contre 115,4 en 1992. Et, globalement, cette remontée a bénéficié aussi bien à Paris qu'à la province, et plus encore à la banlieue, inversant une inquiétante tendance à la désertification. Les films français profitent de cette hausse, grâce surtout au triomphe des *Visiteurs*, qui, avec près de 13 millions et demi de spectateurs, enregistre le plus gros score depuis *la Grande Vadrouille* (sorti en 1966). Et trois autres films (*Jurassic Park* à près de 6,5 millions, *Germinal* et *Aladdin*, qui dépassent les 5,5), obtiennent des résultats supérieurs à ceux du champion de l'an dernier, *Basic Instinct*, qui de surcroît avait le mauvais goût d'être américain, comme les deux suivants (*l'Arme fatale* et *Hook*).

Ce sont, effectivement, de bonnes nouvelles. Mais elles risquent de masquer une situation moins idyllique, tant du point de vue économique que du point de vue artistique. 343 nouveaux films (soit 38 de moins qu'en 1992) sont sortis cette année. Le nombre de films français (107) diminue notablement, alors que celui des films américains reste stable à 120 et que celui des autres nationalités passe de 99 à 113.

Or, parmi les films français, un très petit nombre assurent la bonne tenue des chiffres globaux : *les Visiteurs*, évidemment, dont le succès est si exceptionnel qu'il ne peut guère servir de modèle ni d'indicateur pour l'avenir ; *Germinal*, à 5,7 millions d'entrées, dont la principale caractéristique est l'inhabituelle pénétration en province (le rapport Paris-province s'établit à 1 pour 8, au lieu du 1 pour 3 ou 4 habituel) ; *Tout ça pour ça*, de Claude Lelouch, est un véritable succès avec près de 2 millions d'entrées (autant que Schwarzenegger en *Last Action Hero*).

A une échelle plus réduite, *Trois couleurs, bleu* a effectué une carrière conforme à ses ambitions – et entériné la « starification » de Juliette Binoche. Côté positif, il faut ajouter la réussite, dans le cadre modeste qu'il se fixe, de *l'Arbre, le Maire et la Médiathèque*, d'Eric Rohmer, modèle de distribution « pointue », et la « deuxième carrière » des *Nuits fauves* après son triomphe aux Césars.

Mais en face quelle hécatombe ! La liste des films *a priori* destinés à obtenir l'adhésion des foules et qui ont plus ou moins failli à la tâche est inhabituellement longue : échec commercial de la comédie, décalée (*Tango*, de Patrice Leconte, *la Petite Apocalypse*, de Costa-Gavras) ou familiale, *les Marmottes*, de Chouraqui), comme du grand spectacle (polaire avec *Agaguk*, royal avec *Louis enfant roi*, médiéval avec *le Bâtard de Dieu*), inefficacité des vedettes (le retour d'Adjani avec *Toxic Affair*), déception avec des réalisateurs habitués au succès, de Jean-Loup Hubert (*A cause d'elle*) à Bertrand Blier (*1,2,3, soleil*) en passant pas Gérard Oury (*la Soif de l'or*). Et le tandem vedette-réalisateur à succès ne fonctionne guère mieux, si on en juge par l'accueil réservé à Delon-Deray unis par *Un crime*, à Zeitoun et Boujenah observant *le Nombril du monde*, au *Profil bas* de Zidi avec l'idole Bruel. La carrière de tous ces films, qui constituaient le « gros des troupes » du cinéma commercial de cette année, oscille entre la déception et la catastrophe.

On note au passage, alors que les quelques succès de l'année ne reposent pas sur leurs têtes d'affiche, que la quasi-totalité des vedettes françaises laissent des plumes à cette occasion (à l'exception de Gérard Depardieu, locomotive de tant de succès et qui s'est, cette année, contenté d'un second rôle chez Claude Berri et d'une collaboration avec Godard, qui ne concourt pas dans la même catégorie. Mais le grand Gérard, qui n'a pas chômé pour autant, sera extrêmement présent sur les écrans de 1994). Parmi les très gros scores étrangers, c'est-à-dire américains, ceux de *Jurrassic Park*, d'*Aladdin* et de *Dracula* étaient attendus, celui du *Fugitif* et de *Cliffhanger* un peu moins, et encore moins ceux de *Héros malgré lui* et de *Meurtre mystérieux à Manhattan*. Parmi cette puissante escadrille s'intercale *la Leçon de piano*, venue des antipodes – encore qu'on puisse trouver le film de Campion plus hollywoodien que celui d'Allen.

Un grand nombre de premières réalisations

Bénéficiant des succès tant nationaux qu'étrangers, une nouvelle société de distribution a dès sa première année d'existence pris la tête du classement : GBV1, issue de l'alliance entre Gaumont (distributeur des *Visiteurs*) et Disney (qui, outre *Aladdin*, a réédité avec succès *le Livre de la jungle* et *Bambi*, et profité de la fin de carrière de *Sister Act* et de *Chérie, j'ai agrandi le bébé*). Pour revenir aux films français, on note cette année un grand nombre de premières réalisations (42, soit 44 % des sorties). Cette déferlante ne comportait pas le « petit nouveau qui casse la baraque », même si trois titres tirent leur épingle du box office : *l'Odeur de la papaye verte* et *Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes*, qui sont de bonnes surprises, ainsi que *Fanfan*, qui est à la fois le plus couru et le plus décevant (commercialement aussi). D'un point de vue artistique, on aura guetté en vain le successeur de *la Sentinelle* et des *Nuits fauves*.

On gardera pourtant en mémoire les prometteurs débuts de Yolande Zauberman (*Moi Ivan, toi Abraham*), de Mathieu Kassovitz (*Métisse*), de Laurence Ferreira-Barbosa (*les Gens normaux n'ont rien d'exceptionnel*), d'Edwin Bailly (*Faut-il aimer Mathilde ?*), d'Hervé Leroux (*Grand bonheur*) et de Xavier Durringer (*la Nage indienne*). L'ambiguïté des résultats commerciaux recoupe celle des grandes réussites artistiques de l'année : 1993, en dépit de la conventionnelle morosité qui s'en va répétant qu'il n'y a plus de bons films, a été riche en réalisations mémorables, mais parmi elles seuls les Anglo-saxons ont déplacé les foules. Woody Allen obtient un de ses meilleurs scores avec un de ses meilleurs films, *Meurtre mystérieux à Manhattan* ; de film en film, Clint Eastwood se confirme comme l'un des grands cinéastes américains : *Un monde parfait* ne déroge pas ; et si Paul Shrader (*Lightsleeper*) et Harold Ramis (*Un jour sans fin*) sont passés injustement inaperçus, la triomphale *Leçon de piano* confirme, dans le registre lyrique, le tempérament de cinéaste de Jane Campion, et le Britannique Stephen Frears a fait mouche depuis Hollywood avec *Héros malgré lui*. Seconde réussite de Frears, mais de ce côté-ci de l'Atlantique et au sein d'un vaillant peloton britannique, *The Snapper*, qui tient son rang aux côtés de *Peter's Friends* et de *Beaucoup de bruit pour rien*, de Kenneth Branagh, de *Raining Stones*, de Ken Loach, et de *Naked*, de Mike Leigh. Parmi les cinématographies étrangères, 1993 restera aussi comme l'année de pérennisation du nouvel intérêt pour les films chinois, symbolisé par le succès, à Cannes et dans les salles, d'*Adieu ma concubine*. Mais les plus grands films non anglo-saxons de l'année, certains pourtant dignes de s'inscrire d'emblée dans l'histoire du cinéma, sont pour la plupart restés confinés à une audience réduite.

Hormis *Smoking-No smoking*, d'Alain Resnais, bien accueilli, mais dont la sortie est trop récente pour qu'on puisse juger de sa carrière, les trois autres très beaux films français de l'année, *Hélas pour moi*, de Jean-Luc Godard, *Naissance de l'amour*, de Philippe Garrel, et *Libera me*, d'Alain Cavalier, sont restés d'une regrettable discrétion, de même que *le Jeune Werther*, de Jacques Doillon, *Ma saison préférée*, d'André Téchiné ou *Une nouvelle vie*, d'Olivier Assayas. On s'en console tant bien que mal avec le bon accueil réservé par le public à *l'Enfant lion*, de Patrick Grandperret. La plupart des grands films venus d'« ailleurs » ont connu un sort aussi décevant : ainsi de *Val Abraham*, de Manoel de Oliveira, et du *Maître de marionnettes*, de Hou Hsiao-hsien, authentiques chefs d'œuvre. Et l'autre film d'Oliveira, *le Jour du désespoir*, et celui de son compatriote Joao Cesar Monteiro, *A fleur de mer*, n'ont pas connu meilleur sort, non plus que *le Songe de la lumière*, de l'Espagnol Victor Erice. L'Afrique n'a pas été mieux lotie, d'où arrivaient pourtant les beaux *Samba Traoré*, d'Idrissa Ouedraogo, *Rabi*, de Gaston Kaboré, et *Denko*, de Mohamed Camara. Et qui se souviendra du splendide *Bhumika*, de l'Indien Ritvik Ghatak ? Cette période de l'année étant à la bonne humeur et aux bonnes résolutions, on conclura pourtant en rappelant un réconfortant (et apatride) succès du début de l'an dernier, *Arizona Dream*, d'Emir Kusturica. En formulant le vœu que, GATT ou pas GATT, le rêve américain que son titre évoque ne tourne pas à l'envahissant cauchemar.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) La fréquentation avait connu une légère et éphémère remontée, de 0,8 %, en 1990. Les chiffres complets de la fréquentation de 1993 seront publiés par le Centre national du cinéma au début du mois de mai prochain.

Hollywood n'est jamais content

Avec plus de 5 milliards de dollars (1) dépensés aux caisses des cinémas, 1993 devrait établir un nouveau record sur le marché « domestique » (Etats-Unis et Canada), légèrement au-dessus des 5,03 milliards engrangés en 1989. Ce résultat tient surtout à l'augmentation du coût moyen du billet (qui atteind 5,09 dollars l'unité) et non à une hausse notable du nombre de spectateurs, qui n'est pas comptabilisé par les Américains, mais qu'on peut donc estimer à environ 1 milliard.

Ce résultat ne déclenche pas de cris de joie chez les « majors », qui, au terme d'un été exceptionnel, tablaient sur 5,3 milliards de recettes. D'autant que l'augmentation correspond à la sortie d'un nombre supérieur de titres (dont les coûts de production demeurent orientés à la hausse), soit une moindre rentabilité par film. Ce sont les studio Disney et Warner qui ont le plus contribué à cette inflation de titres. Mais c'est Universal qui a tiré le gros lot, avec le triomphe absolu de *Jurassic Park* (335 millions de dollars aux Etats-Unis, auxquels s'ajoutent plus de 500 millions à l'étranger).

Six autres films ont dépassé les 100 millions de dollars de recettes au box office national : *le Fugitif* (179,3), *la Firme* (158,3), *Nuits blanches à Seattle* (126,2) *Aladdin* (sorti pour Noël 1992, 116 millions), *Proposition indécente* (102,9) et *Dans la ligne de mire* (102,2). Le grand vaincu de cette compétition étant *Last Action Hero*, conçu pour rivaliser avec *Jurassic Park*.

Inutile de chercher dans ces hauteurs des films non Américains. Mais *la Leçon de piano* a obtenu aux Etats-Unis un succès supérieur aux prévisions, avec plus de 10 millions de recettes. Il faudra par ailleurs ajouter au palmérès des champions *Madame Doubtfire* (avec Robin Williams), *le Dossier Pelican* (avec Julia Roberts) et *Shindler's List* (le second Spielberg de l'année), sortis trop tard en saison pour figurer déjà sur la liste, mais promis aux sommets.

Déçus par les résultats de la fin de l'année, qui les ont contraints à réviser leurs prévisions à la baisse, les responsables des « majors » ont également subi récemment deux défaites. La plus cuisante n'est pas celle qu'on croit : l'exclusion de l'audiovisuel du GATT est certes un revers, mais nombreux sont ceux qui comptent obtenir sur le terrain économique et industriel ce qu'ils n'ont pas eu dans le domaine réglementaire et politique. En revanche, la récente autorisation donnée aux réseaux télévisés de produire leurs propres programmes est un véritable et immédiat accroc à la puissance des studios.

La bouderie des gens du cinéma américain tient également à leur inquiétude devant la multiplication des réseaux « secondaires » (avec notamment l'expansion toujours en cours de la vidéo et l'explosion du câble, en attendant les « autoroutes de données »), qui remettent en cause la consommation des films en salles – mais pas l'intensité de la circulation des images ni les profits qu'on peut en escompter.

J.-M. F.

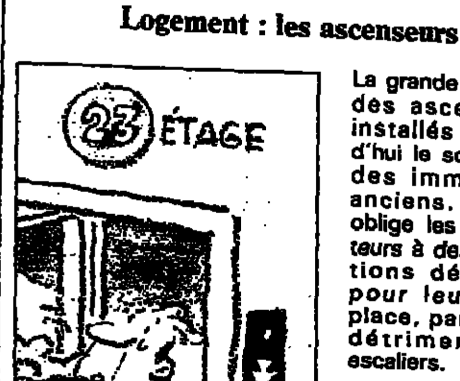
(1) 1 américain vaut actuellement 5,90 francs.

Deux personnes décapitées en Algérie

Deux civils, un ancien combattant de la guerre d'indépendance et un enseignant, ont été décapités dans la nuit de samedi 1er à dimanche 2 janvier par des hommes armés à El Tarf, dans l'Est algérien, a rapporté lundi le quotidien *Alger républicain*. Les victimes ont été *« égorgées et horriblement décapitées »*, précise le journal. D'autre part, deux autres civils, gardiens de parking à Climat de France, sur les hauteurs d'Alger, ont été tués samedi matin à l'arme automatique par un groupe armé, rapporte de son côté le quotidien *Liberté*, sans donner d'indications sur l'identité des victimes. Les services de sécurité avaient indiqué, dimanche, que sept civils, dont une femme, avaient été assassinés jeudi et vendredi à Blida et Biskra (sud), Relizane et Chlef (ouest). – *(AFP.)*

Le Monde

Logement : les ascenseurs



La grande majorité des ascenseurs installés aujourd'hui le sont dans des immeubles anciens. Ce qui oblige les installateurs à des opérations délicates pour leur faire place, parfois au détriment des escaliers.

page II

Lettre de Paris



La concurrence pousse les pays *développés à toujours* sous-imposer le capital et à surimposer le travail, accroissant encore le chômage et la demande de couverture sociale au moment où il faut en réduire le coût.

page IX

Néoclassiques contre post-keynésiens

Alors que les pays européens continuent à appliquer les recettes libé*rales, aux Etats*-Unis est apparu un *nouveau courant* de pensée qui, relisant Keynes, rend une place à l'Etat et légitime la politique industrielle.

page IX

« Le Monde-l'Economie » présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 1994

L'ECONOMIE

MARCHÉS FINANCIERS 1993

Paradoxe

Malgré la conjoncture, les grandes places mondiales ont fait preuve d'optimisme

L'ANNÉE boursière 1993 a été placée sous un signe de d'OPA : l'optimisme, le paradoxe et l'anticipation. Cela apparaît clairement à travers la synthèse annuelle des marchés financiers que « le Monde-l'Economie » présente, comme les années précédentes. Optimistes, tous les *marchés l'ont été : toutes les Bourses* ont affiché des gains, allant de 2,9 % pour la *Bourse de Tokyo, qui se remet lentement* de l'éclatement de la « bulle financière », à 116 % pour celle de Hongkong, stimulée notamment par la formidable progression de la Chine. Wall Street n'a cessé de battre des records, sans que n'interviennent les corrections chaque fois annoncées. A Paris, tous les secteurs de la cote ont cette année progressé.

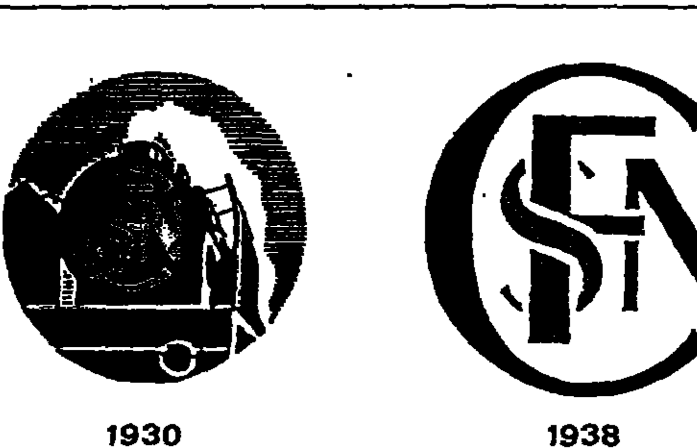
Paradoxe : si certains pays tirent leur épingle du jeu, comme les Etats-Unis et, à un moindre degré la Grande-Bretagne, où la reprise est entamée, les autres économies sont loin d'être sorties de la crise. Le paradoxe est particulièrement net en Allemagne : c'est dans le pays où la récession économique a été la plus forte d'Europe occidentale *que la Bourse de Francfort* a réussi le rebond le plus haut, après une année 1992 médiocre.

De la même façon, à Paris, ce sont les secteurs les plus éprouvés, du BTP aux services financiers, de la distribution à l'automobile, qui ont connu les progressions boursières les plus brillantes. C'est l'anticipation qui, comme souvent, a gouverné ces évolutions : les investisseurs ont tablé sur la poursuite de la baisse des taux d'intérêt pour stimuler la reprise espérée. C'est elle qui devrait encore, en ce début d'année 1994, alimenter le dynamisme des marchés et justifier le niveau élevé des cours.

Lire pages V à VIII

LES DIFFICULTÉS DU TRANSPORT FERROVIAIRE

La SNCF enlisée



1930 1938



1947

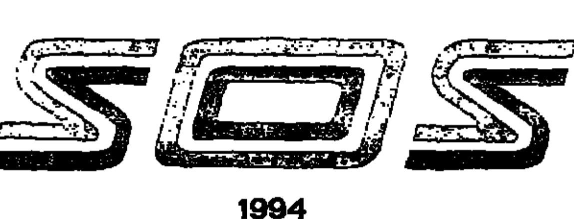


1969

1984



1993



1994

SELÇUK

La société nationale va perdre près de 8 milliards de francs sur l'exercice 1993, ses dettes dépasseront 150 milliards cette année. Peu soutenu par l'Etat – alors qu'en Allemagne les pouvoirs publics vont financer la relance du ferroviaire –, le TGV a mobilisé les énergies et réussi sa percée mais il a gonflé l'endettement, creusé le déficit et dévalorisé les autres lignes. Le nouveau système de réservation a accru les pertes de clientèle. Enfermée dans sa culture technicienne, l'entreprise publique est condamnée à réduire les effectifs et à élaguer sans cesse les secteurs déficitaires, au risque de démoraliser son personnel...

Lire page IV les articles de Martine Laronche, Eric Le Boucher et Marc Roche

FAUT-IL DÉVALUER LE FRANC CFA ?

Passer de la zone franc à la zone écu

La coopération monétaire entre les pays africains membres de l'actuelle zone franc et entre ceux-ci, la France et l'Europe doit changer de forme

On parle d'une dévaluation prochaine du franc CFA. Quels pourraient être les avantages et les inconvénients d'une telle opération ? Pour Paul Gagey, le maintien d'une monnaie forte est devenu incompatible avec la situation économique des pays de la zone franc. Pour Philippe Engelhard, au contraire, la mesure ferait éclater la zone franc sans réellement relancer les exportations africaines. Quant à Philippe Hugon, il souligne qu'il faut préparer le passage de la zone franc à la zone écu.

par PHILIPPE HUGON (*)

LA *dévaluation du franc CFA est à l'ordre* du jour. Depuis juillet 1992, anticipant une *dévaluation, la fuite des capitaux s'accen*tue. Depuis le 1er août dernier, les deux banques centrales des unions monétaires de la *zone ne* rachètent plus les billets d'émission exportés hors zone franc. *Cela s'est traduit par une décote* effective du franc CFA de l'ordre de 20 % (après *des taux de l'ordre de 70 % dans certains pays*).

Plusieurs pays africains, dont la Côte-d'Ivoire, ont pris position en faveur du changement de parité. La position officielle française est pour le maintien de la parité. Le gouvernement français a aussi souligné la nécessité d'un accord avec *le Fonds monétaire international comme* préalable à un soutien financier de la France. La *dévaluation du franc CFA donnera-t-elle raison* aux institutions de Bretton-Woods et aux gouvernements africains qui prônent l'ajustement du change ? Il serait en tout cas dommageable que des considérations de court terme, liées à des déficits financiers graves, remettent en question un édifice original qui a constitué une zone de stabilité et qui peut être la base d'une coopération monétaire débouchant sur une intégration régionale et un appui de l'Europe.

Durant les vingt-cinq premières années des indépendances, *la libre transférabilité des capi*taux, la convertibilité du franc CFA garantie à *un taux de change fixe par rapport au franc fran*cais (grâce au mécanisme du compte d'opéra*tions), l'existence* d'une unité monétaire et d'un dispositif communs au sein des deux unions *monétaires,* la fixité du change, créant un point d'ancrage nominal, ont été des facteurs favorables. Ils ont facilité l'entrée des capitaux, ils ont limité le risque de change et imposé une discipline monétaire. Les pays membres de la zone ont ainsi connu, dans l'ensemble, de meilleures performances économiques et financières que les autres.

Depuis près de cinq ans, *les avantages se* sont réduits. Les pays africains hors zone franc, *pratiquant des dévaluations cumulatives ou* « réparatrices », ont concurrencé les pays membres de la zone. Ceux-là ont connu des dérapages des finances publiques (avec un poids élevé de la masse salariale) et un déficit du compte d'opérations. La masse monétaire et les prix ont certes été maîtrisés, parfois même jusqu'à une déflation, mais, en contrepartie, on a constaté une baisse des avoirs extérieurs et du crédit à l'économie, signes de marasme. *Les pays de la zone* ont connu entre 1986 et 1991 un taux de crois*sance de 1 % contre 3 % pour les autres pays* africains. Bien entendu, l'environnement inter*national a joué,* mais le franc CFA peut paraître responsable pour une large part. Selon les travaux des institutions de Bretton-Woods, sa surévaluation par rapport au taux de change effectif réel d'équilibre irait de 20 % (pays sahéliens) à 60 % (Côte-d'Ivoire).

Lire la suite et les articles de Philippe Engelhard et de Paul Gagey page III

(*) Professeur à Paris-X-Nanterre, auteur de *l'Economie de l'Afrique*, La Découverte.

LOGEMENT

L'ascenseur et l'escalier

Dans les immeubles anciens, il faut souvent découper sur l'escalier le passage de l'ascenseur. Mais l'installation comporte quelques risques et difficultés

« *En matière d'ascenseurs, il ne reste plus guère que des moutons à cinq pattes à installer !* », ironise Jacques Morard, ingénieur-expert près la cour d'appel et le tribunal administratif de Paris (et directeur technico-commercial d'Assistance technique ascenseurs), qui constate : « *Les immeubles où l'on installe des ascenseurs actuellement n'ont pas été conçus pour recevoir ce type d'équipement.* » Et pourtant, sur 12 000 ascenseurs installés en France en 1992, 3 500 l'ont été dans des immeubles préexistants, soit un quart du marché (1).

Installer un ascenseur dans un immeuble ancien revient à choisir entre trois solutions : loger la cabine dans le vide de la cage d'escalier, agrandi au besoin par réduction des emmarchements (si la rampe est classée, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France est requis); installer une gaine extérieure métallique, vitrée ou maçonnée dans la cour, ce qui nécessite l'obtention d'un permis de construire; utiliser des locaux communs superposés inutilisés (WC sur paliers par exemple) ou même, carrément, empiéter sur l'espace privatif, si tous les copropriétaires sont d'accord pour réduire leur surface habitable.

CLASSIQUE • L'installation de l'ascenseur dans la cage d'escalier, avec ou sans réduction des emmarchements, constitue la solution la plus classique (elle est retenue dans 80 % des cas) et la moins coûteuse : de 350 000 à 500 000 francs pour un immeuble de six étages, y compris les travaux annexes (réfection de la peinture de la cage d'escalier, installation d'une nouvelle rampe)... Une installation extérieure revient deux fois plus cher (à partir de 650 000 francs), est plus complexe (puisqu'elle suppose la transformation des fenêtres à mi-étage de la cage d'escalier en portes d'ascenseur et la création de faux paliers) et moins pratique : il faudra toujours monter ou descendre quelques marches pour accéder à son appartement.

Sachant que les cages d'escalier suffisamment spacieuses sont déjà équipées, les ascensoristes (dont le numéro un en France est l'américain Otis), condamnés à jongler avec les centimètres carrés, sont de plus en plus souvent obligés de découper l'escalier en bois et de réduire d'autant l'emmarchement. « *Or,* explique Bernard Quignard, expert en ascenseurs près la Cour de cassation, *il n'existe pas aujourd'hui de réglementation fixant cet emmarchement à une largeur minimale.* »

Si le code de la construction et de l'habitat stipule qu'« *on doit pouvoir porter dans un logement une personne couchée dans un brancard* », la seule consigne précise dans ce domaine émane de la circulaire 82-100 du 13 décembre 1982, qui « *recommande de respecter la règle suivante : (...) si les travaux concernent uniquement la transformation ou la reconstruction des volées de l'escalier, la largeur de ce dernier ne doit pas être inférieure à 0,80 mètre. Toutefois, si l'escalier existant avait moins de 0,80 mètre de largeur, la dimension ancienne doit être au moins maintenue.* » Juridiquement, la recommandation ne pèse pas lourd : en réponse à un syndic se plaignant que ladite circulaire n'ait pas été respectée, la direction de la construction du ministère de l'équipement et du logement faisait valoir, dans une lettre du 6 décembre 1990, que, « *les circulaires n'étant pas des textes opposables aux tiers, leur application n'est pas obligatoire* » !

PLUS-VALUE • Si les tribunaux se prononcent généralement en faveur du maintien d'un emmarchement de 0,80 mètre, la jurisprudence demeure néanmoins fluctuante, comme le prouve l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 21 février 1992 qui précise que l'emmarchement réduit à « *0,76 ou 0,77 mètre* » dans les parties droites ne modifie pas sensiblement les conditions d'utilisation de l'escalier car cet emmarchement sera nettement supérieur à 0,80 mètre dans les parties tournantes de l'escalier. D'autant que, note Bernard Quignard, les portes d'entrée des appartements n'ont généralement qu'une largeur de 0,70 m.

En dépit de l'absence d'obligation légale stricte, les experts remarquent que les litiges ayant trait à la dimension de l'emmarchement sont plutôt rares. Il est vrai qu'un immeuble bourgeois perdrait beaucoup de son standing à voir son escalier transformé en escalier de service, pour cause d'implantation incongrue d'ascenseur... Reste que l'installation d'un ascenseur apporte une plus-value aux appartements des étages supérieurs de l'ordre de 50 %, estiment les experts. « *Même l'appartement du rez-de-chaussée en tire profit,* affirme Bernard Quignard, *car cela fait partie de l'équipement de l'immeuble, au même titre que le tapis dans l'escalier et le chauffage central.* »

Philippe Baverel

(1) Chiffres de la Fédération des ascenseurs.

HUMEUR • par Josée Doyère

L'actionnaire roi

Le premier qui ose prétendre devant moi que la Bourse reflète parfaitement l'état économique des pays... je crois que je le griffe, violemment.

Les pays industrialisés traversent la crise la plus grave qu'ils aient connue depuis la seconde guerre mondiale ; le Japon, champion toutes catégories de la croissance majuscule pendant plusieurs décennies, fait connaissance avec les doigts froids et visqueux de la récession, au point d'envisager de remettre en cause son mode de vie traditionnel à base de travail non stop et de sécurité de l'emploi ; les nouveaux dragons du Sud-Est asiatique ne parviennent à des taux de croissance superbes qu'au prix du travail des enfants et du mépris des droits les plus élémentaires des salariés... Quant aux pays du tiers-monde, ils s'enfoncent inexorablement dans la misère la plus intense, celle où on n'a même plus la force d'une action quelconque pour survivre.

Dans notre vieille Europe, même si la Grande-Bretagne donne quelques signes de rétablissement, les baromètres sont loin d'aller vers le « beau fixe », et chacun, en Allemagne, en Belgique, en France, scrute l'avenir frileusement, et il n'y a pas besoin d'inondations pour ça. Chaque jour, les bulletins d'information n'annoncent que restructurations, « plans sociaux » à base de départs plus ou moins « volontaires », fermetures d'usines, rachats d'entreprises par des groupes puissants avides d'« économies d'échelle ».

Désormais, la suppression de « postes » (comme si on n'osait plus dire d'« emplois ») est devenue une méthode de gestion et les économies sur la masse salariale le fin du fin de l'amélioration des résultats. Augmenter les bénéfices est un objectif louable pour une entreprise, mais on ne peut que constater que ce n'est plus le client qui est roi, mais l'actionnaire, à qui il faut verser des dividendes attrayants. Il semble que les dirigeants de sociétés ne vivent plus comme naguère l'œil fixé sur leurs carnets de commandes et sur leur activité de production, mais sur le cours de leurs actions en Bourse. Il est d'ailleurs frappant de voir que le « second marché », ce strapontin boursier des PME, retrouve un regain de succès.

A tout prendre, ils n'ont pas tort, puisque ça marche. Grands intervenants sur les marchés ou petits porteurs (« petits », tout est relatif : il ne doit pas y avoir des masses de chômeurs, même cadres, dans leurs rangs...) se précipitent pour rechercher les titres les plus attractifs, tiraillés entre la sécurité des placements de père de famille et les hauts rendements des actions « à risque ». Et les privatisations marchent à fond, les titres mis sur le marché s'enlevant comme des petits pains, au point qu'il faut en limiter la distribution...

Combien de temps cela va-t-il durer ? Et cela peut-il durer vraiment longtemps ? A force de ne plus vendre bien que des titres, les entreprises ne vont-elles pas, un jour, toucher la limite de mécanismes absurdes ? Ou bien va-t-on vers un univers fait d'actionnaires satisfaits et de RMIstes assistés, les uns et les autres ne consommant plus que l'argent fictif et informatisé produit par des usines à dividendes ? Brrr, j'ai froid. Pas vous ? ■

LA COTE DES MOTS

Oligopole

« *La démocratie, avec les riches au pouvoir, était devenue une oligarchie violente ; la démocratie des pauvres était devenue une tyrannie* » (Fustel de Coulanges, *la Cité antique*).

Dans un régime oligarchique, le pouvoir est détenu par un petit groupe de personnes, par une classe restreinte et privilégiée : le mot découle du grec *oligarkhia*, « commandement de quelques-uns », issu de *oligos* – « petit, peu nombreux » – d'où viennent aussi *oligiste, oligochètes, oligoélément, oligophrène*... et *oligopole*.

L'oligopole est une structure de marché caractérisée, donc, par l'existence d'un petit nombre de vendeurs de taille comparable (hors cas particuliers), face à de nombreux acheteurs. Son contraire a pour nom *oligopsone*, situation de marché où, face à de nombreux vendeurs, ne se retrouvent que quelques demandeurs, voire un seul acheteur (*monopsone*)...

L'oligopole peut se réduire à un tandem, et dans ce cas on parle de *duopole*, ou à sa plus simple expression : le *monopole*. Ce dernier peut résulter d'un processus de concentration ou être créé par la loi, mais de toute façon on se gardera de dire ou d'écrire « monopole exclusif », formule qui constitue un beau pléonasme : un monopole qui ne serait pas exclusif... n'en serait pas un !

Oligopole et *duopole* étant construits à partir de *monopole* (n. masc.) – et non de *-pole*, « ville », comme *métropole* –, ces deux mots sont de genre masculin. Ils n'ont point d'accent circonflexe, puisqu'ils ne découlent pas de *pôle*. Néanmoins, nous mettrons... l'accent sur les cas particuliers de l'oligopole : l'oligopole d'accord explicite (= cartel), l'oligopole d'accord implicite (= présence d'un vendeur dominant, auquel se réfèrent les autres) !

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Paul Claudel, économiste

Comment l'auteur du « Soulier de satin » voit la « grande crise » de 1929 depuis son ambassade de Washington. Avec clairvoyance

LA CRISE
Correspondance diplomatique, Amérique, 1927-1932
de Paul Claudel
préface d'Erik Izraelewicz
Métailié, 252 pages, 110 F.

1929. La plus grande crise économique du monde industriel éclate à Wall Street en octobre. Paul Claudel corrige sans doute les épreuve du *Soulier de satin*, qui sera publié quelques mois plus tard à Paris. Mais il est aussi ambassadeur à Washington depuis plus de deux ans et rend compte régulièrement des heures chaudes qui se déroulent à portée de plume. Fallait-il publier cette correspondance diplomatique (1) ? Après lecture, on peut féliciter Jean-Marie Thiveaud d'avoir exhumé ces textes.

Ecrivant à Verlaine à propos de l'édition de son livre *les Mots anglais*, Mallarmé parlait de « *besognes propres et voilà tout* ». L'ambassadeur nous livre ici plus qu'une « *besogne propre* ». Certes, il serait assez ridicule de chercher à travers les télégrammes de Paul Claudel des traces de son génie poétique. Aristide Briand, son ministre, ne lui demandait pas de littérature. Mais les écrits de la fonction, clairs et sobres, sont passionnants pour deux raisons : on se rend compte à quel point il avait vu venir le cataclysme et combien les jugements qu'il porte sur l'économie des Etats-Unis peuvent être médités pour la situation que le monde vit aujourd'hui.

PROSPÉRITÉ • Non qu'il faille actuellement s'attendre au pire, comme le souligne dans sa préface Erik Izraelewicz. Nous disposons maintenant de « *stabilisateurs* » (indemnités de chômage, sécurité sociale, retraites, allocations familiales) et de concertations internationales régulières. Mais les traces du virus protectionniste reparaissent ici et là. Or cette réponse à la crise fut l'une des causes de la seconde guerre mondiale.

Ce qui frappe dans cette correspondance de Claudel, c'est la qualité de l'observation économique et la modestie. Les lettres importantes à son ministre se déroulent généralement en trois phases : l'analyse des faits, le jugement personnel, celui qu'il rapporte, d'experts ou de journalistes en renom. Lorsqu'il ne se sent pas très solide sur ses bases, l'ambassadeur se contente de citer ce que pensent les hommes de l'art.

Dès le 30 mai 1928, Paul Claudel se dit autant frappé « *par la prospérité inouïe dont jouissent les Etats-Unis* » que par certains points noirs (marasme de l'agriculture, essoufflement du « modèle T » de Ford, coût de la prohibition, dévergondage des ventes à crédit, assiette financière du pays). Il écrit : « *Si une crise se produisait en Amérique, les ventes de titres qui en seraient la conséquence avec le tempérament spéculatif qui existe ici, seraient une catastrophe pour le monde entier.* »

Toute sa lettre du 4 décembre 1928 est consacrée à la spéculation à Wall Street, relancée par l'élection triomphale d'Herbert Hoover « *qui vint fouetter l'accélération continue des achats jusqu'à la furie d'un véritable tourbillon* ». Il note pourtant, trois jours après, que la Federal Reserve Bank a encore des moyens de ramener la stabilité. Le relèvement subit du taux de l'argent à 12 % a entraîné une baisse du cours des valeurs. Mais « *l'illusion de la prospérité* » (Paul Claudel insiste souvent su ce thème) sera la plus forte.

Quand le krach retentit, Paul Claudel, prenant un peu de recul, constate que les banquiers ont joué un rôle désastreux. Sans doute donnaient-ils des conseils de modération depuis un an, mais ils « *ouvraient libéralement leurs coffres* » où puiser des crédits à fort intérêt. Déjà notre auteur avait fort bien vu les dangers de « *l'économie de casino* » et de la fameuse « *bulle financière* ». Et ses réflexions sur le taux d'escompte paraîtront-elles si simplistes ? « *L'argent bon marché,* écrit-il, *ne peut davantage rendre les affaires bonnes que l'argent cher ne peut arrêter un « boom », à moins que les conditions fondamentales des affaires n'offrent une base à cette situation.* » Le plus important lui paraît que les industries retrouvent des clients, « *la débâcle de Wall Street ayant entraîné... une diminution considérable du pouvoir d'achat des masses et par suite de la consommation* ».

CHOMAGE • Pour Claudel, le chômage n'est pas seulement conjoncturel. Comme beaucoup de ses contemporains, il constate « *le remplacement progressif de l'ouvrier qualifié et du manœuvre par la machine* », mais il estime que la mobilité de la main-d'œuvre pourrait être une parade, dans une situation de création de richesses : « *Peut-être l'avenir montrera-t-il que dans la production industrielle, les avantages de la souplesse sont supérieurs à ceux de la masse.* » Déjà, *small is beautiful*...

Très moderne est aussi son point de vue sur l'erreur du président Hoover affirmant le 14 décembre 1931 dans son message sur l'état de l'Union, que « *notre économie nationale se suffit à elle-même* », avant de rendre l'étranger responsable de la prolongation de la crise en Amérique – comme s'il n'y avait pas là deux affirmations antinomiques. Il n'est pas plus tendre avec les Américains, qui ne se rendent pas compte encore, en 1931, que « *la prospérité de l'époque 1925-1929 n'était nullement un phénomène normal, mais une crise, une poussée de spéculation* ».

« *Signé Claudel* ». Ainsi s'achevaient ces télégrammes diplomatiques qui nous font revivre une période de hauts risques dans l'histoire économique du monde. On savait que le poète n'était pas qu'un rêveur. En voilà une riche preuve, noir sur blanc.

Pierre Drouin

(1) Une thèse a été consacrée à ce sujet par Lucile Garbagnati en 1974 (à la faculté des lettres de Besançon), ainsi que plusieurs *Cahiers Paul Claudel*, en 1962 et en 1982.

NOTE DE LECTURE

L'ÉCONOMIE ALLEMANDE
de Jacques-Pierre Gougeon
Le Monde poche, 186 pages, 37 F.

Tout l'intérêt du livre de Jacques-Pierre Gougeon est de présenter une bonne synthèse des spécificités de l'économie allemande, dominante en Europe mais que les Français méconnaissent souvent. Ainsi dès la première partie, historique, l'auteur montre comment l'Etat et les banques furent à l'origine du développement original du capitalisme allemand à partir de la moitié du siècle dernier. Les traces sont encore visibles aujourd'hui. La réunification et tous les dérèglements qu'elle entraîne sont ensuite présentés avec les chiffres les plus actuels.

La seconde partie passe en revue le poids prépondérant de l'industrie, les réussites de l'exportation et le rôle essentiel des Laender. Les instruments de la cogestion (les conseils, les syndicats, la formation professionnelle) donnent une idée de la place centrale occupée par l'entreprise « *où dominent la collégialité et la concertation* ». Le lecteur trouvera enfin un descriptif de l'organisation et du rôle de la fameuse Bundesbank. Des chronologies et des tableaux illustrent le tout.

E. L. B.

AGENDA

MARDI 4 JANVIER. Genève. Mise en place de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

JEUDI 6 JANVIER. Paris et Genève. Visite du secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali (jusqu'au 13 janvier).

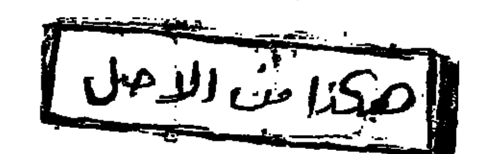
VENDREDI 7 JANVIER. Arabie saoudite. Edouard Balladur en visite officielle (jusqu'au 9 janvier).

SAMEDI 8 JANVIER. Bruxelles. Début du voyage en Europe de Bill Clinton, qui continuera par Prague, Moscou, Minsk et Genève (jusqu'au 17 janvier).

LUNDI 10 JANVIER. Bruxelles. Rencontre semestrielle de haut niveau entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

Précision : Léopold de Stabenrath (Limoges) nous demande de préciser que le chef d'entreprise dont nous avons fait le portrait dans « Le Monde-l'Economie » du 16 novembre, sous le titre « Le désenchantement d'un Français d'Asie », n'est pas son homonyme et s'appelle en réalité Jean Léopold de Stabenrath, et non Léopold de Stabenrath, comme nous l'avions indiqué.

Erratum : le grand boom de 1994 – Une erreur de transcription a rendu incompréhensible une phrase du compte rendu du livre de Harry Dent, *le Grand Boom de 1994*, dans « Le Monde-L'Économie » du 28 décembre. Dans le quatrième paragraphe, il fallait lire : « *Or l'arithmétique nous dit qu'en 1994 ceux qui sont nés en 1951 vont avoir 43 ans. Et alors ? Eh bien, en 1951 justement, commence la vague de naissances la plus forte du baby-boom américain.* »



PERSPECTIVES

FAUT-IL DÉVALUER LE FRANC CFA ?

Priorité au développement endogène

La crise révèle l'inadéquation entre une monnaie forte et le fonctionnement d'économies affaiblies

par PAUL GAGEY (*)

ENTRE la récession et le douloureux apprentissage de la démocratie tellement éloigné des mentalités traditionnelles – palabre et sens du consensus –, l'Afrique traverse des difficultés inconnues à ce jour. L'affirmation technocratique traditionnelle *« il est bon pour l'Afrique de bénéficier du franc fort »* est remise en question par la crise.

Deux petits exemples significatifs illustrent la gravité de cette dernière. A Yaoundé, le service des ordures n'est plus vraiment assuré ; le prix de la course de taxi à Dakar se négocie au-dessous du prix du compteur ; les salaires des fonctionnaires sénégalais sont réduits, mesure rare, de 15 %. La récession africaine est longue, violente, durable, mettant durement à l'épreuve les populations africaines.

Dans ce contexte, la zone franc induit bel et bien des effets de récession. Le maintien à tout prix de la parité fixe avec le franc français nécessite une politique monétaire que l'on peut qualifier d'intégriste. Étroitement contrôlés, les crédits à l'économie, la masse monétaire, sont régulièrement en baisse depuis quelques années. S'y ajoute la fuite des capitaux générée par le lien fixe avec le franc. Un particulier emprunte à près de 20 %, une PME ne peut pas emprunter ou le fait à 15 %, dans une situation de quasi-stabilité des prix. Le marché de l'argent, souvent illiquide, étouffe l'initiative économique. Lorsque la place financière est liquide, comme au Sénégal, les fonds restent aux mains du marché institutionnel.

IMPORTATION • Par ailleurs, est largement sous-estimé l'effet du « franc fort » sur l' « extraversion » des économies africaines. Celles-ci importent tout et de partout, notamment d'Asie, à des prix compétitifs. Les immenses besoins, l'attrait des produits occidentaux, la présence de commerçants actifs, notamment chiites libanais, la généralisation de la fraude douanière, tout, absolument tout, favorise l'importation. Bamako, capitale sous perfusion, est devenue un rassemblement immense et insensé de commerçants de produits importés ; les Brasseries du Cameroun, monopole de la bière dans le pays, importent leur maïs ; le Mali stocke son propre riz, produit à *160* francs CFA le kilo, et en importe d'Asie à 130 francs CFA ; l'industrie sénégalaise du textile *est menacée de disparition*...

Donner le franc fort aux Africains, c'est mettre les *importations* à leur portée en créant artificiellement une structure de prix et de coûts élevés. Par contraste, le Nigeria, dont la monnaie, le naira, est faible, est en mesure d'inonder de ses propres produits ses pays voisins comme le Cameroun. Mettre les Africains à l'abri de la tyrannie des prix à l'importation des marchés internationaux est un défi et une urgence.

Les multinationales présentes en Afrique n'hésitent pas à payer d'avance les fournisseurs étrangers et à se désendetter auprès de leur maison mère afin de réduire au maximum leur trésorerie en francs CFA.

Il est d'usage d'évaluer les mérites d'une dévaluation en fonction du coup de fouet potentiel donné aux exportations. Seuls quelques pays dits intermédiaires, comme le Cameroun, le Gabon ou la Côte-d'Ivoire, sont de vrais exportateurs sur les marchés internationaux. Une dévaluation de 35 % à 50 % – le niveau le plus souvent cité dans les milieux d'affaires – serait à coup sûr un ballon d'oxygène pour des filières hélas déficitaires comme le cacao ou l'huile de palme. Mais globalement, le phénomène, temporaire – dix-huit mois peut-être –, concernerait une minorité de pays. L'enjeu apparaît secondaire.

La zone franc est, depuis un an, soumise à des chocs économiques qui l'ont ébranlée. En témoigne l'existence d'un marché noir. Ainsi, les importations maliennes non déclarées peuvent être financées en achetant 1 FF au cours de 55/60 FCFA. Les taux d'intérêt dans les pays de la sous-région sont soumis à des tensions accrues.

A titre d'illustration, les taux applicables à un dépôt important sont de 13 % *en* Côte-d'Ivoire, 9 % au Mali, 11 % au Cameroun. En France, le même taux s'établit *à environ 7 % et s'apprête à fortement* baisser. Si ces écarts se creusent et se confirment, les charmes de la zone franc (stabilité des prix et des taux) en seraient affectés. Ces variations relativement importantes constituent par nature une remise en cause de la parité fixe. Si tel n'était pas le cas, il serait judicieux d'aller épargner en Côte-d'Ivoire. Personne ne s'y risque.

Plus grave, les multinationales présentes en Afrique n'hésitent pas à payer d'avance les fournisseurs étrangers et à se désendetter auprès de leur maison mère, dans le but avoué de réduire au maximum leur trésorerie en francs CFA. Certaines vont jusqu'à s'endetter en CFA avec la garantie d'une banque de premier ordre à des taux parfois prohibitifs de 15 % à 17 %.

BRÈCHE • Parallèlement, le montant des billets libellés en CFA revendus en Occident est en progression constante depuis quelques années (6 milliards de francs CFA en 1990, 10 milliards en 1993, estime-t-on). Pour enrayer cette fuite, depuis août 1993 les partenaires de la zone franc ne rachètent plus les francs CFA hors zone. Cette mesure est une première brèche dans le principe de convertibilité entre le franc CFA et le franc français.

Le concept de la zone s'éloigne chaque jour davantage de la mouvance privilégiant le développement endogène. Avec la remise en cause globale de la politique de coopération et ses dévoiements, la persistance de la crise économique et sociale, aucune option politique ne peut être exclue, y compris la dévaluation. Dans ce contexte, les financiers libéraux de la Banque mondiale et du FMI, favorables à une dévaluation, marquent inexorablement des points...

(*) Économiste spécialisé dans les finances du développement.

Un mauvais diagnostic de la Banque mondiale

La véritable urgence n'est pas de dévaluer, mais d'inciter les pays africains à mieux gérer leur économie

par PHILIPPE ENGELHARD (*)

LES rumeurs à propos d'une dévaluation du franc CFA sont plus insistantes que jamais. C'est un secret de Polichinelle que les institutions de Bretton Woods exercent des pressions extrêmement fortes en faveur de cette dévaluation, et ce ne sont *pas les limitations récentes apportées* à la convertibilité du franc CFA, fondées ou non, qui peuvent *tempérer les spéculations*. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques évidences que les débats récents semblent occulter.

1) Le franc CFA n'est pas une monnaie comme les autres. Il n'est jamais qu'un « multiple » du franc français, qui en assure directement la garantie et indirectement la convertibilité. A priori, dévaluer le franc CFA, c'est simplement multiplier le nombre de CFA qu'on peut obtenir en échange d'un franc français. La même opération est assurée vis-à-vis du mark, du dollar, du florin ou du yen... si la valeur du franc français par rapport à ces monnaies reste la même.

2) Pour les pays africains de la zone franc, quels seraient les avantages d'une dévaluation ? Pour l'essentiel : stimuler les exportations dans la mesure où les exportateurs bénéficieront d'un surplus en francs CFA après avoir converti leurs recettes d'exportation en monnaies locales. Ce n'est pas si évident.

FLUCTUATION • En premier lieu, rien ne prouve qu'une fluctuation du franc français ne viendra pas annuler cette « prime ». En second lieu, rien n'assure que ce surcroît hypothétique d'exportations trouvera preneur, sur les marchés étrangers (le prix des produits de base exportés, déterminé sur le marché mondial en dollars, n'est pas modifié par une dévaluation du franc CFA). En troisième lieu, les prix des importations vont évidemment augmenter en CFA en proportion de la dévaluation. Par diffusion dans l'ensemble de l'économie, et/ou anticipations défavorables, l'ensemble des prix internes en CFA risque d'augmenter d'autant, annulant ainsi *la* fameuse prime à l'exportation. Sans compter le renchérissement du service de la dette en francs CFA, compensé partiellement, il est vrai, par un pouvoir d'achat accru de l'aide extérieure... à supposer que l'inflation interne n'en annule pas rapidement les effets.

3) Les institutions de Bretton Woods appliquent les mêmes recettes *ne varietur*. Or rares sont les expériences de dévaluation qui, en Afrique subsaharienne, ont réellement porté leurs fruits. Dans la majorité des cas, on a assisté *à une baisse des importations*, mais aussi à une stagnation, voire à une baisse des exportations, *handicapées par le prix* interne de biens intermédiaires et d'outillage devenu exorbitant en monnaie locale. La dépréciation d'une monnaie n'a de sens que si les élasticités des exportations et des importations jouent favorablement. Ce qui n'est certainement pas le cas de la majorité des pays africains de la zone.

Comme, de surcroît, aucun filet de protection sociale n'a été mis en place dans ces mêmes pays, ce sont évidemment les plus pauvres qui feront les frais de l'opération. Il y a fort à parier que leur revenu en monnaie locale n'augmentera que faiblement ou pas du tout, tandis que les prix s'envoleront. Les systèmes politiques fragiles de cette partie de l'Afrique résisteront difficilement aux turbulences sociales consécutives.

Comme aucun filet de protection sociale *n'a été mis en place*, ce seront les plus pauvres qui feront les frais de l'opération.

4) Dévaluer le franc CFA, c'est en fait sonner le glas de la zone franc. Deux raisons déterminantes incitent à le penser.

Première raison : les pressions inflationnistes et les fuites de capitaux accusées par des anticipations catastrophiques seront si fortes que le franc CFA ne tardera pas à devenir inconvertible et donc finalement à perdre sa raison d'être.

Deuxième raison : les pays de la zone n'ont pas nécessairement un même avantage à la dévaluation. Mais des taux divergents de dévaluation *ne tarderont* pas à faire éclater l'ensemble. La vraie question est finalement de savoir s'il faut maintenir ou non la zone franc. Dévaluer le franc CFA, c'est rompre un lien « charnel » entre la France et les pays africains de la zone. Ces derniers sont seuls juges. Mais ils n'ont que le choix de leurs zones d'appartenance. Il n'est pas si évident que l'influence nord-américaine soit si enviable...

5) *On peut ne* pas partager cette analyse politique, mais on doit admettre que la question *pour les pays africains est de* savoir s'il faut ou non conserver une zone monétaire (sans doute réaménagée) de façon à faire jouer au mieux des effets d'intégration économique ; et si la réponse est positive, de décider si la monnaie commune doit être rattachée au franc français (ou plus tard à l'écu) ou si elle doit être indépendante. Dans ce dernier cas de figure, les pays africains renoncent à la garantie monétaire de la France (ou de l'Union européenne) et *de facto* font choix d'une monnaie commune inconvertible.

PÉDAGOGIE • Les pays maghrébins qui sont sortis de la zone ne s'en portent tous pas si mal. Pour ne prendre que le cas de la Tunisie, l'inconvertibilité du dinar a été plutôt un stimulant qu'un frein au développement économique. Mais il y avait une ferme volonté de réussir, d'organiser, de maîtriser. Les pays africains de la zone semblent pour l'instant bien éloignés de telles résolutions. S'il fallait renoncer aux avantages et aux facilités de la zone franc, c'est d'abord cette volonté qu'ils devraient à tout prix mettre en œuvre.

6) S'il y a urgence, ce n'est certainement pas celle d'une dévaluation. Inciter les pays de la zone à mieux penser leur économie, à mieux gérer l'aide, à anticiper et pour ce faire à mettre en place de véritables « commandos » de réflexion, d'analyse et de proposition paraît être la plus ardente obligation du moment. De même qu'ouvrir un large débat collectif sur les vrais problèmes sociaux, culturels et économiques.

Mais sans un grand effort de communication sociale, et d'abord de pédagogie, une ambition si nécessaire demeurera lettre morte. *La Banque mondiale* n'a de cesse de vouloir rétablir les grands équilibres économiques et financiers, à n'importe *quel* prix. *La dévaluation* est son arme favorite, mais peu lui chaut qu'elle explose à la *tête de celui qui en fait usage !*

Le laxisme, certes, n'est pas un grand ferment de dynamisme *économique, mais quand la plus* grande puissance économique du monde, impunément, s'autorise les plus grands déficits qu'on puisse imaginer, une certaine retenue serait de mise, surtout lorsque ces mesures incertaines (qu'aucun peuple de l'Occident n'aurait jamais acceptées) s'appliquent à des économies à bout de souffle et à des populations souvent misérables.

(*) Economiste.

Passer de la zone franc à la zone écu

Suite de la page 1

Les responsables du FMI font de la flexibilité et de la bonne parité du change un préalable au redressement économique. La dévaluation améliorerait le compte courant de la balance des paiements et le budget (malgré une hausse de la dette publique et des dépenses de fonctionnement et d'investissement). De nombreux industriels considèrent qu'une dévaluation assurerait la compétitivité des industries. Plusieurs gouvernements soulignent qu'elle permettrait de baisser de manière indolore les salaires *réels*.

Le Trésor français lui-même peut y avoir intérêt, dès lors que, *faute d'accords* avec le FMI, les déficits des grands pays de la zone (Cameroun, Côte-d'Ivoire, *Gabon, Sénégal*) sont pris en charge par la France (Côte-d'Ivoire et Cameroun : respectivement 1,8 milliard de francs et 1,2 milliard en 1992, 1,7 milliard et de 900 millions en 1993). La France, *outre les fins* de mois des fonctionnaires africains, doit honorer les factures des pays membres auprès des *institutions* internationales.

FUITE • La fuite des capitaux et, plus récemment, la perte de confiance dans le franc CFA contribuent évidemment à précipiter sa dévaluation. L'on estime l'hémorragie des capitaux hors de l'Union monétaire de l'Ouest africain (UMOA) à 3 milliards de francs en *1991*, *4,6 milliards* en 1992 et 3,4 milliards pour les six premiers mois de 1993.

Les autorités *francaises*, cependant, ont été jusqu'ici favorables à un ajustement en termes réels par la *désinflation* compétitive et par les gains de productivité. La dévaluation innoculerait le virus *inflationniste* ; *elle alourdirait* la dette évaluée en devises fortes. Elle favoriserait la montée *des tensions sociales et les risques* politiques.

La question de la zone franc *dépasse* largement celle du bon taux de change ; la crédibilité, la confiance, la fixité des règles sont *essentielles* pour permettre les anticipations des agents et réduire les risques d'investissement. Des dévaluations, surtout si elles étaient différenciées selon les situations économiques des pays membres, conduiraient à un démantèlement des unions monétaires, surtout de la Banque centrale des Etats d'Afrique centrale (BEAC). Les anticipations de nouvelles dévaluations risqueraient de créer un processus cumulatif. L'expérience des pays africains hors zone montre que les dévaluations n'ont pas permis de réelle compétitivité extérieure. Des quatorze pays de la zone *franc*, seule la Côte-d'Ivoire connaîtrait des effets économiques et financiers positifs.

Les réformes sont d'autant plus délicates que la zone est restée durant plus de quarante ans un îlot de relative *stabilité monétaire* dans un environnement très *instable. Quelles que soient les* mesures prises sur le niveau du change, il est impératif de renforcer *les mécanismes de coopération* monétaire. Sinon les comportements de cavalier seul *conduiront à un éclatement de la* zone. L'UMOA doit se transformer en UEMOA (Union économique *et monétaire ouest-africaine*), l'UDEAC (Union douanière et économique de *l'Afrique centrale*) doit inversement devenir UMAC (Union monétaire d'Afrique centrale).

COOPÉRATION • Les réformes en cours (accroissement du pouvoir des banques centrales, réforme des instruments de la politique monétaire, surveillance multilatérale des soldes budgétaires, assainissement des compagnies d'assurances...) vont dans le sens d'un transfert de souveraineté au niveau régional qui permettrait de verrouiller les mécanismes de coopération dès lors qu'il y aurait ajustement de change. En outre l'intégration économique et juridique des pays membres de la zone peut être une étape préalable à une négociation avec les grands pays voisins comme le Nigéria, pouvant conduire à un accord monétaire.

La mise en place d'une coopération monétaire intra-africaine peut conduire à relâcher progressivement les liens avec la France, qui pourrait dans un premier temps être le garant d'une convertibilité du franc CFA créant confiance et crédibilité. Le *non-rachat des billets et le* contrôle éventuel des changes, qui vont dans le sens d'une *convertibilité limitée, auront* pour effet de réduire les échanges illicites transfrontaliers et la *recherche de la prime de convertibilité* du franc CFA pour les opérateurs.

Ces réformes supposent, enfin, un relais progressif par l'Union européenne et la transformation progressive de la zone franc en une zone écu. Dans un premier temps le changement de parité du franc CFA devrait être assuré par une nouvelle définition par rapport à la monnaie européenne, ce qui aurait entre autres pour avantage de créer un effet d'illusion monétaire et d'éviter des anticipations d'une nouvelle *dévaluation*... La convertibilité serait assurée par le Trésor français. Dans un second temps, l'Union européenne pourrait mettre en place des mécanismes de garantie et d'aide à la *convertibilité – moyennant des* règles monétaires et budgétaires envers les pays africains hors zone, dont la monnaie serait également définie en écu. Dans un troisième temps, il y aurait progressivement convergence des deux systèmes.

Dans l'immédiat, le choix de l'écu comme monnaie de rattachement limiterait les risques pour les relations commerciales de l'Afrique subsaharienne, concentrées pour plus de 60 % sur l'Union européenne et permetterait aux monnaies africaines *d'avoir une même définition*. Dans le contexte actuel de turbulences monétaires, la zone écu *paraît une utopie et nos partenaires* européens sont moins concernés que la France par l'Afrique.

Mais l'Europe peut-elle se permettre d'avoir à ses portes des zones de marginalisation, voire de chaos ? La réforme monétaire de la zone franc ne peut se poser indépendamment de l'intégration monétaire européenne et des relations euro-africaines.

Philippe Hugon

PERSPECTIVES

LES DIFFICULTÉS DU TRANSPORT FERROVIAIRE

La SNCF enlisée

Ecrasée par un endettement croissant, l'entreprise court après l'équilibre financier
Les efforts d'économie minent le moral, et les réformes passent mal

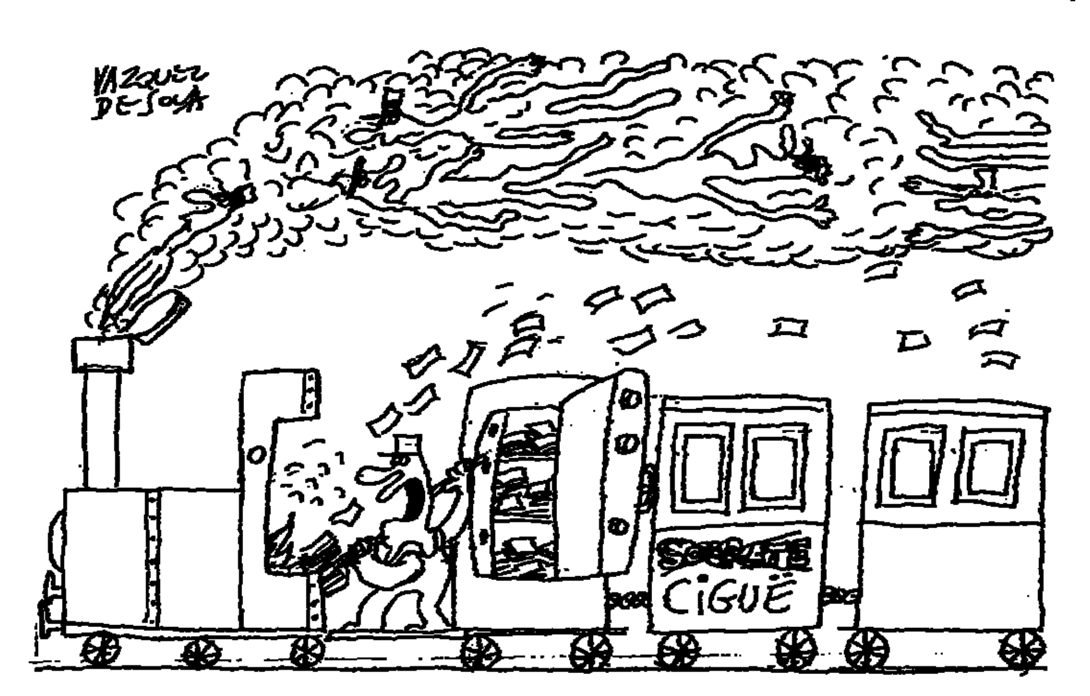
LES cheminots n'ont pas le moral. L'année 1993 a été marquée par l'effondrement du trafic. Ployant sous les dettes, la SNCF plonge dans le rouge, et pour équilibrer ses comptes, taille dans ses effectifs. Pour l'avenir, l'Europe apparaît comme une menace et les projets de réforme de l'entreprise suscitent, au mieux, le scepticisme.

Les cheminots n'ont pas pardonné Socrate à leurs dirigeants. Rendus déjà moins nombreux par la crise, les clients ont été de surcroît découragés par ce nouveau système de réservation. Acheté à grands frais (1,3 milliard de francs) à American Airlines, il aura eu comme premier effet d'allonger les queues aux guichets. Ce n'est que depuis octobre que les temps d'attente sont revenus au niveau antérieur. Sur les 7 % de clientèle perdue en 1993, la SNCF elle-même impute 1 % à 2 % à des retards de trains ou aux désagréments liés à la mise en service de Socrate.

La façon dont ce système a été lancé est symptomatique d'une entreprise *«technicienne»*, qui croit savoir mieux que le client ce dont il a besoin. Fascinée par l'avion, la direction des grandes lignes a lancé trop tôt un sytème informatique complexe, incomplet, sans pédagogie ni préparation. Le voyageur n'a pas supporté. Après avoir fait son *mea culpa*, l'entreprise tente aujourd'hui de ramener sur ses rails la clientèle égarée. Le dialogue a repris sous la houlette du préfet Gilbert Carrère pour le TGV-Nord ; la direction des grandes lignes a rencontré les associations pour concocter une nouvelle politique commerciale.

MILLIARDS • En attendant un regain de trafic, les pertes de la SNCF devraient atteindre près de 8 milliards de francs pour l'exercice 1993, pratiquement le même chiffre qu'en 1983. Réductions d'effectifs et progrès de productivité avaient ensuite permis de retrouver l'équilibre en 1989 et 1990, conformément au contrat de plan avec l'Etat. Mais le chemin de fer a subi de plein fouet la récession, et surtout, le déficit a été aggravé par le poids croissant de la dette.

A la fin de 1994, l'endettement de la société nationale atteindra 155,5 milliards de francs, contre 50,5 milliards en 1982 et 106 en 1990, ce qui lui vaut quelque 11 milliards de frais financiers par an. Cet endettement est imputable en grande partie aux investissements colossaux de la SNCF. Porte-drapeau de l'entreprise, le train à grande vitesse a eu l'avantage de mobiliser les énergies autour d'un projet, mais l'inconvénient de vider les caisses de l'entreprise et... les trains Corail. Son développement à marche forcée a «plombé» les comptes : à 50 millions de francs du kilomètre, il faut une vingtaine de milliards pour réaliser une ligne nouvelle. Seul le TGV Atlantique a bénéficié d'un financement de l'Etat pour 30 % des infrastructures.



A la fin de 1994 l'endettement de la société atteindra 155,5 milliards de francs, contre 50,5 milliards en 1982 et 106 en 1990.

A son arrivée à la tête de la SNCF, Jacques Fournier avait obtenu du gouvernement socialiste qu'une partie de la dette soit «effacée» : en 1991, 38 milliards de francs avaient été mis sur un «compte annexe» destiné à disparaître en 2003 grâce au concours de l'Etat. Cette bouffée d'oxygène a ramené l'endettement à un peu moins de 85 milliards de francs en 1991. Mais le lancement du TGV Nord, le contournement de Lyon et l'interconnexion des TGV en région parisienne ont mangé le gain, et, dans l'entourage du ministre des transports, on reconnaît aujourd'hui que ce problème devra être réexaminé dans le cadre du futur contrat de plan de l'entreprise (1995-1999).

MARCHANDISES • Exsangue, la SNCF a adopté une stratégie de repli : suppressions d'effectifs, à raison de plus de 6 000 par an en moyenne, et élagage des activités déficitaires, comme le transport de marchandises. Les effectifs sont tombés à 190 000 cheminots contre 500 000 après-guerre. Dans le secteur marchandises, le nombre de gares fret est passé de 4 500 à 1 300 au cours des dernières années et le transport par «wagons isolés», qui représente 50 % de l'activité, a été revu à la baisse. Faut-il abandonner purement et simplement ce secteur – ce qui laisserait à la route 80 % du trafic contre près de 70 % actuellement – ou bien chercher encore à rationaliser ? En dépit de ces efforts, le trafic de marchandises a reculé encore de 10 % et son déficit s'est élevé à 2,5 milliards de francs.

Le transport de voyageurs fait lui aussi l'objet de choix difficiles. Les services régionaux ont perdu 1,3 milliard de francs en 1993. Pour leur redonner un nouveau souffle, la SNCF a réalisé un train moderne, qui épouse le profil du TGV. Mais son lancement se heurte aussi à des obstacles financiers : la contribution des régions, à travers les politiques de conventionnement, a atteint ses limites. Seules les grandes lignes sont bénéficiaires (+ 721 millions de francs), grâce au TGV. Certains trains classiques (Paris-Granville, Lyon-Nantes...) perdent aussi de l'argent : de l'ordre du milliard de francs.

Les difficultés financières ont entraîné le blocage des salaires en 1993, alourdissant le climat social. Le 6 octobre, les cheminots défilaient jusqu'à l'Assemblée nationale au nom du maintien des emplois et du service public. Le 9 décembre, ils faisaient grève contre le projet de budget 1994 de l'entreprise. Les conflits locaux se sont multipliés. En octobre dernier, les cheminots occupaient les voies du RER C pour protester contre la fermeture des ateliers de Vitry. Le mois suivant, les contrôleurs de Bordeaux se mettaient en grève contre *«les pressions»* dont ils affirmaient être l'objet pour augmenter le nombre des amendes.

REMANIEMENTS • Dans ce contexte, les réformes passent mal. En mai dernier, la SNCF a présenté une nouvelle carte régionale superposant douze grandes interrégions aux vingt-trois régions SNCF. Ce redécoupage, supposant un remaniement des états-majors régionaux et la suppression de centaines de postes, a eu pour effet de démotiver une bonne partie de l'encadrement... Si bien que le gouvernement, soucieux d'éviter un conflit «à la Air France», a préféré donner un coup d'arrêt à une réforme jugée *«pas mûre politiquement»* – le tiers des régions y sont hostiles –, *«techniquement»* – les directeurs des interrégions risquent de concentrer les pouvoirs au détriment des directeurs de régions – et *«socialement»*. *«Il est urgent d'attendre»*, explique-t-on dans l'entourage du ministre.

La réforme de la gestion, qui devrait être effective en 1995, fait pour sa part la quasi-unanimité contre elle. Pour décentraliser les décisions et clarifier les comptes, elle envisage un mécanisme extrêmement complexe. Elle prévoit des comptes par direction et des relations de type client-fournisseur entre les différentes directions (d'activité comme le fret ou les grandes lignes, ou techniques comme l'équipement, le matériel, etc.) et les régions qui exécutent.

Sur le terrain, ces bouleversements donnent déjà lieu à des guerres de services pour savoir qui paiera la facture, selon un responsable CGT. *«Cette réforme va conduire à une paralysie des initiatives*, estime un cadre de la région de Chambéry. *Avant de toucher une pelle il faudra se demander qui va payer. Cette démarche va à l'encontre de la culture cheminote. Pour nous l'essentiel, c'est que les trains passent dans les meilleures conditions et par tous les temps.»*

DIVISION • Pire encore pour Jacques Mallet, président de la Fédération maîtrise et cadres des chemins de fer : *«L'encadrement sera enfermé dans un rôle de gestionnaire de compte au lieu de se battre pour retrouver un niveau de qualité acceptable. Cette nouvelle gestion est dangereuse et porte les germes d'une division de la SNCF en sociétés distinctes.»* Le président de la SNCF se défend d'une telle intention : *«Une entreprise de transport ne peut fonctionner comme une administration*, affirme-t-il. *Ce système est la dernière chance de la SNCF de rester une entreprise unique.»*

Le président de la SNCF demande aux pouvoirs publics d'augmenter leur contribution aux charges d'infrastructures et une aide aux lignes déficitaires.

Derrière ce débat, il y a la crainte de contraintes européennes. Fruit d'un compromis, la directive communautaire du 29 juillet 1991 impose seulement aux réseaux de séparer sur le plan comptable la gestion des infrastructures et les activités d'exploitation des transports ; elle limite le droit d'accès des réseaux au transport combiné de marchandises et au transport international de voyageurs sous certaines conditions. Mais les cheminots, observant avec inquiétude l'évolution des chemins de fer britanniques et allemands, craignent que cette directive ne soit qu'une étape vers un système plus concurrentiel.

Obsédée par l'assainissement financier, la SNCF peine à mettre au point une politique de développement comme à renouveler sa gestion. *«Il nous faut redéfinir les zones de pertinence du chemin de fer*, dit simplement Jacques Fournier. *L'autocar est préférable dans certaines zones rurales profondes. En revanche, le transport ferroviaire est appelé à se développer en zone agglomérée, et entre les villes sur des distances longues et moyennes, pour peu qu'il soit rapide.»*

En attendant, le président de la SNCF demande aux pouvoirs publics d'augmenter leur contribution aux charges d'infrastructures et souhaite une aide de l'Etat et des régions aux grandes lignes déficitaires. Pour l'heure, le gouvernement se tait. Il préfère attendre le départ, prévu en mai, de *Jacques Fournier pour reprendre* les discussions avec son successeur. Cette atmosphère de «fin de règne» ne contribue pas à améliorer le climat au sein de l'entreprise.

Martine Laronche

Allemagne : relance du train

FRANCFORT
de notre correspondant

Après des mois de discussions serrées, le gouvernement fédéral s'est entendu avec les Länder sur le financement d'une vaste réforme des chemins de fer. Votée le 17 décembre par le Bundesrat (la Chambre haute), la réforme est entrée en vigueur le 1er janvier. Son objectif : arrêter la dégradation des comptes et lancer un programme ambitieux d'investissements pour permettre au rail de regagner des parts de marché face aux autres modes de transport.

Matériel ancien, structure archaïque, personnel pléthorique (400 000 personnes pour un réseau de 27 000 km à l'ouest et 14 000 km à l'est), endettement record (plus de 80 milliards de marks) : le train est l'un des principaux sujets d'inquiétude du ministre des finances. Il continue d'offrir le confort, la ponctualité et la serviabilité d'antan – on peut encore payer son billet à bord. Mais la culture maison est restée *«technicienne»*, les coûts ne semblent pas compter. Pour un chiffre d'affaires stagnant (25 milliards de marks en 1993), le déficit cumulé de la Deutsche Bahn (à l'ouest) et de la Reichsbahn (à l'est) atteindra 16 milliards de marks : 56 milliards de francs !

Or les besoins sont énormes, ne serait-ce que pour remettre à niveau le réseau de l'est, dont une partie date de... Bismarck. A l'horizon 2003, il faudrait 570 milliards de marks (près de 2 000 milliards de francs) pour éponger les pertes, effacer les dettes et investir.

RECONQUETE • La route a été favorisée jusqu'ici par le plus vaste réseau autoroutier d'Europe, entièrement gratuit. Mais le train est considéré en Allemagne comme un moyen de transport écologique et certains économistes estiment venu le temps de la reconquête. Le président commun des deux sociétés Deutsche Bahn et Reichsbahn, Heinz Dürr, venu du privé, veut le croire. Il estime que le trafic de personnes peut croître des deux tiers d'ici à 2010 et le trafic de marchandises plus que doubler. Il veut *regagner les parts de marché perdues et passer de 6 % à 8 %* pour le transport des personnes et de 18 % à 25 % pour les marchandises.

Mais où trouver la montagne de milliards nécessaires ? Sur la route. Après avoir songé à mettre des péages sur les autoroutes, le gouvernement a finalement décidé de financer l'indispensable réforme des chemins de fer par une surtaxe sur l'essence de 16 pfennigs (56 centimes) par litre, introduite dès le 1er janvier.

Sera-ce suffisant ? Probablement pas. Mais cela permet de mettre en place la réforme. Celle-ci consiste en la réunion de la Deutsche Bahn et de la Reichsbahn dans une seule entité, au statut de société anonyme par actions.

Cette Deutsche Bahn AG sera assainie financièrement puis, d'ici à 2003, découpée en trois sociétés anonymes chargées respectivement des grandes lignes, du réseau de banlieue et des rails.

Le débat, centré d'abord sur la séparation des infrastructures et du service, a viré sur la décentralisation qui donne aux Länder *la responsabilité de la société qui gérera les trafics locaux. Ceux-ci étant très déficitaires*, les Länder (qui dominent la Chambre haute, où, de plus, l'opposition social-démocrate est majoritaire) réclamaient une subvention de 14 milliards de marks, l'Etat fédéral (*Bund*) ne voulait donner que 9 milliards. La solution a consisté à laisser à la charge de l'Etat la modernisation des réseaux locaux de l'est (33 milliards sur dix ans). Cette somme sera versée aux Länder mais une société de gestion commune avec le Bund en surveillera l'utilisation. Pour l'ouest, les Länder recevront 8,8 milliards par an.

Au total, le changement de structure, des modes de gestion et les suppressions d'emplois devraient permettre de ramener les dépenses prévues de 570 milliards de marks à 430 milliards. Les salariés s'inquiètent. Les automobilistes craignent d'autres taxes.

Des critiques jugent la réforme insuffisante et réclament une privatisation. Mais le train, qui a servi pour unifier le pays sous Bismarck et qui, ensuite, a fait la fierté de tous les ingénieurs-mécaniciens allemands, peut repartir. Pour la première fois depuis la guerre, l'Allemagne veut investir plus pour le rail que pour la route.

Eric Le Boucher

Grande-Bretagne : un «dinosaure» à privatiser

LONDRES
correspondance

Le Parti conservateur au pouvoir depuis 1979 n'aime pas beaucoup le train, symbole du collectivisme, lui préférant la voiture, source de liberté. En attestent l'état déplorable du réseau et la privatisation de British Rail, prévue en avril malgré l'opposition de l'opinion et les doutes de la City.

Equipements vétustes, sécurité qui laisse à désirer, tarifs élevés, trains vieillots et sales, retards... Le système des chemins de fer britanniques est aujourd'hui vétuste et surchargé. Ainsi les deux tiers des rames de banlieue n'ont pas de portes automatiques, beaucoup sont encore équipées de portières qu'un employé doit claquer avant le départ. Les infrastructures, ponts, voies, signalisations, sont dans un tel état que le président de British Rail, Sir Bob Reid, déclarait récemment qu'il faudrait dépenser au moins 850 millions de livres en une décennie pour *«éviter le pire»*.

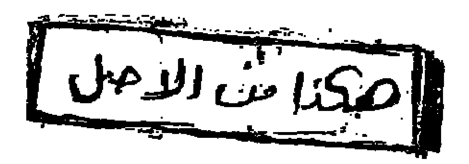
Outre les retards et le mauvais état des trains et des gares, les voyageurs se plaignent également de la perpétuelle mauvaise humeur, voire de l'impolitesse du personnel. Considérée comme l'un des derniers «dinosaures» du service public, British Rail, qui emploie 138 000 personnes, est structurellement déficitaire ; en 1992, ses pertes se sont élevées à 163,9 millions de livres. Faute de subventions substantielles, la firme pratique les tarifs les plus élevés pour couvrir les pertes d'exploitation. Résultat : un ticket banlieue pour un trajet de 10 km est quatre fois plus cher à Londres qu'à Paris. Pourtant, sous l'antienne à l'efficacité rampe la cacophonie des pannes et du chaos.

En avril prochain, la privatisation de British Rail, nationalisée en 1946, votée *in extremis* en novembre, pourrait commencer avec la cession de la première licence sur la ligne Londres-Gatwick Airport. Le projet du ministère des transports prévoit la scission en deux de British Rail. Une nouvelle compagnie, Railtrack, provisoirement publique, sera responsable des voies et des infrastructures.

HOSTILITÉ • Vingt-cinq opérateurs privés exploiteront progressivement les lignes après avoir obtenu des licences octroyées aux enchères. Comme pour les autres services publics privatisés – eau, gaz et électricité – une autorité de tutelle veillera au respect des engagements et à la qualité du service. La société publique British Rail, qui transporte aujourd'hui deux millions de voyageurs chaque jour, ne pourra se mettre sur les rangs que lorsque aucun repreneur privé ne sera candidat.

Ce projet se heurte à une profonde hostilité des associations de voyageurs. A leurs yeux, de la gestion privée ne peut que résulter la fermeture de lignes non rentables et la hausse des tarifs. Surtout, les analystes de la City doutent des charmes de l'opération. *«Hormis quelques-unes très rentables, comme Londres-Manchester ou Londres-Edimbourg, peu semblent intéresser les candidats opérateurs»*, note un expert des transports. Pour respecter sa promesse de maintenir ses subventions aux lignes déficitaires, le gouvernement va devoir doubler ses aides. Paradoxalement, ce processus, destiné à fournir des rentrées aux caisses de l'Etat, pourrait se révéler coûteux pour le gouvernement ! Et, à moins de subventions massives, on risque de retrouver British Rail à la tête de beaucoup de lignes...

Marc Roche



LES MARCHÉS FINANCIERS 1993

Optimisme

Un vent d'*optimisme a soufflé* sur la presque totalité des grandes places internationales, qui, enregistrant et espérant des baisses des taux d'intérêt, se préparent à une sortie de crise. Dans le monde entier, pratiquement toutes les grandes Bourses ont terminé l'année sur des progressions. Celles-ci vont de 29 % pour la plus médiocre, Tokyo en l'occurrence, à... 116 % pour Hong-kong, qui n'a cessé tout au long de l'année de pulvériser des records d'altitude. Entre ces deux extrêmes asiatiques, les performances ont toutefois été généralement plus qu'honorables.

A commencer par Francfort qui, après une baisse de 2 % en 1992 – en raison notamment du relèvement du taux d'escompte à mi-année pour juguler la croissance de la masse monétaire –, s'est offert le luxe de terminer l'année 1993 sur une avance de 46,7 %. Résultat paradoxal, comme pour beaucoup d'autres places : l'Allemagne ne connaît-elle pas sa récession économique la plus sévère depuis la seconde guerre mondiale ?

Comme ailleurs en Europe, ce ne sont pas les résultats des entreprises qui ont été le moteur de la hausse, mais surtout la décrue du loyer de l'argent, qui, dans l'esprit des boursiers, devrait bien, tôt ou tard, favoriser la reprise. C'est Londres qui a réalisé la moins bonne performance des places européennes avec, cependant, un gain de 20,5 %. Une progression que beaucoup de Bourses auraient bien voulu atteindre au cours de l'année 1992 : l'an dernier, seule celle de Hong-kong – toujours elle – avait dépassé 20 %. De plus, en 1992, Londres, anticipant la reprise de l'économie britannique, avait déjà gagné 14 %. L'espoir d'une nouvelle baisse des taux en Grande-Bretagne, à la suite d'une stabilisation des prix au mois de novembre 1993, laisse entrevoir aux opérateurs de nouveaux records à la hausse pour le début de l'année.

Ce sentiment est partagé sur presque toutes les places européennes, qui, à quelques fractions près, ont terminé l'année à leur plus haut niveau.

De l'autre côté de l'Atlantique, la reprise n'est plus un mirage, c'est une réalité. La publication successive d'indices encore meilleurs qu'ils ne l'attendaient ont conforté les investisseurs américains dans leur sentiment haussier. Et malgré quelques petites corrections, qui s'apparentaient plus à des pauses entre chaque record qu'à de véritables purges, l'indice Dow Jones a engrangé en douze mois quelque 500 points. Pour l'année à venir, les analystes restent *toujours optimistes : malgré les risques d'une retombée* à court terme, l'opinion prévaut qu'une chute durable des cours est à exclure.

Enfin, pour conclure, on a constaté la difficile convalescence du Kabuto-cho qui, depuis un dernier record inscrit il y a quatre ans jour pour jour, n'arrive toujours pas à se remettre *de la formidable purge qui lui a été infligée. Avec un recul* de plus de 26 % en 1992, la place de Tokyo aura attendu les tout derniers jours de décembre pour ne pas finir sur une note négative : elle a, en quelque sorte, sauvé la face, avec un gain mineur de 2,9 %. La mise en place de plans de soutien à l'économie en général et au marché boursier en particulier ont donné l'impression de « coups d'épée dans l'eau », tant les difficultés de l'économie japonaise semblent profondes. Tous les secteurs sont touchés : de l'industrie à l'immobilier en passant par les banques, qui viennent d'annoncer qu'elles allaient encore, d'ici fin mars 1996, supprimer 10 000 de leurs 150 000 emplois...

Bourse de Paris : espoirs et... records

Si l'année 1992 a été celle des espoirs déçus, 1993 a remis un peu de baume au cœur des boursiers. Sans grande surprise toutefois : cette année boursière, très politique sur le fond, a donné l'occasion au nouveau gouvernement de multiplier les cadeaux aux petits et gros investisseurs. Ceux-ci n'ont pas été ingrats : la cote, qui n'avait progressé que d'un peu plus de 5 % en 1992, essentiellement en raison du traditionnel « rallye » de fin d'année, a gagné près de 21 % sur les douze derniers mois. Une performance à rapprocher des gains enregistrés par la Bourse de Paris à la fin des années 80...

L'arrivée – attendue – d'une nouvelle majorité et surtout ses intentions en matière de politique économique laissaient supposer que le futur gouvernement allait mettre en place tous les moyens en sa possession pour préparer le terrain aux futures privatisations et en conséquence assurer que le marché boursier fasse bonne figure tant sur le plan national qu'international. La tâche n'était pas facile. L'indice CAC évoluait aux alentours des 1 900 points, loin du pic de 2 077,50 points atteint en mai 1992 et encore plus loin du sommet de 2 130 points d'avril 1990.

L'ancien gouvernement avait bien continué cahin-caha dès le début d'année un programme de privatisations, mais celles-ci, partielles, suscitaient moins d'intérêt. De plus, la nécéssaire défense du franc imposait des taux réels encore très élevés. *La première* privatisation partielle de janvier, celle de Rhône-Poulenc, n'eut qu'un succès mitigé. Le gouvernement Bérégovoy cédait 14 % du capital au prix de 500 francs par action (1). A ce prix, l'offre publique de vente (OPV) donnait une prime de huit francs par rapport au dernier cours connu, jugée bien mince par les opérateurs.

LONG FEU • En l'espace d'un mois, les actions françaises abandonnèrent 4,61 %, effaçant ainsi les gains péniblement engrangés au cours de l'année précédente. La « *remarquable résistance* » qu'affichait la place parisienne depuis quelques semaines venait de faire long feu. La mythique baisse des taux allemands, des prévisions de croissance sans cesse revues à la baisse, ainsi que des *résultats* d'entreprises bien inférieurs aux prévisions en étaient venus à bout.

Néanmoins, une première baisse des taux d'intérêt allemands, au début de février, fit souffler un vent d'optimisme – excessif, pour le moins – sur la Bourse de Paris. Si, en un mois, la progression d'une année avait été réduite à néant, il ne fallut pas plus de cinq séances pour ramener les compteurs à zéro, et même au-delà, puisque dans la semaine du 1er au 5, l'indice CAC 40 gagna 7,67 %, du jamais vu depuis les 10 % qui, cinq ans plus tôt, en février 1988, avaient mis un terme à cinq mois de crise.

Cette marche en avant durera jusqu'à la première semaine de mars, et pourtant au *cours de cette période*, les occasions de prendre, à la fois, son bénéfice et des distances avec le marché auront été légion : baisse de plus de 100 points de Wall Street – la plus forte depuis quinze mois –, en réaction aux projets fiscaux du président Clinton, baisse du produit intérieur brut (PIB) français, révision à la baisse de la croissance, montée du chômage, niveau élevé des taux d'intérêt, baisse de la rentabilité *des entreprises... Rien n'y fit.* Mais deux semaines de consolidation suivirent : à la veille du premier tour des élections législatives, la prudence était le maître mot des investisseurs.

PSYCHOLOGIQUE • L'entre-deux tours et la probable victoire de la droite (l'Union pour la France) redynamisèrent le marché : les opérateurs étaient *convaincus que la nouvelle majorité* militerait en faveur du franc fort et de son maintien dans le système européen. De plus, ils semblaient assez confiants dans la capacité des nouveaux dirigeants à enclencher une relance. Enfin, il leur paraissait évident que la nécessaire réduction du déficit budgétaire ne pourrait se faire que par un programme de privatisations qui attirerait les capitaux vers la Bourse. *L'indice repassa* allègrement au-dessus du seuil « psychologique » des 2 000 points.

La victoire annoncée de l'UPF, du coup, ne déclencha pas de *réaction. Pis, les valeurs françaises* commencèrent à céder du terrain : une baisse qui dura deux mois. Fin mai, l'annonce d'une septième baisse des taux en France depuis le 19 avril, une reprise technique après la descente de l'indice CAC 40 sous les 1 840 points et, surtout, la perspective du lancement d'un emprunt de 40 milliards de francs (qui finalement collecta 110 milliards) et la publication d'un programmme de privatisation de 21 entreprises publiques redonnèrent quelques couleurs au marché.

Pourtant, un certain scepticisme subsistait quant à la capacité du marché d'absorber 40 milliards de francs en si peu de temps *alors que l'appel public* à l'épargne avait représenté 47,2 milliards de francs pour la totalité de l'année 1992. Lorsqu'on connut le nom de la première privatisable – le Crédit local de France –, les députés continuaient de réfléchir sur l'impôt de Bourse, dont la suppression ressemblait à un serpent de mer.

Mi-juillet, au retour des turbulences monétaires, le marché, anticipant une sortie rapide du franc du SME, qui laisserait les coudées franches pour assouplir le loyer de l'argent, se mit à caracoler. Le franc ne sortit pas du SME, mais l'aménagement des parités au sein du système fut largement salué. Conclusion logique, lors de la semaine du 2 au 6 août, l'indice CAC 40 battait son record historique, vieux de... trois ans et quatre *mois (2 129,32 points le 20 avril* 1990). Il s'établissait le 6 août à 2 149,83 points. Puis les records s'enchaînèrent jusqu'au début de septembre, avant de marquer une pause normale : les valeurs françaises n'avaient-elle pas gagné près de 11 % en un mois?

GATT • Mi-septembre, cependant, leur progression n'était plus que de 13 %. La défense du franc et la reconstitution des réserves, différant d'autant une nouvelle baisse des taux, pesaient sur l'environnement économique. Presque autant que le GATT, qui, laissant planer le risque d'un désaccord entre l'Allemagne et la France, empoisonnait le quotidien des investisseurs. C'est d'ailleurs à partir de ce moment que l'on constata une certaine défection des investisseurs étrangers, à qui l'on devait la hausse de ces dernières semaines. Ils vendaient les grandes valeurs de la cote : la baisse du dollar face au franc les faisait mécaniquement gagner sur les deux tableaux, à la fois en change et en capital.

La consolidation dura quatre semaines environ. Le 22 octobre, la Bourse de Paris se remit à espérer : la privatisation de la BNP avec 2,8 millions d'actionaires était un véritable succès, la semaine se terminait en fanfare pour l'indice CAC 40, qui atteignait le nouveau record de 2 231,86 points, et le terme boursier s'achevait sur un gain de 8,47 %, la meilleure liquidation de l'année jusque-là. Novembre corrigea ces « excès ».

« RALLY » • Corrections, prises de bénéfice et surtout conjoncture internationale : la reprise amorcée aux Etats-Unis provoquait une remontée des taux à long terme américains, de là à imaginer qu'un phénomène similaire puisse se propager en Europe...

La fin d'année respecta la tradition. Point de trêve des confiseurs, mais un petit « rally » qui permit à Paris comme aux autres places mondiales d'inscrire record sur *record*, et c'est *le* mois de décembre qui s'est terminé sur le meilleur gain de l'année : 8,67 %.

En 1994, la mise en place récente de nouveaux indices devrait encore contribuer au dynamisme et à l'internationalisation de la place. Le regain des introductions en Bourse, très sensible sur le marché à règlement mensuel comme sur le second marché, aussi. Associés en Finance, qui regroupe 16 bureaux d'études de la place, prévoit pour les entreprises de la cote une croissance de 38,7 % des bénéfices par action (en moyenne pondérée) contre une baisse de 60 % en 1993. De quoi rendre aussi la Bourse de Paris encore plus attractive.

(1) Une division par quatre étant intervenue depuis le titre est aujourd'hui aux alentours de 125 francs.

CAC 40

2 276,55 (27 déc.) — 2 077,49 (11 mai) — 1 749,9 (2 janv.) — 1 772,21 (29 janv.) — 1 611,04 (5 oct.)

1 400 – 1 500 – 1 600 – 1 700 – 1 800 – 1 900 – 2 000 – 2 100 – 2 200 – 2 300

J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D

1992 — 1993

Indices de la Bourse de Paris

COMPARTIMENTS	4 janv. 1993	Plus haut 1993	Plus bas 1993	28 déc. 1993	Diff. en %
(base 100 : 31-12-1987) Indice CAC 40	1 843,08	2 284,19	1 755,90	2 264,64	+ 22,9
Indices SBF 120-250 (base 1 000 au 31-12-1990)					
Indice général SBF 120	1 202,21	1 576,10	1 173,32	1 568,57	+ 30,5
Indice général SBF 250	1 132,29	1 505,21	1 114,19	1 498,85	+ 32,4
Valeurs industrielles	1 280,26	1 623,62	1 230,66	1 616,55	+ 26,3
Energie	1 274,03	1 696,79	1 165,62	1 588,03	+ 24,6
Produits de base	1 293,90	1 499,10	1 187,69	1 488,09	+ 15
Construction	1 182,90	1 688,10	1 156,59	1 688,10	+ 42,7
Biens d'équipement	1 140,84	1 552,69	1 080,37	1 530,29	+ 34,1
Automobile	1 485,96	2 072,57	1 322,68	2 035,47	+ 37
Autres biens de consommation	1 518,01	1 906,45	1 507,99	1 906,45	+ 25,6
Industries agroalimentaires	1 219,91	1 400,22	1 141,98	1 362,20	+ 11,7
Services	1 065,34	1 433,62	1 048,66	1 429,71	+ 34,2
Distribution	1 251,22	2 007,93	1 232,35	1 993,90	+ 59,4
Autres services	980,39	1 190,26	963,13	1 183,48	+ 20,7
Sociétés financières	950,42	1 354,01	945,16	1 347,41	+ 41,8
Immobilier	748,11	1 007,94	741,56	1 007,94	+ 34,7
Services financiers	1 040,60	1 519,67	1 033,08	1 509,49	+ 45,1
Sociétés d'investissement	877,77	1 199,08	871,24	1 194,26	+ 36,1
(base 100 au 31-12-1983) Second marché	179,30	251,7	178,7	251,7	+ 40,4

Les plus fortes variations de cours annuelles

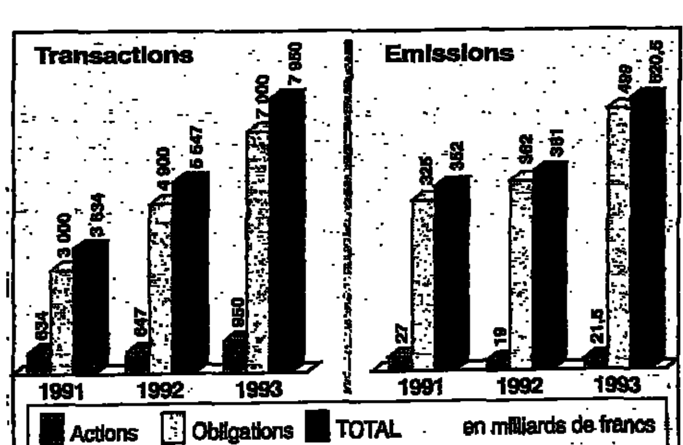
Valeurs en hausse (%)		Valeurs en hausse (%)	
Cegid SA	285,6	Euro Disney	46,9
Essilor Intl	173,6	Olipar	34,0
Lapeyre	159,8	Immobilière Phénix	29,4
Nordon et Cie	152,4	Centrest	27,8
Skis Rossignol	139,2	SCOA	24,9
Poliet	135,7	Sodero	24,7
CCMC-Managix	135,5	Caumartin Participations	20,2
Sagem	134,6	Bail Equipement	16,9
Fives-Lille	134,6	Bolloré Technologies	12,9
UFB-Locabail	127,7	Rochette	12,3
Dassault-Electronique	126,3	Plastic Omnium	12,0
CPR	126,1	Elf Sanofi	8,7
Sogenal	117,6	Club Méditerranée	8,3
Schneider	114,6	Metaleurop	8,2
Eiffage	108,9	Dev Reg Pas de Calais	4,6

Le bilan boursier 1993 a été réalisé par :

François Bostnavaron
Chantal Dunoyer
Dominique Gallois
Françoise Holtz
Eric Leser
François Renard

Explosion des emprunts d'Etat

L'année 1993 a été faste à la Bourse de Paris, où le volume des transactions a battu tous ses records, à près de 8 milliards de francs, en augmentation de 43 % sur 1992. Comme l'an dernier, ce sont les obligations qui ont constitué l'essentiel de ce volume (7 000 milliards), dont 78 % pour les fonds d'Etat, environ 17 % pour les titres du secteur public et le reste pour le secteur privé. En ce qui concerne *les actions, les* échanges ont augmenté d'environ 35 %, à 950 milliards de francs environ, augmentation tout à fait spectaculaire après trois années consécutives de *stabilité*, ce qui a *reflété le* regain de vitalité de la Bourse de Paris en 1993.



Dans le domaine des émissions, la physionomie du marché a été très contrastée. Pour les obligations, l'augmentation du volume (38 %), à 499 milliards de francs contre 362 milliards, est presque entièrement due à une véritable explosion *des emprunts d'Etat qui ont* doublé, à 352 milliards de francs, dont 110 milliards pour l'emprunt Balladur et 242 mil*liards pour les émissions mensuelles* d'obligations assimilables du Trésor (OAT), en progression de 37 % sur 1992, déficit budgétaire oblige.

Pour les actions, en revanche, la progression a été très faible sur 1992, malgré la vive reprise de la Bourse. Le montant des appels publics à l'épargne n'a pas excédé une *quarantaine de milliards de* francs, dont la moitié seulement pour les augmentations de capital à proprement parler, *l'autre moitié comprenant* l'exercice des bons de souscription émis précédemment et le paiement des dividendes en actions qui constituent un apport de capitaux frais. Parmi les principales émissions, citons Schneider (3,2 milliards de francs, dont 1,6 milliard pour l'étranger), Lafarge Coppée (2,9 milliards, dont 0,7 de tranche internationale), le Crédit foncier de France pour 1,5 milliard et Saint-Louis pour 0,9 milliard.

LA PLACE DE PARIS

ÉNERGIE

Contre-choc

La crainte d'un contre-choc a pesé chaque jour un peu plus sur le marché, surtout au second semestre. En décembre, le prix du *brent*, qualité de référence en mer du Nord, est même tombé au-dessous de 14 dollars, son plus bas niveau depuis cinq ans, alors qu'il se négociait à 17 dollars en janvier. Toutes les qualités de pétrole ont été touchées par cette sourde érosion qui mine les cours depuis plus d'un an, ramenant en devises constantes les prix à leur niveau du premier choc pétrolier de 1973. Les conséquences de cet effondrement, dû à une surproduction générale et à la perspective du retour d'un nouvel acteur, l'Irak, sur le marché des exportations, a pesé sur les résultats des compagnies pétrolières.

Le 20 décembre, Total révélait que cette chute *« devrait entraîner un effet de stocks négatif exceptionnel de l'ordre de 800 millions de francs sur la base des cours actuels, la provision pour régulation des cours inscrite au bilan ne permettant pas de couvrir une fluctuation aussi ample. Il devrait en résulter un impact défavorable du même ordre de grandeur sur le résultat comptable »*. Ainsi le résultat net de Total en 1993 ne devrait pas être *« très éloigné »* de celui de 1992 (2,8 milliards de francs), sauf dégradation supplémentaire des cours du brut.

RECENTRAGE • Un mois auparavant, le nouveau président d'Elf Aquitaine, Philippe Jaffré, insistait aussi sur l'impact de cette baisse des cours et de la récession sur les résultats de la compagnie pétrolière qu'il préside depuis le mois d'août, en remplacement de Loïk Le Floch-Prigent.

Mais la première entreprise française verra ses résultats chuter plus fortement en raison des fortes provisions constituées. La méthode est classique. En prenant ses fonctions, tout nouveau président alourdit les comptes de l'exercice précédent dont il n'était pas responsable, pour ensuite, de façon mécanique, redresser la barre. Chez Elf, dans la perspective de la privatisation, d'importantes provisions pour dépréciations d'actifs ont été constituées. Elles amputeront de 2,2 milliards de francs le résultat net de 1993. La chute attendue devrait être de... 84 % et le bénéfice *« ne devrait dépasser que très faiblement le milliard de francs »*.

Un résultat *« médiocre »*, comparé aux 6,2 milliards de 1992 et surtout aux 9,8 milliards de 1991 qui faisaient d'Elf la première entreprise française, à la fois en chiffre d'affaires et en bénéfice. De son côté, le résultat opérationnel devrait baisser de 20 % en 1993. Commentant cette situation, Philippe Jaffré affirmait le 23 novembre la nécessité de *« faire un effort de recentrage »*.

La privatisation de la compagnie pétrolière devrait avoir lieu dans les premiers mois de 1994. L'Etat s'est déjà engagé à rester le premier actionnaire avec une participation qui tombera de 50,8 % à 10 % ou 15 %. Une action spécifique *(golden share)* lui permettra de *préserver ses intérêts stratégiques* : l'agrément du ministre de l'économie sera obligatoire pour le franchissement des seuils de 10 %, 20 % et 33,3 % du capital ou des droits de vote, afin d'éviter tout immixtion indésirable ; ensuite deux représentants de l'Etat, l'un choisi par le ministère des finances, l'autre par celui de l'industrie, assisteront au conseil d'administration, sans toutefois avoir de voix délibérative ; enfin, les pouvoirs publics pourront s'opposer aux cessions d'actifs *« qui seraient de nature à porter atteinte aux intérêts nationaux »*. Cela concerne Elf Aquitaine Production, Elf Antar France, Elf Congo et Elf Gabon.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Elf-Aquitaine	360	469	320	415,5	15,42
Esso	768	1 115	676	1 057	37,6
Total	278	335,4	216,1	323,2	16,2

PRODUITS DE BASE

Sur fond de privatisation

L'ANNÉE aura été dominée par la privatisation de Rhône-Poulenc, première entreprise industrielle publique mise sur le marché par le gouvernement Balladur : profitant du succès de la vente de la BNP, le gouvernement décidait le 18 octobre d'accélérer son programme de cession d'entreprises. En l'espace d'un an, Rhône-Poulenc aura donc été privatisé deux fois. La première fois, en janvier, le gouvernement Bérégovoy décidait de céder 14 % du capital, au prix de 500 francs (125 francs aujourd'hui, l'action ayant été depuis divisée par quatre). Cette cession rapportait 3 milliards de francs. A l'automne, les 43,4 % de l'entreprise restant aux mains de l'Etat furent à leur tour mis en vente, à 135 francs l'action, rapportant ainsi 13 milliards de francs dans les caisses publiques. L'opération rencontra encore plus de succès que la vente de la BNP et 2,9 millions d'actionnaires reçurent en moyenne dix-sept titres chacun.

Le noyau stable de Rhône-Poulenc, qui détient 24 % du capital, est dominé par les financiers, puisque le seul industriel est Fiat France aux côtés du Crédit lyonnais, des AGF, de la Société générale, d'AXA ou du Crédit suisse.

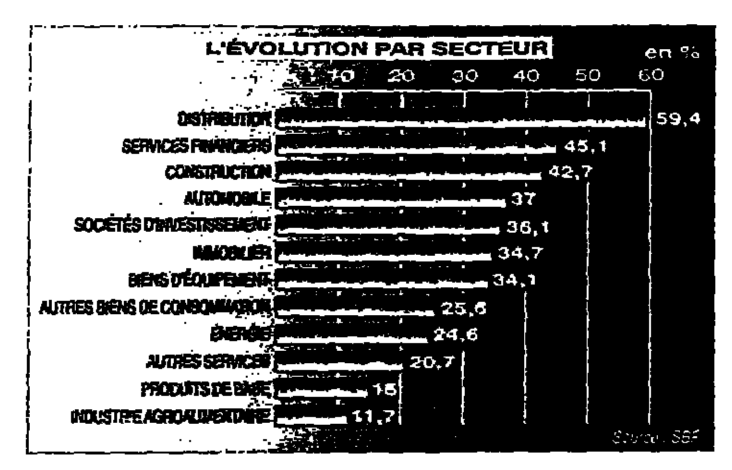
Le jour du lancement officiel de sa privatisation, Rhône-Poulenc a publié les résultats des neuf premiers mois de l'année : ceux-ci confirment la dégradation des comptes, liée à celle de la conjoncture en Europe. Sur neuf mois, le chiffre d'affaires a baissé de 3,9 % (59,6 milliards de francs), le résultat opérationnel de 16,7 % (4,7 milliards) et le bénéfice net de 30,1 % (776 millions).

Sur la liste des vingt et une sociétés privatisables figure aussi Pechiney, dont la date de mise en vente dépendra d'une amélioration de la conjoncture dans l'aluminium. La crise que traverse ce secteur a pesé sur les résultats du groupe, qui a enregistré pour le premier semestre une perte consolidée, part du groupe, de 397 millions de francs. L'exercice 1993 devrait, dans ces conditions, s'achever dans le rouge. L'emballage, dont les bénéfices jouaient jusqu'à présent un rôle d'amortisseur, patine. Aussi le groupe public présidé par Bernard Pache cherche un troisième pôle de développement. Dans ces conditions, l'adossement de Pechiney à la Compagnie nationale du Rhône, riche producteur d'électricité, est sérieusement envisagé par les pouvoirs publics.

Dans le même secteur, L'Air liquide a enregistré au premier semestre un résultat net consolidé, après impôt et intérêts minoritaires, quasi stable avec 1,124 milliard de francs contre 1,129 milliard au premier semestre 1992, pour un chiffre d'affaires de 14,6 milliards de francs.

Enfin, des mouvements ont été notés cet été sur le capital de Vallourec. Le groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, qui détenait 13 % des parts, s'est désengagé. *« Cette participation n'était en effet plus considérée comme stratégique pour le groupe dans sa configuration actuelle »*, affirmait un communiqué de la Lyonnaise des eaux-Dumez, jusqu'alors deuxième actionnaire du fabricant de tubes.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Air liquide (L')	792	875	692	870	+ 9,9
Pechiney CIP	296	420	258,6	397	+ 34,1
Rhône-Poulenc A	125	169	125	147,5	+ 18
Vallourec	143	256	137,1	257,5	+ 80



AUTOMOBILE

Malgré tout

SELON les dernières évaluations du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), le marché français des voitures particulières et des petits véhicules utilitaires a baissé de 18,9 % en 1993. Pour 1994, le CCFA prévoit une progression de 7,6 % en France, de 0,5 % pour l'Union européenne et de 0,8 % pour l'Europe tout entière, mais la COFICA, l'observatoire de l'automobile, moins optimiste, table, elle, sur une baisse de 3 % du marché français des voitures particulières, ce qui ramènerait les immatriculations à peu près au niveau de 1972.

Avec le marasme du marché automobile européen, le chiffre d'affaires du groupe PSA au premier semestre 1993 (73 milliards de francs) a chuté de 11,4 % par rapport à la même période de l'année précédente, et, pour la première fois depuis 1985, le groupe a enregistré des pertes : 1,121 milliard de francs. En septembre, la direction de PSA a annoncé la suppression de 6 000 emplois pour 1994, dont 2 000 chez Citroën. A la fin de 1993, les usines du groupe ont connu plusieurs journées de chômage partiel, d'autres sont prévues en janvier et en février. Mais Peugeot compte sur l'Asie, notamment sur l'Inde et la Chine.

Renault se tourne aussi vers ce dernier pays, mais souhaite renforcer ses positions en Thaïlande et place quelques espoirs sur le marché japonais. Malgré une conjoncture difficile, le groupe a conservé des résultats positifs : un bénéfice avant impôt de 1,032 milliard de francs sur les trois premiers trimestres 1993, pour un chiffre d'affaires de 124 milliards de francs. Renault a cependant subi un échec : la fusion projetée avec Volvo n'a pu se faire par suite de l'opposition d'une grande partie des actionnaires de la firme suédoise.

De son côté, Michelin, premier fabricant mondial de pneumatiques, victime de la crise en Europe, est retombé dans le rouge au premier semestre 1993 avec une perte de 3,187 milliards de francs, son chiffre d'affaires a baissé de 12 % à 30,6 milliards de francs contre 34,8 milliards. En volume, les ventes ont baissé de 7,9 %, hors effet de changes. Une partie du personnel de Michelin a été placée en chômage partiel en mars et avril. Un mois plus tard, la direction a présenté son sixième plan social, entraînant la suppression de 2 950 emplois d'ici à la fin de 1994 et le reclassement interne de 1950 salariés. Pour faire face aux pertes de la Manufacture française Michelin, une augmentation de capital de 2 milliards a été décidée par la maison mère.

Les équipementiers ont été moins atteints, avec une baisse de leur chiffre d'affaires hors taxes de 5,8 % au premier semestre 1993. Ainsi Valéo s'en sort avec un bénéfice net de 383 millions de francs au premier semestre contre 408 millions de francs pour la même période de 1992, et un chiffre d'affaires de 10,6 milliards de francs, en baisse de 4,6 %. Les efforts de productivité, d'innovation technologique et d'internationalisation ont permis au groupe d'avoir de bons résultats financiers. La société a accru ses ventes de 35 % en Amérique du Nord, de 30 % en Amérique du Sud et de plus de 25 % en Asie.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Michelin	182,50	212	131,5	206,2	+ 13
Peugeot	586	797	500	780	+ 33,1
Plastic Omnium	775	860	626	745	− 3,9
Sommer-Allibert	1 170	2 110	1 150	2 004	+ 71,3
Valeo	642	1 342	632	1 318	+ 105,3

BATIMENT

Promesses

SELON la Fédération nationale du bâtiment (FNB), 1993 est la plus mauvaise année depuis la dernière guerre mondiale pour le secteur, dont la production n'a atteint que 431,7 milliards de francs, contre 452,41 milliards en 1992, soit une baisse de 4,6 %, la construction neuve reculant de 9,9 %. Malgré le plan de relance mis en œuvre par le gouvernement, les professionnels du bâtiment ne s'attendent pas à une reprise significative en 1994. Ainsi, pour le logement neuf, la FNB prévoit la mise en chantier de 265 000 logements contre 250 000 en 1993, soit + 6 %.

Bouygues, leader mondial du BTP, a perdu son fondateur, Francis Bouygues, mort à soixante et onze ans en 1993. Mais depuis 1989, celui-ci avait laissé les rênes à son fils cadet Martin. Le groupe n'a pas échappé à la crise : le chiffre d'affaires consolidé pour les trois premiers trimestres n'a atteint que 43,5 milliards de francs contre 45,92 millards de francs pour la période correspondante de 1992.

Toutefois, grâce à d'importantes commandes, notamment à l'étranger, l'activité globale sur l'année devrait s'élever à 74,7 milliards de francs en incluant les sociétés mises en équivalence. Sa filiale Colas a vu son chiffre d'affaires progresser fortement au premier semestre 1993 : 7,2 milliards de francs contre 5,5 milliards en 1992 (mais à structure comparable, l'activité est en régression d'environ 5 % par rapport à 1992) et pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires devrait approcher les 16 milliards de francs.

Pour éponger une perte de 274,3 millions de francs en 1992, Spie-Batignolles a cédé 50 % du capital de Spie-Trindel à sa société mère Schneider en avril 1993 et a vendu en mai deux filiales spécialisées dans l'ingénierie, Speichim et sa division Egi, qui ont ensemble un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs, à Technip. Mais en septembre, Spie-Batignolles a obtenu son premier contrat à Taïwan : la réalisation de l'un des principaux tunnels sur l'autoroute reliant la capitale à la côte est de l'île.

Lafarge-Coppée a fait son entrée sur le marché boursier espagnol en portant de 54 % à 87,3 % sa participation dans sa filiale espagnole Asland par une offre publique d'échange. En septembre, le groupe a renforcé sa structure financière en levant près de 4 milliards de francs, dont 2,9 milliards par une augmentation de capital et le reste pour sa filiale américaine.

Le même mois, il a pris le contrôle de la société brésilienne Companhia nacional de Cemento Portland. Pour le premier semestre, Lafarge-Coppée a annoncé un résultat net, part du groupe, de 693 millions de francs, en recul de 3 % par rapport à 1992.

La crise touche aussi Saint-Gobain. Sur le premier semestre, le résultat net consolidé du groupe est tombé à 452 millions de francs contre 1 347 millions pour la même période de 1992. Toutes les branches ont enregistré des résultats en baisse, sauf les matériaux de construction, dont plus de 90 % de l'activité se fait en Amérique du Nord.

En juin, le président, Jean-Louis Beffa, a annoncé la suppression de 4 000 emplois. Saint-Gobain s'est aussi séparé de Coverland (tubes en béton) et d'entreprises italiennes spécialisées dans les briques. Mais il a porté sa participation dans Essilor (optique) de 9,7 % à 10,88 %. Huit mois après, la Compagnie financière de Suez, à son tour, a franchi le seuil des 10 % des droits de vote dans le capital de Saint-Gobain.

Contrairement à la plupart de ses concurrents, la Société générale d'entreprises (SGE), grâce à ses carnets de commandes, devrait atteindre en 1993 un chiffre d'affaires à peu près équivalent à celui de 1992 (43 milliards de francs) et un bénéfice net approchant 350 millions de francs.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Bouygues	564	735	536	698	− 23,70
Colas	889	1 105	803	1 094	+ 23
Eiffage	614	1 350	601	1 280	+ 108,4
GTM Entrepose	344,50	544	307,10	506	+ 46,90
Imétal	349	575	334,10	546	+ 56,40
Jean Lefebvre	858	1 350	814,27	1 245	+ 45,10
Lafarge-Coppée	333,50	464,90	274,06	462,10	+ 38,60
Lapeyre	128,9	345	126	339	+ 163
Poliet	190	438,90	186	434	+ 128,40
Saint-Gobain	504	605	460	599	+ 18,80
SGE	169,50	298	167,30	288,80	+ 70,40
Spie-Batignolles	277	435	273	430	+ 55,20

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

Amélioration

CE nouveau compartiment, dénommé « autres biens de consommation », regroupe en fait les sociétés autrefois réunies sous l'ancienne dénomination INSEE « consommation non alimentaire ». Sa performance annuelle reste, comme l'an passé, légèrement supérieure à celle de l'indice CAC 40.

Les performances boursières sont très disparates puisqu'elles vont d'un recul de 8,9 % pour Elf-Sanofi à une progression de 111,7 % pour Essilor International.

Essilor, qui a amélioré ses comptes au premier semestre, est sur la voie du redressement. Après deux exercices difficiles, la diminution des charges de personnel, de l'ordre de 55 millions de francs, a permis de compenser les frais financiers. L'endettement a été ramené à 985 millions de francs, soit 37 % des fonds propres contre 44 % auparavant.

On a beaucoup parlé d'Elf-Sanofi cette année, seule société du secteur pharmacie-cosmétiques à afficher un bilan boursier négatif. Le rachat de Saint Laurent par la filiale du groupe public Elf-Aquitaine a fait couler beaucoup d'encre.

Du côté de l'équipement domestique, alors que le cours boursier de SEB a progressé de plus de 60 %, celui de Moulinex n'a gagné que 30 %. Avec 3,2 milliards de francs de dettes à la fin mars 1993 pour 1,2 milliard de francs de fonds propres, Moulinex, qui a perdu 131 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 9,9 milliards de francs, a dû continuer à se battre sur un marché qui se rétrécit.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Bic	940	1387	926	1319	+ 40,3
CarnaudMetalbox	180	239,4	174,3	195,5	+ 8,6
Clarins	508	665	461,10	553	+ 8,9
DMC	270	384	240	376,5	+ 39,4
Elf-Sanofi	1 110	1144	883	1019	− 8,2
Essilor International	393,50	490	180	490	+ 24,5
Filipacchi Médias	420	889	742	889	+ 111,7
Institut Mérieux (1)	7 320	2500	1446	2125	+ 45,2
Moulinex	77,20	120	70,65	104	+ 34,7
Oréal (L')	1 042	1347	980	1346	+ 29,1
Pechiney International	206,50	238,5	181	206	− 0,2
Roussel-Uclaf	430	738	419	716	+ 66,5
Salomon	1 638	2190	1351	2015	+ 23
SEB	333,20	549	310	535	+ 60,6
Skis Rossignol	822	2060	787	1989	+ 142
Strafor Facom	557	675	440	580	+ 4,1
Synthélabo (2)	1 165	263,8	209,5	222,6	+ 4,5

(1) Division par 5 le 8/9. (2) Division par 5 le 9/7.



LA PLACE DE PARIS

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Contrasté

SCHNEIDER et la SAGEM, deux titres du « compartiment » des biens d'équipement, figurent parmi les quinze valeurs françaises *ayant le plus progressé* cette année sur le marché à règlement mensuel. Au mois de septembre, Didier Pineau-Valencienne, le patron de Schneider, est allé jusqu'au bout de sa logique en fusionnant deux de ses filiales industrielles, Merlin Gerin et Télémécanique. Ce rapprochement entre dans la stratégie de réorganisation du groupe entamée depuis deux ans *pour accélérer les économies*. Schneider s'articule autour de deux pôles, Schneider Industrie et Schneider Entreprise, le premier regroupant Merlin Gerin, Télémécanique et Square D aux Etats-Unis, le second chapeautant pour l'essentiel sa filiale SPIE Batignolles.

Avant l'été, des rumeurs avaient circulé sur un éventuel rapprochement avec l'allemand AEG. Ce bruit était démenti de part et d'autre, le groupe français de matériel électrique affirmant qu'il n'existait *« aucun projet précis à l'heure actuelle concernant un rapprochement de quelque nature que ce soit entre ses activités électriques et celles du groupe allemand AEG »*.

Alcatel-Alsthom, première entreprise française par son bénéfice – 7,1 milliards de francs en 1992 –, a enregistré au premier semestre 1993 une stabilité de son résultat : 3 milliards de francs. Le groupe privé que préside Pierre Suard a *effectué* plusieurs opérations financières.

Au mois d'août, en vue d'un transfert d'Alcatel-Câbles sur le marché à règlement mensuel, le groupe reclassait 4 % du capital pour un montant estimé à 1,08 milliard de francs. Cette cession de 1 800 000 *titres était destinée « à élargir le marché de l'action »*. Au même moment cette filiale rachetait *STC Submarines systems, faisant* du groupe français le numéro un des câbles optiques sous-marins.

En septembre Alcatel-Alsthom confirmait son intérêt pour les affaires transalpines en portant sa participation dans Fiat de 1 % à 2 %. Le groupe figure ainsi dans le *noyau stable du premier groupe* industriel privé italien.

Thomson-CSF, qui pâtit toujours de la baisse des dépenses d'armement, continue à réduire ses effectifs. A la mi-novembre, la direction du groupe et les organisations syndicales signaient un accord *destiné à éviter 1 200 licenciements* sur les 1 614 prévus. Le groupe annonçait aussi la signature de contrats de fourniture d'équipements militaires pour 650 millions de francs aux Emirats arabes unis.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Alcatel-Câbles (1)	4 450	747	431	745	
Legrand	3 950	4 145	2 114	4 100	+ 3,8
Legris Industries	131	235	132	220	+ 67,9
Sagem	2 400	2 900	1 100	2 820	+ 17,5
Schneider	590	478,5	209,8	450	– 23,7
Thomson-CSF	141	188	137	183,1	+ 29,9
Zodiac	1 390	2 180	1 380	2 111	+ 51,9

DISTRIBUTION

Au-dessus de la crise

SI le gouvernement a tenté par divers moyens de relancer la consommation en 1993, sans y parvenir, la distribution, qui paradoxalement *aurait dû pâtir de cette* situation, a remarquablement bien tiré son épingle du jeu. Après une performance plutôt médiocre en 1992, de l'ordre de 6 %, les actions de ce secteur se sont littéralement envolées, avec une avance de près de 60 %.

Individuellement, les résultats boursiers des distributeurs sont éloquents. Carrefour, Castorama-Dubois et les Comptoirs modernes ont bondi de plus de 80 %, Promodès dépassant même *106 %. Ce dernier* a réussi sa stratégie d'internationalisation, qui a ramené la part de son chiffre d'affaires réalisée en France de 69 % en 1998 à 59 % aujourd'hui, l'Espagne arrivant à 28 % – contre 20 % il y a quatre ans – et l'Allemagne, en troisième position, à 9 %. Le résultat *net part du groupe a* progressé de 27 % au premier semestre 1993 par rapport à la même période en 1992.

Le dernier des distributeurs *entré en Bourse, Naf Naf, a gagné*, lors des dernières séances de décembre, 42 % par rapport à son cours d'offre publique de vente. Après cette introduction de 13,04 % de son capital sur le second marché de Paris, Patrick Pariente, directeur général de la société, envisage un passage au marché à règlement mensuel *« dès le printemps 1994 »*.

Du côté de la distribution spécialisée, Castorama-Dubois réalise aussi un score plus que confortable. *En période de crise, les spécialistes* du bricolage peuvent jouer sur deux tableaux : le particulier qui fait lui-même les menus travaux d'électricité, de plomberie ou de peinture ; le développement du travail au noir, moins avouable sinon moins chiffrable, qui a, lui aussi, besoin de *matériaux*.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Carrefour	2 354	4 380	2 250	4 281	+ 81,8
Casino Guichard Perr.	149	203	131	194,6	+ 30,6
Castorama-Dubois	491,50	933	483	912	+ 85,5
Comptoirs modernes	1 238	1 899	1 154	1 799	+ 45,3
Docks de France	386	750	380	730	+ 89,1
Guyenne et Gascogne	1 435	1 925	1 357	1900	+ 32,4
Naf Naf (1)	250	259	354,9	355	+ 42
Pinault Printemps	702	994	551	976	+ 39
Primagaz	825	1 010	761	985	+ 19,4
Promodès	538	1 205	535	1 112	+ 106,7
Redoute (La) (2)	6 500	1 088	630	1 080	+ 66,2
Rexel	400	696	389	667	+ 66,7
SCOA	12,10	19,40	7,45	10,40	– 14

(1) Prix de l'OPV du 16 juin.
(2) Divisé par 10 le 4-10.

VALEURS A REVENU FIXE

Envolée

L'ANNÉE 1993 a été celle des obligations avec des hausses de 19 % à 29 %, grâce à la plus forte baisse des taux d'intérêt à long terme qu'on ait connue depuis un demi-siècle sur une période de douze mois : plus de 2,5 points, *de 8,25 % à 5,63 % sur* les emprunts d'Etat.

Même l'emprunt Balladur, qui a récolté une somme de 110 milliards de francs à 6 % en *juillet*, accusait une hausse de près de 3 % en capital.

Valeur (Emprunt d'Etat)	Cours au 31-12-1992	Cours au 28-12-1993	Variétés en %
8,85 % octobre 2004	100,80	119,6	+ 18
8,50 % octobre 2008	101,05	124,20	+ 22,75
8,50 % 2012	100,90	126	+ 25
8,50 % 2023	100,40	129	+ 28,5
6 % juillet 1993-1997	-	102,75	+ 2,75

IMMOBILIER

Frémissements

CE secteur, qui avait connu quasiment la plus forte baisse de tous en 1992, avec un recul de 9 %, termine l'année sur une progression honorable avec un gain de 34,7 %.

Les mesures gouvernementales ne sont pas étrangères à ce regain d'intérêt. Les boursiers anticipent, c'est bien connu. Après la grave crise qui a duré jusqu'à la fin de l'année dernière, ils croient, eux *aussi, sentir des frémissements*. Non seulement le plan de relance gouvernemental, avec des mesures comme *l'exonération des plus-values* de sicav monétaires pour l'achat d'un logement, devrait entraîner une amélioration, mais la baisse des taux devrait largement profiter aux futurs accédants à la propriété en réduisant le coût du crédit.

Les sociétés foncières et immobilières *en ont profité cette année* pour lever des fonds. Sefimeg vient de collecter 805 millions de francs en obligations convertibles. Simco se porte bien aussi : une récente étude de la société de Bourse Pinatton Wargny recueillait sur elle un avis positif, constatait la qualité de son patrimoine, moins touché par la baisse des prix, car moins présent dans le haut de gamme, et une *rentabilité garantie par un fort taux* d'occupation, notamment dans l'immobilier d'habitation.

Unibail, qui a terminé en tête du secteur avec une plus-value de 78 %, vient de prendre une participation de 60 % (pour 540 millions de francs) dans la société immobilière Provence, propriétaire de certains immeubles et bureaux du groupe Printemps.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Bail-Investissement	635	1 274	629	1 130	+ 77,9
Sefimeg	418	532	405	528	+ 26,3
Simco	433	608	430	603	+ 39,3
Unibail	336	598	317	598	+ 78

SERVICES FINANCIERS

Le public en tête

HABITUÉS aux paradoxes, les boursiers ont plébiscité l'an dernier les services financiers, *alors que banques et assurances*, touchées de plein fouet par la récession et la montée des risques, affichaient des rentabilités particulièrement faibles.

Malgré cela, les services financiers sont un des secteurs phares de la cote, pesant près du quart de l'indice *SBF 120, bénéficiant directement* de la baisse des taux d'intérêt et plus encore de la dynamique des privatisations. Après la BNP en octobre 1993, l'UAP et peut-être les AGF *seront dénationalisées* cette année. Ces perspectives expliquent la progression spectaculaire des cours du secteur : 45 % de moyenne en un an !

Sans surprise, les groupes à capitaux publics ont réussi les plus belles performances, même si leur *privatisation n'est pas imminente*. Ainsi, le Crédit lyonnais, qui devrait être recapitalisé dans les prochains mois, a gagné 65 %. Un pari clairement spéculatif. Le GAN, l'assureur public qui rencontre le plus de difficultés et affiche la rentabilité la plus *faible, a progressé de plus de 61 %*. Les « privatisables » en puissance, l'UAP et les AGF ont gagné respectivement 30 % et 42 %. Mais AXA, le premier assureur privé en France, a tiré parti du redressement impressionnant de sa filiale américaine Equitable Life, et suivant ses cours à New-York, *a monté de 58 % sur* l'année.

Si la baisse des taux d'intérêt a des effets complexes sur la rentabilité des groupes financiers et pourrait même peser sur les comptes des grandes banques à réseaux, elle profite dans l'ensemble au secteur : aux banques de marché, comme la CPR qui gagne 115 %, aux établissements de crédit comme la Sovac en hausse de 100 % et aux compagnies financières comme Paribas et plus encore Suez, *qui ont progressé respectivement* de 22 % et de 41 %. Pour Suez, le rebond tient aussi aux perspectives de redressement du groupe.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
AGF	491	735	486	699	+ 42,40
AXA	1 000	1 649	997	1 581	+ 58,10
Bancaire (Cie)	399	606	392	570	+ 42,90
CCF	217	305	208	299	+ 37,80
Cetelem	995	1 382	744	1 382	+ 38,90
CPRF	246	553	230	530	+ 115,40
Créd. agric. Paris-IDF CCI.	775	1 300	690	1 189	+ 53,40
Crédit foncier de France	978	1 224	930	1 215	+ 24,20
Crédit local de France	339	497	320	497	+ 46,60
Crédit lyonnais CI	460	795	456	760	+ 65,20
Crédit national	542	734	525	702	+ 29,50
GAN	327	563	325	528	+ 61,50
Interbail	417	598	410	510	+ 22,30
Paribas	352	516	333	498	+ 41,5
Société générale	608	780	570	773	+ 27,10
Sovac	961	1 931	955	1 931	+ 100,90
Suez	251	371	244	355	+ 41,40
UAP	489	680	466	640	+ 30,90
UIC	435	579	381	544	+ 25,10
Worms	224	329	220	327	46

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE

Réveil

MALMENÉ depuis plusieurs années, le secteur des sociétés d'investissement s'est repris en 1993. Après avoir perdu 13 % en 1991 et 10 % en 1992, les sociétés de portefeuille *auront gagné en moyenne* 36,1 % l'an dernier. Elles ont réduit la décote entre les valeurs d'actifs et les cours des sociétés de portefeuille à environ 34 % en moyenne à la fin de 1993. La CGIP et Matra-Hachette, seuls représentants du secteur au sein de l'indice CAC 40, ont largement dépassé celui-ci, avec des gains de 36 % et 91 % respectivement.

Une nuance toutefois : les investisseurs ont distingué les sociétés de portefeuille au sens strict du terme et les holdings industriels encore maltraités. Ainsi, Gaz et Eaux gagne plus de 70 % et Eura*france plus de 78 %*. Quant à Bolloré Technologies, son désendettement et deux augmentations de capital n'ont pas convaincu : l'action a perdu 17 %.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Bolloré Technologies	440	526	324	362	– 17,7
CGIP	930	1 345	851	1 268	+ 36,3
Chargeurs	1 208	1 439	980	1 364	+ 12,9
Ecco	386	650	386	650	+ 68,4
Eurafrance	1 282	2 330	1 280	2 290	+ 78,6
Gaz et Eaux	1 223	2 195	1 162	2 090	+ 70,9
IDIA	223	262	197	238	+ 6,7
Matra-Hachette	81	192	75	155	+ 91,4
Navigation mixte	736	1 140	732	1 068	+ 45,1
Nord-Est	126	169	125	166	+ 31,7

AGROALIMENTAIRE

Goûts partagés

SELON les indices de l'INSEE, *la production de l'industrie* alimentaire a baissé de 0,4 % sur les neuf premiers mois 1993, par rapport à la période correspondante de 1992, et sur le premier semestre, l'excédent des échanges extérieurs est revenu à 17,8 milliards de francs contre 18,8 milliards en 1992. Enfin, au cours de cette période, les ventes de produits de « *premiers prix » ont connu* une progression sans précédent.

Pour faire face, BSN a décidé cette année d'abaisser aussi les prix de ses marques et lancé une opération de promotion en accordant des remises aux consommateurs. Sur les trois premiers trimestres de 1993, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 52,7 milliards de francs, *contre 54,4 milliards de francs* l'année précédente (– 3,1 %), mais à structure et taux de change comparables, les ventes ont progressé de 1,9 %.

EMPRUNT • Pour financer son expansion, BSN a lancé à l'au*tomne un emprunt convertible* en actions de 4 milliards de francs. Le groupe a pris le contrôle des Sources du Mont-Dore, première eau de montagne, avec une production de 70 millions de litres, et a obtenu la validation de l'acquisition de Volvic par la Com*mission européenne. En outre, si* la Commission donne aussi son accord au rachat d'Ortiz Miko par Unilever, il reprendra Vivagel (surgelés) à ce dernier pour 300 millions de francs. BSN et Unilever se sont d'ailleurs associés pour lancer un nouveau pro*duit à base de yaourt et de glace*, chacun d'eux étant leader dans sa partie.

La déconfiture et la restructuration du groupe Ferruzzi, actionnaire majoritaire d'Eridania Béghin-Say n'ont pas affecté cette dernière société, qui a enregistré un bénéfice net, part du groupe, *de 614 millions* de francs au premier semestre et un chiffre d'affaires de 24,7 milliards de francs, en hausse de 7 % et 3 % respectivement par rapport à l'exercice précédent. *En novembre, elle a* vendu deux filiales américaines d'aliments pour animaux.

La SEBP, holding familial du groupe Arnault, a renforcé au mois de mai son contrôle sur LVMH en achetant 94,3 % de la Financière Truffaut au groupe Worms. Le numéro un mondial du luxe, qui a acheté les maisons de couture Christian Lacroix et Kenzo ainsi que le journal *Investir* et le groupe de presse Desfossés international, a été obligé de *réorganiser sa branche champagne* déficitaire et d'en modifier l'état-major. Pour les neuf premiers *mois de 1993, le chiffre d'affaires* consolidé du groupe s'est élevé à 16,1 milliards de francs, soit + 4,5 % à taux de change constant : toutes les branches d'activité sont en progression, sauf les vins et spiritueux, qui ont vendu pour 6,8 milliards de *francs contre 6,9 milliards sur* la même période de 1992. Le résultat net de 1993 devrait être inférieur à celui de l'exercice précédent en raison des difficultés dans le champagne.

En revanche, Pernod-Ricard a connu un bon premier semestre 1993, *avec un résultat net* (part du groupe) de 588 millions de francs, en hausse de 16 % sur la même période de 1992, et un chiffre d'affaires consolidé de 7,7 milliards de francs (+ 9,7 %). Cette progression est liée au « surstockage » des spiritueux avant la *hausse de 16 % des droits sur les* alcools en France, le 1er juillet 1993.

Pour les mêmes raisons, le chiffre d'affaires semestriel de Remy-Cointreau a augmenté de 12 %, atteignant 2,6 milliards de francs.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Bongrain	2 926	3 209	2 380	3 200	+ 9,4
BSN	940	1 010	823	942	+ 0,2
Eridania-Béghin	582	914	571	908	+ 56
LVMH	3 681	4 349	3 120	3 772	+ 2,5
Pernod-Ricard	360	442	348	430,7	+ 19,6
Rémy-Cointreau	138,50	244	124	237,5	+ 71,5
Saint Louis	1 180	1 530	1 055	1 529	+ 29,6

AUTRES SERVICES

Regain

POUR autant que l'on puisse comparer l'ancienne codification INSEE et le nouvel indice SBF 120, le secteur « transports, loisirs, services », devenu aujourd'hui « autres services », a sensiblement évolué.

Si l'année dernière, celui-ci *affichait un recul de 5 % en* moyenne, sa progression annuelle est passée à près de 21 %, devançant ainsi les produits de base et le secteur agroalimentaire.

Cette sensible progression est quelque peu ternie par la méforme de trois valeurs du secteur, à com*mencer par Euro Disney*, qui a le triste privilège du plus fort recul du secteur et de l'ensemble du marché à règlement mensuel.

Pour Michael Eisner lui-même, président du groupe américain Walt Disney, la perte de 5,4 milliards de francs pour le premier exercice du parc de loisirs de Marne-la-Vallée (dont 3,2 milliards de francs imputables à un changement comptable), est *« la première déception financière réelle »*. En dressant un bilan très critique du parc, *« certains la jugent épouvantable ; sur le point de vue financier, je ne peux que leur donner raison »*, a-t-il ajouté. De fait, s'il n'a pas déçu ses visiteurs par la qualité de ses attractions, il n'en va pas de même pour ses actionnaires. Au plus bas de l'année, le titre est tombé à 23,70 francs soit une baisse de plus de 67 % par rapport au prix de sa mise *sur le marché. Par rapport à son* plus haut cours (165 francs), le manque à gagner est de plus de *85 %*. Dernier épisode, les commissaires aux comptes de la société PS Audit (membre de Price Waterhouse) ont émis des réserves après avoir audité les comptes.

Autre perdant, le Club Méditerranée, qui a enregistré le plus lourd déficit de son histoire avec *200 millions de francs* de pertes courantes et 90 millions de francs de provisions. Pour redresser la barre, des cessions d'actifs sont prévus : cinq à six villages non rentables seront vendus dans les trois ans. Ce plan de cession devrait rapporter entre 600 millions et 1,6 milliard de francs.

Enfin, Accor a lui aussi été victime de la baisse de l'industrie du tourisme et *termine l'année sur un* recul moyen de 5 %.

Valeurs	Fin 1992	Plus haut	Plus bas	Fin 1993	Variation %
Accor	616	736	560	585	– 5
Canal Plus	1 093	1 399	1 028	1 127	+ 3,1
Cap Gemini	166	222	138	171,8	+ 3,5
Club Méditerranée	383	461	306	350	– 8,6
Degrémont	465	570	446	553	+ 18,9
Eaux (Générale des)	2 141	2 909	2 013	2 894	+ 35,2
Euro Disney	64,50	99	23,7	29,05	– 55
Euro RSCG	442	659	406,2	568	+ 28,5
Europe 1	807	1 710	783	1 690	+ 109,4
Eurotunnel	28,50	49,25	27,44	49	+ 71,9
Havas	435	499,9	402	447,7	+ 2,9
Lyon. des eaux-Dumez	488	576	390,1	574	+ 17,6
SITA	441,10	825	440	805	+ 82,5
Sligos	366	565	355	564	+ 54,1
Sodexho	1 000	1 154	892	1 114	+ 11,4
TF1	365	583	361	502	+ 37,5

LES PLACES ÉTRANGÈRES

LONDRES

En arrière

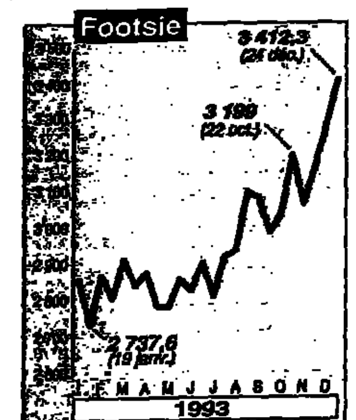
AVEC avec un gain de 20,5 %, la Bourse de Londres a réalisé cette année la moins bonne performance européenne. Mais le Stock Exchange, anticipant une reprise de l'économie britannique en 1993, avait pris une nette avance avec un gain de 14,2 % à la fin 1992 après la sortie de la livre du SME et la baisse des taux d'intérêt. A la fin 1993, cette *reprise ne fait plus de doute*. Mieux, les prix restent sages malgré la forte dévaluation de la monnaie.

Après une petite vague de prises de bénéfices en début d'année, la Bourse est repartie de l'avant à la fin janvier : de mauvaises statistiques économiques pour la fin 1992 faisaient espérer une baisse des taux d'intérêt. L'indice Footsie à plus de 2 900 points affiche son premier record de l'année.

Début février, une série d'augmentations de capital fait quelque peu retomber la fièvre. Pour peu de temps, car début mars, le marché affiche pendant cinq séances consécutives des records en dépit de l'annonce d'une perte de la Barclays Bank, la première de son histoire.

A la fin du mois, la réforme de la taxation des dividendes pour les investisseurs institutionnels jette une petite ombre sur le marché qui prend acte d'un déficit record de 50 milliards de livres prévu pour l'exercice 1993-1994. Les bonnes nouvelles commencent pourtant à tomber : pour la première fois depuis avril 1990 le chômage recule, les ventes au détail s'accélèrent, et les encours de crédit à la consommation connaissent leur plus forte progression depuis 1991. Mais paradoxalement, ces bonnes nouvelles éloignent les perspectives d'une baisse des taux d'intérêt. Un accès de déprime qui à la fin juin, fait revenir l'indice Footsie au niveau du début de l'année.

La crise monétaire de juillet ramène l'espoir d'une nouvelle vague de baisse des taux d'intérêt en Europe. L'indice Footsie reprend son escalade et franchit le cap des 3 000 points le 12 août, pour la première fois depuis sa création en 1984 et le 31 août, il



atteint le chiffre record de 3 115,1 points.

Pendant quatre semaines, en septembre, le marché subit une correction jugée salutaire. Mais les espoirs d'une baisse des taux lui redonnent de l'allant, et début octobre, il renoue avec les records – notamment le jour où Boris Eltsine reprend la situation en main à Moscou. Le 22 octobre, le Footsie frôle les 3 200 points. Après une pause au début du mois, la Bourse repart encore début décembre, en raison notamment d'un budget moins rigoureux que prévu en matière de taux d'intérêt : le 9 décembre, le Footsie déborde les 3 300 points et le 24 décembre passe pour la première fois au-dessus des 3 400 points.

	Cours du 31-12-92	Cours du 30-12-93
Allied Lyons	6,44	6,87
BP	2,48	3,64
BTR	5,49	3,75
Cadbury	4,43	5,14
De Beers	7,88	16,19
Glaxo	7,95	7,33
GUS*	24	6,47
ICI*	10,58	8,01
Reuters	14,02	18
RTZ	6,82	8,13
Shell	5,62	7,26
Unilever	11,10	12,06

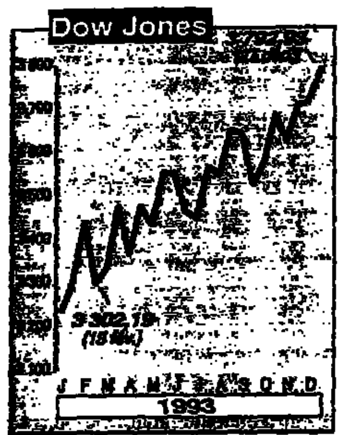
* Division au titre.

NEW-YORK

Effrayante ?

FAUT-IL avoir peur de Wall Street ? Comme à la mi-1992, la question se pose à la fin de 1993 : la grande Bourse new-yorkaise ne cesse de monter sans que jamais n'intervienne la sévère « *correction* » périodiquement annoncée. Au cours des dix dernières années, l'indice Dow Jones a vu son cours multiplié par cinq. A la fin de 1991, il atteignait un record historique, avec une avance de 20,5 % sur l'année précédente. En 1992, la progression fut beaucoup plus modeste (5 % en moyenne), à l'image des places européennes, Londres excepté ; en 1993 encore, malgré un gain de plus de 14 %, Wall Street est loin d'être dans le peloton de tête des places mondiales. Cela a suffi cependant pour qu'elle termine l'année sur un nouveau record, comme si les boursiers d'outre-Atlantique ne se lassaient pas de se faire peur en tirant le marché de plus en plus en haut.

L'année avait commencé dans le calme malgré les tensions dans le Golfe. De plus, l'attentisme était de mise à la veille de l'investiture du président démocrate Bill Clinton. En effet, les opérateurs demeuraient partagés quant à ses intentions : allait-il s'attaquer directement à la réduction du déficit budgétaire, ou bien soutenir la reprise économique ? Cette incertitude justifiait, à elle seule la perplexité des



investisseurs. Il faudra attendre la première semaine de février pour constater une relative embellie, due notamment à une amélioration des résultats des entreprises au quatrième trimestre 1992 et à un recul des taux d'intérêt à long terme. La publication d'une succession d'indices confirmant la reprise aux Etats-*Unis*, accéléra encore la tendance à la hausse et permit à Wall Street d'inscrire de nouveaux records dès le milieu du mois. Après deux mois d'évolution erratique, les valeurs américaines, toujours stimulées par de bons résultats des entreprises au cours du premier trimestre 1993 et par une nouvelle détente des taux sur le marché obligataire, atteindront un nouveau record d'altitude. Le 16 avril, l'indice des trente valeurs vedettes arrivait à 3 478,61 points, et les analystes s'accordaient à dire que son potentiel de hausse était loin d'être épuisé...

Et de fait, jusqu'à la mi-août, Wall Street ira de records en pauses, grappillant au passage quelques points qui mèneront la Bourse de New-York au-delà des 3 600 points à la fin du mois d'août. La baisse continue du loyer de l'argent n'était pas étrangère à cette progression quasi ininterrompue. Les taux à court terme, toujours près de leurs plus bas niveaux, et la baisse considérable des rendements obligataires ne pouvaient que favoriser le marché d'actions.

Pourtant, quelques corrections intervinrent vers la fin de septembre. Elles provenaient d'une interrogation : la reprise est-elle réellement sur ses rails ? L'attente de la réforme du système américain d'assurance-maladie et du vote sur l'Accord américain de libre-échange (ALENA) tenaient les investisseurs sur la réserve. A l'étranger, la crise russe ne les engageait pas non plus à prendre des risques.

Début novembre, à nouveau, l'optimisme, en partie fondé sur le redressement de l'économie américaine, succombait provisoirement sous les craintes d'une accélération de l'inflation, qui pouvait faire imaginer, déjà, un resserrement de la politique monétaire... Mais l'indice Dow Jones continuait à se maintenir au-dessus des 3 600 points. Et la progression continua, toujours pour les mêmes raisons (meilleure conjoncture et baisse des taux). Mi-novembre, la hausse des ventes de détail, malgré quelques doutes ultimes sur l'adoption de l'ALENA et une baisse des cours du pétrole nuisible aux valeurs pétrolières, le principal indicateur gagna encore quelques fractions, pour passer au-dessus des 3 700 points au cours de la première semaine de décembre. Niveau qu'il devait tenir jusqu'à la fin de l'année.

Quel scénario, dans ces conditions, pour l'année prochaine ? Dans le dernier numéro de ses *Perspectives*, la banque Indosuez démontre qu'une chute durable reste improbable, quel que soit le scénario macroéconomique retenu (croissance très faible en termes réels, de l'ordre de 2 %, ou croissance de 4 % en termes réels, soit 7 % en nominal) et malgré les risques d'un krach à court terme. Et pour Don Hayes, analyste chez Wheat, First Securities/Butcher and Singer, le Dow Jones pourrait atteindre 4 200 points vers le mois d'août 1994.

	Cours du 31-12-92	Cours du 30-12-93
ALCOA	71 7/8	69 3/8
ATT	51	52 1/2
Boeing	40 1/4	43 1/8
Chase Man. Bank	28 5/8	34 3/8
Du Pont de Nemours	47 1/8	48 3/4
Eastman Kodak	40 1/2	56 1/8
Exxon	61	63 5/8
Ford	42 3/4	64 3/4
General Electric	85	93 3/8
General Motors	32 1/4	55 5/8
Goodyear	68 3/8	45 1/2
IBM	50 3/8	57 1/8
ITT	72	91 3/4
Mobil Oil	63 1/8	79 1/2
Pfizer	72 1/2	69 1/4
Schlumberger	57	59 1/4
Texaco	59 3/4	65
UAL Corp.	126 1/8	145 7/8
Union Carbide	16 5/8	22 1/8
United Tech.	48 5/8	61 3/4
Westinghouse	13 3/8	14
Xerox Corp.	79 1/4	89 1/8

TOKYO

Convalescence difficile

LA Bourse de Tokyo, dont le record historique remonte au 29 décembre 1989 – l'indice Nikkei avait alors culminé à 39 915,87 points –, n'arrive pas à se remettre de la formidable correction qui s'en est suivie. En plusieurs étapes, le marché japonais devait toucher le point le plus bas le 19 août 1992 (avec 14 039,41 points) avant de revenir péniblement aux alentours des 20 000 points un an plus tard.

Alors que la plupart des grandes places financières mondiales, comme Wall Street, Londres, Francfort, Paris ou Hongkong, auront atteint des niveaux records cette année, Tokyo est restée très en arrière. Pourtant, l'année boursière 1993 aura été bien moins catastrophique que celle de 1992, la pire au Kabuto-cho depuis la grande panique de 1965, avec une chute de 26,4 % de l'indice Nikkei. Elle se termine tout de même à nouveau sur une petite avance du Nikkei, de 2,9 %. Il semble encore bien loin le renouveau d'une place japonaise nerveuse, erratique et souvent victime de grands accès de faiblesse. La première partie de l'année s'est pourtant traduite par la reprise progressive d'un marché convalescent. Ayant atteint son plus haut niveau de l'année en septembre, le Nikkei arrivait même à 21 148,11 points, reprenant alors près de 25 % par rapport au début de l'année.

Un feu de paille. Les difficultés de l'économie japonaise et la ponction exercée sur le marché par l'introduction d'East Japan Railways faisaient dans les semaines suivantes lourdement chuter les valeurs japonaises, le Nikkei tombant à son point le plus bas de l'année fin novembre, avec 16 078,71 points, au-dessous de ses niveaux de début d'année. La Bourse de Tokyo était alors et à nouveau saisie par une véritable vague de défaitisme et de pessimisme, les investisseurs japonais ne voyant pas d'issue à la faiblesse de l'activité, à la chute continuelle des profits des entreprises japonaises touchées par la hausse du yen, ni aux difficultés du système bancaire et à la poursuite de la crise immobilière.

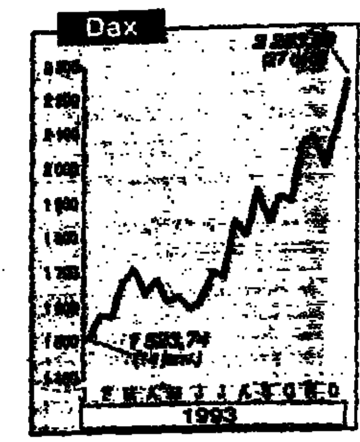
En fin d'année, la Bourse a semblé un temps se reprendre quelque peu, dans l'attente des effets positifs d'un énième plan de relance gouvernemental, cette fois de 7 000 milliards de yens (350 milliards de francs). Mais la déception a été une nouvelle fois au rendez-vous faisant chuter le Nikkei sous les 17 000 points.

Nikkei
22 000 – 21 000 – 20 000 – 19 000 – 18 000 – 17 000 – 16 000 – 15 000
21 148,11 (13 sept.)
16 078,71 (29 nov.)
16 819,88 (27 déc.)
J F M A M J J A S O N D
1993

	Cours du 30-12-92	Cours du 30-12-93
Ajinomoto	1 250	1 160
Bridgestone	1 150	1 280
Canon	1 370	1 540
Fuji Bank	1 800	1 980
Honda Motors	1 300	1 520
Matsushita Electric	1 160	1 490
Mitsubishi Heavy	530	615
Sony Corp.	4 260	5 510
Toyota Motors	1 480	1 780

FRANCFORT

Exploits



MANIANT elle aussi le paradoxe, la Bourse de Francfort a réalisé des exploits en 1993 alors que l'économie s'enfonçait dans la récession la plus sévère qu'ait connue l'Allemagne depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Selon les indices boursiers qui ont à maintes *reprises pulvérisé des records*, les valeurs ont gagné 46,7 %, le Dax terminant à 2 266,68 points.

La Bourse de Francfort n'a pas puisé ses forces dans les résultats des entreprises allemandes, qui s'annoncent très mauvais pour 1993, mais dans la baisse des taux d'intérêt, distillée savamment par la Bundesbank au fil de l'évolution des prix et de la masse monétaire M3. Les investisseurs allemands et étrangers ont donc joué la reprise que devrait tôt ou tard déclencher cette diminution sensible du loyer de l'argent, les taux étant passés de 9,80 % en septembre 1992 à 6 % fin 1993.

Les entreprises allemandes étant fortement engagées en Europe de l'Est, la Bourse a marqué le pas lors des émeutes de l'automne à Moscou, avant de repartir de plus belle dès le rétablissement de la situation. En fin d'année, la victoire des partis extrémistes aux élections russes a de nouveau suscité quelque méfiance.

La Bourse avait entamé 1993 dans de bonnes conditions, les indices progressant régulièrement, puis s'envolant début février avec la première baisse des taux directeurs de l'année, qui coïncidait avec la conclusion d'accords salariaux modérés dans la fonction publique. Le Dax entame sa série de records fin février avant une pause en mars, malgré une nouvelle diminution du taux lombard.

En juin, les investisseurs étrangers envahissent la Bourse de Francfort, persuadés que les exportations allemandes vont bénéficier du raffermissement de la devise américaine. Le 12 juillet, le Dax à 1 817 points retrouve son plus haut niveau affiché en juin 1990. Début août, un vent d'euphorie souffle sur les places financières européennes avec l'apaisement de la tempête monétaire. En huit jours le Dax gagne 3,66 % et affiche un nouveau record.

Début septembre, la fermeté du mark et de mauvaises nouvelles concernant les résultats des entreprises incitent les investisseurs à dégager des bénéfices. Mais le marché résiste aux émeutes de Moscou : au cours de la première semaine d'octobre, les valeurs gagnent 4,9 % et le Dax franchit le 8 octobre le seuil des 2 000 points. Novembre et décembre, enfin, sont rythmés par des records en dépit des prévisions plutôt pessimistes des « cinq sages » sur l'économie allemande en 1994. Au contraire, celles-ci sont de bonnes nouvelles pour les taux d'intérêt, estiment les milieux financiers.

En fin d'année, la victoire des partis extrémistes en Russie a incité les investisseurs à la prudence. Mais, pour eux, tôt ou tard, l'économie allemande devrait bénéficier de la reprise américaine, notamment si la Bundesbank détend de manière spectaculaire sa politique de crédit.

	Cours du 30-12-92	Cours du 30-12-93
AEG	162,80	172,50
BASF	210,40	306
Bayer	268	370
Commerzbank	246	392
Deutschebank	647	886,50
Hoechst	249,40	318
Karstadt	500	595
Mannesman	235,40	422,50
Siemens	594,40	797,50
Volkswagen	243	440

D'UNE PLACE A L'AUTRE

Places	Fin 1992	Fin 1993	%	Plus haut	Plus bas
Amsterdam CBS Gen.	198	280,80	+ 41,8	280,80	198,60
Bruxelles BEL 20	1 127,02	1 473,10	+ 30,7	1 473,10	1 125,46
Francfort DAX	1 545,05	2 266,68	+ 46,7	2 266,68	1 516,50
Hong-kong Hang Seng	5 512,39	11 877,47	+ 116	11 877,47	5 437,80
Londres FT 100	2 846,50	3 428,80	+ 20,5	3 462	2 737,60
Madrid General Lachex	214,25	319,19	+ 49	323,71	215,60
Milan MIB Stock Index	1 000	1 344	+ 34,4	1 390	992
New York Dow Jones	3 301,11	3 775,88	+ 14,4	3 794,33	3 241,95
Paris CAC 40	1 857,78	2 281,22	+ 22,8	2 281,89	1 772,21
Tokyo Nikkei	16 924,95	17 417,24	+ 2,91	21 148,11	16 078,71

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

OPINIONS



LETTRE DE PARIS

Capital impôt zéro

par Philippe Simonnot

LE piège se démonte en sept temps :

1) La matière fiscale a une tendance naturelle à fuir. Entre le fisc et les objets ou les revenus qu'il essaie d'atteindre, c'est une *course-poursuite* sans fin.

2) Les systèmes fiscaux des différents Etats se livrent une *« concurrence »* d'autant plus vive que l'ouverture des frontières est plus large, puisque cette plus grande ouverture accroît la mobilité – et donc les possibilités *de fuite – de la matière* fiscale. Le grand marché unique européen et l'accord sur le GATT vont dans le sens d'une compétition accrue entre systèmes fiscaux.

3) Les composants de la matière fiscale n'ont pas le même degré de mobilité. Le plus mobile est le capital, le moins mobile, le travail. *Le capital se déplace* sur un coup de téléphone à la vitesse de la lumière. Le travail dans les pays développés ne bouge pratiquement plus. Il faut de *considérables différences de* revenus, des guerres, des famines pour déraciner un être humain ordinaire et le pousser à l'émigration.

4) Par conséquent, l'ouverture des frontières se traduit tôt ou tard par une moindre imposition du capital. Comme le montre le dernier rapport annuel du Center for Economic Policy Research, de Londres (1), ce processus est depuis longtemps déjà à l'œuvre, la taxa*tion des revenus du capital n'ayant cessé de* baisser au cours des vingt dernières années dans les grands pays industrialisés soumis au libre-échange.

Même un pays à monnaie forte comme l'Allemagne subit cette nouvelle loi d'airain du capital : l'introduction d'un impôt de 10 % à la source sur les revenus du capital en 1989 a provoqué en six mois la sortie de plus de 100 milliards de marks, et le fisc allemand a dû faire machine arrière. En moyenne, le taux de l'impôt sur les sociétés dans les pays du G7 est passé de 45 % en 1974 à 37 % en 1993.

5) Comme les besoins fiscaux des Etats au *sens large (sécurité sociale comprise)* ont, eux, tendance à croître, ce qui n'est pas pris sur les revenus du capital, ou sur le capital lui-même, doit être rattrapé sur les autres matières imposables.

6) L'impôt direct sur le revenu étant douloureux, impopulaire et propice à la fraude, l'impôt sur la consommation étant injuste et inflationniste, force est de se rabattre de plus en plus sur cet impôt déguisé, clandestin, sur *le travail que constitue la cotisation sociale*. Ainsi, en France, le prélèvement obligatoire se répartit de la manière suivante : 44 % pour les cotisations sociales, 35 % pour l'impôt sur la consommation, 14 % pour l'impôt direct sur le revenu, et 7 % pour l'imposition du capital et de ses revenus.

7) Du même coup, un cercle vicieux est enclenché. La surimposition du travail et la sous-imposition du capital encouragent la *substitution du capital au travail au-delà de ce* qu'imposerait une logique purement économique ; cette substitution est génératrice d'une aggravation du chômage, laquelle conduit à une demande accrue de couverture sociale ; cette dernière ne peut être financée que par un surcroît d'imposition, qui aboutit à son tour à taxer encore davantage le travail et encore moins, en termes relatifs, le capital ; d'où un encouragement supplémentaire à remplacer les hommes par des machines, et ainsi de suite.

Dans ces conditions, la réduction du chômage dans les « Etats-provi*dences » n'est pas pour demain.*

Les pays développés sont pris au piège de leur propre *« welfare »*. Une plus grande liberté des échanges est certes indispensable aujourd'hui au retour de la croissance, mais en même temps elle remet en cause les bases fiscales de l'Etat-providence, nécessaire pourtant à la cohésion sociale.

En toile de fond de cette contradiction, l'ouverture des frontières et le progrès foudroyant des communications mettent en contact des pays à salaires et à régimes sociaux très différents. Pour les travailleurs non qualifiés des pays développés, le choc est frontal. Les voici mis en concurrence directe avec le réservoir immense, inépuisable, du lumpenprolétariat mondial, alors même que leurs « privilèges » attirent chez eux la frange de ce *lumpenprolétariat à même de se déplacer léga*lement ou clandestinement.

COMME cela a été indiqué dans ces colonnes (2), paraît enfin reconnue la nécessité urgente de réduire les cotisations sociales sur le travail peu qualifié, jusqu'à les annuler au plus bas niveau de l'échelle. Encore faut-il passer aux actes, et surtout compenser ces pertes de ressources par d'au*tres prélèvements. Sur la consommation, par* une « TVA sociale » ? Sur les revenus, par une augmentation de la CSG ? Sur le travail qualifié, par un accroissement des cotisations sociales ? Aucune de ces solutions n'est sans danger pour la stabilité des prix ou l'emploi. Toutes aboutissent à des surimpositions à la limite du supportable et génèrent donc autant d'incitations à la fraude. Toutes demandent beaucoup à la solidarité nationale. Trop peut-être ? On aura bientôt l'occasion de le vérifier.

Ce qui nous importe de noter ici, c'est la formidable puissance des forces qui sont en *œuvre aujourd'hui* au niveau mondial, poussant vers zéro à la fois l'impôt sur le capital et l'impôt sur le travail non qualifié. L'impôt sur le capital est *déjà proche de zéro, car ce qu'il* paye encore au fisc est une compensation de ce qu'il reçoit de l'Etat en matière d'infrastructures, pour ne rien dire des subventions que les collectivités régionales ou locales lui offrent pour l'attirer, en surenchère les unes par rapport aux autres. Quant à l'impôt sur le travail à mains nues, on se résignera enfin à l'annuler.

La base fiscale tend ainsi à se réduire comme peau de chagrin, alors même que l'on est incapable de *réduire les charges collec*tives. Le résultat final sera, est déjà, de surimposer ceux qui ne peuvent pas bouger, disons les classes moyennes, car plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus on est apte à se conformer, sur le plan fiscal du moins, au vieux précepte de Montaigne : *« Si les lois me menaçaient seulement le bout du doigt, je m'en irais incontinent en trouver d'autres, où que ce fût* (3) ». L'élite est presque aussi mobile que le capital qu'elle détient. Et le fisc est bien obligé d'en tenir compte.

Il y a une profonde cohérence entre les contradictions fiscales des Etats-providences et l'ouverture des frontières. Un capital défiscalisé se trouve invité, comme au bon vieux temps, à utiliser un travail prolétarisé au sens *propre du terme – c'est-à-dire à la merci de* solidarités toujours problématiques. D'autant plus problématiques que l'on s'approche d'échéances électorales majeures...

(1) 25-28, Old Budington Street, London WIX ILB. Le rapport est intitulé « Making Sense of Subsidiarity. How Much Centralization for Europe? »

(2) Voir la chronique de Jacques Lesourne, « Le Monde-L'Economie » du 14 décembre 1993.

(3) *Essais*, III, 13.

Des politiques pour lutter contre la récession

Néo-classiques et post-keynésiens

Alors qu'aux Etats-Unis l'application des idées libérales a provoqué une réaction et la naissance du courant « post-keynésien », l'Europe, elle, continue d'appliquer les thèses « néoclassiques », notamment dans le cadre du traité de Maastricht.

par BRUNO CARRIER (*)

Alors que *les* années 80 ont vu le triomphe exclusif du libé*ralisme, un renouveau* d'intérêt pour l'Etat semble se dessiner. La question qui se pose est assez simple : devant la turbulence des marchés internationaux, existe-t-il des fondements *théori*ques pour préserver un espace national structuré ? Il semble qu'un courant actuel, celui des post-keynésiens, explore quelques voies possibles. A ce titre, il est particulièrement intéressant de mettre en parallèle les propositions libérales néoclassiques et celles des post-keynésiens.

Plusieurs principes constituent encore aujourd'hui la trame des politiques d'inspiration néoclassique. L'équilibre budgétaire public (compression des dépenses de l'Etat, réduction des déficits publics), et l'équilibre de la balance du commerce extérieur. Mais aussi le développement tous azimuts d'une liberté retrouvée des marchés, tant sur le plan intérieur (moins d'Etat, privatisations des entreprises industrielles et bancaires, libéralisation des marchés *financiers*), que sur le plan extérieur (promotion du libre-échange mondial, tentative d'extension du GATT).

Ces propositions auront eu des résultats variables selon les pays. Promues par les Etats-*Unis* et très pratiquées par la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher, elles connaîtront d'abord une application *plus nuancée sur le continent européen*. Le reflux de ces idées après le krach boursier de 1987 fera apparaître certaines de leurs limites. Aux Etats-Unis (désorganisation des marchés induite par une déréglementation parfois excessive), *mais aussi en* Grande-Bretage (inflation et chômage élevés, désindustrialisation partielle du territoire).

Paradoxalement, l'Europe continentale a pris la relève, et l'applique, en particulier dans le cadre du traité de Maastricht (critères budgétaires et financiers très stricts de convergence, libre-échangisme intégral). Entre-temps, l'application des idées ultralibérales dans le monde anglo-saxon a provoqué une réaction théorique de rejet, celle du courant « post-keynésien ». Ces auteurs refusent non seulement *le* libéralisme néoclassique des années 80, mais aussi l'ancien keynésianisme des années 70, dit « néo-keynésien » (synthèse des *idées keynésiennes dans* un cadre partiellement néo-classique). Rejetant cette symbiose aux résultats théoriques et empiriques *jugés mitigés, ils souhaitent un retour* au message initial de Keynes.

En matière de politique économique, les idées *post-keynésiennes* présentent plusieurs originalités. *D'abord, l'action de* l'Etat, loin d'être toujours nocive, peut être indispensable, si l'on tient compte de dépenses d'investissement en éducation et en infrastructures matérielles. Ensuite, un embryon de politique industrielle (baptisée politique technologique aux Etats-Unis) a désormais droit de cité dans ce nouveau cadre théorique : un tournant dont l'importance ne doit pas être négligée au regard de la *théorie anglo-saxonne*. Enfin, l'action de l'Etat s'inscrit également dans les rapports économiques avec le reste du monde. Les post-keynésiens ne sont pas opposés à un nouveau protectionnisme.

De telles idées ne sont pas indifférentes pour *comprendre* les nouvelles tendances des politiques extérieures actuelles : on sait, par exemple, que plusieurs conseillers de Bill Clinton sont post-keynésiens.

Aux Etats-Unis, récemment, ont coexisté une hésitation pour la relance et la tentation protection*niste. Or l'espoir invoqué d'une relance mondiale* activement coordonnée par les Etats-Unis semble s'être réduit avec le rejet du plan pourtant restreint de l'administration Clinton. La relance au Japon est importante, mais encore en cours de réalisation : 2 % du PIB japonais (510 milliards de francs) en août 1992, auxquels s'ajoutent 3 % du PIB en *avril 1993 (615 milliards de francs), et plus de* 300 milliards supplémentaires en septembre 1993. La connaissance de la structure du commerce extérieur japonais montre qu'elle profitera de fait surtout à cette nation et très peu aux autres.

L'Europe se trouve donc seule face à sa propre récession. Or, dans le même temps, elle reste atta*chée à une politique d'inspiration néo-classique*, que certains qualifient de politique d'austérité. Son ambition est de freiner les dépenses afin de rétablir les équilibres financiers, plutôt que d'encourager une relance de l'activité.

Un tel attachement aux équilibres comptables pourra-t-il être maintenu en cas d'aggravation bru*tale de la récession en Europe ? Et jusqu'à* quel point ? Devant la montée des désordres, on risque bien de voir céder, sans plan d'ensemble, à la tentation de fermer les frontières. Les nouvelles justifications théoriques vont légitimer ce repli, dont personne ne peut encore prédire la gravité des conséquences dans un contexte encore récessionniste après la signature du GATT. Le renforcement de l'initiative européenne de croissance viendra peut-être infléchir cette tendance.

Malgré la qualité des travaux théoriques contemporains, on cherche avec inquiétude de nouveaux principes directeurs adaptés aux bouleversements actuels, ce qui est essentiel si l'on veut rétablir la confiance. Ne devient-il pas vital d'en promouvoir l'idée ?

(*) Économiste, auteur de *l'Analyse économique des conflits*, publications de la Sorbonne, 1993.

CONJONCTURE

INDICATEUR • La production industrielle

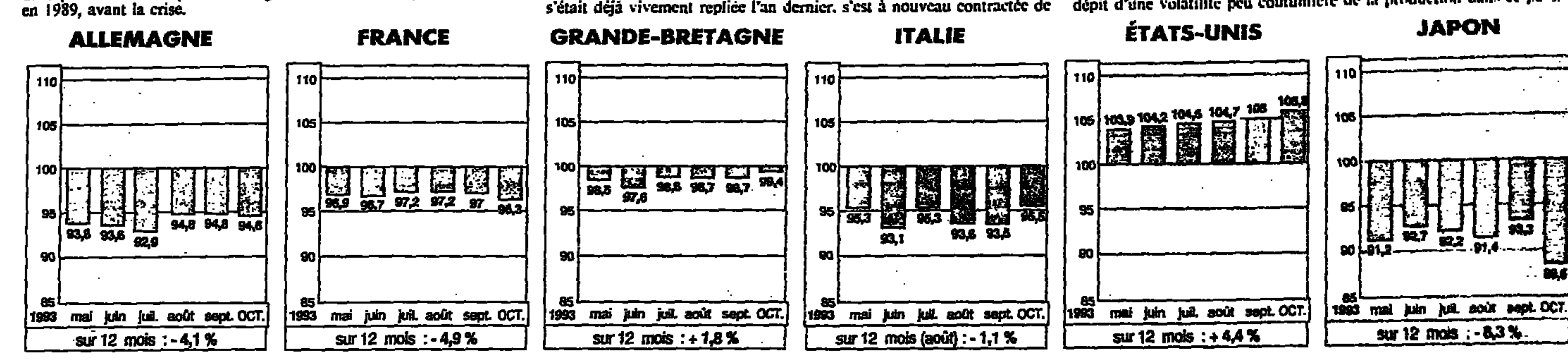
Hésitations

TOUJOURS plus performante dans les pays anglo-saxons, la production industrielle hésite en Europe continentale. Au Japon, elle ne semble pas avoir terminé sa désescalade.

Aux Etats-Unis, elle a progressé ces derniers mois à un rythme annuel de 4,5 %. Sur une base 100 en 1990, l'indice de la production atteint ainsi 105,8 en octobre 1993, ce qui est sensiblement plus que dans les autres pays industrialisés. Au Royaume-Uni, où la reprise va bon train depuis le printemps dernier, le rebond de l'activité efface progressivement les pertes occasionnées par la récession : à 99,4, l'indice de la production n'est plus très éloigné de son niveau le plus haut atteint en 1989, avant la crise.

Au Japon, en revanche, la stabilisation de l'activité n'est pas encore au rendez-vous. Lourdement frappées par l'appréciation du yen vis-à-vis des devises occidentales, les entreprises nippones n'ont guère réussi à rétablir leur situation ces derniers mois. La production industrielle, qui s'était déjà vivement repliée l'an dernier, s'est à nouveau contractée de 4,5 % sur les dix premiers mois de 1993, portant la perte annuelle à 6,3 % en octobre. La situation de la France, de l'Allemagne et de l'Italie apparaît en quelque sorte intermédiaire. La production s'y est stabilisée depuis l'hiver dernier, sans pour autant enregistrer une amélioration notable. En Allemagne, l'activité d'octobre 1993 dépasse de 2 % le point le plus bas de février, mais demeure encore inférieure de 4 % à celle d'octobre 1992.

La production française, qui semblait s'être ressaisie depuis le printemps, ne s'est guère consolidée ces derniers mois, de sorte que les acquis ont disparu. C'est ce qui ressort aussi des résultats italiens, en dépit d'une volatilité peu coutumière de la production dans ce pays.



Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1990. Sources nationales.

RÉGION • L'Europe occidentale

Léger mieux

FAUSSE alerte, rebond technique : les précautions ne manquent pas lorsqu'il s'agit d'évoquer la conjoncture européenne actuelle. Alors que le retournement de tendance des indicateurs économiques traditionnels s'est amorcé dans la plupart des pays d'Europe depuis le printemps dernier et que le produit intérieur brut des Douze s'est vraisemblablement accru à l'automne pour le second semestre consécutif, on ne croit toujours pas à une reprise.

Comment les ménages, principaux acteurs du raffermissement de la demande récemment observé, pourraient-ils en effet se remettre durablement à consommer, alors que leurs perspectives de revenu ont rarement été aussi médiocres et que le chômage culmine ? De quel mirage sont victimes les chefs d'entreprise qui se disent plus sollicités et plus confiants en l'avenir, alors que le niveau de l'activité industrielle est plus faible qu'il y a cinq ans ? D'où peut provenir ce surcroît de demande étrangère dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, alors que l'Europe réalise plus des deux tiers de son commerce extérieur à l'intérieur de ses frontières et que, à quelques ajustements près, la conjoncture des économies du continent est au diapason ?

Les faits sont là, malgré tout. La production industrielle a enregistré son point le plus bas durant l'hiver 1992-1993 en Europe continentale et s'est stabilisée depuis, de part et d'autre du continent. En Italie, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne de l'Ouest, les carnets de commandes se regonflent depuis le deuxième trimestre 1993. Plus tardif, ce retournement de tendance s'observe aussi en France depuis l'été dernier. Souvent amorcée par un regain des commandes à l'exportation, cette amélioration est confortée dans la plupart des pays par un raffermissement des commandes domestiques pour l'ensemble des secteurs de production.

Les perspectives des industriels ont été plus longtemps hésitantes. Peu à peu, malgré tout, les chefs d'entreprise se déclarent moins préoccupés du niveau de leurs stocks. Ceux qui les jugent anormalement élevés deviennent progressivement moins nombreux que ceux qui se déclarent prêts à les accroître pour faire face à la demande future.

Contre toute attente, c'est du côté de la demande des particuliers que le rétablissement des indicateurs est le plus visible. En 1993, pourtant, les pertes d'emplois pourraient avoir dépassé 2 % en moyenne dans l'Union européenne. Le taux de chômage, de 10,7 % en moyenne en octobre dernier, au lieu de 9,6 % un an plus tôt, devrait continuer à s'élever plusieurs mois encore.

Curieusement, le comportement des consommateurs se décrispe néanmoins. Leur confiance se raffermit, sauf en Italie, où les préoccupations d'ordre politique l'emportent. Les ventes au détail, bien qu'encore hésitantes, se sont redressées depuis l'hiver dernier. La consommation globale des ménages aurait progressé de 0,6 % au deuxième trimestre 1993, puis de 0,7 % au troisième trimestre en France, de 1,7 % en Allemagne durant l'automne, grâce à une diminution du taux d'épargne des particuliers.

Le redressement récent des exportations européennes n'est pas non plus sans surprendre. L'amélioration des ventes à destination du Royaume-Uni, où la reprise s'achemine sur une tendance ferme de plus de 2 % l'an, explique sans doute en partie ce rebond, mais pas en totalité.

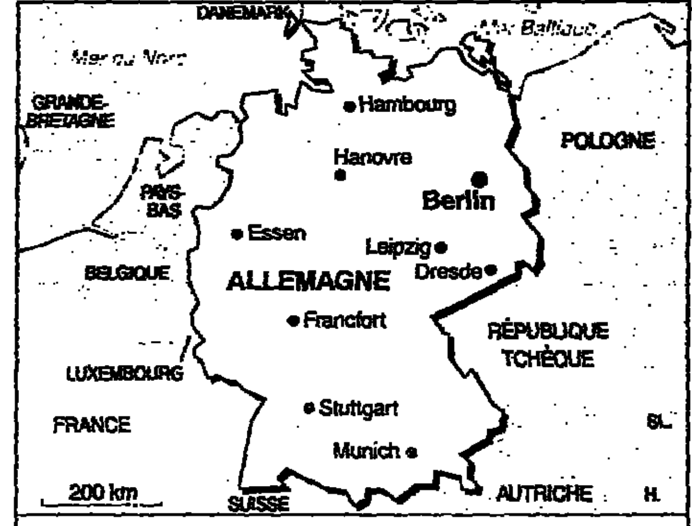
La reprise américaine serait-elle devenue subitement porteuse d'un regain d'exportations européennes, alors qu'elle n'avait pas eu cet effet depuis son enclenchement, il y a plus de deux ans et demi ? Une telle hypothèse n'est pas absurde, compte tenu de l'accélération de la reprise au cours des mois récents outre-Atlantique. Cela suppose cependant – idée peu répandue jusqu'ici – qu'à partir d'un certain seuil la croissance américaine deviendrait dynamique pour l'Europe. L'intérêt pour la reprise américaine, que les déceptions ont fini par tarir, pourrait dès lors reprendre dans l'Union européenne.

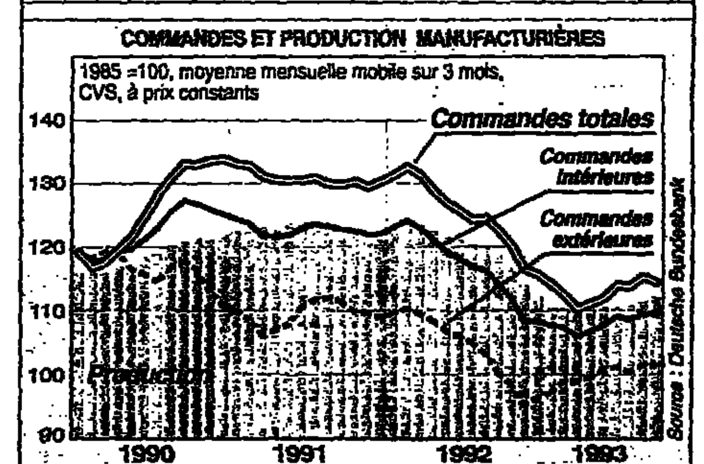
L'Europe continentale est-elle en définitive sur la voie d'un assainissement conjoncturel qui pourrait la sortir de la récession ? Si l'articulation des enchaînements conjoncturels observée par le passé plaide plutôt pour ce diagnostic, on ne peut écarter le risque d'une hésitation durable des comportements des particuliers, provoquant une stagnation plutôt qu'une reprise soutenue de l'activité.

Les mécanismes de sortie de récession prennent par nature naissance au pire moment du cycle de conjoncture et n'ont guère comme préalable une stabilisation du chômage. Celle-ci ne peut intervenir que lorsque les créations d'emplois sont assez fortes pour compenser l'accroissement de la population active. C'est donc le plus souvent par une ponction sur leur capacité à épargner que les ménages restaurent leurs dépenses. L'allègement de leur endettement, l'amélioration de l'environnement monétaire, l'atténuation des inquiétudes conjoncturelles et une relative rigidité de la demande contribuent vraisemblablement à ce changement de comportement et à son alimentation « vertueuse ».

L'évolution récente n'a donc rien d'atypique si l'on se réfère à cette grille de lecture et pourrait présager une sortie imminente de récession en Europe. Le durcissement annoncé des politiques budgétaires européennes en 1994 constitue néanmoins un sérieux obstacle. Les ménages, qui supporteront le plus souvent la majeure partie de l'effort budgétaire imposé, y laisseront quelques dixièmes de point de pouvoir d'achat qui manqueront incontestablement à leurs dépenses et risquent de rendre plus hésitante la poursuite de l'amélioration observée ces derniers mois.

Véronique Riches
économiste au CEPME





PAYS • L'Allemagne de l'Ouest

Méfiance

APRÈS une baisse de 1,6 % de l'activité au cours des trois premiers trimestres de 1993, la croissance a repris dans l'ex-Allemagne de l'Ouest. Alors qu'au second trimestre seul un accroissement des stocks avait permis un gonflement du produit intérieur brut de 0,6 %, au troisième trimestre chacune des composantes du PIB allemand a augmenté : la consommation des ménages, l'investissement productif et celui en logements, les exportations de biens et services.

Par ailleurs, apparaît une sensible amélioration de la situation intérieure. La productivité des entreprises industrielles se restaure sous le double effet d'un léger raffermissement de la production et d'une poursuite des réductions d'effectifs ; la progression de leurs coûts unitaires, déjà fortement ralentie par la décélération des salaires (qui augmentent aujourd'hui de moins de 4 % en rythme annuel, contre près de 6,5 % à la mi-1991), est ainsi ramenée à moins de 2 % par an, alors qu'elle flirtait avec les 10 % en début d'année. Les carnets de commandes s'orientent favorablement pour les produits de base et les biens d'équipement, du fait d'un regain des commandes extérieures, renforcé récemment par un retournement des commandes intérieures.

Malgré ces perspectives plus encourageantes, une grande méfiance persiste sur la poursuite de l'amélioration en cours. La dérive des finances publiques, dont le déficit global est évalué à 235 milliards de marks en 1993 – l'équivalent de 7,5 % du PIB –, a conduit à l'adoption de nouvelles restrictions budgétaires, susceptibles d'absorber une bonne partie des potentialités de reprise de l'activité.

Selon les projections des instituts allemands, les mesures fiscales et les coupes budgétaires annoncées pour 1994 (hausses des cotisations sociales et des taxes sur l'essence, gel des salaires dans la fonction publique et réduction des allocations familiales) pourraient ainsi ponctionner les ménages de 30 ou 40 milliards de deutschemarks, soit l'équivalent de 7 % à 9 % de leur revenu disponible. Dans une période où les particuliers n'ont guère reconstitué leurs autres sources de revenus, le risque est grand de voir s'interrompre le récent regain de consommation.

S'y ajoute la dégradation de la compétitivité des entreprises allemandes – depuis le milieu des années 80. La montée des coûts des entreprises et l'affaiblissement de leurs gains de productivité ont en effet entamé les performances extérieures de l'industrie et risquent de peser durablement sur les exportations et par conséquent sur l'investissement productif.

En dépit d'une poursuite de la détente monétaire, que devrait rendre possible la décélération de l'inflation, l'activité pourrait avoir beaucoup de difficultés à approcher une croissance de 1 % cette année dans l'ex-Allemagne de l'Ouest, après une baisse de 2 % environ en 1993.

V. R.

SECTEUR • L'assurance-vie

Toujours plus

SI les assureurs français font grise mine en ce début de 1994, après la multiplication des inondations et autres crues qui vont leur coûter plusieurs milliards de francs, ils ont pourtant tout lieu d'être satisfaits d'une année à nouveau exceptionnelle en matière d'assurance-vie. Autant l'assurance-dommages, du fait des catastrophes naturelles, mais plus encore de l'augmentation des risques d'entreprises et des accidents d'automobiles, sera encore dans le rouge, autant la croissance de l'assurance-vie, devenue en 1992 le premier placement financier des français, continue toujours à un rythme très soutenu. Elle est portée à la fois par les avantages fiscaux du produit, par l'augmentation du taux d'épargne des Français, corollaire d'une diminution de la consommation, et plus encore par les inquiétudes sur la montée du chômage et l'avenir du système de retraite.

L'assurance-vie devrait avoir drainé l'an dernier 60 % de l'épargne financière des Français, soit plus de 200 milliards de francs. Selon la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), les primes nouvelles se sont accrues de 37,1 % sur les six premiers mois de 1993 et devraient progresser d'au moins 20 % sur l'ensemble de l'année. Les cotisations nouvelles ont atteint 103,9 milliards de francs de janvier à fin juin 1993, à comparer aux 174,1 milliards de l'ensemble de 1992... déjà un record.

L'assurance-vie, qui ne porte pas toujours forcément bien son nom, désigne en fait deux grandes catégories de contrat : les assurances en cas de vie (épargne-placement et retraite) et les assurances en cas de décès. Selon une enquête réalisée en 1991, 33 % des ménages francais possèdent au moins un contrat d'assurance-vie souscrit à titre individuel.

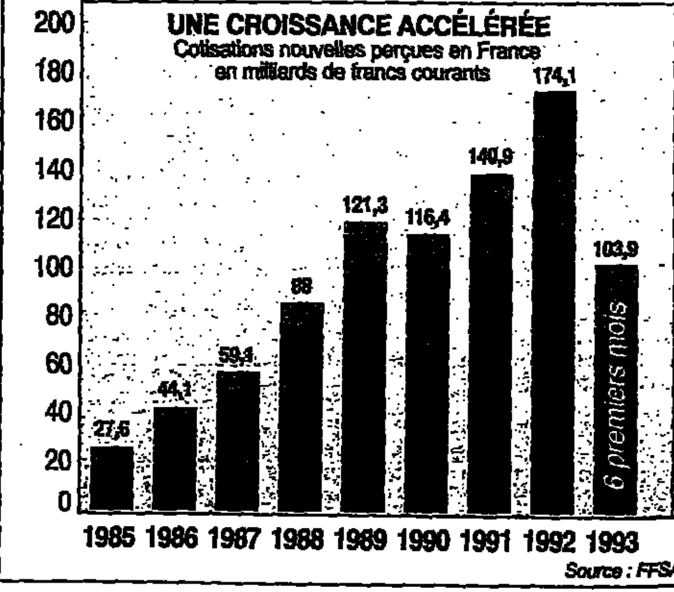
Le succès de l'assurance-vie depuis plusieurs années est celui d'un produit d'épargne. Elle joue en quelque sorte le rôle dévolu aux fonds de pension, appelés à voir le jour dans les prochains mois, et cela même si les produits devraient être différents, notamment par leur durée (huit ans pour un contrat d'assurance-vie, au moins trente ans pour un fonds de pension). En tout cas, les Français ont bel et bien décidé, pour la première fois en 1992 d'affecter plus de la moitié de leur épargne nouvelle en assurance-vie (50,6 %), une tendance qui s'est encore amplifiée en 1993.

Ce succès est d'ailleurs presque strictement parallèle à l'augmentation du taux d'épargne financière des ménages, qui est passé de moins de 3 % du revenu disponible en 1990 à près de 5 % en 1993.

Parmi les pays de l'OCDE, la France occupe maintenant le deuxième rang derrière le Royaume-Uni pour la collecte en volume d'assurance-vie. L'essentiel de la fantastique croissance de ce marché en France provient depuis plusieurs années des réseaux bancaires. Ceux-ci ont vu là un moyen de récupérer une partie de l'épargne des ménages et se livrent à une concurrence acharnée avec les réseaux traditionnels des compagnies. Le consommateur se retrouve ainsi face à une offre pléthorique et souvent complexe. La vente aux guichets des établissements financiers connaît en tout cas une forte progression et représentait 46 % du total en 1992 et sans doute près de 50 % en 1993. Le premier assureur-vie français est la Caisse nationale de prévoyance (CNP), filiale de la Caisse des dépôts. Elle distribue ses produits au travers des guichets de la Poste, du Trésor et des caisses d'épargne.

Les sociétés d'assurance-vie sont aujourd'hui les premiers gestionnaires de fonds en France et ont, lors des dernières années, considérablement modifié la structure de leurs placements. Elles ont développé la part des obligations au détriment des actions. En 1992, les assureurs-vie ont investi 61,3 % de leurs fonds en obligations – contre 52,7 % en 1981 – et 14,2 % en actions, contre près de 20 % dix ans plus tôt. Une évolution qui devrait commencer à s'inverser sur l'année 1993 avec la baisse des taux d'intérêt. Les portefeuilles obligataires regorgent de plus-values et les gestionnaires devraient reporter une partie de celles-ci vers les actions.

Eric Leser



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

